EVALUATION SCOT BUCOPA – INDICATEURS DE SUIVI

Contexte législatif de l'évaluation du SCoT

La procédure d'évaluation des SCOT est intégralement régie par l'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme, aucun article de la partie réglementaire ne venant compléter ses dispositions.

Article L143-28

Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 203

Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. Sur la base de cette analyse et, le cas échéant, du débat mentionné au troisième alinéa, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision.

Lorsque le périmètre du schéma de cohérence territoriale est identique à celui d'un plan local d'urbanisme intercommunal, cette analyse comprend, en outre, un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes. L'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 débat alors spécifiquement sur l'évolution du périmètre du schéma avant de décider du maintien en vigueur du schéma ou de sa révision.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

L'évaluation du SCoT apparaît comme une procédure normée dont le respect est essentiel au maintien en vigueur du document :

- Elle doit se produire au plus tard 6 ans après son élaboration, révision ou dernière évaluation.
- Elle sert de base à une délibération de l'établissement public portant le SCoT afin de décider de son maintien en vigueur ou de sa mise en révision.
- A défaut d'évaluation, et de délibération en découlant, le SCoT devient caduc.

Lorsque le périmètre du SCoT correspond à celui d'un seul EPCI, l'évaluation comprend également un « examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma ». Ce qui apparaît cohérent avec la volonté

du législateur de favoriser les PLU et schéma de programmation intercommunaux. Cette disposition n'est cependant pas pertinente dans le cas du SCoT BUCOPA, son périmètre s'étendant sur 4 EPCI.

L'évaluation du SCoT prend la forme d'une « analyse des résultats de l'application du schéma ». Son périmètre dépend donc du champ d'application du SCoT, soit les différents plans et programmes sur lesquels s'exercent ses prescriptions, listés notamment à l'article L.142-1 (même si dans les faits il ne s'applique pas au SCoT BUCOPA approuvé en 2017). Il s'agit principalement des PLH et PDM élaborés par les intercommunalités, les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, les opérations d'aménagement définies par décret en conseil d'état ainsi que les autorisations d'exploitation commerciale et permis de construire associés pour les projets structurants en la matière, les équipements de cinéma structurants (plus de 300 places). Il faut y ajouter les PLU, cartes communales et documents en tenant lieu comme mentionné dans l'article L.131-4, ainsi que des actions ponctuelles annoncées par le schéma et portées par l'établissement public en ayant la charge.

Article L142-1

Modifié par Ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 - art. 1

Modifié par LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 16 (V)

Sont compatibles avec le document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale :

- 1° Les programmes locaux de l'habitat prévus par le chapitre II du titre préliminaire du livre III du code de la construction et de l'habitation ;
- 2° Les plans de mobilité prévus par le chapitre IV du titre premier du livre II de la première partie du code des transports ;
- 3° La délimitation des périmètres d'intervention prévus à l'article L. 113-16;
- 4° Les opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat ;
- 5° Les autorisations prévues par l'article L. 752-1 du code de commerce ;
- 6° Les autorisations prévues par l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée ;
- 7° Les permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale prévus à l'article L. 425-4.

Conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020, ces dispositions sont applicables aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme, aux documents en tenant lieu et aux cartes communales dont l'élaboration ou la révision est engagée à compter du 1er avril 2021.

En outre, l'article L.143-28 liste également les thématiques prioritaires sur lesquelles se concentre l'évaluation :

- L'environnement
- Les transports et déplacements
- La maîtrise de la consommation de l'espace
- La réduction du rythme de l'artificialisation des sols
- Les implantations commerciales

- La réhabilitation de l'immobiliser de loisir
- Les UTN

En zone de montagne

Ce panel, non exhaustif, apparaît limité en regard des thématiques que le SCoT a à traiter dans son diagnostic, son PAS (anciennement PADD) et son DOO qui sont présentées des articles L.141-1 à l'article L.141-19.

Article L141-4

Modifié par Ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 - art. 3 Modifié par Ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 - art. 1

Le document d'orientation et d'objectifs détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique. Il définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires.

L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire et des différents espaces, urbains et ruraux, qui le composent. Il repose sur la complémentarité entre :

- 1° Les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;
- 2° Une offre de logement et d'habitat renouvelée, l'implantation des grands équipements et services qui structurent le territoire, ainsi que l'organisation des mobilités assurant le lien et la desserte de celui-ci ;
- 3° Les transitions écologique et énergétique, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, l'adaptation et l'atténuation des effets de ce dernier, le développement des énergies renouvelables, ainsi que la prévention des risques naturels, technologiques et miniers, la préservation et la valorisation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles, des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le document d'orientation et d'objectifs peut décliner toute autre orientation nécessaire à la traduction du projet d'aménagement stratégique, relevant des objectifs énoncés à l'article L. 101-2 et de la compétence des collectivités publiques en matière d'urbanisme.

Les thèmes principaux visés par l'évaluation ne concernent pas explicitement l'énergie, les risques, les paysages, l'offre de logements, l'implantation des services et équipements publics. Cependant, leur liste n'est pas limitative et l'évaluation peut les aborder s'ils apparaissent pertinents au vu du contenu des documents du SCoT.

La constitution des indicateurs

Les indicateurs de suivi de l'évaluation se déclinent en fonction de la partie du DOO et de la thématique intégrant les prescriptions dont la mise en œuvre est évaluée, mais aussi du type d'indicateur, qualitatif ou quantitatif, en fonction de la nature de la prescription. L'objectif est d'aboutir à une batterie d'indicateurs étant, dans la mesure du possible, objectivés et reproductibles, limitant au maximum la part d'interprétation des résultats.

Les indicateurs proposés relèvent de 3 types mobilisant chacun une approche quantitative ou qualitative à différentes échelles en fonction du type de prescriptions dont ils assurent le suivi.

- Les indicateurs de <u>type A</u> doivent pouvoir être cartographiables et quantifiables avec des données pertinentes sur l'ensemble des communes du SCoT. Ils reposent sur des données littérales et données cartographiques homogènes à son échelle (SITADEL, INSEE, MAJIC...). La mobilisation d'informations qualitatives n'est pas pertinente.
- Les indicateurs de <u>type B</u> concernent la prise en compte des orientations du SCoT dans les PLU sur lesquels elles s'exercent dans un rapport de compatibilité. Donc les PLU des communes révisés ou élaborés après que le SCoT soit entré en vigueur (liste à vérifier dans le tableau ciaprès).
- Les indicateurs de <u>type C</u> concernent la mise en œuvre et l'avancée des « grands projets » mis en avant par le SCoT. Ils reposent sur de l'information qualitative (bulletins municipaux, entretiens avec les communes ou EPCI concernés)

Ce classement implique de définir pour chaque indicateur un périmètre d'application, un point de départ de l'évaluation, des données à mobiliser ainsi que des variables.

Le périmètre d'application désigne l'élément étudié pour l'évaluation de l'indicateur. Il apparaît dépendant du type d'indicateur proposé :

- Pour les indicateurs de type A il s'agira principalement d'une variable chiffrée précise (évolution du nombre de logements et de leurs densité, respect de seuils de surfaces de vente...)
- Pour les indicateurs de type B il s'agira principalement des pièces des documents ciblés par les prescriptions évaluées (zonage, règlement ou OAP des PLU élaborés ou révisés, programmes d'actions des PLH...)
- Pour les indicateurs de type C il s'agira plus largement de l'ensemble des politiques mises en place par les territoires pouvant venir répondre à la prescription évaluée (politiques de mobilité, politiques agricoles...)

Le point de départ désigne l'état initial pris comme référence dans l'évaluation de l'indicateur. Il concerne principalement les indicateurs de type A. Les indicateurs des types B et C évaluant principalement la mise en place d'actions ciblées et l'intégration aux documents d'urbanisme d'éléments de règles et de zonages, le point de départ correspond à une absence.

Les données à mobiliser désignent les sources utilisées pour l'évaluation de l'indicateur.

- Pour les indicateurs de type A il s'agira de bases de données en libre accès (INSEE, SITADEL, fichiers fonciers...)
- Pour les indicateurs de type B il s'agira des éléments, notamment cartographiques, associés aux prescriptions (couche SIG des enveloppes urbaines, des fronts urbains, de la trame verte et bleue...)

• Pour les indicateurs de type C il s'agira d'éléments qualitatifs (entretiens, publications...)

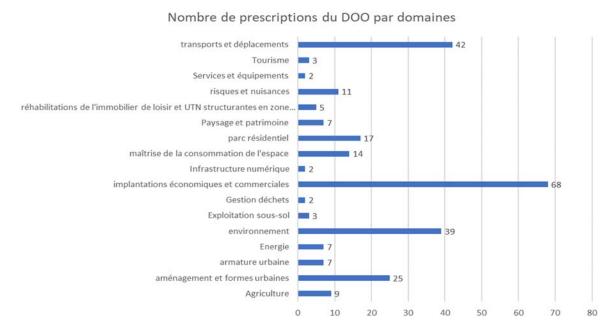
Les variables désignent le mode de renseignement de l'indicateur.

- Pour les indicateurs de type A il s'agira de la part de l'objectif chiffrée atteinte au moment de l'évaluation.
- Pour les indicateurs de type B il s'agira d'une codification binaire (la prescription a été respectée **OUI** ou **NON** ou **PARTIELLEMENT**).
- Pour les indicateurs de type C il s'agira d'une présentation qualitative décrivant l'état d'avancement de la mise en œuvre de la prescription.

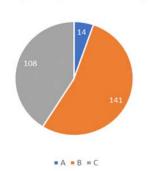
Présentation des prescriptions évaluées

Le DOO du SCoT BUCOPA se décline en 3 parties, elles-mêmes déclinées en objectifs, actions puis prescriptions voire recommandations. Au total, 263 prescriptions principales impliquant la mise en place d'actions ou l'intégration de dispositions spécifiques dans les PLU ont été retenues. La structure thématique du DOO implique nécessairement la présence de doublons dans les prescriptions.

Les prescriptions balayent 17 domaines différents allant de l'agriculture aux communications numériques ou à l'aménagement et aux formes urbaines. Elles ménagent une large part aux implantations économiques et commerciales, trouvant un fort levier d'action avec le DOO, aux transports et déplacements ainsi qu'à l'environnement, qui totalisent 149 prescriptions soit plus de la moitié du DOO. A l'inverse les communications numériques, le tourisme (traité de manière conjointe avec le paysage), la gestion des déchets, les services ou l'exploitation du sous-sol ne présentent qu'un nombre marginal de prescriptions.



Plus de la moitié des prescriptions du DOO relèvent d'éléments à intégrer dans les PLU des communes (notamment leurs zonages et règlements) et appellent une évaluation par des indicateurs de type B. Une large part concerne également la réalisation de projets ciblés et appellent une évaluation par des indicateurs C, plus qualitatifs. Les prescriptions visant un objectif chiffré, évaluées par des indicateurs de type A, sont par contre beaucoup moins nombreuses.



Nombre de prescriptions du DOO par types

Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire

Partie 1 : Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire

- La trame verte et bleue : Valoriser la biodiversité et l'accès aux ressources naturelles
- La trame agricole : Affirmer une économie primaire dynamique et diversifiée
- 1.3. La trame urbaine : Développer de nouvelles fonctions dans des cadres de vie différenciés au service des usagers du territoire

Cette partie intègre 63 prescriptions. Elle a un champ très large couvrant aussi bien la préservation des qualités écologiques que des ressources naturelles, foncières ou agricoles. Elle se décline en 3 objectifs thématiques.

La trame verte et bleue : valoriser la biodiversité et l'accès aux ressources naturelles

Cet objectif traite directement de la préservation de la trame verte et bleue, de ses éléments principaux (boisements et milieux humides) ainsi que de la préservation de la ressource en eau. Il contient 37 prescriptions qui pour la plupart imposent des mesures d'identification et de protection aux PLU, et une prescription chiffrée concernant les prélèvements dans la nappe phréatique de l'Ain.

Exemple : objectifs chiffrés de prélèvements dans les nappes phréatiques

Les volumes prélevables dans la nappe alluviale de l'Ain (source : SBVA)

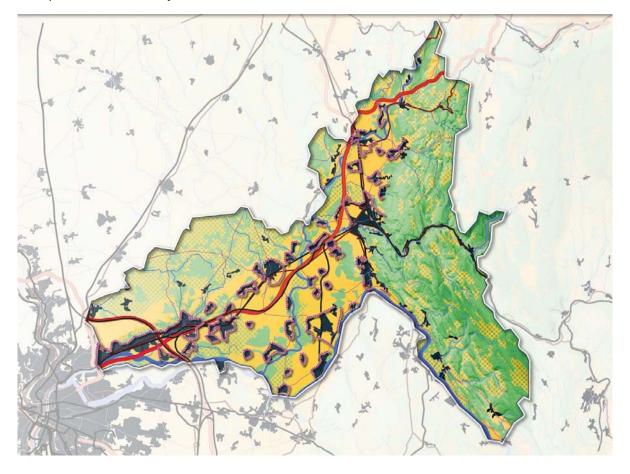
	Zone sensible	Hors zone sensible
Volume annuel prélevable	14 500 000 m ³	40 000 000 m ³
Dont volume estival prélevable	8 600 000 m³	21 600 000 m³

	Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire - La trame verte et bleue	La trame verte et bleue	
Actions	Prescriptions	Périmètre	Domaine
	Compléter et affiner le tracé des corridors écologiques repérés par le SCOT	corridors écologiques	environnement
	Conditionner la constructibilité des bâtiments agricoles	espaces à forte perméabilité écologique	environnement
Promouvoir la	Conditionner le défrichement des haies et parcelles agricoles enfrichées	espaces à forte perméabilité écologique	environnement
fonctionnalité des	Conditionner les extensions urbaines	espaces à forte perméabilité écologique	maîtrise de la consommation de l'espace
espaces naturels du	Délimiter dans le zonage des corridors ayant un règlement spécifique	corridors écologiques	environnement
BUCOPA	Développer l'urbanisation en continuité des bourgs et hameaux	espaces à forte perméabilité écologique	maîtrise de la consommation de l'espace
	Interconnecter des corridors trames vertes et trames bleues	corridors écologiques	environnement
	Restaurer la fonctionnalité des corridors coupés par de grandes infrastructures	corridors écologiques	environnement
	Assurer une gestion valorisant le rôle d'atténuation des aléas	boisements côtières / plaine de l'Ain	environnement
Drotógor ot aóros los	Définir une « zone tampon » aux abords des boisements dans laquelle l'urbanisation est interdite	boisements côtières / plaine de l'Ain	environnement
riotegel et gerei les	Lutter contre l'envahissement des espaces agricoles	zone de montagne	environnement
tonant compte de la	Mettre en œuvre une gestion différenciée	zone de montagne	environnement
disperité des existes	Permettre le développement des activités sylvicoles	boisements	environnement
nalia de de diversión	Protéger les boisements	boisements	environnement
	Protéger voire restaurer les boisements alluviaux	ripisylves	environnement
	Calibrer les PLU en fonction des capacités des infrastructures AEP et assainissement	territoire SCOT	maîtrise de la consommation de l'espace
	Encadrer l'urbanisation pouvant impacter la ressource souterraine	secteurs stratégiques AEP 3	environnement
	Encourager des pratiques agricoles sobres en consommation d'eau	nappes alluviales	environnement
	Favoriser la mise en place de dispositifs de récupération pluviale	nappes alluviales	environnement
Protéger la ressource	Protéger la ressource Intégrer les zonages et règlements des DUP (ou rapport hydrogéologique)	points de captages	environnement
en ean	Interconnecter les réseaux AEP	territoire SCOT	environnement
	Interdire strictement l'urbanisation et les activités polluantes	secteurs stratégiques AEP 2	environnement
	Ne pas dépasser le volume annuel prélevable dans la nappe alluviale	nappe alluviale de l'Ain	environnement
	Renforcer la performance des réseaux assainissement	territoire SCOT	environnement
	Renforcer la performance des STEP	territoire SCOT	environnement
	Compléter et affiner le tracé des zones humides repérées par le SCOT	zones humides	environnement
	Définir des zones tampons d'au moins 5m autour des cours d'eau	cours d'eaux et abords	environnement
	Interdire la construction d'obstables aux fonctionnalités écologiques des cours d'eau	cours d'eaux et abords	environnement
Protéger les milieux	Maintenir les haies connectées aux ripisylves	cours d'eau de l'Albarine	environnement
humides, les cours	Maîtriser l'urbanisation dans les espaces de mobilité des cours d'eau	cours d'eaux et abords	environnement
d'eau et leurs abords	Pour les projets utilité publique - mener une démarche ERC sur les zones humides détruites	zones humides	environnement
	Préserver la fonctionnalité du bras secondaire de l'Albarine	cours d'eau de l'Albarine	environnement
	Privilégier les schémas de voirie ralentissant l'écoulement des eaux	cours d'eau de l'Albarine	environnement
	Protéger les zones humides et leurs fonctionnalités	zones humides	environnement
Protéger les	Maintenir des continuités avec des éléments de nature ordinaire	abords des réservoirs de biodiversité	environnement
réservoirs de	Privilégier le maintien ou la création de zones de transition	réservoirs de biodiversité	environnement
biodiversité	Protéger strictement les réservoirs de biodiversité de l'urbanisation	réservoirs de biodiversité	environnement

La trame agricole : affirmer une économie primaire dynamique et diversifiée

Cet objectif traite principalement de la préservation de l'outil foncier agricole et, en négatif du développement de l'urbanisation, Le SCoT intégrant par ailleurs dans sa partie 3 un autre objectif dédié à l'agriculture abordée sous un angle plus économique. Il contient 9 prescriptions mobilisant des notions clés du SCoT, notamment l'enveloppe urbaine et les fronts urbains, ainsi que plusieurs prescriptions chiffrées concernant la consommation foncière et les densités bâties des espaces urbanisés.

Exemple: illustration des fronts urbains



	Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire - La trame agricole	ame agricole	
Actions	Prescriptions	Périmètre	Domaine
Définir les fronts urbains intangibles			
dans la plaine de l'Ain	Maintenir l'urbanisation à l'intérieur des fronts urbains	espaces urbains	maîtrise de la consommation de l'espace
	Aménager les ZAE pour favoriser la réhabilitation et limiter la consommation d'espace	ZAE	maîtrise de la consommation de l'espace
	Atteindre les densités prescrites par le SCOT pour les nouvelles opérations résidentielles	espaces urbains	maîtrise de la consommation de l'espace
	Définir les zones à urbaniser en fonction de leur impact sur les exploitations agricoles	espaces agricoles	maîtrise de la consommation de l'espace
Oriedan ora closero!	Développer prioritairement le "bourg centre" des communes	espaces urbains	maîtrise de la consommation de l'espace
riviegiei reliveio ppe diballie	Limiter la consommation foncière en extension à 768 ha soit 54,9 ha/an entre 2016 et 2030	espaces urbains	maîtrise de la consommation de l'espace
	Localiser les nouvelles extensions urbaines en continuité de l'urbanisation existante	espaces urbains	maîtrise de la consommation de l'espace
	Mettre en place des démarches type ZAP / PAEN	espaces agricoles	maîtrise de la consommation de l'espace
	Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine	espaces urbains	maîtrise de la consommation de l'espace

La trame urbaine : développer de nouvelles fonctions dans des cadres de vie différenciés au service des usagers du territoire

Cette objectif présente l'armature urbaine du SCoT. Il contient 18 prescriptions dont 2 chiffrées, très importantes, qui ventilent les objectifs de croissance démographique et résidentielle du territoire, mais aussi de nombreuses prescriptions de nature qualitative liées aux enjeux de chaque niveau d'armature urbaine et au renforcement du pôle d'Ambérieu-en-Bugey.

Exemple : ventilation des objectifs de production de logement entre niveaux d'armature urbaine

	P/	ARC DE LOGEMEN	NTS		n de l'effort du BUCOPA		le parc du OPA
Niveaux de polarités	Nombre de logements en 1999	Nombre de logements en 2012	Logements à construire sur la période 2016-2030	1999-2012	2016-2030	en 2012	en 2030
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	15 222	19 095	6 867				
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	8 298	10 635	3 996	34,4%	42,1%	31,4%	33,4%
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost / Beynost / Neyron	6 924	8 460	2 871				*
PÔLES SECONDAIRES	10 291	12 437	3 359				
Montluel / Dagneux / La Boisse	4 905	5 950	1 786				
Meximieux	2 735	3 287	780	19,1%	20,6%	20,5%	20,4%
Lagnieu	2 651	3 201	792			_	→
BOURG CENTRE	3 309	3 934	1 452				
Pont-d'Ain	1 048	1 282	610				
Saint-Rambert-en-B.	1 199	1 283	272	5,5%	8,9%	6,5%	7,0%
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	1 062	1 369	570				
BOURG RELAIS	2 133	2 415	827				
Jujurieux	952	1 138	547				
Tenay	744	756	153	2,5%	5,1%	4,0%	4.1%
Lhuis	437	521	128				
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	18 510	22 850	3 798				
CC Plaine de l'Ain *	9311	11 885	1 580				
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	3 962	4 790	823				
CC de la Côtière à Montluel	2 503	3 170	1 007	20.5%	22.26	27.49	35.0%
CC Vallée de l'Albarine	1 239	1 348	137	38,5%	23,3%	37,6%	35,0%
CC Miribel et Plateau	835	948	204				
CC Rhône - Chartreuse de Portes	660	708	46		•		*
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	1 303	I 499	221				
Balan	509	586	159				
Niévroz	453	528	36				
Thil	341	385	26				
TOTAL SCoT DU BUCOPA	49 465	60 731	16 302	100%	100%	100%	100%

	Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire - La trame urbaine	ame urbaine	
Actions	Prescriptions	Périmètre	Domaine
	Atteindre et respecter la ventilation des objectifs de prodution résidentielle chiffrés du SCOT	territoire SCOT	maîtrise de la consommation de l'espace
	Atteindre et respecter la ventilation des objectifs démographiques chiffrés du SCOT	territoire SCOT	maîtrise de la consommation de l'espace
	Dans le pôle de Pont d'Ain définir les conditions du développement résidentiel nécessaire renforçant l'offre		
	de services et de l'offre de transports collectifs notamment depuis et vers la gare TER.	strate armature urbaine	armature urbaine
	Dans le pôle réseau de la Côtière veiller à la diversification et au développement d'un parc résidentiel de		
	qualité, une proximité accrue des populations aux équipements et à l'emploi, ainsi qu'au confortement des		
	fonctions et équipements m	strate armature urbaine	armature urbaine
	Dans le pôle structurant de rayonnement régional veiller à la diversification et au développement d'un parc		
	résidentiel de qualité, une proximité accrue des populations aux équipements et à l'emploi, ainsi qu'au		
	confortement des fonctions et équipements métropolitains	strate armature urbaine	armature urbaine
Affirmer l'armature urbaine	Dans les autres communes veiller à créer les conditions de renouvellement de la population en favorisant la		
territoriale dans la programmation	territoriale dans la programmation diversité du parc résidentiel, améliorer l'accès à pied et en modes doux des services et d'organiser des		
du dévelo ppement	capacités d'accueil nouvelles pour accompagner l'offre existante.	strate armature urbaine	armature urbaine
	Dans les bourgs centres définir les conditions de développement résidentiel diversifié pour renforcer leur		
	poids démographique et développer le tissu local commercial, de services et d'équipements destinés à		
	répondre aux besoins actuels et futurs des populations.		armature urbaine
	Dans les bourgs relais assurer l'équilibre entre les différentes fonctions en veillant à maintenir le tissu local		
	commercial, de services et d'équipements attractifs pour compléter l'offre et renforcer l'accessibilité aux		
	services pour les populations du bassin de vie.	strate armature urbaine	armature urbaine
	Dans les pôles secondaires définir les conditions nécessaires à la pérennisation de leur rôle dans la		
	hiérarchie urbaine du BUCOPA, en privilégiant en particulier l'accueil de fonctions (économiques,		
	commerciales, de services) et d'équipements rayonnants sur tout l'espace de leur bassin de vie.	strate armature urbaine	armature urbaine
	Concentrer le développement urbain sur le quartier gare, le centre-ville et le secteur du triangle	Ambérieu en Bugey	aménagement et formes urbaines
	Créer un quartier d'affaire mixte privilégiant l'accessibilité modes doux et TC autour de la gare	Ambérieu en Bugey	implantations économiques et commerciales
Asseoir le rayonnement d'Ambérieu	Asseoir le rayonnement d'Ambérieu-Créer une nouvelle ZAE dont le traitement paysager permettra de constituer une façade de qualité à l'ouest		
en-Bugey	de la RD1075	Ambérieu en Bugey	implantations économiques et commerciales
	Recomposer le secteur du triangle	Ambérieu en Bugey	aménagement et formes urbaines
	Veiller à la diversification et au développement de l'offre résidentielle	Ambérieu en Bugey	parc résidentiel
Renouveler l'attractivité de la	Améliorer les connexions train et TC vers la plaine de l'Ain	montagne et vallée de l'Albarine	transports et déplacements
montagne et de la Vallée de	Développer les pôles économiques ciblés par le SCOT	montagne et vallée de l'Albarine	implantations économiques et commerciales
Malbaring	Développer les services et le parc résidentiel dans les espaces ciblés par le SCOT	montagne et vallée de l'Albarine	aménagement et formes urbaines
Albainic	Walaricar las idantitás architartura las at navcadàras	montagne at vallée de l'Albarine	Daycage at natrimoine

Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXIe siècle

Partie 2 : Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXI^e siècle

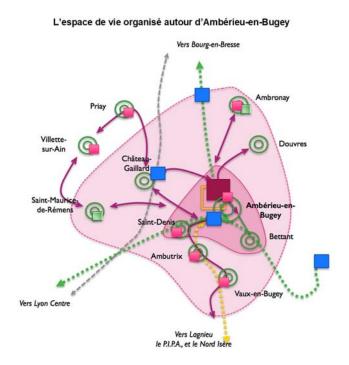
- 2.1. La politique des transports : Renforcer l'armature urbaine et répondre aux besoins de mobilités différenciés
- 2.2. Les territoires et le changement climatique : Produire un aménagement et un urbanisme durable
- 2.3. La politique de l'habitat : Produire des logements de qualité, diversifiés et accessibles pour valoriser les ambiances et les modes de vie pluriels

Cette partie contient 91 prescriptions. Elle est orientée vers les modes d'aménager, avec des prescriptions portant sur la mobilité, le développement qualitatif comme quantitatif du parc de logement ainsi que l'énergie et les risques et nuisances. Les prescriptions sont souvent chiffrées, notamment celles relevant d'éléments de programmation, mais prennent également la forme d'éléments qualitatifs pour les thématiques mobilité, risques et nuisances.

La politique des transports : renforcer l'armature urbaine et répondre aux besoins de mobilités différenciés

Cet objectif contient 32 prescriptions, aucune n'étant chiffrée. Il traite principalement de l'offre de mobilité sur le territoire, thématique sur laquelle les PLU n'ont que des leviers d'actions réduits, notamment au niveau du développement de l'offre de transports collectifs. Cependant, il aborde également la réalisation de grandes infrastructures de transport avec un accent mis sur la préservation des emprises foncières dans les PLU, les mobilités douces ainsi que l'offre de services des « espaces de vie » des communes.

Exemple – espace de vie

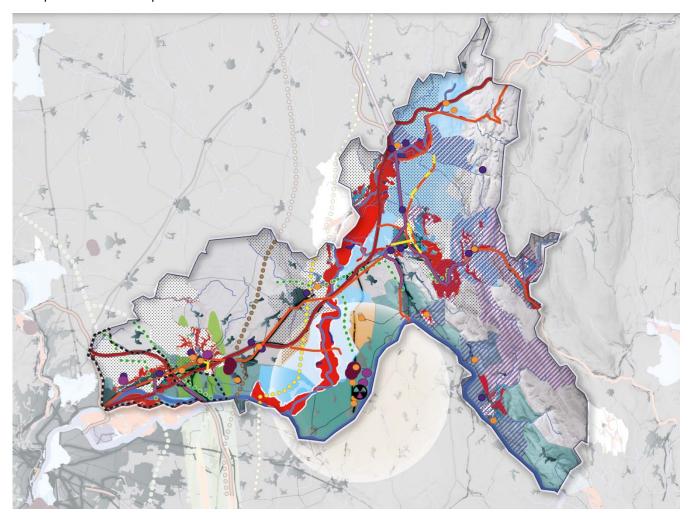


	Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXIe siècle - La politique des transports	e siècle - La politique des transports	
Actions	Prescriptions	Périmètre	Domaine
Étendre le réseau d'infrastructures	Étendre le réseau d'infrastructures Anticiper la connexion THD des ZAE au stade de la création	territoire SCOT	Infrastructure numérique
numériques	Prioriser la desserte des établissements scolaires	territoire SCOT	Infrastructure numérique
	Compléter et pérenniser l'offre TC autour des gares TER de Miribel, de Beynost, de Saint-Maurice-de- Beynost, de Montluel et de La Valbonne.	gares TER	transports et déplacements
	Délimiter les périmètres à l'intérieur desquels les conditions de desserte TC permettent de réduire ou de supprimer les obligations imposées en matière de réalisation d'aires de stationnement	espaces urbains	transports et déplacements
	Diversifier les fonctions urbaines (résidentielles, activités, commerces) et veiller à l'intensification urbaine autour des gares TER	gares TER	transports et déplacements
	Favoriser l'élaboration de PDE / PDIE	espaces urbains	transports et déplacements
Hiérarchiser les gares	Limiter les possibilités de mutation des infrastructures ferrées, exploitées ou non, afin de préserver, sur le long terme, le potentiel d'utilisation de ces infrastructures	gares TER	transports et déplacements
	Mettre en œuvre des études portant sur la faisabilité d'un transport collectif routier desservant mieux le Parc industriel de la Plaine de l'Ain	Parc industriel plaine de l'Ain	transports et déplacements
	Réserver les emprises foncières nécessaires à l'amélioration des conditions de desserte infra-urbaine, de report modal autour des gares et favoriser un meilleur partage de la voirie	gares TER	transports et déplacements
	Réserver les emprises foncières nécessaires à l'amélioration des conditions de report modal autour des gares	gares TER	transports et déplacements
	Sécuriser les traversées et les cheminements piétons aux abords des gares TER	gares TER	transports et déplacements
	Aménager des aires de covoiturage de proximité autour des gares et arrêts TC structurants Créer un réseau cyclable qui établit des liaisons structurantes et plus diffuses entre et autour des différents	gares TER	transports et déplacements
Promouvoir les modes de	générateurs de flux du territoire (enseignement 3km / gare 5 km)	espaces urbains	transports et deplacements
déplacements alternatifs à la	Développer une offre d'autopartage publique dans les aires de covoiturage	espaces urbains	transports et déplacements
voiture	Prévoir l'aménagement d'aires de covoiturage au niveau des sorties d'autoroute, ainsi qu'à hauteur des nœuds du réseau routier départemental	territoire SCOT	transports et déplacements
	Prévoir l'équipement des espaces de stationnement des ensembles d'habitation et des équipements accueillant du public en points de charge véhicules électriques	espaces urbains	transports et déplacements
	Classer en A ou N (voir ER) les terrains prévus pour la réalisation des infrastructures ciblées par le SCOT	territoire SCOT	transports et déplacements
	Conserver la possibilité foncière de réaliser un TCSP sur l'ancienne voie ferrée entre Ambérieu et Lagnieu	emprise projet ciblé	transports et déplacements
Réaffirmer le rôle a lé des	Conserver la possibilité foncière de renforcer la voie ferrée desservant le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA)	emprise projet ciblé	transports et déplacements
infrastructures dans le projet de	Conserver la possibilité foncière du projet de Contournement Est Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL)	emprise projet ciblé	transports et déplacements
	Conserver la possibilité foncière d'un élargissement de la voie ferrée Lyon-Bourg-Ambérieu	emprise projet ciblé	transports et déplacements
	Permettre les conditions de réalisation de l'aménagement d'un itinéraire bis contournant le village de Loyettes	emprise projet ciblé	transports et déplacements
	Préserver de toute urbanisation le secteur prévu pour une sortie A42 sur la commune de Leyment	emprise projet ciblé	transports et déplacements
	Développer le TAD dans les zones de montagne	zone de montagne	transports et déplacements
Renforcer le rôle des gares du BUCOPA	Prévoir des espaces de stationnement suffisamment dimensionnés et attractifs, à destination des deux- roueset des voitures à proximité immédiate des gares	gares TER	transports et déplacements
	Veiller à faciliter l'accès aux gares du territoire en transport collectif dans les zones les plus denses	gares TER	transports et déplacements
	Améliorer le rabattement TC sur les gares depuis les espaces de vie	lieux de vie SCOT	transports et déplacements
	Améliorer les dessertes TC entre les bourgs et vers les pôles d'emplois depuis les espaces de vie	lieux de vie SCOT	transports et déplacements
		lieux de vie SCOT	Services et équipements
Structurer le territoire en espaces de vie optimisant les mobilités à	Favoriser le développement d'un panel complet de services de proximité dans les lieux de vie ciblés par le SCOT	lieux de vie SCOT	Services et équipements
leur échelle	Permettre l'implantation résidentielle des personnes âgées et/ou modestes dans les espaces centraux et les mieux desservis des communes.	lieux de vie SCOT	parc résidentiel
	Veiller au maillage de l'espace de vie par un réseau d'infrastructures spécifique aux modes doux et la définition d'itinéraires cyclables intercommunaux	lieux de vie SCOT	transports et déplacements

Les territoires et le changement climatique : produire un aménagement et un urbanisme durable

Cet objectif contient 23 prescriptions traitant de l'efficacité énergétique du bâti et de la prise en compte des risques et nuisances, mais intègre aussi plusieurs prescriptions articulant le développement de l'urbanisation avec l'offre de mobilité. Aucune prescription n'est chiffrée une grande partie rappellent aux documents d'urbanisme des obligations issues du Code de l'Urbanisme.

Exemple – carte des risques et nuisances



	Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXIe siècle - Les territoires et le changement climatique	Les territoires et le changement climatique	
Actions	Prescriptions	Périmètre	Domaine
	Créer des liaisons écologiques urbaines dans les espaces TVB en milieu urbain	espaces urbains	environnement
Accroître la place de la nature en	Favoriser la mise en place d'une gestion des espaces verts durable dans les nouvelles opérations et ambanament	espaces urbains	environnement
	Préciser le tracé et préserver (zonage / règlement) les espaces TVB en milieu urbain	espaces urbains	environnement
	Mettre en œuvre de démarches améliorant la conception des bâtiments et des espaces publics, partagés ou		
	privés, dans la recherche d'une consommation moindre en énergie pour le chauffage, le refroidissement et	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	l'éclairage.		
Améliorer la performance	Mettre en œuvre les actions et les outils financiers pour mener à bien les objectifs de rénovation		
énergétique des bätiments	énergétique des bâtiments, notamment dans les secteurs présentant les potentiels de rénovation les plus	espaces urbains	parc résidentiel
	importants		
	Privilégier l'approche bioclimatique de la conception des bâtiments, notamment pour les opérations de	vallée de l'Albarine	réhabilitations de l'immobilier de loisir et UTN
	renouvellement urbain de la vallée de l'Albarine		structurantes en zone montagne
	Aménager un maillage de cheminements doux et sécurisés pour les piétons et les vélos, vers et depuis les équipements publics, les centres anciens	espaces urbains	transports et déplacements
Articuler l'offre de transport aux	Définir les nouvelles zones urbaines à destination de logements dans les espaces desservis, ou amenés à	inité descente TC	transmorts of donlar compate
solutions de déplacements doux	être desservis, par les transports collectifs		transports et deplacements
dans les espaces du quotidien	Permettre et favoriser la mixité fonctionnelle des espaces urbains	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Privilégier des densités bâties et parts de logement social plus élevées dans les secteurs desservis par les TC	proximité desserte TC	transports et déplacements
Concevoir des opérations	Privilégier des essences végétales peu consommatrices d'eau et peu exigeantes en intrants phytosanitaires	espaces urbains	environnement
d'aménagement vertueuses en matière de gestion des ressources	Valoriser les solutions innovantes en matière de construction et en matière de gestion de la ressource en eau	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Dans les zones rouges risque gonflement de terrain interdire les travaux de remblaiement, d'excavation et d'affouillement d'une hauteur supérieure à 3 mètres et/ou de pente de talus de plus de 30°	secteurs soumis à aléa retrait gonflement argileux	risques et nuisances
	Dans les zones rouges risque gonflement de terrain interdire tous travaux nécessitant des mouvements de terrain (débai-remblai) ou induisant une surcharge de plus de 4t/m2.	secteurs soumis à aléa retrait gonflement argileux	risques et nuisances
		secteurs soumis à aléa technologique	risques et nuisances
	Implanter les sites SEVESO et ICPE dans des zones dédiées et à distance des zones urbanisées existantes ou firtune ainci rous des résenvairs de biodivareité	secteurs soumis à aléa technologique	risques et nuisances
Prévenir l'exposition aux risques et		secteurs concernés par zonage PEB	risques et nuisances
aux nuisances	Mettre en place des dispositifs d'isolation dans la zone D du PEB	secteurs concernés par zonage PEB	risques et nuisances
	Prendre en compte le classement sonore préfectoral des infrastructures de transport dans la localisation des nouvelles opérations	abords voiries génératrices nuisances sonores	risques et nuisances
	Prendre en compte le risque TMD	secteurs soumis à aléa technologique	risques et nuisances
	Prendre en compte les risques d'inondation par crues lentes et rapides (liés au Rhône, à l'Ain et à l'Albarine) et limiter l'augmentation de la population en zone d'aléa fort	secteurs soumis à aléa inondation	risques et nuisances
	Rechercher la résilience de l'urbanisation existante en zone inondable	secteurs soumis à aléa inondation	risques et nuisances
	veilleront à la préservation des zones d'expansion des crues identifiées sur le territoire sur le cours amont du fleuve Rhône, et sur le cours de l'Albarine	secteurs soumis à aléa inondation	risques et nuisances

La politique de l'habitat : produire des logements de qualité, diversifiés et accessibles pour valoriser les ambiances et les modes de vie pluriels

Cet objectif traite spécifiquement de la thématique logement avec une approche tant quantitative que qualitative. Certaines prescriptions sont chiffrées, notamment celles détaillant les objectifs de production de logement (en doublon avec la partie 1) et de production de logement à caractère social. Mais une majorité de prescriptions ont un caractère qualitatif et leur évaluation implique une interprétation subjective de leur transcription dans les PLU.

Exemple : objectifs de densité résidentielle

Les objectifs de densité moyenne minimum à l'échelle de la commune, en extension

Niveaux de polarités	dont e	en extension (surface co associés et		les équipements
iniveaux de polarites	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	24%	l 630	25	65
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis,Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	I 200	25	48
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17
PÔLES SECONDAIRES	28%	950	19	50
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17
Meximieux	35%	270	18	15
Lagnieu	40%	320	18	18
BOURG CENTRE	65%	930	17	54
Pont-d'Ain	71%	430	25	17
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23
BOURG RELAIS	55%	460	15	30
Jujurieux	60%	330	17	19
Tenay	35%	50	12	4
Lhuis	60%	80	12	6
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	54%	2 030	16	127
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31
CC de la Côtière à Montluel	50%	500	18	28
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3
TOTAL SCoT DU BUCOPA	37%	6 000	18	326

^{*} à l'exception de certaines communes.

	Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXIe siècle - La politique de l'habitat	e siècle - La politique de l'habitat	
Actions	Prescriptions	Périmètre	Domaine
-	Désenclaver les quartiers sociaux Courbes de l'Albarine et la Maladière, améliorer la qualité de leurs espaces publics, diversifier et revaloriser leur parc immobilier	emprise projet ciblé	aménagement et formes urbaines
Encadrer la qualite des logements	Fixer des objectifs d'amélioration qualitative de l'habitat via l'élaboration de PLH Mattre accessive des CDBM dans de nomineaux certains du territrise	territoire SCOT	parc résidentiel
Favoriser le développement et	Accompagner les grands projets de développement économique par la mise en place d'une politique de l'habitat suffisamment dimensionnée pour permettre aux futurs salanés de résider à proximité de leur lieu	espaces urbains	implantations économiques et commerciales
l'accessibilité aux services et aux équipements	de travail desliser les opérations de nouveaux logements à proximité de l'offre de services, de commerces et d'éculiements. et de l'offre TC	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Atteindre les densités prescrites par le SCOT pour les nouvelles opérations résidentielles	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Définir des règlements spécifiques encadrant l'évolution du bâti et des espaces urbanisés pour concilier maintien de leur identité et nécessaire adaptation aux nouveaux besoins	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Diversifier les formes urbaines à l'échelle des communes comme des opérations	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	ravoriser la conterence de la listere divante. Gérer les interfaces avec les milieux écologiques en évitant leur fragmentation ou l'augmentation des	espaces urbains	aminament et lornes arbaines
		Spaces undanis	
Mettre en œuvre des morphologies	Wettre en centre des morphologies Interdirer la realisation de nouveaux lotissements "classiques" en K ou K+1. Accommenda conservation de morphologies interdirer in the conservation of t	espaces urbains	amenagement et tormes urbaines
au contexte urbain et paysager		espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Promouvoir des formes urbaines innovantes, plus compactes et répondant aux aspirations des habitants	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Proscrire les développements linéaires	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Proscrire les développements qui participent à l'enclavement de l'espace agricole Réaliser une charte de qualité architecturale et paysagère à l'échelle du SCOT BUCOPA. en partenariat	espaces urbains	amenagement et formes urbaines
	notamment avec le CAUE de l'Ain	territoire SCOT	aménagement et formes urbaines
	Rechercher un maillage viaire avec le tissu urbain existant et les centres villes, bourgs ou villages, et éviter l'organisation en impasse	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Dans les bourgs relais et bourgs centres de moins de 2000 habitants atteindre 10% de LLS	strate armature urbaine	parc résidentiel
	Dans les bourgs relais et bourgs centres de plus de 2000 habitants atteindre 15% de LLS	strate armature urbaine	parc résidentiel
	Dans les communes de plus de 3500 habitants de l'UU de Lyon ou de la CC de la plaine de l'Ain atteindre 25% de LLS	communes 3500 habitants +	parc résidentiel
	Dans les communes non pôles de moins de 1000 habitants maintenir le niveau actuel de LLS	strate armature urbaine	parc résidentiel
	Dans les communes non pôles de plus de 1000 habitants atteindre 10% de LLS	strate armature urbaine	parc résidentiel
	Elaborer des PLH précisant les parts de logements à rénover, réhabiliter et remettre sur le marché	territoire SCOT	parc résidentiel
Organiser la mixité sociale et générationnelle	Limiter les grandes opérations de lotissements mais plutôt diversifier et densifier les opérations Mattra en maivre des stratégies fancières aver l'EPE Dlaine de l'Ain	espaces urbains territoire SCOT	parc résidentiel narr résidentiel
	Offrir plus de petits logements (T1 à T3), et de logements spécifiques en milieu urbain ou dans les petits		ממכונובו
	bourns from the property of the state of the	espaces urbains	parc résidentiel
	Permettre le maintien a domicile des personnes agres, en developpant les services a la personne et de santé adaptés	espaces urbains	parc résidentiel
	Réaliser environ 1165 logements par an à horizon 2030	territoire SCOT	parc résidentiel
	Respecter les obligations d'aires d'accueil découlant du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage	territoire SCOT	parc résidentiel
Organiser le renouvellement en montagne	Mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine dans les centres anciens en difficulté des fonds de vallée	montagne et vallée de l'Albarine	réha bilitations de l'immo bilier de loisir et UTN structurantes en zone montagne
	Composer des entrées de ville annonçant le passage de la route à la rue, au travers d'un traitement différencié	entrées de villes	aménagement et formes urbaines
	Concevoir des aménagements de chaussée et d'espaces publics simples et soignés qui intègrent les modes doux (vélos et piétons) en privilégiant les aménagements végétalisés et naturels	espaces urbains	transports et déplacements
20. 40 cliss of 20 cliss (3:10.00)	Ne pas prévoir de développement linéaire de l'urbanisation le long des axes de circulation	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
Quaimentes entrees de vine et les lisières urbaines	Qualifier les abords des routes à grande circulation	abords voies à grande circulation	aménagement et formes urbaines
	Réduire les règles de recul visées à l'article L.111-6 du CU de 100 m pour les autoroutes et 75 m pour les routes à grande circulation	abords voies à grande circulation	aménagement et formes urbaines
	S'appuyer sur les éléments naturels / agricoles de paysage pour définir et qualifier les lisières urbaines	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Traiter les nouveaux fronts urbains pour les insérer dans leur environnement paysager, au travers d'un paysagement et d'une végétalisation en lien avec le milieu naturel environnant	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	polyade de la companya de la company		

Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA

Partie 3 : Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA

- 3.1. Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité
- Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée
- 3.3. Développer la valorisation et l'innovation pour l'exploitation des ressources naturelles
- 3.4. Structurer l'armature touristique et culturelle au service d'une vocation régionale
- 3.5. Encadrer le développement commercial dans le BUCOPA

Cette partie renvoie directement à l'aménagement économique et commercial du territoire avec une approche très large. Elle mobilise 106 prescriptions, notamment qualitatives, dédiées à la réalisation de nouveaux espaces d'activité sur le territoire, mais aussi de nouvelles unités touristiques, de paysage, d'exploitation des ressources naturelles et d'agriculture.

Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité

Cet objectif traite spécifiquement des zones d'activités. Il liste l'ensemble des projets de ZAE structurantes à réaliser sur les communes au travers de prescriptions qualitatives, mais aussi des éléments de qualité urbaine à transcrire dans les PLU.

Exemple : illustration d'emprise de ZAE à retranscrire dans le PLU de la commune



Oli scilellia u alliellagellieli	On scrietic draining entering and varouser has savoir faire et i minovatori et remoter ams le pous economique du DOCOTA - Organiser le developpement des acurates economiques dans es espaces de quante	due au pocorA - Organiser le developpement a	les activites economiques dans des espaces de qualite
Actions	Prescriptions	Périmètre	Domaine
4	Adopter un parti d'aménagement qui définit l'urbanité développée dans les ZAE en tenant compte des typolo∦ZAE	ZAE	transports et déplacements
	Favoriser la mise en place de dispositifs de production d'énergie renouvelable	ZAE	transports et déplacements
	limiter les espaces de stationnement en surface des ZAE à leurs besoins incompressibles	ZAE	transports et déplacements
	Minimiser les bandes inconstructibles dans une perspective d'évolution à terme du tissu bâti des ZAE	ZAE	transports et déplacements
	Organiser et aménager les transitions en continuité avec les espaces urbains existants auxquels les ZAE		
	s'accrochent,	espaces urbains	transports et déplacements
Amellorer la qualite des parcs parcs d'activités économiques	Permettre une intégration paysagère de qualité des ZAE définissant (sans consommation d'espace excessive) une nouvelle lisère urbaine	ZAE	transports et déplacements
-	Prévoir des possibilités d'élévation en hauteur des bâtiments des ZAE	ZAE	transports et déplacements
	Prévoir une gestion intégrée des eaux pluviales dans les ZAE	ZAE	transports et déplacements
	Promouvoir dans les ZAE des formes urbaines denses, une taille des parcelles et des gabarits de voiries	ZAE	transports et déplacements
	adaptés à la typologie des entreprises	!	
	Rechercher la perméabilité des surfaces de stationnement ou de circulation des ZAE	ZAE	transports et déplacements
	Anticiper les besoins en termes d'aménagement des ZAE afin d'affirmer la qualité et la vocation des activités	ZAE	implantations économiques et commerciales
	pouvant s'y installer.		
Développer les parcs spécialisés en	Installer les activites industrielles liees au pole de deconstruction ferroviaire et aux activites industrielles connexes et interdire les surfaces commerciales sur le site de l'ESCAT	emprise projet ciblé	implantations écono miques et commerciales
	Permettre l'implantation de nouvelles installations éventuelles visant à développer de nouveaux services		
spécifiques identifiés	innovants autour de la centrale du Bugey	emprise projet cible	implantations economiques et commerciales
	Permettre le développement cluster éco-aménagement du pôle d'Ambérieu	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
	Préserver la capacité de développement dans le périmètre de la ZAC du PIPA	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
	Prévoir les conditions réglementaires de la réalisation du projet Transpolis	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
+	Affirmer la vocation tertiaire et améliorer la qualité de l'aménagement de la ZAE Parc des Viaducs	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
	Développer une offre commerciale en façade autour de la RD 1075 à Ambérieu en Bugey	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
	Engager la requalification de la zone commerciale de Beynost dite « des Batterses »	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
	Mieux qualifier et donner de la lisibilité à l'entrée de ville à l'occasion de la création d'une nouvelle voirie	7 d d d d d d d d d d d d d d d d d d d	as circumstant to the second s
Déveloner regulifier	desservant l'échangeur de Montluel	emprise projec crois	impiantations economiques et commerciales
ž	Permettre la réalisation de la ZAC des Goucheronnes et l'extension des Cèdres Bleus	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
	Permettre la réalisation de la ZAC du Pont Rompu	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
	Permettre le développement de la ZAE Parc de Neyron à vocation mixte artisanat et tertiaire à destination	emprise projet ciblé	implantations écono miques et commerciales
3	des PME / PMI et qualifier l'entrée de ville	-	
	Permettre les extensions de la ZAC des 3B	emprise projet cible	implantations economiques et commerciales
-1	Permettre les extensions des ZAE Granges et de la Bassette	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
	Prolonger le secteur d'activité « Terres Ligues » par la création d'une nouvelle voirie	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
	Développer de petites ZAE pour TPE / TPI dans les pôles relais et bourgs centres	strate armature urbaine	implantations économiques et commerciales
	Pérenniser les entreprises isolées enclavées dans le tissu urbain mixte et résidentiel	espaces urbains	implantations écono miques et commerciales
	Permettre la mobilisation d'environ 10 ha pour création d'une ZAE à vocation mixte industriel artisanal	Torcieu	implantations économiques et commerciales
	services et/ou Pole Bois a Torcieu		
entreprises	Permettre la mobilisation d'environ 5 ha pour conforter le pôle d'activités de Briord	Briord	implantations économiques et commerciales
existantes	Permettre la mobilisation d'environ 5 ha pour création d'une ZAE à vocation mixte industrielle, artisanale et de services (le Bachas) à Lagnieu	Lagnieu	implantations économiques et commerciales
	Permettre l'accueil des activités tertiaires et artisanales non nuisantes dans le tissu urbain mixte et	-	
	résidentiel	espaces urbains	implantations economiques et commerciales
	Créer des structures économiques répondant au parcours des entreprises (pépinières) dans les pôles	strate armature urbaine	implantations économiques et commerciales
2 x + 1 x + 2 x +	Urbdinis		in the second se
valoriser et developper les activités la	Valorise re toevelopper res activites havonise la creation de bureaux dans les poles urbains	strate armature urbaine	implantations economiques et commerciales
tertiaires productives dans le tissu	tertiaires productives dans le tissul Pavoriser les espaces de coworking et de teletraval i Inchiser de la company	espaces urbains	implantations economiques et commerciales
	neanser et respecter les elements de programmation du ausmess vinage de la gare de vioritique. Réaliser et respecter les éléments de programmation du amatier d'affaires du nôle gare d'Ambérianen.	emprise projet crore	inipiantations economiques et commerciales
- 10	ntegniser en experten les elements de programmation du qualitier à angules du pote gare à minacrie d'en-	emprise projet ciblé	implantations écono miques et commerciales
	, o-,		

Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée

Cet objectif comptant 9 prescriptions aborde la pérennité et le développement des exploitations du territoire ainsi que leurs capacités de diversification. Ses prescriptions se concentrent sur l'intégration aux règlements des PLU de dispositions permettant la création de nouveaux bâtiments agricoles, notamment de points de vente directe.

Développer la valorisation et l'innovation pour l'exploitation des ressources naturelles

Cet objectif contient 12 prescriptions. Il traite à la fois des enjeux liés à la gestion des déchets, au développement des énergies renouvelables dans le bâti (en complément de l'objectif de la partie 2 abordant sa performance énergétique) ainsi qu'à l'exploitation des ressources du sous-sol. La plupart des prescriptions sont de nature qualitative et aucune n'est chiffrée.

Un schéma d'aménagen	Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids écon	mique du BUCOPA - Promouvoir une agricultur	'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA - Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée de qualité
Actions	Prescriptions	Périmètre	Domaine
	Accompagner les possibilités de développement des exploitations d'élevage et gérer par anticipation les distances de recul et des servitudes de réciprocité	espaces agricoles	Agriculture
Anticiper et alléger les contraintes transfert des dits sièges	Anticiper sur les besoins soit de maintien de sièges dans l'espace urbain, soit au contraire de besoins de transfert des dits sièges	espaces urbains	Agriculture
d'exploitation en fonction des	Limiter le morcellement des exploitations et prendre en compte la localisation des sièges d'exploitation	espaces agricoles	Agriculture
filières	Maintenir ou réorganiser l'accessibilité aux exploitations en prenant en compte les besoins et gabarits liés à la circulation des engins agricoles	espaces agricoles	Agriculture
	Protéger sur le long terme des espaces à forte qualité agronomique et les espaces d'AOC particulièrement l'AOC viticole	espaces agricoles	Agriculture
Développer les circuits courts	Donner la possibilité de création de points de vente mutualisés ou non pour les producteurs locaux	espaces agricoles	Agriculture
	Donner hors des zones agricoles des possibilités de construire des bâtiments liés à la diversification des activités agricoles	ZAE	Agriculture
Faciliter les activités accessoires complémentaires de revenus	Faciliter les activités accessoires Prévoir dans les zones agricoles les besoins immobiliers liés aux activités de vente, préparation, complémentaires de revenus transformation, création de valeur sur place des produits de l'exploitation	espaces agricoles	Agriculture
	Prévoir dans les zones agricoles les besoins immobiliers liés aux activités touristiques et de loisirs accessoires	espaces agricoles	Agriculture

Un schéma d'aménagement é	Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA - Développer la valorisation et l'innovation pour l'exploitation des ressources naturelles	e du BUCOPA - Développer la valorisation et l'in	nnovation pour l'exploitation des ressources naturelles
Actions	Prescriptions	Périmètre	Domaine
Rationnaliser la production des	Rationnaliser la production des Développer des sites pour recevoir des plates-formes de préparation et de transfert des déchets pour favoris territoire SCOT	territoire SCOT	Gestion déchets
déchets et améliorer leur	Imposer à la construction neuve de logements collectifs, ou de logements réalisés dans le cadre d'une		
traitement	opération d'ensemble, la réalisation de locaux de collectes des déchets intégrés	espaces urbanis	destion decriets
	Conforter et poursuivre les démarches pour des projets de méthanisation des déchets organiques	espaces agricoles	Energie
	Encourager l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments agricoles	espaces agricoles	Energie
	Étudier la faisabilité des implantations dans les deux perspectives alternatives de création de réseaux de		
المرسومية وطميناه فالمراس المراس المراس	chaleur ou de production d'énergie	espaces di ballis	בוופו מוש
climatique en matière de gestion	Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) pour la production à l'échelle du bâti ou de l'ilot (onération)	espaces urbains	Energie
energetique et de production	Interdire les fermes photovoltaïques sur les espaces agricoles productifs	espaces agricoles	Energie
d energies renouvelables	Mettre en œuvre une démarche de coopération de valorisation des ENR&R avec les territoires voisins (SCoT	TO 00 000 100 000	
	du Bugey) en prenant appui sur le Pôle Bois de Cormaranche-en-Bugey	ופועונסוגפ אכס ו	algland
	Prévoir l'implantation d'équipements (plateforme de séchage, transformation conditionnement etc.) sur le	Aldie to ione oriente	C. S.
	futur parc de Torcieu et pour des installations importantes dans le PIPA.	emprise projet cibre	בוופו מוש
	Interdire la création de nouvelles carrières en eau	cours d'eaux et abords	Exploitation sous-sol
Valoriser durablement les	Rechercher des mobilités altematives au transport par camion des productions des carrières	territoire SCOT	Exploitation sous-sol
ressources du sous sol	Valoriser et privilégier l'extension des carrières existantes, sous réserve des impacts hydrologiques et sur la	יסיקיייני	Exploitation cons-sol

Structurer l'armature touristique et culturelle au service d'une vocation régionale

Cet objectif traite de la valorisation du paysage, du patrimoine bâti ainsi que des unités touristiques nouvelles destinées à le valoriser. Il contient 12 prescriptions qualitatives détaillant notamment la programmation des UTN

Exemple : illustration des orientations liées à une UTN



Un schéma d'aménagemei	Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA - Structurer l'armature touristique et culturelle au service d'une vocation régionale	nique du BUCOPA - Structurer l'armature touris	stique et culturelle au service d'une vocation régionale
Actions	Prescriptions	Périmètre	Domaine
			réhabilitations de l'immobilier de loisir et UTN structurantes en
	Réaliser et respecter les éléments de programmation de l'UTN base de loisirs à Saint-Rambert-en-Bugey	emprise projet ciblé	zone montagne
Vicebulon of reguestation	ominde I for any one of the second of the se	A disconnection of the second	réhabilitations de l'immobilier de loisir et UTN structurantes en
Ceveloppel de nouveaux	מבמוזבו ברובז/ברובו ובז בובווובוויז מב לו סגומווווומווסוו מבו סדות מסוומווב מבז גוסוובי מב רבומסוו מ דמסמוווב	elliprise projet cible	zone montagne
aniacienis conistidaes	bós listos est sociales for ólómente de anoma montien de l'HTM eite anchée legime de Marchael	omarica aroint aibló	réhabilitations de l'immobilier de loisir et UTN structurantes en
	מבמוזבו ברובז/בריבו ובז בובווובורז מב לת ספומווווומנוסון מבו סווא זורב מניובסוספולמב מב ואמניוומנול	elliprise projet cible	zone montagne
	Réaliser et respecter les éléments de programmation du projet touristique "le manoir du petit prince"	emprise projet ciblé	Tourisme
Favoriser le développement de	Identifier et favoriser aux abords des sites ayant un potentiel touristiques des activités de loisir,		F
l'hébergement et des activités hébergement et restauration	hébergement et restauration	sites patrimoniaux et paysagers	Lourisme
sportives, culturelles et de loisirs	sportives, culturelles et de loisirs Réserver dans le secteur Sud de Lagnieu au niveau du Pont du Rhône pour l'implantation d'un équipement	-	F
associées aux sites et parcours	d'accueil et d'information touristique	ragineu	
not a citaconna al noninolay	Définir des coupures d'urbanisation et périmètres de protection autour des silouhettes villageoises et	and the second s	Oni ordering to the control of
différents motife payer du	bâtiments isolés emblématiques du grand paysage	sites parimioniany et paysagers	raysaga et pariillouid
territoire point d'appui des	Identifier et valoriser les cônes de vue qui permettent de percevoir les motifs viticoles et transitions avec	our of staion	Day of matrimosing
" narrours " touristiques at	l'espace montagnard dans le grand paysage	boilles de vae	rayage et patimonie
w parcours » counstidues et	Identifier, préserver les qualités paysagères et aménager l'accès des points de vue sur les espaces d'eau	our ob staion	oriomistra to menual
	depuis les routes mais aussi depuis les parcours de randonnée ou les chemins de découverte.	politis de vae	raysage et parimonie
Valorison los álámonts do	Favoriser les mobilités douces aux abords des principaux sites patrimoniaux	sites patrimoniaux et paysagers	Paysage et patrimoine
Valoriser les elements de	Favoriser un aménagement des espaces publics convivial autour des principaux sites patrimoniaux	sites patrimoniaux et paysagers	Paysage et patrimoine
partituoine et gerer ieurs abords	Idantiferat mattre en nisce une nalitique de mice en valeur du natrimoine hâti	and control of the co	Dayman of partrimoing

Encadrer le développement commercial dans le BUCOPA

Cet objectif apparaît comme un des plus développés du DOO avec 37 prescriptions. Il vise à encadrer le développement commercial de manière large, autant dans la structuration d'une armature communale délimitant le type de commerces pouvant s'installer sur les communes en fonction de leur niveau de population et des surfaces mobilisables que dans les orientations associées à la réalisation des nouvelles zones commerciales. Les prescriptions sont de natures diverses mais une grande majorité apparaît qualitative, le seul élément chiffré concernant la consommation foncière maximale des projets.

Exemple : plafonds de surfaces de vente selon la typologie de l'armature commerciale

Niveaux de fonction commerciales		communale et de quartier	relais	bassin de vie	majeure (secteurs périphériques identifiés dans le DAAC)		
surfaces de vente minimale des commerces	tous achats				300 m² (hors surface de vente liée à l'activité artisanale de production)		
surface de vente couvert	achats quotidiens			Pas de plafor	d de surface		
maximale des	maximale des achats		2 000 m ²	2 500 m ²	pas de création nouvelle, seulement extension limitée ou transfert		
commerces	achats occasionnels légers et achats occasionnels lourds		1 500 m ²	2 000 m ²	pas de plafond de surface		
achats exceptionnels				500 m ²	pas de plafond de surface		
Emprise foncière maximale des extensions de polarités (à horizon 2030)					17 ha à Ambérieu 22 ha à Beynost (zone des <u>Batterses</u>)		

Un schéma d'a	Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA - Encadrer le développement commercial dans le BUCOPA	ids économique du BUCOPA - Encadrer le déve	eloppement commercial dans le BUCOPA
Actions		Périmètre	Domaine
	Accueillir dans les centralités une diversité d'activités répondant aux besoins courants et occasionnels	strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
	recommons response peripher que ses commercias ne pouvantes impanten au sem des cenu antes, et ceno répondant à des objectifs de rayonnement commercial élargi	strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
	Autoriser des implantations plus excentrées, en particulier en zones commerciales périphériques, pour les activités répondant à des achats exceptionnels ou occasionnels	strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
	Concourir à la pacification des flux de déplacements motorisés en diversifiant et facilitant les modes d'accès aux commerces des centralités	strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
	Dans les polarités existantes soumettre la réalisation des nouveaux développements commerciaux à des	strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
	pans u amenagement u ensembre Définiont, dans les plans de zonage des PLU, les périmètres identifiés comme jouant un rôle de	périmètre centralité commerciale SCOT	implantations économiques et commerciales
	« centralité », au sein de l'enveloppe urbaine ou villageoise Interdire dans les pôles périphériques l'accueil de nouvelles i mplantations de commerces dont la surface est		
		strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
	Interdire les implantations commerciales isolées à l'écart des enveloppes urbaines et villageoises Interdire les implantations commerciales positionnées prioritairement selon une lourne de cantage des film	espaces urbains	implantations économiques et commerciales
Concentrer et diversifier l'offre	interdireres impantations confined transplasmoninees prioritainement seron une rigique de captage des riux en bordure des axes de circulation	espaces urbains	implantations économiques et commerciales
commerciale dans les pôles	Interdire les mutations de zones d'activités artisanales, industrielles et tertiaires vers des fonctions commerciales	ZAE	implantations économiques et commerciales
existants	Limiter l'imperméabilisation des surfaces et mettre en œuvre la rétention des eaux pluviales à la parcelle dans les zones commerciales des pôles périphériques	strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
	Limiter les surfaces de stationnement à trois quarts de la surface plancher des bâtiments affectés au	espaces urbains	implantations économiques et commerciales
	Localiser les nouvelles activités commerciales en continuité de l'existant	espaces urbains	implantations économiques et commerciales
	Mutualiser le stationnement, renforcer les dessertes TC et modes doux des commerces des pòles périphériques	strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
	ng au	strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
	Rapprocher l'offre des densités urbaines et des zones d'habitat pour les achats courants	strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
	Respecter les planchers / plafonds de surfaces de vente par commerces selon le type de réponses aux besoins de la population	strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
	Soumettre les développements commerciaux des pôles périphériques à l'élaboration préalable d'une opération d'aménagement d'ensemble	strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
	Veiller à travers les documents d'urbanisme locaux, à la bonne intégration des activités commerciales des	espaces urbains	implantations économiques et commerciales
	Acroitre l'accessibilité modes doux (depuis les zones d'activités situées à l'ouest et au nord) et en transports	zone des Batterses à Beynost	implantations économiques et commerciales
		centre ville Ambérieu en Bugey	implantations économiques et commerciales
	nodamment dans les potes commerciaux de proximite du buggy et banne toduse. Améliorer l'insertion paysagère des équipements commerciaux (végétalisation, qualité du bâti, matériaux de	sorteur Ouest Ambérieu en Burev	imulantations groundinius at rommarriales
	construction et revêtement) Améliorer le fonctionnement interne de la zone par des actions sur le stationnement, les espaces communs	secreta Gaestambenea en Dagey	implantations domaining at commerciales
	et la trame viaire Asseoir le rayonne ment commercial du centre-ville d'Ambérieu en améliorant les conditions d'accueil des		
	commerces	centre ville Amberieu en Bugey	implantations economiques et commerciales
	Concourir à la recontiguration de la zone du Triangle en transférant les commerces qui y sont inclus dans le secteur de projet	secteur Ouest Ambérieu en Bugey	implantations économiques et commerciales
	Conditionner l'aménagement de l'extension de la zone commerciale à la réorganisation/reconfiguration de la zone existante	zone des Batterses à Beynost	implantations économiques et commerciales
Document d'Aménagement	Conforter le pôle commercial ouest d'Ambérieu, en accueillant de nouvelles implantations favorisant la diversification de l'offre existante, en complémentanté avec celle délà présente en centre-ville	secteur Ouest Ambérieu en Bugey	implantations économiques et commerciales
Artisanal et Commercial	Desservir efficacement le secteur par un service de transport collectif	secteur Ouest Ambérieu en Bugey	implantations économiques et commerciales
	Developper l'offre commerciale du centre ville d'Amberieu par la production d'une offre immobiliere adaptée aux besoins de l'exercice du commerce	centre ville Ambérieu en Bugey	implantations économiques et commerciales
	Favoriser les formes urbaines commerciales compactes et optimiser les espaces de stationnement	zone des Batterses à Beynost	implantations économiques et commerciales
	Favoriser les liens urbains (mobilier, signalétique, traitement des espaces publics) et liaisons douces entre les espaces marchands du secteur ouest d'Ambérieu et avec les espaces d'activités en vis-à-vis de la RD1075 s	secteur Ouest Ambérieu en Bugey	implantations économiques et commerciales
	Mettre en place des outils favorisant le maintien et le renforcement de la diversité commerciale d'Ambérieu dans le PLU (protection des linéaires, affirmation du périmètre du centre-wille)	centre ville Ambérieu en Bugey	implantations économiques et commerciales
	Organiser i'ouverture du centre-ville ambarrois sur la zone du Triangle et le secteur Gare en améliorant les conditions de circulation douce entre ces secteurs.	centre ville Ambérieu en Bugey	implantations économiques et commerciales
	S'inscrire dans un objectif de densification notamment via l'intégration des stationnements en ouvrage et l'emploi de formes architecturales compactes	secteur Ouest Ambérieu en Bugey	implantations économiques et commerciales
	Valoriser les déplacements doux au sein et vers le secteur ouest en aménageant des cheminements sécurisés	secteur Ouest Ambérieu en Bugey	implantations économiques et commerciales
Établir une localisation préférentielle du commerce dans les pôles existants	Concentrer les opérations commerciales de plus de 1000m² de surface de vente dans les centralités urbaines / secteurs commerciaux de périphérie	strate armature commerciale	implantations économiques et commerciales
Hiérarchiser les pôles commerciaux en fonction de l'armature urbaine du BUCOPA	Renforce la polarisation de l'offre commerciale autour des centralités urbaines et villageoises / secteurs commerciaux de périphérie	strate amature commerciale	implantations économiques et commerciales

Le choix des indicateurs

Le choix des indicateurs vise à synthétiser les 263 prescriptions au sein d'un panel restreint. Il repose sur plusieurs objectifs :

- Avoir une approche de l'ensemble des objectifs du DOO.
- Avoir une approche de l'ensemble des thématiques listées par le Code de l'Urbanisme pour l'évaluation du SCoT.
- Privilégier les indicateurs ayant un point de référence lisible (couche SIG SCoT existante ou disposition clairement rédigée à intégrer aux PLU) ou reposant sur des éléments chiffrés.
- Proposer une vision de l'avancée des opérations ciblées mentionnées par le DOO
- Mobiliser les concepts clés du DOO

Avoir une approche de l'ensemble des objectifs du DOO et des thèmes listés par le Code de l'Urbanisme

Les prescriptions du DOO sont structurées au sein de 11 objectifs thématiques pouvant se rapprocher des domaines listés par le Code de l'urbanisme pour l'évaluation du SCoT, notamment pour les transports et déplacements, l'environnement et les implantations commerciales. Cependant, des indicateurs concernant spécifiquement la consommation foncière et l'artificialisation des sols ainsi que la réhabilitation de l'immobilier de loisir et la réalisation des UTN en zone de montagne devront également être déployés.

Parties	Objectifs			
Un développement résidentiel attractif et adapté aux	La politique de l'habitat			
défis du XXIe siècle	La politique des transports			
deris du Axie siecie	Les territoires et le changement climatique			
	Développer la valorisation et l'innovation pour l'exploitation des ressources naturelles			
Un schéma d'aménagement économique pour	Encadrer le développement commercial dans le BUCOPA			
valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer	Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité			
ainsi le poids économique du BUCOPA	Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée			
	Structurer l'armature touristique et culturelle au service d'une vocation régionale			
	La trame agricole			
Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire	La trame urbaine			
	La trame verte et bleue			

Il est donc possible de regrouper les indicateurs au sein de 8 thématiques :

Environnement et ressources naturelles
Agriculture
Consommation foncière
Aménagement et formes urbaines
Habitat et démographie
Transports et mobilités
Développement économique et commercial
Unités touristiques nouvelles

Les notions clés du SCoT

Le SCoT introduit et mobilise plusieurs notions clés qui devront pouvoir être associées à des indicateurs, notamment :

- L'enveloppe urbaine
- Les espace de vie
- Le renforcement du rôle des gares
- La préservation des ressources naturelles (eau, sous, sol, foncier...)

• L'armature urbaine.

Les indicateurs chiffrés

Les 14 prescriptions chiffrées concernent notamment les densités résidentielles, l'atteinte des objectifs chiffrés en matière de démographie, production de logement et logement social, densité résidentielle, implantations commerciales et prélèvements en eau dans la nappe phréatique de l'Ain.

Domaine	Prescriptions				
aménagement et formes urbaines	Atteindre les densités prescrites par le SCOT pour les nouvelles opérations résidentielles				
environnement	Ne pas dépasser le volume annuel prélevable dans la nappe alluviale				
implantations économiques et commerciales	Respecter les planchers / plafonds de surfaces de vente par commerces selon le type de réponses aux besoins de la population				
	Atteindre et respecter la ventilation des objectifs de prodution résidentielle chiffrés du SCOT				
	Atteindre et respecter la ventilation des objectifs démographiques chiffrés du SCOT				
maîtrise de la consommation de l'espace	Atteindre les densités prescrites par le SCOT pour les nouvelles opérations résidentielles				
	Limiter la consommation foncière en extension à 768 ha soit 54,9 ha/an entre 2016 et 2030				
	Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine				
	Dans les bourgs relais et bourgs centres de moins de 2000 habitants atteindre 10% de LLS				
	Dans les bourgs relais et bourgs centres de plus de 2000 habitants atteindre 15% de LLS				
parc résidentiel	Dans les communes de plus de 3500 habitants de l'UU de Lyon ou de la CC de la plaine de l'Ain atteindre 25% de LLS				
	Dans les communes non pôles de moins de 1000 habitants maintenir le niveau actuel de LLS				
	Dans les communes non pôles de plus de 1000 habitants atteindre 10% de LLS				
	Réaliser environ 1165 logements par an à horizon 2030				

Il est possible de les synthétiser au sein de 8 indicateurs dont un qui vient mobiliser la notion clé d'enveloppe urbaine.

	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique			
habitat et démographie	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle			
	Atteindre les parts fixées de logement social au sein des nouvelles opérations			
aménagement et formes urbaines	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations			
amenagement et formes urbaines	Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine			
consommation foncière	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière			
environnement et ressources naturelles Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain				
implantations commerciales Respecter les planchers / plafonds de surfaces de vente par commerces selon le type de réponses aux besoins de				

Les prescriptions relatives aux opérations ciblées

Les 108 prescriptions relatives à des opérations ciblées se déclinent sur l'ensemble des parties du DOO, mais apparaissent particulièrement nombreuses dans plusieurs objectifs :

- La réalisation de zones d'activités et commerciales ciblées
- La réalisation de projets touristiques ciblés
- La préservation des emprises nécessaires à la réalisation des infrastructures de transport.
- Le renforcement des espaces de vie (notion clé du SCoT) à l'échelle intercommunale

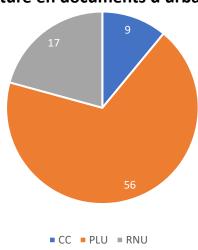
D'autres prescriptions ciblées apparaissent avoir une importance particulière, principalement parce que leur mise en œuvre est portée par le syndicat mixte BUCOPA. C'est notamment le cas de la charte architecturale et paysagère.

La couverture en documents d'urbanisme et de programmation Les documents d'urbanisme communaux

Le territoire du BUCOPA bénéficie d'une forte couverture en documents d'urbanisme. Sur les 83 communes du SCOT :

- 56 ont un PLU
- 9 ont une carte communale
- 17 sont au RNU

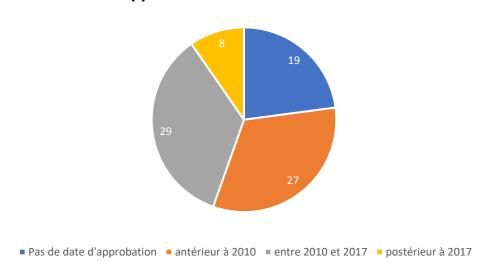
Couverture en documents d'urbanisme

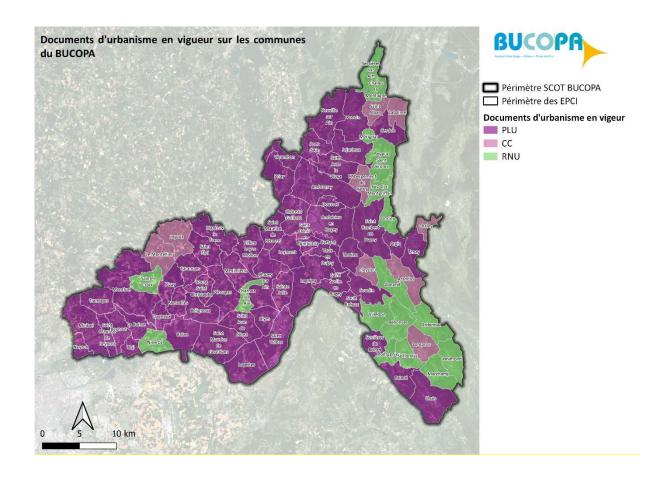


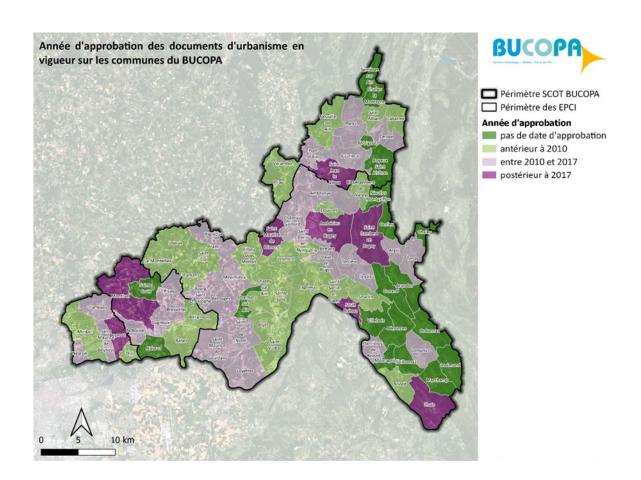
Les communes en RNU et en carte communale apparaissent concentrées à l'Est du territoire, notamment au Sud-Est dans les secteurs de montagne.

Les documents sont relativement anciens. Selon les données transmises par le SCoT BUCOPA, 26 sont antérieurs à 2010 et ne sont donc pas grenellisés, et seuls 8 ont été approuvés après 2017, sous le régime de la loi ALUR et avec des obligations de compatibilité avec le SCoT du BUCOPA approuvé en 2017. Le BUCOPA considère que les 2 PLU approuvés en 2015 avaient fait l'objet d'anticipation de leurs contenus sur leur mise en compatibilité avec le SCoT. 10 PLU seraient compatibles (20% des PLU). Les dates de téléversement au GPU apparaissent plus récentes

Années d'approbation des documents d'urbanisme







DEPCOM	LIBCOM	TYPEDOC	ANNEE_APPRO
01002	L'ABERGEMENT-DE-VAREY	CC	2007
01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	PLU	2020
01007	AMBLITRIX	PLU PLU	2013
01008 01013	AMBUTRIX ARANDAS	CC	2003
01013	ARGIS	PLU	2012
01017	BALAN	PLU	2005
01027	BELIGNEUX	PLU	2005
01037	BENONCES	RNU	
01041	BETTANT	PLU	2017
01043	BEYNOST	PLU	2019
01047	BLYES	PLU	2008
01049	LA BOISSE	PLU	2014
01054	BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	PLU	2013
01056	BOYEUX SAINT JEROME	RNU	
01062	BRESSOLLES	PLU	2014
01064	BRIORD	PLU	2007
01068	CERDON	PLU	2013
01076	CHALEY CHALLES LA MONTAGNE	CC RNU	
01077 01088	CHARNOZ SUR AIN	RNU	
01089	CHATEAU-GAILLARD	PLU	2011
01009	CHAZEY SUR AIN	PLU	2007
01107	CLEYZIEU	CC	2011
01111	CONAND	RNU	2011
01142	DAGNEUX	PLU	2014
01149	DOUVRES	PLU	2009
01156	FARAMANS	PLU	2005
01190	INNIMOND	RNU	
01198	JOYEUX	CC	2003
01199	JUJURIEUX	PLU	2013
01200	LABALME	CC	2004
01202	LAGNIEU	PLU	2007
01213	LEYMENT	PLU	2007
01216	LHUIS	PLU	2020
01219	LOMPNAS	CC	2011
01224	LOYETTES	PLU	2015
01233	MARCHAMP	RNU	
01242	MERIGNAT	RNU	
01244	MEXIMIEUX	PLU	2013
01249	MIRIBEL	PLU	2007
01260	LE MONTELLIER	CC	2004
01255	MONTAGNIEU	RNU	
01262 01273	MONTLUEL NEUVILLE-SUR-AIN	PLU	2020
01275	NEYRON	PLU PLU	2006 2017
01276	NIEVROZ	RNU	2017
01277	NIVOLLET MONTGRIFFON	RNU	
01279	ONCIEU	RNU	
01280	ORDONNAZ	RNU	
01290	PEROUGES	PLU	2013
01297	PIZAY	PLU	2012
01303	PONCIN	PLU	2013
01304	PONT-D'AIN	PLU	2011
01314	PRIAY	PLU	2007
01325	RIGNIEUX-LE-FRANC	PLU	2012
01331	SAINT-ALBAN	CC	2001
01342	SAINTE CROIX	RNU	
01345	SAINT-DENIS-EN-BUGEY	PLU	2010
01349	SAINT-ELOI	PLU	2007
01361	SAINT-JEAN-DE-NIOST	PLU	2012
01363	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	PLU	2018
01366	SAINTE-JULIE	PLU	2008
01376 01378	SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	PLU PLU	2014
01378 01379	SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS		2013
01379	ST MAURICE DE REMENS SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	PLU PLU	2019 2020
01384	SAINT-RAWBERT-EN-BUGEY SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	PLU	2020
01390	SAINT VULBAS	PLU	2003
01396	SAULT BRENAZ	PLU	2022
01400	SEILLONNAZ	RNU	
01403	SERRIERE DE BRIORD	PLU	2017
01404	SERRIERES SUR AIN	RNU	
01411	SOUCLIN	PLU	2001
01416	TENAY	PLU	2015
01418	THIL	PLU	2002
01421	TORCIEU	PLU	2011
01424	TRAMOYES	PLU	2014
01430	VARAMBON	PLU	2008
01431	VAUX-EN-BUGEY	PLU	2014
01444	VILLEBOIS	RNU	
01450	VILLIEU-LOYES-MOLLON	PLU	2004

Les Programmes Locaux de l'Habitat

A ce jour 2 EPCI disposent d'un PLH opposable :

- 1 PLH sur CC de la plaine de l'Ain, approuvé en octobre 2019 sur les 53 communes membres. A noter l'existence d'une OPAH en cours sur cette EPCI
- 1 PLH sur CC Miribel et Plateau soit 6 communes pour la période 2020-2026 qui a été approuvé le 10 juillet 2019. C'est le 2^{ème} PLH de cet EPCI

Présentation des indicateurs

	Indicateur quantitatif	Indicateur PLU	Indicateur qualitatif
Habitat et démographie	Atteindre et respecter les équi- libres territoriaux des objectifs de croissance démographique		
	Atteindre et respecter les équi- libres territoriaux des objectifs de production résidentielle		
	Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social		
Aménagement et formes urbaines	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine	Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension	Elaborer une charte architecturale et pay- sagère
	Atteindre les parts cibles de pro- duction résidentielle à l'intérieur de l'enveloppe urbaine		
Consommation foncière	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en ex- tension pour les opérations mixtes et résidentielles		
Environnement et ressources naturelles	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant	
	Suivi de la production de granu- lats, notamment pour carrières al- luvionnaires		
	Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau (ressource + mise normes et création STEP)		
	Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque		
Agriculture	Evolution des espaces agricoles au regard de la conso foncière		Renforcer le nombre de points de vente di- recte à la ferme sur le territoire
		Préserver les terres agricoles à enjeux (AOC, IGP)	Renforcer le nombre de points de vente di- recte collectifs/mutua- lisés de produits agri- coles locaux

Transports et mobilités	Développer l'offre en infrastruc- tures cyclables	Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux	Renforcer l'accessibi- lité (desserte en trans- ports en commun, sta- tionnement) ainsi que l'intensité urbaine au- tour des gares Renforcer l'offre de covoiturage tant au ni- veau de l'infrastruc- ture (parkings relais, voies réservées) que des actions à destina- tion de la population (plateformes de mise en contact)
Développement écono- mique	Poursuivre le développement des ZAE Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en ex-		Engager la réalisation des zones d'activités économiques ciblées par le SCOT
	tension pour le développement des zones d'activités économiques		
Implantations commer- ciales	Renforcer l'offre de commerces de proximité (moins de 300m² de surface de vente) au sein des tis- sus urbains mixtes		Réaliser les dévelop- pements commer- ciaux ciblés par le SCOT
	Renforcer l'offre de commerces moyennes et grandes surfaces (plus de 300m² de surfaces de vente) au sein des zones commer- ciales identifiées par le SCOT		
Unités touristiques nou- velles			Engager la réalisation des projets touris- tiques ciblés par le SCOT

Indicateurs habitat et démographie

Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique

Le SCoT précise que, plus qu'un objectif en soit, la démographie représente avant tout un cadre de définition des objectifs de production de logement ainsi que des densités cibles. Il prévoit cependant un rythme d'évolution ainsi qu'une répartition du poids démographique entre les différentes strates de l'armature urbaine à l'horizon 2030 :

- Atteindre 169 619 habitants en 2030, soit 55 930 de plus qu'en 2012.
- Des taux de croissance annuels moyens (TCAM) par strates d'armature urbaine sur la période 2016-2030.
- Une répartition des poids démographiques de chaque strate d'armature urbaine au sein du périmètre du SCoT en 2030.

POPULATION Niveaux de polarités TCAM TCAM Populatio en 2012 en 2030 en 1999 en 2012 en 2030 1999-2012 2016-2030 PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU 1,19% 37 057 43 225 56 890 1,79% ole structurant/d'équilibre régional 18 811 Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis 23 200 31 984 Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay) Pôle Réseau 18 246 20 025 0,72% 24 905 1,49% Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost / Beynost / Neyron PÔLES SECONDAIRE 28 277 0,76% 35 420 1,53% Montluel / Dagneux / La Boisse 12 920 14 184 17 673 Meximieux 6 840 7 304 0.51% 9 198 1,61% 20,9% 5 882 6 789 8 549 1,61% Lagnieu BOURG CENTRE 7 642 1,38% 10 792 2,06% 6 393 Pont-d'Ain 2 307 2 668 1.12% 3 823 2 065 Saint-Rambert-en-B. 2 216 0.54% 2 802 1.43% Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord 2 021 2 758 2,42% 4 167 BOURG RELAIS 3 510 4 106 5 396 1.21% 1.87% Jujurieux 1 700 2 148 1.82% 3 006 Tenay 1 086 1 085 -0.01% 1 262 1,43% 724 873 1.45% 1 128 1.61% AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ 41 087 51 390 1,74% 61 122 0,92% CC Plaine de l'Ain 21 772 27 439 32 189 0.81% CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon 7 193 8 874 1.63% 10 528 1.00% CC de la Côtière à Montluel 7 183 9 529 2.20% 12 238 1,22% 36,0% 38,2% CC Vallée de l'Albarine 1 627 1 899 1,20% 2 105 0.62% CC Miribel et Plateau 2 476 2 678 0,61% 2918 CC Rhône - Chartreuse de Portes 0,75% 836 971 1,16% 1 143 dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS 3 843 5 317 2,53% 6 453 PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA Balan 1 534 2 785 3 769 1 360 1 502 0.77% 1 584 0.28% Niévroz 949 1 030 1 099 Thil 0.88% TOTAL SCOT DU BUCOPA 113 689 169 619 134 640 1,31% 1,43%

Renforcer l'armature urbaine par des objectifs de population fléchés

Cet indicateur repose sur l'observation de la démographie. Il a donc un caractère chiffré et objectif qui tend à la classer dans les indicateurs de type A. Son périmètre d'application reposant à la fois sur le rythme et la répartition de la population, il conduit à observer de manière distincte :

- Le TCAM à l'échelle du SCoT
- Le TCAM à l'échelle de chaque strate d'armature urbaine du SCoT
- La répartition de la population au sein de chaque strate d'armature urbaine

La disponibilité de la donnée utilisée pour l'observer apparaît cependant problématique. Le dernier recensement de l'INSEE, paru en Juillet 2022, fournit des chiffres pour l'année 2019. Un suivi annuel apparaît impossible au regard des méthodes de recensement de l'INSEE, les données doivent être appréhendées avec un pas de temps de 5 ans (le recensement 2019 est directement comparé à celui de 2013 dans les fichiers publiés).

Il est possible de simuler les objectifs démographiques du SCoT pour l'année 2019 en partant de l'hypothèse d'une croissance linéaire entre la population recensée en 2013 et l'objectif à atteindre en 2030. Cette méthode modifie cependant le TCAM amenant le territoire à l'objectif 2030. Par exemple : pour atteindre l'objectif de 169 619 habitants à horizon 2030, le SCoT fixe un TCAM de 1,43% entre 2016 et 2030. La population 2019 n'étant comparable qu'à celle de 2013 au maximum, il est nécessaire de repartir au moins de cette année pour l'évaluation et atteindre 169 619 habitants en 2030 suppose un TCAM de 1,29% entre 2013 et 2030.

Hypothèse de croissance linéaire entre la population recensée en 2013 et l'objectif démographique 2030



INDICATEUR	ТҮРЕ	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Association as a second and a second a second and a second a second and a second a		rythme croissance démographique SCOT			% d'écart avec l'objectif 2019 simulé
Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique	А	rythme croissance démographique strates armatures SCOT	Population 2013		% d'écart avec l'objectif 2019 simulé
		Poids population strates			% d'écart avec l'objectif 2019
		armatures SCOT			simulé

Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle Le SCoT prescrit des objectifs de production résidentielle par strates d'armature urbaine exprimés de 3 manières distinctes :

- La production de 1 302 logements à l'échelle du territoire du SCoT entre 2016 et 2030
- La part de la strate dans la production totale du territoire du SCoT entre 2016 et 2030
- L'évolution de la part de chaque strate dans le parc de logement total du territoire du SCoT entre 2016 et 2020

La rédaction du DOO met particulièrement l'accent sur l'objectif de 75% de la production résidentielle concentrée sur les communes pôles, mais laisse également de la souplesse aux territoires : l'objectif peut être dépassé à condition de ne pas entraîner de consommation d'espace supplémentaire.

	PARC DE LOGEMENTS			Répartition de l'effort constructif du BUCOPA		Poids dans le parc du BUCOPA	
Niveaux de polarités	Nombre de logements en 1999	Nombre de logements en 2012	Logements à construire sur la période 2016-2030	1999-2012	2016-2030	en 2012	en 2030
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	15 222	19 095	6 867				
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	8 298	10 635	3 996	34,4%	42,1%	31,4%	33,4%
Pôle Réseau Miribel / Saînt-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	6 924	8 460	2 871				
PÔLES SECONDAIRES	10 291	12 437	3 359				
Montluel / Dagneux / La Boisse	4 905	5 950	1 786				
Meximieux	2 735	3 287	780	19,1%	20,6%	20,5%	20,4%
Lagnieu	2 65 1	3 201	792				→
BOURG CENTRE	3 309	3 934	1 452				
Pont-d'Ain	I 048	I 282	610				
Saint-Rambert-en-B.	I 199	I 283	272	5,5%	8,9%	6,5%	7,0%
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	I 062	I 369	570				
BOURG RELAIS	2 133	2 415	827				
Jujurieux	952	1 138	547				
Tenay	744	756	153	2,5%	5,1%	4,0%	4,1%
Lhuis	437	521	128				•
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	18 510	22 850	3 798				
CC Plaine de l'Ain *	9 311	11 885	1 580				
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	3 962	4 790	823				
CC de la Côtière à Montluel	2 503	3 170	1 007	38,5%	23.3%	37.6%	35.0%
CCVallée de l'Albarine	I 239	I 348	137	30,370	23,370	37,070	33,070
CC Miribel et Plateau	835	948	204				
CC Rhône - Chartreuse de Portes	660	708	46		•		
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	I 303	I 499	221				
Balan	509	586	159				
Niévroz	453	528	36				
Thil	341	385	26				
TOTAL SCoT DU BUCOPA	49 465	60 731	16 302	100%	100%	100%	100%

L'indicateur est chiffré, mesurable objectivement grâce à des bases de données et rentre donc dans le type A. Son périmètre d'application recouvre l'observation de la production (logique de flux) mais aussi du parc de logements (logique de stock) et distingue :

- Le nombre de logements réalisés à l'échelle du SCoT
- La part de logements réalisés sur chaque strate d'armature urbaine

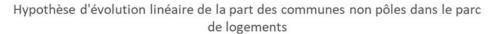
 La part de chaque strate d'armature urbaine dans le total du parc de logements du territoire du SCoT.

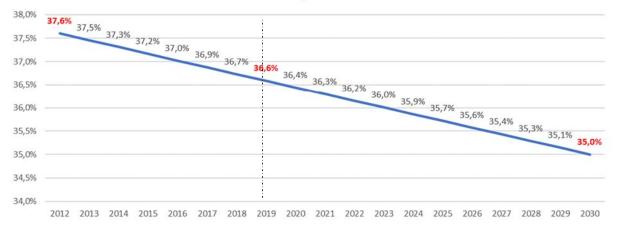
En raison de la double nature de l'indicateur, plusieurs sources de données peuvent être mobilisées :

- Les fichiers SITADEL (permis de construire) ou MAJIC III (taxes foncières) pouvant être mis à disposition par l'Etat permettent directement de mesurer la production résidentielle.
- Les recensements de l'INSEE sont mobilisables pour l'observation de l'ensemble du parc de logements, avec les contraintes exposées pour le premier indicateur.

La mise en œuvre de l'indicateur sera donc formalisée de plusieurs manières :

- Pour l'observation de la production résidentielle, l'objectif 2016-2030 du SCoT tout comme les chiffres de production 2016-2019 seront ramenés à une moyenne annuelle avec un résultat exprimé en nombre de logements d'écart.
- Pour la répartition de la production résidentielle entre les strates d'armature urbaine, les chiffres de production 2016-2019 seront utilisés avec un résultat exprimé en points de différence avec la part cible.
- Pour l'évolution de la répartition du parc de logements entre les strates d'armature urbaine, il est fait l'hypothèse d'une progression linéaire des parts entre 2012 et 2030.





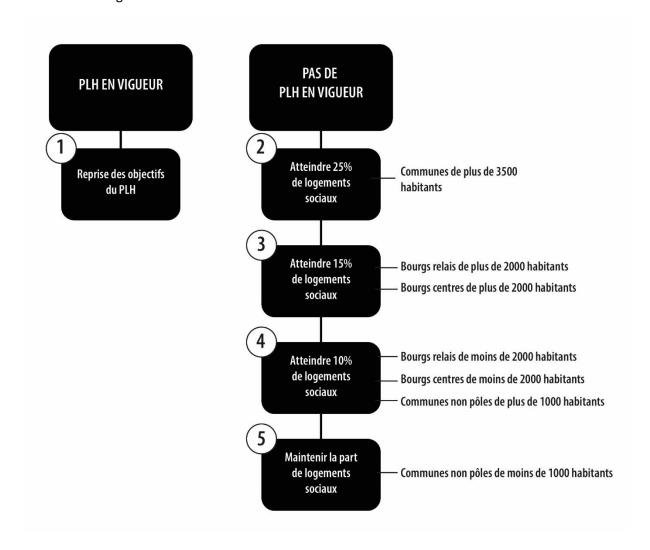
INDICATEUR	ТҮРЕ	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES	
Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle		nombre de logements terminés SCOT			nombre de logements	
	А	nombre de logements terminés strates armature SCOT		SITADEL (2016- 2019)	annuels moyens d'écart avec moyenne annuelle de l'objectif	
		part des logements terminés strates armature SCOT				
		part du parc résidentiel strates armature SCOT	nombre de logements 2012	INSEE RP 2019	% d'écart avec l'objectif 2019 simulé	

Atteindre les parts fixées de logement social au sein des nouvelles opérations

Le SCoT prescrit l'atteinte de parts de logements sociaux différenciées selon :

- La présence ou non d'un PLH
- La strate d'armature urbaine
- Le niveau de population

L'ensemble des communes du SCoT peuvent être classées selon 5 catégories ayant chacune un objectif d'atteinte de logement social :



Classe logement social	Commune	strate d'armature	PLH en vigueur	Populati 2017
	Ambérieu-en-Bugey	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	
	Ambronay	pôle structurant d'équilibre régional	PLH PLH	
	Ambutrix Arandas	pôle structurant d'équilibre régional autres communes	PLH	2
	Argis	autres communes	PLH	3
	Bénonces	autres communes	PLH	4
	Bettant	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	1
	Beynost	pôle réseau	PLH	3
	Blyes	autres communes	PLH	1
	Bourg-Saint-Christophe	autres communes	PLH	
	Briord	bourg centre	PLH	
	Chaley	autres communes	PLH	
	Charnoz-sur-Ain	autres communes	PLH	1
	Château-Gaillard	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	
	Chazey-sur-Ain	autres communes	PLH	
	Cleyzieu	autres communes	PLH	-
	Conand	autres communes	PLH	14
	Douvres	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	1
	Faramans	autres communes	PLH	
	Innimond	autres communes	PLH	
	Joyeux	autres communes	PLH	
	L'Abergement-de-Varey	autres communes	PLH DI H	2
	Lagnieu Le Montellier	pôle secondaire	PLH DI H	1 7
	Le Montellier Leyment	autres communes	PLH PLH	
	Lhuis	autres communes bourg relais	PLH	+
	Lompnas	autres communes	PLH	1
	·	autres communes	PLH	
	Loyettes Marchamp	autres communes	PLH	†
1 : objectif PLH	Meximieux	pôle secondaire	PLH	1
Objecti i Eli	Miribel	pôle réseau	PLH	
	Montagnieu	bourg centre	PLH	
	Neyron	pôle réseau	PLH	
	Nivollet-Montgriffon	autres communes	PLH	
	Oncieu	autres communes	PLH	
	Ordonnaz	autres communes	PLH	
	Pérouges	autres communes	PLH	
	Rignieux-le-Franc	autres communes	PLH	
	Saint-Denis-en-Bugey	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	
	Sainte-Julie	autres communes	PLH	
	Saint-Éloi	autres communes	PLH	
	Saint-Jean-de-Niost	autres communes	PLH	
	Saint-Maurice-de-Beynost	pôle réseau	PLH	
	Saint-Maurice-de-Gourdans	autres communes	PLH	
	Saint-Maurice-de-Rémens	autres communes	PLH	
	Saint-Rambert-en-Bugey	bourg centre	PLH	
	Saint-Sorlin-en-Bugey	autres communes	PLH	
	Saint-Vulbas	autres communes	PLH	
	Sault-Brénaz	autres communes	PLH	1
	Seillonnaz	autres communes	PLH	1
	Serrières-de-Briord	bourg centre	PLH	
	Souclin	autres communes	PLH	1
	Tenay	bourg relais	PLH	
	Thil	autres communes (DTA)	PLH	
	Torcieu	autres communes	PLH	1
	Tramoyes	autres communes	PLH	
	Vaux-en-Bugey	autres communes	PLH	
	Villebois	autres communes	PLH	
	Villieu-Loyes-Mollon	autres communes	PLH	
2: 25% logements sociaux	Dagneux	pôle secondaire	NO PLH	
·	Montluel	pôle secondaire	NO PLH	
3: 15% logements sociaux	Jujurieux Dent d'Ain	bourg relais	NO PLH	
	Pont-d'Ain	bourg centre	NO PLH	
	Boyeux-Saint-Jérôme	autres communes	NO PLH	
	Challes-la-Montagne	autres communes	NO PLH	
4 · 10% logoments society	Neuville-sur-Ain	autres communes (DTA)	NO PLH	
4: 10% logements sociaux	Niévroz Poncin	autres communes (DTA)	NO PLH NO PLH	
: maintenir la part de logements sociaux	Priay	autres communes autres communes	NO PLH	
	Saint-Jean-le-Vieux	autres communes autres communes	NO PLH	
	Balan	-	NO PLH	
	Béligneux	autres communes (DTA)	NO PLH	1
	Bressolles	autres communes autres communes	NO PLH	1
	Cerdon	autres communes autres communes	NO PLH	1
	La Boisse	pôle secondaire	NO PLH	1
	Labalme	autres communes	NO PLH	1
	Mérignat	autres communes	NO PLH	1
SUCIAUX	Pizay	autres communes	NO PLH	
	Saint-Alban	autres communes	NO PLH	1
	Saint-Alban Sainte-Croix		NO PLH	1
	Sainte-Croix Serrières-sur-Ain	autres communes autres communes	NO PLH	
		LAUTIES COMMUNES	DVU PLH	

L'indicateur est chiffré, mesurable objectivement grâce à des bases de données et rentre donc dans le type A. Cependant il distingue plusieurs types de situations :

- Les communes ayant une part de logements sociaux supérieure à l'objectif fixé pour leur catégorie
- Les communes ayant une part de logements sociaux inférieure à l'objectif fixé pour leur catégorie ont

Quid des communes changeant de catégorie durant la période ?

La mise en œuvre de l'indicateur mobilise 2 sources de données :

- Le fichier RPLS mis à disposition par les services de l'Etat fournit, pour les dernières données disponibles, l'évolution du nombre de logements sociaux par communes et par année entre 2013 et 2020
- Les recensements de l'INSEE sont mobilisables pour l'observation de l'ensemble du parc de logements, avec les contraintes exposées pour le premier indicateur.

Aménagement et formes urbaines

Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine

Le SCoT prescrit la réalisation d'au moins 63% des objectifs de logement au sein des limites de l'enveloppe urbaine, donc selon la définition du SCoT en densification ou renouvellement des espaces urbanisés. Cet objectif est cependant ventilé selon les strates de l'armature urbaine :

Niveaux de polarités	Part des logements à construire entre 2016 et 2030 dans l'enveloppe urbaine			
iniveaux de polarites	%	nombre de logements (arrondis)		
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	76%	5 240		
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	70%	2 800		
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	85%	2 440		
PÔLES SECONDAIRES	72%	2 420		
Montluel / Dagneux / La Boisse	80%	I 430		
Meximieux	65%	510		
Lagnieu	60%	480		
BOURG CENTRE	35%	520		
Pont-d'Ain	29%	180		
Saint-Rambert-en-B.	40%	110		
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	40%	230		
BOURG RELAIS	45%	370		
Jujurieux	40%	220		
Tenay	65%	100		
Lhuis	40%	50		
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	46%	I 760		
CC Plaine de l'Ain *	45%	710		
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	40%	330		
CC de la Côtière à Montluel	50%	500		
CC Vallée de l'Albarine	55%	80		
CC Miribel et Plateau	60%	120		
CC Rhône - Chartreuse de Portes	35%	20		
TOTAL SCOT DU BUCOPA	63%	10 310		

L'indicateur reposant sur une mesure chiffrée, il relève du type A. Son champ d'application correspond à la part des logements réalisées au sein des limites de l'enveloppe urbaine. Il nécessite donc de géolocaliser les opérations résidentielles, ce qui nécessite l'utilisation des données des fichiers fonciers MAJIC III ainsi que la couche SIG de l'enveloppe urbaine. Il sera exprimé sous forme de points d'écarts entre la part des opérations localisées au sein de l'enveloppe urbaine et la part cible du SCoT.

INDICATEUR	ТҮРЕ	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Réaliser au moins 63% des objectifs		localisation des logements			
de logement dans l'enveloppe	Α	produits par rapport au tracé	/	MAJIC III	% d'écart avec l'objectif
urbaine		de l'enveloppe urbaine			

Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations

Le SCoT prescrit des densités résidentielles moyennes brutes cibles à atteindre dans le cadre de la réalisation des nouvelles opérations d'habitat en extension. Ces objectifs sont déclinés selon les différentes strates de l'armature urbaine :

- 25 logements/ha pour les communes des pôles structurants et pôles réseaux
- Entre 18 et 21 logements/ha pour les pôles secondaires
- Entre 12 et 25 logements/ha pour les bourgs centres
- Entre 12 et 16 logements/ha pour les bourgs relais
- Entre 10 et 18 logements/ha pour les communes non pôles

Les objectifs de densité moyenne minimum à l'échelle de la commune, en extension

Niverno de relevirós	dont en extension (surface comprenant les équipements associés et les VRD)					
Niveaux de polarités	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires		
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	24%	I 630	25	65		
<u>Pôle structurant/d'équilibre régional</u> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis,Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	I 200	25	48		
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17		
PÔLES SECONDAIRES	28%	950	19	50		
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17		
Meximieux	35%	270	18	15		
Lagnieu	40%	320	18	18		
BOURG CENTRE	65%	930	17	54		
Pont-d'Ain	71%	430	25	17		
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14		
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23		
BOURG RELAIS	55%	460	15	30		
Jujurieux	60%	330	17	19		
Tenay	35%	50	12	4		
Lhuis	60%	80	12	6		
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	54%	2 030	16	127		
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54		
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31		
CC de la Côtière à Montluel	50%	500	18	28		
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6		
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5		
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3		
TOTAL SCOT DU BUCOPA	37%	6 000	18	326		

^{*} à l'exception de certaines communes.

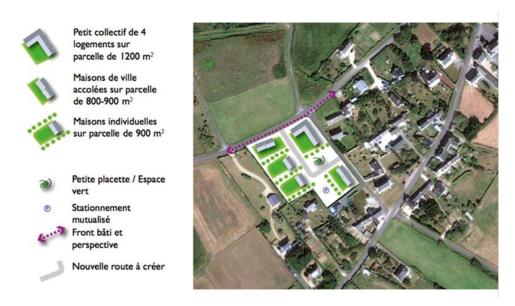
L'indicateur reposant sur une mesure chiffrée, il relève du type A. Son champ d'application correspond à la moyenne des densités des nouvelles opérations réalisées en extension sur la commune. Il nécessite donc de distinguer les opérations réalisées en extension, définies par le SCoT comme celles réalisées en dehors des limites de l'enveloppe urbaine qui a été tracée dans le cadre de son élaboration.

La mise en œuvre de l'indicateur peut s'effectuer en mobilisant les fichiers SITADEL (à condition d'avoir une version de la base permettant de géolocaliser les opérations) ou les fichiers fonciers MAJIC III. Elle sera exprimée sous forme de différence entre la densité moyenne observée sur la commune et la densité cible prescrite par le SCoT.

INDICATEUR	ТҮРЕ	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations	А	densités moyennes opérations résidentielles en extension	/	MAJIC III	écart à l'objectif de densité

Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations en extension

Le SCoT prévoit la diversification des formes urbaines à l'échelle des opérations d'aménagement réalisées par les communes, ce qui découle de la volonté d'éviter la construction de lotissements pavillonnaires uniformes ayant caractérisées la production urbaine depuis les années 1970.



Cet indicateur s'appréhende par l'analyse des OAP des PLU entrés en vigueur depuis 2017, il a une dimension qualitative tendant à le rattacher aux indicateurs de type B. Son périmètre d'application relève de la diversité des formes urbaines présentées dans chaque OAP. Chaque OAP fera l'objet d'une variable diversifié/non diversifié et l'indicateur sera exprimé en part des OAP présentant une diversité pour chaque PLU.

INDICATEUR	ТҮРЕ	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des	R	Diversité des formes urbaines	/	OAP des PLU en	% d'OAP ayant des formes
nouvelles opérations en extension	J .	dans les OAP	,	vigueur	urbaines diversifiées

Consommation foncière

Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière

Le SCoT prescrit une limitation de la consommation foncière en extension à 768 ha soit 54,9 ha/an entre 2016 et 2030. Cet objectif est ventilé selon les fonctions des espaces urbains produits ainsi que par strates d'armature urbaine :

• 326 ha, soit 23,3 ha/an pour les extensions résidentielles et mixtes, ventilés en fonction des strates de l'armature urbaine

Les objectifs de densité moyenne minimum à l'échelle de la commune, en extension

NP or the short	dont en extension (surface comprenant les équipements associés et les VRD)					
Niveaux de polarités	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires		
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	24%	I 630	25	65		
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis,Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	I 200	25	48		
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17		
PÔLES SECONDAIRES	28%	950	19	50		
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17		
Meximieux	35%	270	18	15		
Lagnieu	40%	320	18	18		
BOURG CENTRE	65%	930	17	54		
Pont-d'Ain	71%	430	25	17		
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14		
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23		
BOURG RELAIS	55%	460	15	30		
Jujurieux	60%	330	17	19		
Tenay	35%	50	12	4		
Lhuis	60%	80	12	6		
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	54%	2 030	16	127		
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54		
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31		
CC de la Côtière à Montluel	50%	500	18	28		
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6		
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5		
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3		
TOTAL SCOT DU BUCOPA	37%	6 000	18	326		

^{*} à l'exception de certaines communes.

• 442 ha, soit 32,8 ha/an pour les extensions d'activités, ventilés directement par projets

programmation du SCoT <u>Action 4</u> Secteurs de projet	Projets identifiés dans l'enveloppe urbaine	projet en extension de l'enveloppe urbaine à échéance SCoT	consommation foncière comptabilisée pour le SCoT
Torcieu	0	10	10
Lagnieu	6	6	6
enveloppe pour les parcs artisanaux complémentaires	0	15	15
enveloppe pour le confortement des entreprises isolées	0	8	8
développement de l'artisanat dans les enveloppes urbaines	15	4	4
Briord	0	5	5
Total	21	48	48

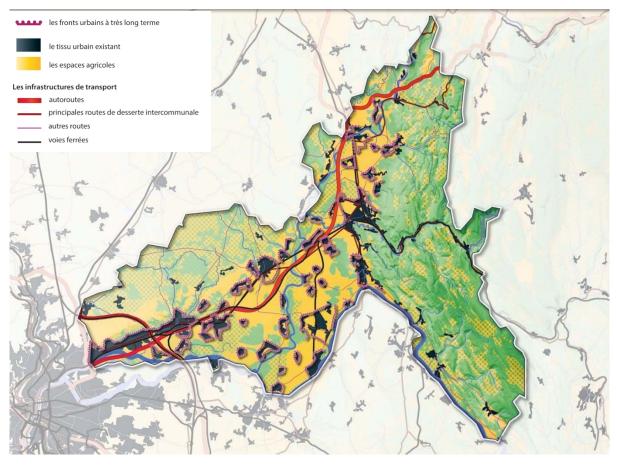
L'indicateur reposant sur une mesure chiffrée, il relève du type A. Son champ d'application correspond aux surfaces consommées hors de l'enveloppe urbaine, définies comme étant en extension urbaine par le SCoT.

La mise en œuvre de l'indicateur nécessite de géolocaliser les nouvelles opérations par rapport aux limites de l'enveloppe urbaine, et peut donc s'effectuer en mobilisant les fichiers fonciers MAJIC III. Elle sera exprimée sous forme de différence entre la consommation annuelle observée et l'objectif du SCoT ramené en moyenne annuelle.

INDICATEUR	ТҮРЕ	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière	А	Surfaces consommées en dehors des limites de l'enveloppe urbaine	/	MAJIC III	écart à l'objectif plafond en moyenne annuelle

Maintenir l'urbanisation au sein des fronts urbains

Le SCoT prescrit une consolidation à long terme des éléments paysagers et infrastructures pouvant constituer des limites à l'extension de l'urbanisation et valoriser les lisières. Ces « fronts urbains » sont donc à maintenir et constituent une limite pour les extensions urbaines des PLU des communes



L'indicateur repose sur l'analyse des zonages des PLU entrés en vigueur depuis l'approbation du SCoT et relève donc des indicateurs de type A.

INDICATEUR	ТҮРЕ	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Maintenir l'urbanisation au sein des fronts urbains	В	Zones AU des PLU	/	zonage des PLU en vigueur	Part des surfaces de zones AU situées au-delà des fronts urbains

Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain

Rappel du SCoT

De nombreux espaces naturels contribuent à la richesse de la biodiversité dans le BUCOPA ainsi qu'à la qualité et à la diversité des espaces de vie. Cette richesse naturelle est un atout pour le territoire. Ces espaces naturels doivent ainsi être pris en compte dans les projets de territoire, chaque décision d'urbanisme et d'aménagement devant contribuer à leur mise en valeur.

Afin d'assurer le maintien et/ou la remise en bon état des continuités écologiques (corridors et réservoirs de biodiversité, cours d'eau et zones humides), le SCoT définit la trame verte et bleue du BUCOPA.

Celle-ci est tout autant porteuse de la stratégie globale de préservation des sites naturels remarquables pour la faune et la flore, que de la préservation des espaces naturels « communs » qui favorisent les connexions entre ces sites remarquables.

Le SCoT reconnaît l'intérêt joué par ces espaces pour l'équilibre du territoire, en cohérence avec les territoires voisins. La trame verte et bleue du BUCOPA est donc à appréhender comme l'ensemble des préconisations nécessaires à la préservation, à la protection et à la mise en valeur de ces espaces et de leur biodiversité

Le SCOT contient 37 prescriptions qui pour la plupart imposent des mesures d'identification et de protection aux PLU, et 1 prescription chiffrée concernant les prélèvements dans la nappe

Les volumes prélevables dans la nappe alluviale de l'Ain (source : SBVA)

	Zone sensible	Hors zone sensible
Volume annuel prélevable	14 500 000 m ³	40 000 000 m ³
Dont volume estival prélevable	8 600 000 m³	21 600 000 m³

phréatique de l'Ain :

Méthodologie de l'indicateur

L'indicateur repose sur l'état des volumes prélevés dans la nappe alluviale de la plaine de l'Ain, fournis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

Résultats de l'indicateur

Près de 13,5 millions de mètres cubes ont été prélevés dans la nappe en 2021, sur le territoire du SCoT, on est donc en deçà des volumes annuels prélevables.

C'est 9 % de plus qu'en 2016 : on observe une augmentation croissante. L'enjeu reste donc entier.



L'évolution des prélèvements est de 9 % par rapport à 2016 (ou 11 % en m³/hab.).

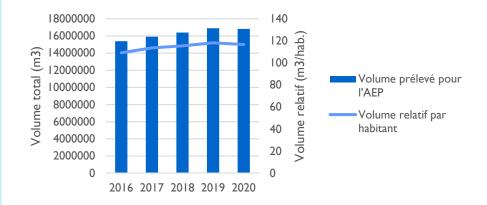


Figure 1 : évolution des volumes prélevés pour l'eau potable (source : BNPE, AE RM)

Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires

Le P.A.D.D. inscrit la valorisation des ressources naturelles renouvelables ou non au cœur de sa stratégie économique.

Les ressources du territoire lui confèrent une capacité économique durable dès lors que cette gestion des ressources est associée à une démarche globale visant à renforcer l'économie circulaire.

Par économie circulaire on entend ici le renforcement d'un écosystème où les productions locales sont utilisées par d'autres acteurs économiques du territoire dans une logique de valorisation ou de revalorisation.

Ainsi, la gestion durable des ressources du sous-sol implique à la fois une gestion écologique et environnementale dynamique et un développement des filières de valorisation associées à celles de revalorisation des matériaux constructifs.

L'énergie constitue un enjeu économique majeur pour le territoire en lui conférant un niveau d'autonomie plus important permis par le développement des « réseaux de distribution intelligents » du futur (smart grid, boucles de consommation locales).

Méthodologie de l'indicateur

Dans le cadre de cette évaluation, l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) Auvergne-Rhône-Alpes a été sollicité pour faire un état des lieux de l'extraction de granulat sur le territoire de BUCOPA et les évolutions constatées dans cette filière au cours des 6 dernières années écoulées

Résultats de l'indicateur

Les carrières du territoire sont exclusivement destinées à la production de granulats. Le territoire du SCoT compte 16 carrières dont 7 carrières hors d'eau, 2 de roches massives et 7 en eau. Sur la totalité des capacités autorisées, 64 % sont autorisées pour des carrières alluvionnaires en eau, 31 % à des alluvionnaires hors d'eau et environ 5 % de roches massives. Les carrières alluvionnaires en eau correspondent à 3 115 kt de capacités maximales autorisées en 2022.



Le territoire du SCoT est le premier producteur de granulats alluvionnaires dans l'Ain, et alimente une grande partie de l'aire urbaine Lyon-Vienne ainsi que les zones déficitaires du Pays de Gex et de Haute-Savoie. Les roches alluvionnaires représentent 94 % de la production de 2021.

La production est sensiblement la même entre 2017 et 2019, et baisse légèrement entre 2019 et 2021. Cette production pourrait continuer à baisser à l'avenir, car 6 carrières sur 16 arrivent en fin d'autorisation avant 2030. On pourrait donc faire face à un enjeu relativement important.

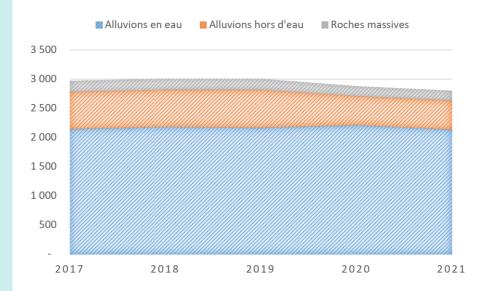


Figure 2 : évolution de la production moyenne annuelle (source : UNICEM)

Les carrières du territoire du BUCOPA et leurs usages

Etablissement	Commune	Qté aut* maxi	Qté aut* moyenne	Matériaux	Echéance	Date acte
DANNENMULLERTP	Ambronay	249 kt	240 kt	Silico calcaire	2050	2020
ARG	Balan	400 kt	240 kt	Siliceux	2047	2019
CARRIERES GATEAU GAIL- LARD	Château - Gaillard	120 kt	8o kt	Silico calcaire	2024	2004
ARG	Château - Gaillard	200 kt	100 kt	Silico calcaire	2028	2019
BERTRANDTP	Lagnieu	22 kt	18 kt	Silico calcaire	2024	2009
GRANULATS VICAT	Lagnieu	200 kt	100 kt	Sables, graviers alluvionnaires	2026	2015
MOREL ENTREPRISE	Lhuis	50 kt	25 kt	Calcaires	2045	2015
CMSE	Loyette	450 kt	350 kt	Silico calcaire	2033	2021
VERDOLINI CARRIERE	Loyette	102 kt	90 kt	Siliceux	2045	2020
GRANULATS VICAT	Nievroz	249 kt	210 kt	Silico calcaire	2029	2020
GRANULATS VICAT	Perouges	60 kt	30 kt	Silico calcaire	2032	2012
GRANULATS VICAT	Perouges	750 kt	500 kt	Silico calcaire	2051	2021
GRANULATS VICAT	Perouges	800 kt	500 kt	Silico calcaire	2047	2017
GRANULATS VICAT	Pizay	50 kt	30 kt	Sables, graviers alluvionnaires	2024	2018
GRANULATS VICAT	St Jean le Vieux	765 kt	1	Silico calcaire	2050	2013
CARRIERES DE ST LAURENT	Sainte - Julie	400 kt	200 kt	Siliceux	2026	2019

Fig 3. : Sce contribution UNICEM – cf. annexe Bilan



Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau

Rappel du SCoT

Le DOO prescrit (1.1):

- Protéger les milieux humides, les cours d'eau et leurs abords
- Protéger la ressource en eau (captages d'eau potable)
- Permettre l'infiltration des eaux pluviales

La capacité de développement du territoire dans un contexte d'adaptation au changement climatique est liée à la disponibilité de la ressource en eau pour ses différents usages résidentiels, agricoles, économiques.

La préservation des nappes phréatiques est un objectif prioritaire. La nappe alluviale de la Plaine de l'Ain a été identifiée par le SDAGE Rhône-Méditerranée comme une ressource majeure pour l'alimentation en eau potable du territoire, aujourd'hui et dans le futur.

Dans le prolongement de la préservation et de la gestion de la trame bleue, le DOO mobilise les conditions et les moyens nécessaires à une maîtrise de la ressource à travers :

- la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau souterraine,
- la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, pour rendre compatible le projet de développement urbain et la capacité d'accueil,
- l'anticipation des besoins sur les infrastructures de réseau pour assurer les rendements nécessaires au projet développement,

la sensibilisation aux problématiques de gestion quantitative de l'eau.

La gestion des usages, notamment en périodes de sécheresse avec des étiages plus marqués, et de plus faibles précipitations constitueront également un enjeu devant associer action publique et sensibilisation des acteurs.

La protection et la préservation des puits de captage en eau potable constituent un enjeu majeur pour le territoire du BUCOPA.

Méthodologie de l'indicateur

Il s'agit d'une part de compter le nombre de captages concerné par une déclaration d'utilité publique (DUP) sur le territoire (source : Agence régionale de Santé), et d'autre part d'observer la protection de captages et les règles visant l'infiltration des eaux pluviales au sein des documents d'urbanisme locaux. Les sous-indicateurs sont donc renseignés au fur et à mesure de l'élaboration ou de la révision des DUL depuis l'approbation du SCoT.



Résultats de l'indicateur

Résultats mesurés	Source	Suivi temporel à partir de données produites	Valeur			
resultats mesules	Source	par organismes tiers	2018	2023		
Nombre de puits de captages protégés par une DUP	ARS	Nombre de puits de captages protégés par une DUP	89	89		
Résultats mesurés	Document à évaluer	Si révision ou élaboration du PLU(i) depuis 2016	Valeur			
Les règles protégeant les périmètres de protection des captages,		Règles		3		
Leur classement en zone A ou N et l'interdiction d'y construire (et surface protégée dans le zonage) (comparaison aux données de l'ARS)	Règlement et zonage des PLU(i)	Surface des périmètres de protection de captage classée inconstructible		0,00 ha		
Les règles concernant l'infiltration des eaux pluviales accompagnant les nouvelles urbanisations/aménagements	Règlement et zonage des PLU(i)	Règles		0		

Parmi les 103 captages présents sur le territoire, 89 sont protégés par une DUP depuis 2019. Aucune évolution n'a eu lieu depuis selon l'ARS.

Parmi les DUL ayant été élaborés ou révisés depuis l'approbation du SCoT, 2 ont intégré des DUP existantes et un n'était pas concerné par un captage.

Aucun en revanche n'a mis en place de règles concernant les eaux pluviales.

L'enjeu de la prise en compte de ces problématiques reste donc entier.



Suivi de la mise aux normes et création des STEP

Rappel du SCoT

Le diagnostic du SCoT identifie, pour l'année 2012, plusieurs stations d'épuration non conformes ou en sous-capacité pour lesquelles le DOO prescrit des travaux de renforcement ou de mise aux normes. Sur la Communauté de communes.

Source : Synthèse des retours des questionnaires des EPCI ci-dessous

Sur la CC Miribel et Plateau, le projet de renforcement de la STEP de Beynost est en phase de travaux. Les travaux démarrés à l'été 2022 sont en cours. L'autorisation règlementaire a imposé un dossier complexe et une instruction assez longue. Mise en service de la nouvelle station d'épuration attendue fin 2023. Avec la publication de l'arrêté préfectoral autorisant sa construction, le dossier de la nouvelle station d'épuration (STEP) au chemin du Pilon a connu une avancée majeure. Prévue pour 19 000 équivalents-habitants, elle desservira les communes de Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost ainsi que la zone Actinove. Un projet chiffré à près de 6,8 millions d'euros hors taxes.

La CC Miribel et Plateau n'a pas d'autres actions sur les performances des STEP depuis l'entrée en vigueur du SCoT.

Sur la CC de la Côtière à Montluel, le renforcement de la capacité de la STEP de Montluel a été réalisé. De plus, trois stations d'épuration non conformes ont été reconstruites :

- La STEP des iles située à Niévroz et collectant les effluents de Balan, Béligneux, Bressolles, Dagneux, La Boisse, Montluel, Niévroz et Thil, a été mise en service en 2016. Les effluents de Thil y ont été raccordés en 2021, et ceux de Bressolles entre 2021 et 2023. Sa capacité est de 30 000 Equivalent-Habitants.
- La STEP du Bois Mayet à Cordieux a été renouvelée en 2019. Elle collecte uniquement les effluents de Cordieux. Sa capacité est de 800 Equivalent-Habitants.
- La STEP des marais à Sainte-Croix a été reconstruite en 2018. Elle collecte les effluents du village de Sainte-Croix. Sa capacité est de 900 Equivalent-Habitants.

Sur la CC des rives de l'Ain pays de Cerdon :

- La mise en conformité de la STEP de Jujurieux est réalisée depuis 2014.
- La mise en conformité de la STEP de Labalme est en phase d'étude. Il n'y a pas de station d'épuration, mais un lagunage qui n'est pas au maximum de sa capacité. Les freins au projet identifiés sont au niveau des couts et des aides insuffisantes au regard de l'enjeu.
- La STEP de Neuville-sur-Ain chef-lieu est en phase d'étude. La STEP actuelle va être détruire et une nouvelle est prévue en remplacement. La consultation des entreprises est en cours. Le projet, validé par l'État est de 4 millions d'euros. Les freins sont la présence d'une espèce de grillon qui requiert une étude et retarde le projet et le chiffrage de tous les couts pour débloquer des prêts.



Sur la **CC de la Plaine de l'Ain**, sont concernées par un besoin de renforcement les STEP de Faramans, Ambronay chef-lieu, Loyettes, Saint-Jean-de-Niost. Les STEP de Blyes, Charnoz-sur-Ain, Ambérieu-en-Bugey, Vaux-en-Bugey ont besoin d'une mise en conformité.

Concernant les renforcements de capacité :

- Pour la STEP de Faramans, c'est en phase d'étude. Le contrôle obligatoire décennal du système d'assainissement a mis en évidence le besoin de redimensionner la STEP devenue trop petite et celui d'une remise en état d'une partie du réseau qui comporte des entrées d'eaux claires parasites. Une étude de cout est en prévu prochainement.
- Pour la STEP d'Ambronay chef-lieu. Il a été créé et mis en service une STEP de type filtre vertical planté de roseaux d'une capacité de 100 EH.
- Le projet est en cours d'étude pour la STEP de la Loyettes. Les difficultés d'avancement concernent le financement de l'équipement qui est proche de son niveau de saturation.
- Pas d'avancement pour la STEP de Saint-Jean-de-Niost

La mise en conformité:

- de la STEP de Blyes est réalisé depuis octobre 2018 pour un cout global supérieur à 1 million d'euros.
- de la STEP de Charnoz-sur-Ain est en phase d'étude,
- La STEP des Blanchettes à Château-Gaillard traite 7 communes (Ambérieu, Ambutrix, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Rambert-en-Bugey et Torcieu). La STEP de 1993 est en surcharge et fait l'objet d'étude.
- Concernant la STEP d'Ambérieu-en-Bugey, les offres sont en cours d'étude pour la réalisation de la future STEP.

La mise en conformité des systèmes d'assainissement est donc très bien engagée sur le territoire BUCOPA.



Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque

Rappel du SCoT

Le DOO prescrit (3.3.2):

- Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération,
- Encadrer le développement des ENR & R

Méthodologie de l'indicateur

La base de données de l'observatoire régional (OREGES) est mise à jour annuellement et produit les données nécessaires à cet indicateur, à savoir la production et le nombre d'installations par commune. Afin de synthétiser et d'alléger la présentation, ils sont groupés par EPCI.

Résultats de l'indicateur

Le nombre d'installations a régulièrement augmenté (+43 % entre 2016 et 2020) tandis que la production stagne globalement. Dans le détail, la production reposant sur l'hydroélectricité (53 % de la production en 2020), elle est soumise aux variations de débit des cours d'eau, eux-mêmes sensibles aux évolutions climatiques.

Ainsi, on peut estimer que cette production pourrait être très fluctuante à l'avenir, peut-être même diminuer. À l'inverse, les PAC et le solaire photovoltaïque sont très dynamiques (respectivement +60 % et +301 % de production entre 2016 et 2020) et pourraient continuer d'augmenter.

L'enjeu pour la future révision du SCoT et dans le prolongement des dispositions intégrées dans la modification du SCoT approuvée le 6 février 2023 sera ainsi de continuer d'accompagner et permettre le développement des EnR, tout en veillant à limiter les incidences négatives potentielles sur les milieux, les ressources — comme l'eau — et les paysages.



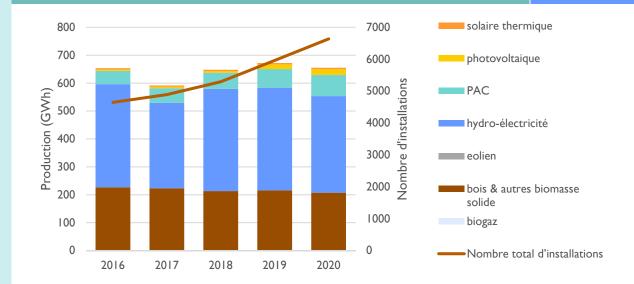


Figure 3 : évolution de la production d'EnR (source : OREGES AuRA)

Tableau 1 : évolution de la production d'énergie (source : OREGES AuRA)

Source d'énergie	2016	2017	2018	2019	2020
CC de la Côtière à Montluel	46 973	45 911	38 013	48 668	48 292
bois & autre biomasse solide	29 119	29 354	28 120	28 272	26 922
éolien	0	0	0		
hydroélectricité	9 677	7 519	0	9 054	8 575
PAC	6 810	7 588	8 323	9 665	10 999
photovoltaïque	589	667	806	890	I 006
solaire thermique	777	783	764	787	791
CC de la Plaine de l'Ain	393 189	375 602	419 270	416 569	426 072
bois & autre biomasse solide	138 910	135 655	128 889	130 505	125 618
éolien	0	0	0		
hydroélectricité	220 062	203 015	249 663	229 588	234 510
PAC	28 016	30 545	33 802	39 254	44 672
photovoltaïque	3 595	3 785	4 325	14 555	18 592
solaire thermique	2 606	2 602	2 590	2 668	2 679
CC de Miribel et du Plateau	32 694	33 495	32 959	35 134	35 499
biogaz	0	0	0		
bois & autre biomasse solide	25 138	25 202	23 979	24 873	24 049
éolien	0	0	0		
hydroélectricité	0	0	0		
PAC	6 302	7 000	7 63 I	8 861	10 085
photovoltaïque	472	497	564	591	552
solaire thermique	782	797	785	809	812
CC Rives de l'Ain - Pays du	180 801	136 634	157 643	171 525	144 997
Cerdon					
biogaz (production brute)		132	984	1011	I 122
bois & autre biomasse solide	33 329	32 760	31 107	31 013	29 686
éolien	0	0	0		
hydroélectricité	140 015	95 697	116 594	129 218	102 873
PAC	6 465	7 044	7 812	9 072	10 324
photovoltaïque	483	496	644	694	471
solaire thermique	509	505	502	517	519
Production totale (GWh)	654	592	648	672	655
Nombre total d'installations	4 647	4 891	5 294	5 963	6 637



Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant

Rappel du SCoT

Le DOO prescrit (1.1):

- Protéger les réservoirs de biodiversité
- Protéger et gérer les boisements en tenant compte de la diversité des enjeux
- Gérer et assurer la perméabilité écologique des espaces relais
- Assurer les continuités écologiques
- Protéger les milieux humides, les cours d'eau et leurs abords

Méthodologie de l'indicateur

Il s'agit d'observer l'intégration de la trame verte et bleue du SCoT au sein des documents d'urbanisme locaux. Les sous-indicateurs sont donc renseignés au fur et à mesure de l'élaboration ou de la révision des DUL depuis l'approbation du SCoT.

Depuis l'approbation du SCoT, 10 communes ont approuvé leur PLU, et sept d'entre eux sont disponibles sur le Géoportail de l'urbanisme : Beynost, Montluel, Saint-Jean-le-Vieux, Ambérieu-en-Bugey, Bettant, Saint-Rambert-en-Bugey et Lhuis.

Résultats de l'indicateur

L'analyse des DUL approuvés après le SCoT montre que les surfaces naturelles ont été bien classées en N, avec plus de 8 000 ha au total, dont 2500 ha de périmètres identifiés par l'INPN, à savoir les réserves naturelles, APPPB, sites Natura 2000 et sites gérés par le Conservatoire. En revanche, on constate que peu de prescriptions surfaciques, linéaires ou ponctuelles sont utilisées pour protéger la trame verte et bleue puisque peu de protections ont été réalisées pour les corridors (8 ha de haies, 102 ha et 4 600 m identifiés au titre du L151-23). Tout de même, 82 hectares de zones tampons ont été identifiés dans les PLU, mais aucune bande végétalisée n'a été classée inconstructible directement, bien que .79 ha situés à moins de 10 m des cours d'eau soient classés A ou N.

Aussi, l'indicateur met en évidence que des progrès pourront être réalisés à l'avenir afin d'assurer une protection plus stricte des éléments constitutifs de la trame verte et bleue du BUCOPA.



Résultats mesurés	Document à évaluer	Si révision ou élaboration du PLU(i) depuis 2016	Valeur
		Surface totale classée en N	8447 ha
Part des surfaces naturelles protégées (APPB, CEN, N2000, RNN) inscrites en zone N	Règlement et zonage des PLU(i)	Surface totale des milieux naturels identifiés par des périmètres spécifiques sur le périmètre communal ou intercommunal	2551 ha
		dont surface protégée par le PLU(i)	2522 ha
Surface et part des boisements, des haies et bocages en EBC et zone N dans les PLU(i)	Règlement et zonage des PLU(i)	Surface totale des boisements sur le périmètre communal ou intercommunal	6322 ha
	1 23(1)	dont surface protégée par le PLU(i)	6002 ha
L'identification des coupures du bâti, des corridors (linéaires et surfaces dans le zonage, part des surfaces		Nombre de coupures ou de corridors identifiés	0
inconstructibles), de leurs points de rupture et des éléments paysagers dans le zonage existence de règles spécifiques prescrivant la remise en bon état de fonctionnement des corridors Le classement en zones N inconstructibles des corridors	Règlement et zonage des PLU(i)	surfaces ou longueur (quand c'est possible)	8 ha de haies+46 ha de continuités "prairies sèches", 58 arbres à protéger, 68 ha et 3580 m au L151-23, 1203 m au 151-19
Identification et/ou protection des zones tampons aux abords des cours d'eau, surfaces classées inconstructibles dans le zonage/règlement L'identification des zones humides (oui/non) et les règles permettant de prévenir leur destruction et de maintenir leur caractère hydromorphe	Règlement et zonage des PLU(i)	Surface des zones tampons identifiées et protégées par le PLU(i)	99 ha en zone N ou A et 82 ha spécifiques
Classement des bandes végétalisées le long des cours d'eau en zone inconstructible	Règlement et zonage des PLU(i)	Surface et longueur des bandes végétalisées inconstructible dans le PLU(i)	72 ha



Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée

Rappel du SCoT

La préservation de conditions d'exploitation économiquement viables constitue la priorité pour accompagner les mutations et la capacité pour les différentes filières agricoles à développer un projet économique local.

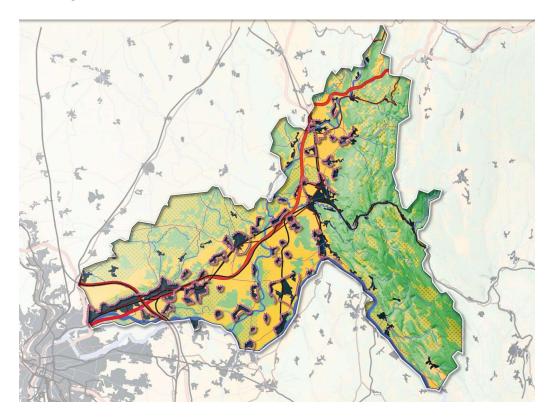
Permettre la valorisation des filières agricoles et les produits du terroir grâce au développement des circuits courts et à la diversification de l'agriculture.

Ces objectifs se rattachent à la stratégie économique de valorisation des savoir-faire mais aussi à la stratégie touristique et à l'attractivité globale par la promotion de la qualité des productions, la fraîcheur, la traçabilité, la réduction des GES qui sont autant d'intérêts pour le développement des circuits courts.

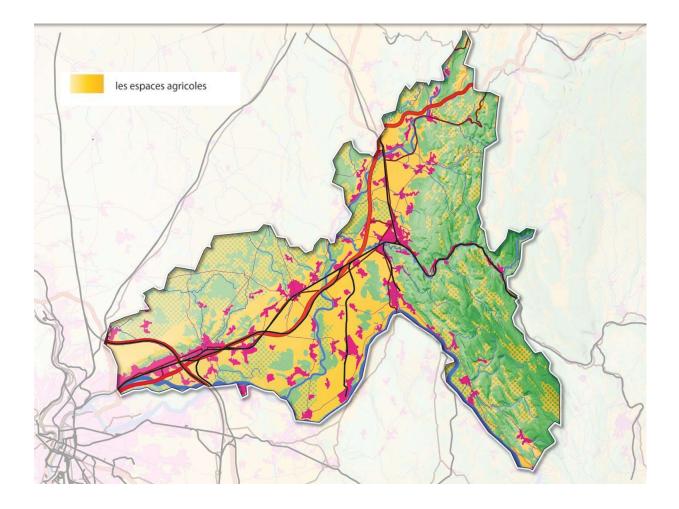
Les espaces agricoles et naturels participent aux grands équilibres écologiques et paysagers du territoire, mais sont aussi le support d'activités économiques pour lesquelles le territoire du BUCOPA est reconnu (filière bois, grandes cultures, maraîchage) et qu'il convient de pérenniser. Leur préservation est donc une orientation majeure du présent D.O.O., via la réduction drastique de l'artificialisation des terres agricoles et naturelles

Il est prévu, dans le cadre de la programmation foncière, une forte diminution des prélèvements fonciers agricoles et naturels par rapport à la période précédente, au travers d'une optimisation accrue des espaces qui sont déjà imperméabilisés ou enclavés.

Fronts urbains intangibles dans la Plaine de l'Ain







Evolution des espaces agricoles au regard de la consommation foncière

Méthodologie de l'indicateur

→ L'évolution de la consommation d'espace depuis l'année 2016

Est considérée comme consommation d'espace les extensions urbaines.

NDLR: cette analyse n'a pas pour objet de définir les consommations dans les enveloppes urbaines, comme cela pourrait être fait pour une observation compatible avec la nomenclature du décret d'application 2023-763 de la Loi Climat Résilience.

A partir de la BD Ortho (millésime 2012) ont été tracées manuellement des enveloppes urbaines pour chacune des communes qui ont servies de référence à la date d'approbation du SCoT.

Ensuite ont été tracées toutes les extensions constatées à ces enveloppes urbaines sur la base de la BD Ortho 2020 (IGN).



De ceci l'on peut déduire la nature des espaces qui ont été consommés sur la base du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2022 comparé au RPG de 2016 sur la base des extensions urbaines faites. Ont été distingués deux types : agricoles (A) et Naturels-Forestiers (NF)

Les données MAJIC III de septembre 2022 (année d'inventaire 2020) ont été couplées à ces extensions pour déterminer les catégories suivantes des différentes occupations :

- Résidentiel mixte
- o Activité économique
- o Equipement (STEP, City Stade...)
- o Infrastructure (routes et parkings...)
- o Equipement de production d'énergie
- o Bâti agricole (non pris en compte dans les fichiers fonciers MAJIC III)

Résultats d'analyse de la consommation d'espace sur la période 2017-2022

La consommation totale est de 333,52 ha. Soit un rythme de 66,7 ha/an.

Le bilan des 6 premières années est une consommation annuelle moyenne supérieure aux 54,9 ha/an d'objectif plafond fixée par le DOO sur toute la période du SCoT.

57,5% de cette consommation soit (191,7 ha) sont prélevés des espaces agricoles et 42,5% (141,8 ha) des espaces naturels et forestiers. Ils sont répartis comme suit dans le tableau suivant.

CONSO ESPACE TOTALE ET PAR TYPES A ou NF années 2017 à 2022 inclues	Conso totale (ha)	dont A (ha)	part agricole (%)	dont NF (ha)	part NF (%)
CC de la Plaine de l'Ain *	235,1	129,9	55,3%	105,2	44,7%
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	54,0	37,0	68,6%	17,0	31,4%
CC de la Côtière à Montluel	33,8	19,9	59,0%	13,9	41,0%
CC de Miribel et du Plateau	10,6	4,8	45,2%	5,8	54,8%
TOTAL SCOT BUCOPA	333,5	191,7	57,5%	141,8	42,5%
*CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhôn	e- Chartreuse de Portes)				



Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits <u>agricoles locaux</u>

Rappel du SCoT :

Les circuits courts ne se résument pas à la vente directe mais concernent la mise en place de réseaux de distribution locaux permettant tant aux professionnels qu'aux consommateurs d'accéder aux productions locales. Leur développement dépend donc d'actions publiques de sensibilisation, de soutien qui relèvent de recommandations car elles ne rentrent pas dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement.

En revanche, les documents d'urbanisme locaux prévoiront :

→ La possibilité de création de points de vente mutualisés ou non (locaux « vitrine »),

En les localisant dans une perspective de complémentarité et de soutien aux commerces de centre-ville, qui peuvent être partenaires de la vente.

- Les possibilités d'aménagement d'espaces pour des manifestations ou des marchés,
- → Les possibilités d'accueil dans les parcs d'activités d'implantation d'activités de logistiques et/ou de transformation/conditionnement, connexes à l'agriculture.

Résultats

Concernant les points de vente collectifs :

Sur le territoire de la CC Plaine de l'Ain, 2 points de vente collectif « Le Bocal » à Saint-Sorlin-en-Bugey et « Patur Ain » à Château-Gaillard.

Lala CC Rives l'Ain Pays Cerdon accueille une fruitière à Comté qui fabrique et vends ce fromage avec le lait produit aux alentours sur le périmètre et selon le cahier des charges de l'AOC Conté.

La CC Côtière à Montluel en possède deux : un point de vente collectif à Balan « Ferme là » vendant les produits de producteurs locaux, ainsi un point de vente géré par un agriculteur sous forme de casiers qui vend également la production d'autres agriculteurs.

La CC de Miribel et du Plateau accueil un point de vente de ce type à Miribel : « La Ferme de Miribel »

Les difficultés rencontrées selon l'intercommunalité de Côtière-Montluel sont la disponibilité de locaux pour la création d'un point de vente (ou l'investissement pour en créer), sans oublier la main-d'œuvre puisque cela nécessite un temps supplémentaire pour tenir le point de vente.

Concernant les points de vente directe à la ferme, le SCoT comptabilise 4 nouveaux points de vente, dont 1 en cours de finalisation sur le territoire. La CC de la Côtière à Montluel en compte 2 supplémentaire (situés sur la Boisse et Pizay, et un troisième et actuellement en cours de finalisation sur Pizay.



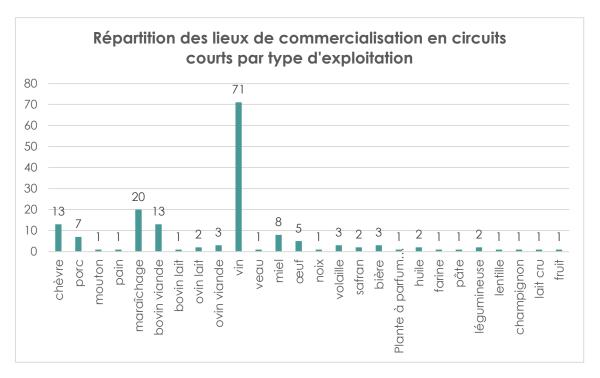
Concernant les points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs

	Point de vente direct à la ferme	Point de vente directe mutualisés/ collectifs
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	/63	/1
CC de la Côtière à Montluel	14	2
CC de Miribel et du Plateau	/7	/1
CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes)	66	2

Total SCoT BUCOPA 150

Au total le SCoT BUCOPA comptabilise 150 exploitations en vente directe ainsi que 7 PVC – magasins producteurs. La majorité des exploitations pratiquant la vente directe ou PVC – magasin producteur sont des domaines viticoles avec 71 exploitations soit près de 45 % des exploitations inscrites dans une démarche de circuits courts. Le maraîchage, les élevages de chèvre et de bovin viande, arrive ensuite avec respectivement 20 exploitations, pour le maraîchage, et 13 élevages, de chèvre et de bovin viande inscrite en circuits courts. À noter que la commune de Cerdon concentre 16 des 71 exploitations viticoles soit 23 % du territoire de BUCOPA. Les communes de Boyeux-Saint-Jérôme et Mérignat concentrent une forte part des exploitations viticoles avec 11 exploitations chacune soit respectivement près de 15 % de la totalité des exploitations viticoles du SCoT.

7



age	COUNTRES				Etat de	es lieux	des fo	rmes d	e com	mercial	isation	en circ	cuits co	ourts su	ır la zo	ne du s	yndica	t mixte	BUCO	PA									
CHAME	ERRITOIRES RE D'AGRICULTURE AIN																												
insee	Communes BUCOPA	PVC-magasin producteur	Exploitation en vente directe	chèvre	porc	mouton	pain	maraîchage	bovin viande	bovin lait	ovin lait	ovin viande	vin	veau	miel	œuf	noix	volaille	safran	bière	Plante à parfum aromatique et médicinal	huile	farine	pâte	légumineuse	lentille	champignon	lait cru	fruit
	L'Abergement-de-Varey		2																										
01004	Ambérieu-en-Bugey Ambronay		4																										
01008 01013	Ambutrix Arandas		4	1					2	1																		-	\vdash
01017	Argis		1																										
	Balan Béligneux	2																										-	\vdash
01037	Bénonces		4																										
01041	Bettant		1																									-	\vdash
01043 01047	Blyes																												
01049	La Boisse Bourg-Saint-Christophe		2																										\Box
01054 01056	Bourg-Saint-Christophe Boyeux-Saint-Jérôme		14					1					11		2					1									
01062	Bressolles																												
01064 01068	Briord Cerdon		2 16										16																
	Chaley																												
	Challes-la-Montagne Charnoz-sur-Ain																											-	\vdash
01089	Château-Gaillard	1	1																										
01099 01107	Chazey-sur-Ain Cleyzieu		1																										\vdash
01111	Conand																												
01142 01149	Dagneux Douvres		2																									-	\vdash
01156	Faramans		2																										
01190 01198	Innimond Joyeux		1																										
01199	Jujurieux		7	1									5							1									
01200	Labalme Lagnieu		2																										\vdash
01213	Leyment																												
01216	Lhuis Lompnas		3 1																										
01224	Loyettes		1																										
01233 01242	Marchamp Mérignat		11										11																-
01244	Meximieux		1																	1									
01249 01255	Miribel Montagnieu	1	3					2				1	2								1		_						
01260	Le Montellier																												
01262 01273	Montluel Neuville-sur-Ain		1					2								2		1					_					_	\vdash
01275	Neyron		1																										
01276 01277	Niévroz Nivollet-Montgriffon		1			,																			-				\vdash
01279	Oncieu		1																										
	Ordonnaz Pérouges																											-	\vdash
01297	Pizay		1																										
01303	Pondn Pont-d'Ain	1	10	1									9															=	\vdash
01314	Priay																												
	Rignieux-le-Franc Saint-Alban		3										3																
01342	Sainte-Croix		4																										
01345 01349	Saint-Denis-en-Bugey Saint-Éloi		3																									\vdash	\vdash
01361	Saint-Jean-de-Niost																												
	Saint-Jean-le-Vieux Sainte-Julie		2																									\dashv	\vdash
01376	Saint-Maurice-de-Beynost																												
	Saint-Maurice-de-Gourdans Saint-Maurice-de-Rémens	-	1			-																							\vdash
01384	Saint-Rambert-en-Bugey		3																										\Box
	Saint-Sorlin-en-Bugey Saint-Vulbas	1	4					2					1						1									-	\vdash
01396	Sault-Brénaz																												
01400 01403	Seillonnaz Serrières-de-Briord		5										5																\vdash
01404	Serrières-sur-Ain																												
	Soudin Tenay		1																									\vdash	\vdash
01418	Thil		2																										
	Torcieu Tramoyes		4																									\dashv	\vdash
01430	Varambon		2																										
01431 01444	Vaux-en-Bugey Villebois		1						1				3																\vdash
	Villieu-Loyes-Mollon		3																										



Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique

Rappel du SCoT

Le SCOT précise que, plus qu'un objectif en soit, la démographie représente avant tout un cadre de définition des objectifs de production de logements ainsi que des densités cibles et in fine des objectifs de consommation d'espace. Il prévoit cependant un rythme d'évolution ainsi qu'une répartition du poids démographique entre les différentes strates de l'armature urbaine à l'horizon 2030 :

- Atteindre 169 619 habitants en 2030, soit 34 979 de plus qu'en 2012.
- Des taux de croissance annuels moyens (TCAM) par strates d'armature urbaine sur la période 2016-2030.
- Une répartition des poids démographiques de chaque strate d'armature urbaine au sein du périmètre du SCOT en 2030.

Renforcer l'armature urbaine par des objectifs de population fléchés

			POPULATION	I		Poids dans le population du BUCOPA			
Niveaux de polarités	Population en 1999	Population en 2012	TCAM Population 1999-2012	Population en 2030	TCAM Population 2016-2030	en 2012	en 2030		
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	37 057	43 225	1,19%	56 890	1,79%				
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	18 811	23 200	1,63%	31 984	2,04%	32,1%	33,5%		
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost / Beynost / Neyron	18 246	20 025	0,72%	24 905	1,49%				
PÔLES SECONDAIRES	25 642	28 277	0,76%	35 420	1,53%				
Montluel / Dagneux / La Boisse	12 920	14 184	0,72%	17 673	1,46%				
Meximieux	6 840	7 304	0,51%	9 198	1,61%	21,0%	20,9%		
Lagnieu	5 882	6 789	1,11%	8 549	1,61%	_	→		
BOURG CENTRE	6 393	7 642	1,38%	10 792	2.06%				
Pont-d'Ain	2 307	2 668	1.12%	3 823	2,43%				
Saint-Rambert-en-B.	2 065	2 216	0,54%	2 802	1,43%	5,7%	6,4%		
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	2 021	2 758	2,42%	4 167	2,17%				
BOURG RELAIS	3 510	4 106	1,21%	5 396	1,87%				
Jujurieux	1 700	2 148	1,82%	3 006	2,17%				
Tenay	1 086	1 085	-0,01%	1 262	1,43%	3,0%	3,2%		
Lhuis	724	873	1,45%	1 128	1,61%	-	→		
autres communes, par intercommunalité	41 087	51 390	1,74%	61 122	0,92%				
CC Plaine de l'Ain	21 772	27 439	1,80%	32 189	0.81%				
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	7 193	8 874	1,63%	10 528	1,00%				
CC de la Côtière à Montluel	7 183	9 529	2,20%	12 238	1,22%	38,2%	36,0%		
CCVallée de l'Albarine	1 627	1 899	1,20%	2 105	0,62%	30,2%	36,0%		
CC Miribel et Plateau	2 476	2 678	0,61%	2 918	0,88%				
CC Rhône - Chartreuse de Portes	836	971	1,16%	1 143	0,75%		>		
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	3 843	5 317	2,53%	6 453	1,12%				
Balan	1 534	2 785	4,69%	3 769	1.58%				
Niévroz	1 360	1 502	0,77%	1 584	0,28%				
Thil	949	1 030	0,63%	1 099	0,88%				
TOTAL SCOT DU BUCOPA	113 689	134 640	1,31%	169 619	1,43%	100%	100%		



Méthodologie de l'indicateur

L'indicateur repose sur l'observation de la démographie. Son périmètre d'application est basé à la fois sur le rythme et la répartition de la population, il conduit à observer de manière distincte :

- Le TCAM à l'échelle du SCOT
- Le TCAM à l'échelle de chaque strate d'armature urbaine du SCOT
- La répartition de la population au sein de chaque strate d'armature urbaine

Les derniers chiffres de population de l'INSEE, parus en décembre 2022, fournissent des chiffres pour l'année 2020. Les bases INSEE permettent d'obtenir la population principale année par année de 2006 à 2019. Cependant, un suivi annuel n'est pas vraiment envisageable au regard des méthodes de recensement de l'INSEE, les données doivent être appréhendées avec un pas de temps de 5 ans au minimum. Il a été choisi de baser les résultats sur la période 2015-2020.

Résultats de l'indicateur

→ L'évolution de la population à l'échelle du SCOT

Le SCOT vise l'atteinte de 169 619 habitants en 2030 soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 1,43% entre 2016 et 2030. La population totale du SCOT s'établit à 144 146 habitants en 2020, soit 5095 de plus qu'en 2015. Cependant, si la population a augmenté, le TCAM est de 0,72%, environ la moitié de celui ciblé.

→ L'évolution de la population par strates d'armature urbaine

Le SCOT fixe des TCAM cibles par niveaux d'armature urbaine et par EPCI pour la période 2016-2030. Aucun des niveaux d'armature urbaine n'atteint entre 2015 et 2020 le rythme d'évolution qui lui est attribué. Les écarts varient de -0,02 points pour les « autres communes par intercommunalité » à -2,34 points pour les bourgs relais qui ont progressé beaucoup moins vite que prévu.

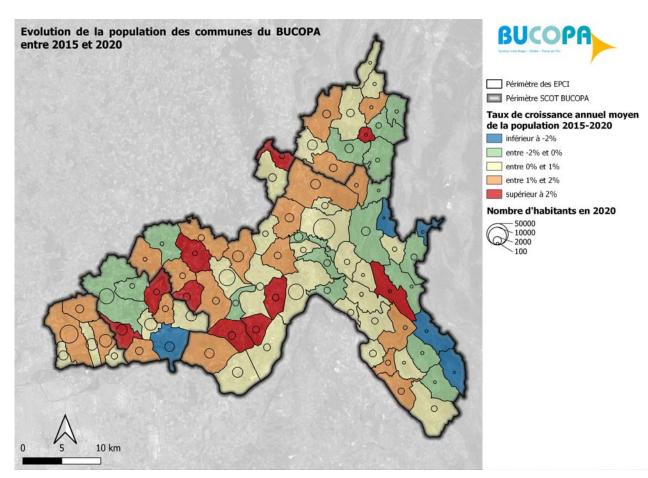
→ L'évolution du poids démographique par strates d'armature urbaine

Le SCOT fixe des parts démographiques par strates d'armature urbaine pour 2030. Sur la période 2015-2020, il apparait que le poids des polarités a diminué et est resté stable alors que le SCOT prescrivait une progression, alors que le poids des communes non pôles a légèrement augmenté alors que le SCOT prévoyait une forte diminution.



		OBJECTIF:	SSCOT
	Population 2030	TCAM 2016- 2030	Evolution du poids dans la population du BUCOPA 2016-2030
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	56890	1,79%	
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	31984	2,04%	1,40%
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	24905	1,49%	
PÔLES SECONDAIRES	35420	1,53%	
Montluel / Dagneux / La Boisse Meximieux	17673 9198 8549	1,46% 1,61%	-0,10%
Lagnieu		1,61%	
BOURG CENTRE	10792	2,06%	
Pont-d'Ain	3823	2,43%	0,70%
Saint-Rambert-en-B. Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	2802 4167	1,43% 2,17%	
BOURG RELAIS	5396	1,87%	
Jujurieux	3006	2,17%	0,20%
Tenay	1262	1,43%	
Lhuis	1128	1,61%	
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	61121	0,92%	
CC de la Plaine de l'Ain	32189	0,81%	
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	10528	1,00%	
CC de la Côtière à Montluel	12238	1,22%	-2,20%
CC Vallée de l'Albarine	2105	0,62%	
CC de Miribel et du Plateau	2918	0,88%	
CC Rhône Chartreuse de Portes	1143	0,75%	
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	6453	1,12%	
Balan	3769	1,58%	
Niévroz	1584	0,28%	
Thil	1099	0,88%	
TOTAL SCoT DU BUCOPA	169619	1,43%	

	RES	SULTATS 2	2015-2020)
Population 2015	Population 2020			Evolution du poids dans la population du BUCOPA 2015-2020
44199	45917	0,77%	-1,02	
23646	24224	0,48%	-1,56	0,07%
20553	21693	1,09%	-0,40	
29219	30176	0,65%	-0,88	
14542	14964	0,57%	-0,89	-0,08%
7655	7998	0,88%	-0,73	
7022	7214	0,54%	-1,07	
8054	8132	0,19%	-1,87	
2867	2904	0,26%	-2,17	-0,15%
2311	2172	-1,23%	-2,66	
2876	3056	1,22%	-0,95	
4131	4034	-0,47%	-2,34	
2191	2129	-0,57%	-2,74	0,07%
1053	1012	-0,79%	-2,22	
887	893	0,13%	-1,48	
53448	55887	0,90%	-0,02	
28518	30388	1,28%	0,47	
9232	9631	0,85%	-0,15	0,33%
10056	10075	0,04%	-1,18	0,33%
1930	1905	-0,26%	-0,88	
2731 981	2926 962	1,39%	0,51	
981	902	-0,39%	-1,14	
5589	5377	-0,77%	-1,89	
2997	2647	-2,45%	-4,03	
1535	1627	1,17%	0,89	
1057	1103	0,86%	-0,02	
139051	144146	0,72%	-0,71	





Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle

Rappel du SCoT

Le SCOT prescrit des objectifs de production résidentielle ventilés par strates de l'armature urbaine exprimés de 3 manières distinctes :

- Une production annuelle moyenne dont le global représente 1 165 logements par an
- Un poids relatif de chacune des strates sur l'ensemble des communes à terme du SCoT
- Un effort de production de logements

75% de la production résidentielle doit être concentrée sur les communes identifiées comme polarités dans l'armature urbaine, mais l'objectif peut être dépassé à condition de ne pas entraîner de consommation d'espace supplémentaire.

N	P.A	ARC DE LOGEMEN	ITS		n de l'effort du BUCOPA	Poids dans le parc du BUCOPA		
Niveaux de polarités	Nombre de logements en 1999	Nombre de logements en 2012	Logements à construire sur la période 2016-2030	1999-2012	2016-2030	en 2012	en 2030	
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	J5 222	19 095	6 867					
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	8 298	10 635	3 996	34,4%	42,1%	31,4%	33,4%	
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	6 924	8 460	2 871				,	
PÔLES SECONDAIRES	10 291	12 437	3 359					
Montluel / Dagneux / La Boisse	4 905	5 950	1 786					
Meximieux	2 735	3 287	780	19,1%	20,6%	20,5%	20,4%	
Lagnieu	2 651	3 201	792				→	
BOURG CENTRE	3 309	3 934	1 452					
Pont-d'Ain	I 048	I 282	610					
Saint-Rambert-en-B.	I 199	I 283	272	5,5%	8,9%	6,5%	7,0%	
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	I 062	I 369	570					
BOURG RELAIS	2 133	2 415	827					
Jujurieux	952	l 138	547					
Tenay	744	756	153	2,5%	5,1%	4,0%	4,1%	
Lhuis	437	52 l	128					
autres communes, par intercommunalité	18 510	22 850	3 798					
CC Plaine de l'Ain *	9 311	11 885	1 580					
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	3 962	4 790	823					
CC de la Côtière à Montluel	2 503	3 170	1 007	38,5%	23,3%	37,6%	35,0%	
CC Vallée de l'Albarine	I 239	I 348	137	30,370	23,370	37,070	33,070	
CC Miribel et Plateau	835	948	204					
CC Rhône - Chartreuse de Portes	660	708	46		•			
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	I 303	l 499	221					
Balan	509	586	159					
Niévroz	453	528	36					
Thil	341	385	26					
TOTAL SCOT DU BUCOPA	49 465	60 731	16 302	100%	100%	100%	100%	



Méthodologie de l'indicateur

L'indicateur repose sur l'observation de l'évolution du parc résidentiel. Son périmètre d'application repose à la fois sur le rythme et la répartition de la production de logements, il conduit à observer de manière distincte :

- L'observation de la production résidentielle. L'objectif 2016-2030 du SCOT tout comme les chiffres de production 2016-2019 seront ramenés à une moyenne annuelle avec un résultat exprimé en nombre de logements d'écart.
- La répartition de la production résidentielle entre les strates d'armature urbaine. Les chiffres de production 2016-2019 seront utilisés avec un résultat exprimé en points de différence avec la part cible.

Le dernier recensement de l'INSEE, paru en juillet 2022, fournit des chiffres pour l'année 2019. Un suivi annuel apparaît impossible au regard des méthodes de recensement de l'INSEE, les données doivent être appréhendées avec un pas de temps de 5 ans minimum et il a été choisi de baser les résultats sur la période 2013-2019.

Résultats de l'indicateur

→ L'évolution du parc de logements à l'échelle du SCOT

Le SCOT vise l'atteinte d'une production de 16 310 logements entre 2016 et 2030 soit une évolution annuelle moyenne de +1 165 logements. Entre 2017 et 2022, la croissance du parc a été de + 3 784 logements soit +630 logements chaque année. L'écart avec l'objectif moyen annuel du SCoT est quasiment du double soit 535 logements par an. En raisonnant en flux de production, alors le rythme n'est pas atteint.

→ L'évolution du parc de logements par strates d'armature urbaine

56 % du nombre de nouveaux logements produits (soit 2 129) s'est faite dans les polarités, et par différence, 44% dans les communes les plus petites (soit 1 655). Les petites communes ont donc connu une croissance annuelle moyenne de la production de logements de 276 lgts/an, ce qui est dans l'objectif du DOO (271 lgts/an) contre 355 lgts/an dans les polarités. Les polarités sont en dessous des quantités de logements qu'elles doivent produire.



	Production TOTALE de logements						
			Période du SCoT (2016-				
	Période du Bilan (2017 - 2022)				2030)		
Niveaux de polarités-	En Enveloppe Urbaine	En extension	Total	soit par an	obj. DOO	moy/an (14 ans)	
POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU	1113	222	1335	222,5	6867	491	
Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	552	198	750	125	3996	285	
Pôles réseau Miribel/St-Maurice-de- Beynost/Beynost/Neyron	561	24	585	98	2871	205	
Pôles secondaires	470	109	579	97	3362	240	
Montluel/Dagneux/La Boisse	249	10	259	43	1790	128	
Meximieux	73	92	165	28	780	56	
Lagnieu	148	7	155	26	792	57	
Bourgs centres	130	38	168	28	1452	104	
Pont-d'Ain	34	15	49	8	610	44	
Saint-Rambert-en-Bugey	14	0	14	2	272	19	
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	82	23	105	17,5	570	41	
Bourgs relais	38	9	47	8	828	59	
Jujurieux	32	4	36	6	547	39	
Tenay	2	2	4	1	153	11	
Lhuis	4	3	7	1	128	9	
Autres communes par intercommunalité	1170	485	1655	276	3801	272	
CC de la Plaine de l'Ain*	796	385	1181	197	1765	126	
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	156	59	215	36	824	59	
CC de la Côtière à Montluel	171	10	181	30	1007	72	
CC de Miribel et du Plateau	47	31	78	13	205	15	
SCOT BUCOPA	2 921	863	3 784	631	16 310	1165	



→ L'évolution du poids du parc de logements par strates d'armature urbaine

Les efforts de productions ciblés par strate pour rééquilibrer les poids démographiques des niveaux de l'armature ne sont pas atteints. La croissance du nombre de logements profite encore aux petites communes et les polarités peinent à s'étoffer.

Niveaux de polarités	Répartiti	Différences entre efforts demandés et bilan		
	1999-2012	DOO	Bilan	
		2016-2030	2017-2022	
Pôle structurant et pôle Réseau	34.4%	42.1 %	35.2%	-6.9%
Pôles secondaires	19.1%	20.6%	15%	-5.6%
Bourgs centre	5.5%	8.9%	4.4 %	-4.5%
Bourg Relais	2.5%	5.1%	1.24 %	-3.86%
Autres communes	38.5%	23.3%	43.7%	+20.4%



	OE	BJECTIFS SC	ОТ		
	Evolution du parc de logement2016- 2030	Evolution annuelle moyenne 2016- 2030	Poids dans l'évolution 2016- 2030 du BUCOPA	Poids dans les logements 2030 du BUCOPA	
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	6867	491			
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	3996	285	42,10%	33,40%	
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	2871	205			
PÔLES SECONDAIRES	3359	240			
Montluel / Dagneux / La Boisse	1786	128	20,60%	20,40%	
Meximieux	780	56			
Lagnieu	792	57			
BOURG CENTRE	1452	104			
Pont-d'Ain	610	44	8,90%	7,00%	
Saint-Rambert-en-B.	272	19			
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	570	41			
BOURG RELAIS	827	59			
Jujurieux	547	39	5,10%	4,10%	
Tenay	153	11			
Lhuis	128	9			
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	3798	271			
CC de la Plaine de l'Ain	1580	113			
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	823	59	00.000/	05.000/	
CC de la Côtière à Montluel	1007	72	23,30%	35,00%	
CC Vallée de l'Albarine	137	10			
CC de Miribel et du Plateau	204	15			
CC Rhône Chartreuse de Portes	46	3			
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	221	16			
Balan	156	11			
Niévroz	36	3			
Thil	26	2			
TOTAL SCoT DU BUCOPA	16302	1164			

RESULTATS 2013-2019											
Logements 2013	Logements 2019	Evolution annuelle moyenne 2013- 2019	Ecart à l'objectif évolution annuelle moyenne BUCOPA	Poids dans l'évolution 2013- 2019 du BUCOPA	Poids dans le les logement 2019 du BUCOPA						
19375	21391	336	-154								
10889	11969	180	-105	34,49%	31,60%						
8486	9422	156	-49								
12657	13792	189	-51								
6021	6553	89	-39	19.41%	20,37%						
3368	3679	52	-4	15,4170							
3268	3560	49	-8								
4067	4374	51	-53								
1300	1491	32	-12	5,25%	6,46%						
1340	1340	0	-19	.,							
1427	1543	19	-21								
2408	2467	10	-49								
1130	1176	8	-31	1,02%	3,64%						
752	747	-1	-12								
526	545	3	-6								
23351	25680	388	117								
12168	13639	245	132								
4868	5206	56	-2								
3259	3621	60	-12	39,84%	37,93%						
1356	1358	0	-9								
992	1132	23	9								
708	724	3	-1								
1552	1772	37	21								
632	755	21	9								
550	594	7	5								
370	423	9	7								
61859	67705	974	-190								

Conclusion intermédiaire

Les indicateurs de croissance démographique et de production de logements nous montrent qu'après 6 ans de mise en œuvre du SCoT, le territoire se développe bien moins rapidement qu'initialement envisagé et la spatialisation de cette croissance ne répond pas aux objectifs fixés dans le cadre de l'armature urbaine du SCoT. Un certain nombre d'explications peuvent aujourd'hui être avancées pour analyser ce constat :

- Depuis 2017, le nombre de documents d'urbanisme mis en compatibilité avec le SCoT reste limité et par ailleurs, les effets de leur mise en œuvre s'inscrivent sur le temps long.
- Des orientations du SCoT précédent continuent de produire leurs effets sur les documents d'urbanisme opposables qui peuvent être en contradiction avec le SCoT actuel.
- De nombreuses communes du territoire souhaitent ou doivent temporiser leur développement pour diverses raisons : capacités d'assainissement insuffisantes, adéquation de la ressource en eau, équipements et services publics sous-dimensionnés, ...
- Des enjeux financiers liés à la requalification du bâti ancien et à la résorption de la vacance des logements limitent les capacités d'accueil de certaines communes.
- Les communes rurales en proximité immédiate des centres urbains conservent une très forte attractivité résidentielle qui s'est par ailleurs amplifiée à la suite de la crise sanitaire sur les biens immobiliers avec terrains.



- Les polarités urbaines identifiées dans le SCoT qui ont vocation à intensifier leur développement résidentiel ont vu un certain nombre de leurs programmes de nouveaux logements retardés à la suite de la crise sanitaire et de la hausse des coûts de construction.
- Les stratégies foncières sont encore trop peu développées, les communes ont des difficultés par manquent de moyens techniques et financiers à anticiper et maîtriser les projets de logements.
- Le contexte conjoncturel tel que la crise sanitaire de ces deux dernières années a pu influer les dynamiques à l'œuvre notamment sur le marché foncier et immobilier.

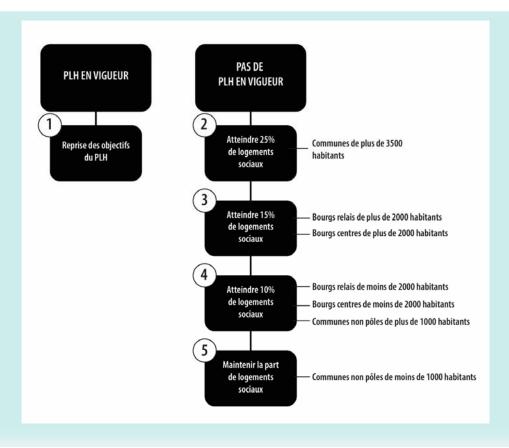
Dans les prochaines années, on peut penser cependant que les polarités urbaines soient en capacité d'intensifier leur développement d'une part parce que les disponibilités foncières dans les communes rurales vont diminuer et que les projets urbains des polarités identifiées qui mettent plus de temps à émerger, vont commencer à produire leurs effets en termes de production de logements.



Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social

Rappel du SCoT

Le SCOT prescrit des objectifs pour les communes selon leurs niveaux dans l'armature territoriale du SCoT.



Légendes Tableau suivant :

CCPA: CC Plaine de l'Ain

3CM : CC de la Côtière à Montluel CCMP : CC de Miribel et du Plateau

CCRAPC: CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon

Pôle structurant d'équilibre régional
Pôle réseau
Pôle secondaire
Bourg centre
Bourg relais
Autres communes



	I NP		Γ			т.	
Communes	Niveaux de l'armature	EPCI	Population 2019	PLH ou Pas	Nbre LLS 2019	Tx LLS/RP	Objectifs DOO
	territoriale		2019	газ	LL3 2019	2019	
Ambérieu-en-Bugey	Pôle structurant d'équilibre régional	ССРА	14 134	PLH	1934	29,3%	Objectifs du PLH
Ambronay	Pôle structurant d'équilibre régional	ССРА	2 800	PLH	112	9,6%	Objectifs du PLH
Ambutrix	Pôle structurant d'équilibre régional	ССРА	762	PLH	17	5,2%	Objectifs du PLH
Arandas	Autres communes	ССРА	143	PLH	2	3,2%	Objectifs du PLH
Argis	Autres communes	ССРА	457	PLH	5	2,5%	Objectifs du PLH
Montluel	Pôle secondaire	3CM	6 886	Pas de PLH	645	21,8%	25% LLS
Dagneux	Pôle secondaire	3CM	4 777	Pas de PLH	232	12,5%	25% LLS
Bénonces	Autres communes	ССРА	308	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Bettant	Pôle structurant d'équilibre régional	ССРА	748	PLH	22	6,6%	Objectifs du PLH
Beynost	Pôle réseau	CCMP	4 754	PLH	139	7,3%	Objectifs du PLH
Blyes	Autres communes	ССРА	1 182	PLH	23	5,1%	Objectifs du PLH
Bourg-Saint- Christophe	Autres communes	ССРА	1 457	PLH	7	1,3%	Objectifs du PLH
Béligneux	Autres communes	3CM	3 376	Pas de PLH	335	27,4%	25% LS
La Boisse	Pôle secondaire	3CM	3 283	Pas de PLH	111	8,8%	25% LLS
Briord	Bourg centre	ССРА	1 070	PLH	66	14,4%	Objectifs du PLH
Pont-d'Ain	Bourg centre	CCRAPC	2 924	Pas de PLH	130	10,5%	25% LLS
Chaley	Autres communes	ССРА	125	PLH	8	12,2%	Objectifs du PLH
Balan	Autres communes (DTA)	3CM	2 563	Pas de PLH	81	11,4%	25% LLS
Charnoz-sur-Ain	Autres communes	ССРА	903	PLH	16	4,4%	Objectifs du PLH
Château-Gaillard	Pôle structurant d'équilibre régional	ССРА	2 253	PLH	80	9,3%	Objectifs du PLH
Chazey-sur-Ain	Autres communes	ССРА	1 566	PLH	30	4,3%	Objectifs du PLH
Cleyzieu	Autres communes	ССРА	133	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Conand	Autres communes	ССРА	132	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Jujurieux	Bourg relais	CCRAPC	2 137	Pas de PLH	135	14,5%	15% LLS
Douvres	Pôle structurant d'équilibre régional	ССРА	1 076	PLH	23	5,1%	Objectifs du PLH
Faramans	Autres communes	ССРА	815	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Innimond	Autres communes	ССРА	87	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Joyeux	Autres communes	ССРА	268	PLH	9	8,8%	Objectifs du PLH
Neuville-sur-Ain	Autres communes	CCRAPC	1 800	Pas de PLH	44	6,1%	10% LLS
Saint-Jean-le-Vieux	Autres communes	CCRA-PC	1 772	Pas de PLH	67	8,4%	10% LLS
Priay	Autres communes	CCRAPC	1 729	Pas de PLH	37	5,1%	10% LLS
L'Abergement-de- Varey	Autres communes	ССРА	256	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Lagnieu	Pôle secondaire	ССРА	7 161	PLH	622	19,2%	Objectifs du PLH
Le Montellier	Autres communes	ССРА	302	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Leyment	Autres communes	ССРА	1 341	PLH	33	6,3%	Objectifs du PLH
Lhuis	Bourg relais	ССРА	894	PLH	22	6,0%	Objectifs du PLH
Lompnas	Autres communes	ССРА	164	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH



Loyettes	Autres communes	ССРА	3 225	PLH	99	7,9%	Objectifs du PLH
Marchamp	Autres communes	ССРА	130	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Poncin	Autres communes	CCRA-PC	1 699	Pas de PLH	101	13,1%	10% LLS
Meximieux	Pôle secondaire	ССРА	7 923	PLH	787	23,5%	Objectifs du PLH
Miribel	Pôle réseau	ССМР	10 122	PLH	716	17,3%	Objectifs du PLH
Montagnieu	Bourg centre	ССРА	647	PLH	11	4,1%	Objectifs du PLH
Niévroz	Autres communes (DTA)	3СМ	1 624	Pas de PLH	0	0,0%	10% LLS
Varambon	Autres communes	CCRA-PC	1 227	Pas de PLH	28	10,5%	10% LLS
Neyron	Pôle réseau	ССМР	2 569	PLH	114	11,1%	Objectifs du PLH
Bressolles	Autres communes	3СМ	934	Pas de PLH	8	2,2%	Maintien taux LLS
Nivollet-Montgriffon	Autres communes	ССРА	117	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Oncieu	Autres communes	ССРА	80	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Ordonnaz	Autres communes	ССРА	138	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Pérouges	Autres communes	ССРА	1 273	PLH	36	6,4%	Objectifs du PLH
Pizay	Autres communes	СССМ	867	Pas de PLH	22	6,9%	Maintien taux LLS
Cerdon	Autres communes	CCRA-PC	775	Pas de PLH	17	5,1%	Maintien taux LLS
Sainte-Croix	Autres communes	3СМ	554	Pas de PLH	4	2,0%	Maintien taux LLS
Boyeux-Saint-Jérôme	Autres communes	CCRA-PC	349	Pas de PLH	0	0,0%	Maintien taux LLS
Rignieux-le-Franc	Autres communes	ССРА	1 032	PLH	40	9,8%	Objectifs du PLH
Serrières-sur-Ain	Autres communes	CCRA-PC	273	Pas de PLH	0	0,0%	Maintien taux LLS
Saint-Denis-en-Bugey	Pôle structurant d'équilibre régional	ССРА	2 266	PLH	103	10,3%	Objectifs du PLH
Labalme	Autres communes	CCRA-PC	214	Pas de PLH	4	4,4%	Maintien taux LLS
Sainte-Julie	Autres communes	ССРА	1 082	PLH	14	3,5%	Objectifs du PLH
Saint-Éloi	Autres communes	ССРА	503	PLH	4	2,0%	Objectifs du PLH
Saint-Jean-de-Niost	Autres communes	ССРА	1 577	PLH	14	2,3%	Objectifs du PLH
Challes-la-Montagne	Autres communes	CCRA-PC	196	Pas de PLH	4	4,1%	Maintien taux LLS
Saint-Maurice-de- Beynost	Pôle réseau	ССМР	3 962	PLH	354	22,1%	Objectifs du PLH
Saint-Maurice-de- Gourdans	Autres communes	ССРА	2 645	PLH	8	0,8%	Objectifs du PLH
Saint-Maurice-de- Rémens	Autres communes	ССРА	760	PLH	23	7,5%	Objectifs du PLH
Saint-Rambert-en- Bugey	Bourg centre	ССРА	2 188	PLH	148	15,0%	Objectifs du PLH
Saint-Sorlin-en-Bugey	Autres communes	ССРА	1 127	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Saint-Vulbas	Autres communes	CCPA	1 246	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Sault-Brénaz	Autres communes	CCPA	977	PLH	89	19,5%	Objectifs du PLH
Seillonnaz	Autres communes	ССРА	1 295	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Serrières-de-Briord	Bourg centre	ССРА	135	PLH	72	12,2%	Objectifs du PLH
Saint-Alban	Autres communes	CCRA-PC	187	Pas de PLH	0	0,0%	Maintien taux LLS
Souclin	Autres communes	ССРА	1 014	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Tenay	Bourg relais	ССРА	1 087	PLH	47	10,5%	Objectifs du PLH
Thil	Autres communes (DTA)	ССМР	729	PLH	13	3,3%	Objectifs du PLH
Torcieu	Autres communes	ССРА	1 776	PLH	12	3,7%	Objectifs du PLH
Tramoyes	Autres communes	MP	619	PLH	27	4,0%	Objectifs du PLH
Mérignat	Autres communes	CCRA-PC	135	Pas de PLH	5	8,2%	Maintien taux LLS

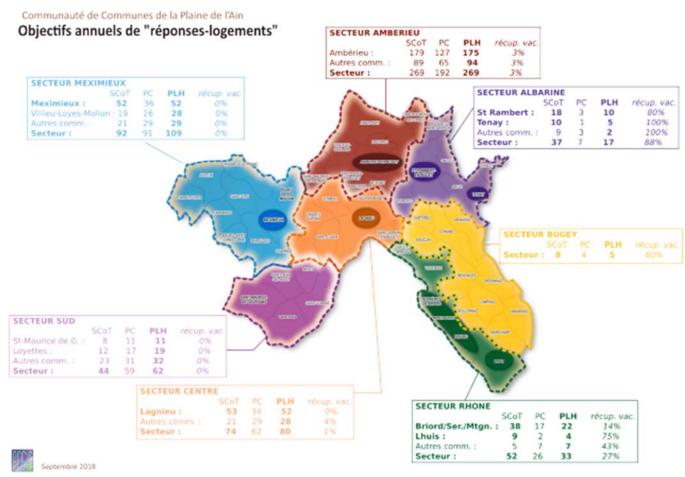


Vaux-en-Bugey	Autres communes	ССРА	1 196	PLH	24	4,4%	Objectifs du PLH
Villebois	Autres communes	ССРА	3 717	PLH	43	8,3%	Objectifs du PLH
Villieu-Loyes-Mollon	Autres communes	ССРА	139	PLH	58	4,0%	Objectifs du PLH
SCOT BUCOPA			142 868		8 036	13.5%	

Le tableau précédent se base sur le nombre de résidences principales issu du recensement de l'INSEE 2019 ainsi que du nombre de logements locatifs sociaux fourni par le Répertoire du Parc Local Social (RPLS) 2019 de l'INSEE.

Les objectifs du DOO sont transcris dans 2 PLH en vigueur depuis l'approbation qui déclinent et affinent les objectifs du DOO.

Sur la CCPA, le PLH a été adopté en octobre 2019 dont les objectifs de productions de logements annuels sont déclinés dans la carte ci-dessous.





Le programme d'action du 2^{ème} PLH de la CC Miribel-Plateau (6 communes) adopté le 10 juillet 2019 prévoit la production de 1 260 logements en 6 ans, soit en moyenne 210 logements/an, dont a minima 34% seront des logements sociaux (locatifs et accession sociale) et 19% des logements locatifs privés.

Les objectifs de production de logements se répartissent comme suit :

	Objectifs de production global en nombre de logements	Dont nombre minimal de logements sociaux ²	Dont nombre de logements locatifs privés	Dont autres « non fléchés »
Miribel	540	109	130	301
Beynost	370	250	40	80
St-Maurice- de-Beynost	180	34	35	111
Neyron	100	17	20	63
Thil	50	22	4	24
Tramoyes	20	-	8	12
CCMP	1 260	432	237	591

Conclusions et perspectives

Le bilan est basé sur les dernières données INSEE disponibles sur l'intégralité du territoire. Ces données de l'année 2019 permettent de rapporter les logements locatifs sociaux produits sur les résidences principales. Ces données sont réalisées seulement 2 ans après l'approbation du SCoT, ce qui est très court pour la mise en œuvre de documents type PLH ou la réalisation d'opérations d'aménagement qui produisent les LS objectivés. Les 2 PLH qui ont été approuvés après l'approbation du SCoT l'ont été en 2019, ils donneront leurs résultats d'ici 2025.

Un bilan de SCoT 6 ans après son approbation est un délai très/trop court pour en tirer des conclusions sur sa mise en œuvre. En effet, les délais d'élaboration des documents infra SCoT sont de manière optimiste de 2 à 3 ans pour un PLU, et de 1 à 2 ans pour un PLH. La production effective de Logements Sociaux dans le cadre de ces documents porte rarement ses fruits dans les 6 ans post approbation du SCoT.

Les communes des EPCI non soumis à la réalisation d'un PLH peuvent fixer des objectifs de production au travers de leur OAP. Dans les faits 10 communes seulement ont approuvés leurs PLU depuis l'approbation du SCoT. Parmi ces 10, seulement 2 (Montluel et St-Jean-le-Vieux) ont un PLU compatibles avec le SCoT et un taux de LS proches des objectifs du SCoT.



Annexe : Croissance annuelle moyenne de la population par commune entre 2015 et 2020

CC de la Côtière à Montluel Balan Béligneux	24 598	25 039	Tx (%)	hab.
Balan Béligneux		25 020		
Béligneux		25 039	0,36%	88
	2 997	2 647	-2,34%	- 70
D	3 300	3 414	0,69%	23
Bressolles	871	951	1,84%	16
Dagneux	4 573	4 765	0,84%	38
La Boisse	2 937	3 335	2,71%	80
Montluel	7 032	6 864	-0,48%	- 34
Niévroz	1 535	1 627	1,20%	18
Pizay	794	890	2,42%	19
Sainte-Croix	559	546	-0,47%	- 3
CC de la Plaine de l'Ain	76 879	79 824	0,77%	589
Ambérieu-en-Bugey	14 127	14 288	0,23%	32
Ambronay	2 615	2 827	1,62%	42
Ambutrix	747	768	0,56%	4
Arandas	153	143	-1,31%	- 2
Argis	433	445	0,55%	2
Bénonces	288	309	1,46%	4
Bettant	753	748	-0,13%	- 1
Blyes	1 000	1 269	5,38%	54
Bourg-Saint-Christophe	1 284	1 482	3,08%	40
Briord	1 000	1 095	1,90%	19
Chaley	144	122	-3,06%	- 4
Charnoz-sur-Ain	932	902	-0,64%	- 6
Château-Gaillard	2 053	2 254	1,96%	40
Chazey-sur-Ain	1 516	1 590	0,98%	15
Cleyzieu	135	136	0,15%	0
Conand	118	133	2,54%	3
Douvres	1 058	1 094	0,68%	7
Faramans	797	843	1,15%	9
Innimond	106	86	-3,77%	- 4
Joyeux	278	266	-0,86%	- 2
L'Abergement-de-Varey	241	262	1,74%	4
Lagnieu	7 022	7 214	0,55%	38
Le Montellier	287	304	1,18%	3
Leyment	1 267	1 332	1,03%	13
Lhuis	887	893	0,14%	1
Lompnas	167	162	-0,60%	- 1
Loyettes	3 145	3 296	0,96%	30
Marchamp	130	130	0,00%	_
Meximieux	7 655	7 998	0,90%	69
Montagnieu	598	651	1,77%	11
Nivollet-Montgriffon	118	115	-0,51%	- 1
Oncieu	99	77	-4,44%	- 4
Ordonnaz	152	136	-2,11%	- 3
Pérouges	1 205	1 309	1,73%	21
Rignieux-le-Franc	972	1 065	1,91%	19
Saint-Denis-en-Bugey	2 293	2 245	-0,42%	- 10
Sainte-Julie	980	1 088	2,20%	22
Saint-Éloi	451	523	3,19%	14



Saint-Jean-de-Niost	1 418	1 600	2,57%	36
Saint-Maurice-de-Gourdans	2 509	2 699	1,51%	38
Saint-Maurice-de-Rémens	754	762	0,21%	2
Saint-Rambert-en-Bugey	2 311	2 172	-1,20%	- 28
Saint-Sorlin-en-Bugey	1 131	1 117	-0,25%	- 3
Saint-Vulbas	1 194	1 247	0,89%	11
Sault-Brénaz	985	987	0,04%	0
Seillonnaz	138	139	0,14%	0
Serrières-de-Briord	1 278	1 310	0,50%	6
Souclin	267	271	0,30%	1
Tenay	1 053	1 012	-0,78%	- 8
Torcieu	730	734	0,11%	1
Vaux-en-Bugey	1 231	1 224	-0,11%	- 1
Villebois	1 167	1 195	0,48%	6
Villieu-Loyes-Mollon	3 507	3 755	1,41%	50
CC de Miribel et du Plateau	23 284	24 619	1,15%	267
Beynost	4 529	4 829	1,32%	60
Miribel	9 574	10 202	1,31%	126
Neyron	2 487	2 596	0,88%	22
Saint-Maurice-de-Beynost	3 963	4 066	0,52%	21
Thil	1 057	1 103	0,87%	9
Tramoyes	1 674	1 823	1,78%	30
CC Rives de l'Ain - Pays du	14 290	14 664	0,52%	75
Cerdon	260	254	0.640/	0
Boyeux-Saint-Jérôme Cerdon	362	351	-0,61%	- 2
	779	771	-0,21%	- 2
Challes-la-Montagne	189	192	0,32%	1
Jujurieux Labalme	2 191 214	2 129	-0,57%	- 12
Mérignat	121	213	-0,09%	- 0 3
Neuville-sur-Ain	1 693	136 1 799	2,48% 1,25%	21
Poncin	1 688	1 696	0,09%	2
Pont-d'Ain	2 867	2 904	0,09%	7
			0,20%	
Priay Saint-Alban	1 685 175	1 725 192	1,94%	8
Saint-Jean-le-Vieux	1 663	1 786	1,94%	25
Serrières-sur-Ain	128	134	0,94%	25
Varambon	535	636	3,78%	20
Total général	139 051	144 146		1 019
ı olal yelleral	139 037	144 146	0,73%	1 0 19



Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière

Rappel du SCoT

Le SCoT fixe des objectifs ambitieux de limitation de **consommation foncière en extension à 768** ha soit **54,9** ha/an entre **2016 et 2030.** Il correspond à une division par deux du rythme de consommation observé sur la période 2001-2011. Cet objectif est ventilé selon les fonctions des espaces urbains produits ainsi que par strates d'armature urbaine :

- 326 ha, soit 23,3 ha/an pour les extensions résidentielles et mixtes, ventilés en fonction des strates de l'armature urbaine
- 442 ha, soit 32,8 ha/an pour les extensions d'activités, ventilés directement par projets

Méthodologie de l'indicateur

→ L'évolution de la consommation d'espace à partir de l'année 2017 inclue

Les extensions urbaines sont considérées comme la consommation d'espace.

NDLR: cette analyse n'a pas pour objet de définir les consommations dans les enveloppes urbaines, comme cela pourrait être fait pour une observation compatible avec la nomenclature du décret d'application 2023-763 de la Loi Climat Résilience.

A partir de la BD Ortho (2012), corrigée pour l'année 2017 ont été tracées manuellement des enveloppes urbaines pour chacune des communes. Ces enveloppes urbaines ont servi de références à la date d'approbation du SCoT.

Ensuite ont été tracées toutes les extensions urbaines constatées à ces enveloppes sur la base de la BD Ortho 2020 (IGN), recoupée avec les données de connaissance terrain produites par le SM SCoT sur la période 2020-2022.

De ceci l'on peut déduire la nature des espaces qui ont été consommés sur la base du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2022 et les comparer au RPG de 2016 sur la base des extensions urbaines constatées. Ont été distingués deux types d'espaces ayant été consommés : agricoles (A) et Naturels-Forestiers (NF)

Les données MAJIC III de septembre 2022 (année d'inventaire 2020) prises à l'échelle communale, ont été couplées aux analyses présentées ci-dessus pour associer les types de bâtis produits en extensions.

Les types de productions qui ont été distinguées sur MAJIC III sont :

o Résidentiel mixte (ici sont distingués les appartements des maisons individuelles)



- o Activité économique
- o Equipement (STEP, City Stade...)
- o Infrastructure (routes et parkings...)
- o Equipement de production d'énergie
- o Bâti agricole (non pris en compte dans les fichiers fonciers MAJIC III) créé par analyse carto

Résultats l'analyse de la consommation d'espace sur la période 2017-2022

La consommation totale est de 333,52 ha. Soit un rythme de 66,7 ha/an.

Le bilan des 6 premières années est une consommation annuelle moyenne supérieure aux 54,9 ha/an d'objectif plafond fixée par le DOO sur toute la période du SCoT.

57,5% de cette consommation soit (191,7 ha) sont prélevés des espaces agricoles et 42,5% (141,8 ha) des espaces naturels et forestiers. Ils sont répartis comme suit dans le tableau suivant.

CONSO ESPACE TOTALE ET PAR TYPES A ou NF années 2017 à 2022 inclues	Conso totale (ha)	dont A (ha)	part agricole (%)	dont NF (ha)	part NF (%)
CC de la Plaine de l'Ain *	235,1	129,9	55,3%	105,2	44,7%
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	54,0	37,0	68,6%	17,0	31,4%
CC de la Côtière à Montluel	33,8	19,9	59,0%	13,9	41,0%
CC de Miribel et du Plateau	10,6	4,8	45,2%	5,8	54,8%
TOTAL SCOT BUCOPA	191,7	57,5%	141,8	42,5%	
*CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhôn					



Rappel du SCoT

Les objectifs de densité moyenne minimum à l'échelle de la commune, en extension

Niveaux de polarités	dont en extension (surface comprenant les équipements associés et les VRD)					
iniveaux de polarites	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires		
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	24%	I 630	25	65		
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis,Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	I 200	25	48		
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17		
PÔLES SECONDAIRES	28%	950	19	50		
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17		
Meximieux	35%	270	18	15		
Lagnieu	40%	320	18	18		
BOURG CENTRE	65%	930	17	54		
Pont-d'Ain	71%	430	25	17		
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14		
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23		
BOURG RELAIS	55%	460	15	30		
Jujurieux	60%	330	17	19		
Tenay	35%	50	12	4		
Lhuis	60%	80	12	6		
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	54%	2 030	16	127		
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54		
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31		
CC de la Côtière à Montluel	50%	500	18	28		
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6		
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5		
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3		
TOTAL SCOT DU BUCOPA	37%	6 000	18	326		

^{*} à l'exception de certaines communes.



Résultats d'analyse de la consommation foncière en résidentiel

		Dans les extensions résidentielles mixtes								
Niveaux de polarités		Part Igts réalisés (%) 2017-2022	Objectif DOO - Nbre logements	Nbre logts produits 2017- 2022	Objectif DOO - Densité lgt/ha	Densités moyennes lgt/ha en résidentiel mixte (2017-	Objectif DOO - Nbre ha nécessaires	Sfces d'extension consommées en Résidentiel mixte (ha)	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Total nvx logts produits 2017- 2022
POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU	24%	17%	1630	222	25	11,14	65	19,92	31%	1335
Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	26%	1200	198	25	11,17	48	17,72	37%	750
Pôles réseau Miribel/St-Maurice-de-Beynost/Beynost/Neyron	15%	4%	430	24	25	10,92	17	2,20	13%	585
Pôles secondaires	28%	19%	950	109	19	13,77	50	7,91	16%	579
Montluel/Dagneu/La Boisse	20%	4%	360	10	21	23,65	17	0,42	2%	259
Meximieux	35%	56%	270	92	18	14,46	15	6,36	42%	165
Lagnieu	40%	5%	320	7	18	6,20	18	1,13	6%	155
Bourgs centres	65%	23%	930	38	17	12,13	54	3,13	6%	168
Pont-d'Ain	71%	31%	430	15	25	13,28	17	1,13	7%	49
Saint-Rambert-en-Bugey	60%	0%	160	0	12	-	14	-	0%	14
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	60%	22%	340	23	15	24,10	23	2,00	9%	105
Bourgs relais	55%	19%	460	9	15	7,01	30	1,32	4%	47
Jujurieux	60%	11%	330	4	17	6,94	19	0,61	3%	36
Tenay	35%	50%	50	2	12	9,97	4	0,20	5%	4
Lhuis	60%	43%	80	3	12	5,92	6	0,51	8%	7
Autres communes par intercommunalité	54%	29%	2030	485	16	11,77	127	41,20	32%	1655
CC de la Plaine de l'Ain*	54%	33%	960	385	16	13,11	54	29,37	54%	1181
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	60%	27%	490	59	16	6,83	31	8,64	28%	215
CC de la Côtière à Montluel	50%	6%	500	10	18	14,18	28	0,71	3%	181
CC de Miribel et du Plateau	40%	40%	80	31	18	12,48	5	2,48	50%	78
SCOT BUCOPA	37%	23%	6000	863	18	11,74	326	73,49	23%	3 784

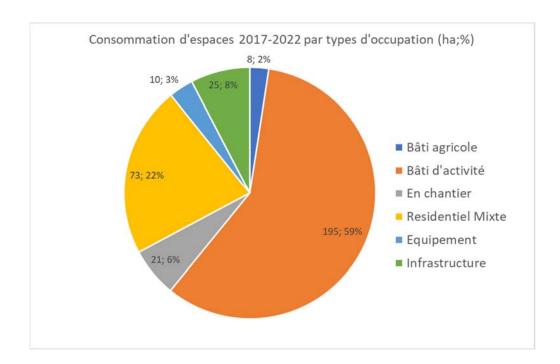
Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles

<u>Résultats</u>

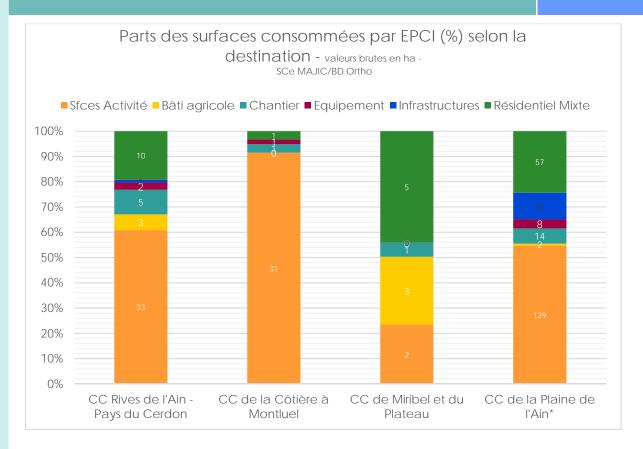
La consommation totale observée sur la période des 6 ans suivants l'approbation (en fonction de l'année d'inventaire des données utilisées) est de 333 ha dont :

- **73 ha pour les extensions résidentielles soit 22,5 % des 326 ha objectivés.** La part de consommation d'espace relative au résidentiel mixte sur la période du bilan reste dans l'objectif du DOO, 22% pour les deux.
- **195 ha pour les extensions économiques soit 44% des 442 ha objectivés.** Le rythme annuel moyen de production de foncier économique est de +22 ha sur les 20 ans du SCoT. Sur la période du Bilan, le rythme de production est bien supérieur + 32ha/an.

Il a été observé la nature de la mutation des espaces ENAF par typologie d'occupation finale depuis l'approbation du SCoT. Plus de la moitié (59%) de la surface consommée l'a été par les activités économiques (195 ha) et 22% part du résidentiel mixte (73ha), 8% par les infrastructures (25ha), etc.

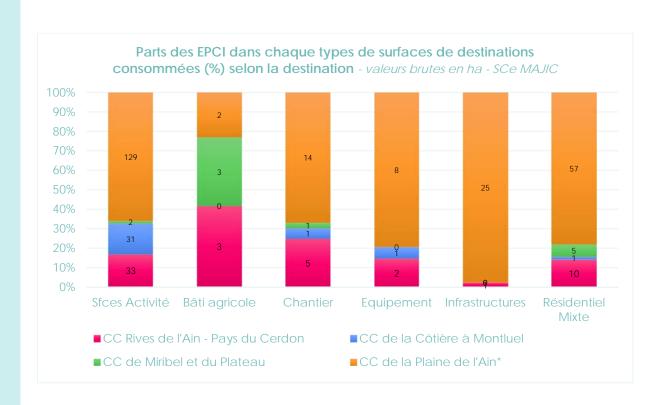






Sur le graphique ci-dessus sont reportées par EPCI les surfaces consommées entre 2017 et 2022 selon la nature du bâtis produits. Les valeurs indiquées sont les surfaces en ha pour chaque type de destination.

Pour la 3CM : 90% de la surface consommée l'a été pour des activités économiques





Le tableau ci-dessous présente les surfaces consommées en m² par habitant dans les EPCI selon la nature de la destination.

	Conso totale (m²/hab)	Activité	Bâti agricole	Chantier	Equipement	Infrastructures	Résidentiel Mixte
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	36,8	22,4	2,3	3,6	1,1	0,4	7,1
CC de la Côtière à Montluel	13,5	12,4	0,0	0,4	0,2	0,0	0,5
CC de Miribel et du Plateau	4,3	1,0	1,2	0,2	0,0	0,0	1,9
CC de la Plaine de l'Ain*	29,5	16,1	0,2	1,8	1,0	3,1	7,2
Totaux	23,1	13,5	0,6	1,5	0,7	1,8	5,1



Programmation du SCoT pour les zones d'activités économiques

Rappel du SCoT

programmatio n du SCoT <u>Action 2</u>		à échéance SCo	т	consommatio n foncière comptabilisée pour le SCoT	renouvelle ment en phase 2 au-delà de l'échéance SCoT	projet en extension de l'envelopp e urbaine au-delà de l'échéance SCoT
Secteurs de projet	Renouvelle ment des espaces déjà imperméabil isés sans consommati on d'espace	consommatio n sur disponibilités commerciales	projets en extension de l'enveloppe urbaine			
P.I.P.A.		150 (70)	(24)	150 (94)		200
Transpolis (Fromentaux)	80			0	40	
Pôle ferroviaire (ESCAT)	33		15 (11)	(11) 48		
Pôle éco- aménagement			12	12 (0)		28
Total	113	150	20	210 (105)	40	228

Programmati on du SCoT <u>Action 3</u>	Disponib ilités	Projets		inante des pro n de l'envelop	Consommati	Projet en extensio n de	
Secteurs de projet	dans les parcs ou réalisées récemme nt	identifiés dans l'envelop pe urbaine	Mixte forteme nt industriel artisanal tertiaire		Commerce	on foncière comptabilisé e pour le SCoT	l'envelop pe urbaine au-delà de l'échéan ce SCoT
Miribel	14	6	14		20	34	
Côtière	36 (18)	6 (4)	10	20 (7)	2	32	
Meximieux	10 (10)	0	0	15+2	0	17	
Ambérieu	0	Quartier d'affaire	5	29	17	51	30
Pont-d'Ain	7,3	0	0	50 (36)	0	50	
Total	67,3 (28)	12 (4)	29	116 (43)	39	184	30



programmation du SCoT <u>Action 4</u>	Projets identifiés	Projet en extension de	Consommation foncière
Secteurs de projet	dans l'enveloppe urbaine	l'enveloppe urbaine à échéance SCoT	comptabilisée pour le SCoT
Torcieu	0	10	10
Lagnieu	6	6 (5)	6 (5)
Enveloppe pour les parcs artisanaux complémentaires	0	15 <mark>(2)</mark>	15 (2)
Enveloppe pour le confortement des entreprises isolées	0	8(3)	8(3)
Développement de l'artisanat dans les enveloppes urbaines	15	4(2)	4(2)
Briord	0	5 (3)	5 <mark>(3)</mark>
Total	21	48 (15)	48 (15)

Entre parenthèse figurent la consommation d'espace depuis 2017 sur les différents parcs d'activités économiques du BUCOPA environ 195 ha dont 32 ha dans les enveloppes urbaines.

Pour plus de détails sur l'évolution des zones d'activités économiques, voir la fiche économie.

L'analyse précise de la consommation d'espace identifiée sur chacune des ZAE sera réalisée en collaboration avec les EPCI dans le cadre de l'inventaire de leurs zones tel qu'imposé par la loi Climat et Résilience à intervenir d'ici août 2023.

Conclusions

En volume global la consommation d'espace est légèrement supérieure au rythme envisagé en 2017 dans la programmation du SCoT. Mais en moyenne, la consommation d'espace par habitant est de 39 m² en Auvergne-Rhône-Alpes contre 23.1 m² sur le BUCOPA.

La ventilation de cette consommation d'espace illustre par ailleurs le profil spécifique du territoire du BUCOPA qui à rebours des territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes consomme prioritairement des espaces pour accueillir et développer des parcs d'activités économiques et se montre particulièrement sobre en termes de développement résidentiel.

Région AURA/BUCOPA : Habitat : 69 % / 22% - Activités : 24 % / 59% - Autres : 7 % / 19 %



Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine

Rappel du SCoT

Les urbanisations nouvelles dédiées aux espaces résidentiels et mixtes poursuivent l'objectif d'optimisation de l'espace utilisé. Pour le développement résidentiel, les collectivités s'appuient sur des objectifs de densité brute fixés dans le tableau « Les objectifs de densité moyenne à l'échelle de la commune, en extension » figurant en Partie 2.3.5. Ces densités s'appliquent en moyenne à l'échelle de la commune afin d'adapter les différents secteurs de projet aux contraintes topographiques, morphologiques ou techniques. Ces densités constituent le plancher de ce que devront permettre les collectivités locales dans leurs règlements d'urbanisme.

Le SCoT prescrit la réalisation d'au moins 63% des objectifs de logement au sein des limites de l'enveloppe urbaine, soit en densification ou renouvellement des espaces urbanisés. Cet objectif est ventilé selon les strates de l'armature urbaine.

Niveaux de polarités-	Objectifs D	000 - Part des loge	ments à constru	ire entre 2016 et	t 2030 dans
	En enveloppe urbaine	% en env. urb.	En extension	% en extension	Total
POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU	5 240	76%	1630	24%	6 867
Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	2 800	70%	1200	30%	3 996
Pôles réseau					
Miribel/St-Maurice-de-Beynost/Beynost/Neyron	2 440	85%	430	15%	2 871
Pôles secondaires	2 420	72%	950	28%	3 362
Montluel/Dagneux/La Boisse	1 430	80%	360	20%	1 790
Meximieux	510	65%	270	35%	780
Lagnieu	480	60%	320	40%	792
Bourgs centres	520	35%	930	64%	1 452
Pont-d'Ain	180	29%	430	70%	610
Saint-Rambert-en-Bugey	110	40%	160	59%	272
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	230	40%	340	60%	570
Bourgs relais	370	45%	460	56%	828
Jujurieux	220	40%	330	60%	547
Tenay	100	65%	50	33%	153
Lhuis	50	40%	80	63%	128
Autres communes par intercommunalité	1 760	46%	2030	53%	3 801
CC de la Plaine de l'Ain*	810	46%	960	54%	1 765
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	330	40%	490	59%	824
CC de la Côtière à Montluel	500	50%	500	50%	1 007
CC de Miribel et du Plateau	120	59%	80	39%	205
SCOT BUCOPA	10 310	63%	6 000	37%	16 310



Méthodologie de l'indicateur

INDICATEUR	ТҮРЕ	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Réaliser au moins 63% des objectifs		localisation des logements			
de logement dans l'enveloppe	Α	produits par rapport au tracé	/	MAJIC III	% d'écart avec l'objectif
urbaine		de l'enveloppe urbaine			

L'indicateur repose sur une mesure chiffrée, il est du type A (quantitatif). Son champ d'application correspond à la part des logements réalisés au sein des limites de l'enveloppe urbaine. Il nécessite donc de géolocaliser les opérations résidentielles, ce qui implique l'utilisation des données des fichiers fonciers MAJIC III ainsi que la couche SIG de l'enveloppe urbaine. Il sera exprimé sous forme de points d'écarts entre la part des opérations localisées au sein de l'enveloppe urbaine et la part cible du SCoT.

Le reste de la méthodologie identique à celle de la fiche « conso d'espace »

Nota relatif à la fusion des 3 EPCI : CC de la Plaine de l'Ain, CC Vallée Albarine et CC Rhône- Chartreuse de Portes. Dans les tableaux de résultats, les objectifs du DOO et les résultats sont rapportés au seul EPCI qui résulte de la fusion soit le CC de la Plaine de l'Ain.

Résultats de l'indicateur

Durant la période 2017-2022, dans les enveloppes urbaines :

- A l'échelle du SCoT, 82 % des nouveaux logements ont été produits dans les enveloppes urbaines pour un objectif de 63 %.
- Un peu plus du tiers (36 %) de la production des logements objectivées sur la durée du SCoT a été réalisée
- Les objectifs de production de logements des plus petites polarités de l'armature ont été très largement dépassés (127 %) dans la CC de la Plaine de l'Ain. Ils s'expliquent par une forte attractivités de ces communes situées au cœur du territoire du BUCOPA. Ces 38 communes ont la plus grande part de consommation d'espace agricoles dans les extensions (114 ha), du fait de leur nombre mais ce ne sont pas elles qui sont les plus consommatrices de surface agricole puisqu'elles en consomme environ 2 ha en moyenne contre 7,7 ha de moyenne dans les bourgs centres.



	Production TOTALE de logements							
		Période du Bilar			Période du SCo	Г (2016-2030)		
Niveaux de polarités-	En Enveloppe Urbaine	En extension	Total	soit par an	obj. DOO	moy/an (14 ans)		
POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU	1113	222	1335	222,5	6867	491		
Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	552	198	750	125	3996	285		
Pôles réseau Miribel/St-Maurice-de-Beynost/Beynost/Neyron	561	24	585	98	2871	205		
Pôles secondaires	470	109	579	97	3362	240		
Montluel/Dagneux/La Boisse	249	10	259	43	1790	128		
Meximieux	73	92	165	28	780	56		
Lagnieu	148	7	155	26	792	57		
Bourgs centres	130	38	168	28	1452	104		
Pont-d'Ain	34	15	49	8	610	44		
Saint-Rambert-en-Bugey	14	0	14	2	272	19		
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	82	23	105	17,5	570	41		
Bourgs relais	38	9	47	8	828	59		
Jujurieux	32	4	36	6	547	39		
Tenay	2	2	4	1	153	11		
Lhuis	4	3	7	1	128	9		
Autres communes par intercommunalité	1170	485	1655	276	3801	272		
CC de la Plaine de l'Ain*	796	385	1181	197	1765	126		
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	156	59	215	36	824	59		
CC de la Côtière à Montluel	171	10	181	30	1007	72		
CC de Miribel et du Plateau	47	31	78	13	205	15		
SCOT BUCOPA	2 921	863	3 784	631	16 310	1165		

Niveaux de polarités Comparent Compa		Dans les enveloppes urbaines							
Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay) 70% 74% 552 27% 7 Pôles réseau Miribel/St-Maurice-de- 85% 96% 2440 561 24% 5 Pôles secondaires 72% 81% 2 420 470 24% 5 Montluel/Dagneux/La Boisse 80% 96% 1430 249 18% 2 Meximieux 65% 44% 510 73 32% 1 Lagnieu 60% 95% 480 148 32% 1 Bourgs centres 36% 77% 520 130 32% 1 Pont-d'Ain 30% 69% 180 34 27% 2 Saint-Rambert-en-Bugey 41% 100% 110 14 13% 3 Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord 40% 78% 230 82 46% 1 Bourgs realis 45% 81% 370 38 13% Jujurieux 40% 89% 220 32 16%	Niveaux de polarités	Lgts à produire	env urb/total lgts	ans - Prod Igts	(nbre) 2017-	objectifs de prod	Lgts TOTAUX produits (nbre) 2017- 2022 (env urb+ext)		
Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay) 70% 74% 552 27% 78 796les réseau Miribel/St-Maurice-de- 85% 96% 2440 561 24% 589 81% 2420 470 24% Montluel/Dagneux/La Boisse 80% 96% 1430 249 18% 2 40% Meximieux 65% 44% 510 73 32% 148 148 32% 158 169 160% 95% 480 148 32% 150 160% 170% 520 130 32% 150 160% 170% 520 130 32% 150 160% 170% 520 130 32% 160% 170% 520 130 32% 160% 170% 520 130 32% 130 32% 140% 150% 160% 170	POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU	76%	83%	5 240	1113	25%	1335		
Miribel/St-Maurice-de- 85% 96% 2440 561 24% 5 Põles secondaires 72% 81% 2 420 470 24% Montluel/Dagneux/La Boisse 80% 96% 1430 249 18% 2 Meximieux 65% 44% 510 73 32% 1 Lagnieu 60% 95% 480 148 32% 1 Bourgs centres 36% 77% 520 130 32% 1 Pont-d'Ain 30% 69% 180 34 27% 3 Saint-Rambert-en-Bugey 41% 100% 110 14 13% 3 Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord 40% 78% 230 82 46% 1 Bourgs relais 45% 31% 370 38 13% Jujurieux 40% 89% 220 32 16% Tenay 67% 50% 100 2 4%	Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres,	70%	74%	2800	552	27%	750		
Montluel/Dagneux/La Boisse 80% 96% 1430 249 18% 2 Meximleux 65% 44% 510 73 32% 1 Lagnieu 60% 95% 480 148 32% 1 Bourgs centres 36% 77% 520 130 32% 1 Pont-d'Ain 30% 69% 180 34 27% 3 Saint-Rambert-en-Bugey 41% 100% 110 14 13% 1 Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord 40% 78% 230 82 46% 1 Bourgs relais 45% 81% 370 38 13% 1 Jujurieux 40% 89% 220 32 16% 1 Tenay 67% 50% 100 2 4% 1 Lhuis 20% 57% 50 4 14% 1 Autres communes par intercommunalité 46% 71% 1760 <td></td> <td>85%</td> <td>96%</td> <td>2440</td> <td>561</td> <td>24%</td> <td>585</td>		85%	96%	2440	561	24%	585		
Meximieux 65% 44% 510 73 32% 1 Lagnieu 60% 95% 480 148 32% 1 Bourgs centres 36% 77% 520 130 32% Pont-d'Ain 30% 69% 180 34 27% Saint-Rambert-en-Bugey 41% 100% 110 14 13% Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord 40% 78% 230 82 46% 1 Bourgs relais 45% 81% 370 38 13% Jujurieux 40% 89% 220 32 16% Tenay 67% 50% 100 2 4% Lhuis 20% 57% 50 4 14% Autres communes par intercommunalité 46% 71% 1 760 1170 94% CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône - Chartreuse de Portes) 46% 67% 330 156 65% 2 <td>Pôles secondaires</td> <td>72%</td> <td>81%</td> <td>2 420</td> <td>470</td> <td>24%</td> <td>579</td>	Pôles secondaires	72%	81%	2 420	470	24%	579		
Lagnieu 60% 95% 480 148 32% 1 Bourgs centres 36% 77% 520 130 32% 1 Pont-d'Ain 30% 69% 180 34 27% 3 Saint-Rambert-en-Bugey 41% 100% 110 14 13% Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord 40% 78% 230 82 46% 1 Bourgs relais 45% 81% 370 38 13% 13% Jujurieux 40% 89% 220 32 16% 1 Tenay 67% 50% 100 2 4% 1 Luis 20% 57% 50 4 14% Autres communes par intercommunalité 46% 71% 1 760 1170 94% CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée 810 796 146% 1 Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes) 46% 67% 330 156 65% <td>Montluel/Dagneux/La Boisse</td> <td>80%</td> <td>96%</td> <td>1430</td> <td>249</td> <td>18%</td> <td>259</td>	Montluel/Dagneux/La Boisse	80%	96%	1430	249	18%	259		
Bourgs centres 36% 77% 520 130 32% Pont-d'Ain 30% 69% 180 34 27% Saint-Rambert-en-Bugey 41% 100% 110 14 13% Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord 40% 78% 230 82 46% 1 Bourgs relais 45% 81% 370 38 13% Jujurieux 40% 89% 220 32 16% Tenay 67% 50% 100 2 4% Lhuis 20% 57% 50 4 14% Autres communes par intercommunalité 46% 71% 1 760 1170 94% CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée 810 796 146% 1 Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes) 46% 67% 810 796 146% 1 CC de la Côtière à Montluel 50% 94% 500 171 36% 1	Meximieux	65%	44%	510	73	32%	165		
Pont-d'Ain 30% 69% 180 34 27% Saint-Rambert-en-Bugey 41% 100% 110 14 13% Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord 40% 78% 230 82 46% 1 Bourgs relais 45% 81% 370 38 13% Jujurieux 40% 89% 220 32 16% Tenay 67% 50% 100 2 4% Lhuis 20% 57% 50 4 14% Autres communes par intercommunalité 46% 71% 1 760 1170 94% CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes) 46% 67% 810 796 146% 1 CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon 40% 73% 330 156 65% 2 CC de la Côtière à Montluel 50% 94% 500 171 36% 1	Lagnieu	60%	95%	480	148	32%	155		
Saint-Rambert-en-Bugey 41% 100% 110 14 13% Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord 40% 78% 230 82 46% 1 Bourgs relais 45% 81% 370 38 13% Jujurieux 40% 89% 220 32 16% Tenay 67% 50% 100 2 4% Lhuis 20% 57% 50 4 14% Autres communes par intercommunalité 46% 71% 1760 1170 94% CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes) 46% 67% 810 796 146% 1 CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon 40% 73% 330 156 65% 2 CC de la Côtière à Montluel 50% 94% 500 171 36% 1	Bourgs centres	36%	77%	520	130	32%	168		
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord 40% 78% 230 82 46% 1 Bourgs relais 45% 81% 370 38 13% Jujurieux 40% 89% 220 32 16% Tenay 67% 50% 100 2 4% Lhuis 20% 57% 50 4 14% Autres communes par intercommunalité 46% 71% 1 760 1170 94% CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée 810 796 146% 1 Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes) 46% 67% 810 796 146% 1 CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon 40% 73% 330 156 65% 2 CC de la Côtière à Montluel 50% 94% 500 171 36% 1	Pont-d'Ain	30%	69%	180	34	27%	49		
Section Sect	Saint-Rambert-en-Bugey	41%	100%	110	14	13%	14		
Jujurieux 40% 89% 220 32 16% Tenay 67% 50% 100 2 4% Lhuis 20% 57% 50 4 14% Autres communes par intercommunalité 46% 71% 1 760 1170 94% CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes) 46% 67% 810 796 146% 1 CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon 40% 73% 330 156 65% 2 CC de la Côtière à Montluel 50% 94% 500 171 36% 1	Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	40%	78%	230	82	46%	105		
Tenay 67% 50% 100 2 4% Lhuis 20% 57% 50 4 14% Autres communes par intercommunalité 46% 71% 1 760 1170 94% CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes) 46% 67% 810 CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon 40% 73% 330 156 65% 2 CC de la Côtière à Montluel 50% 94% 500 171 36% 1	Bourgs relais	45%	81%	370	38	13%	47		
Lhuis 20% 57% 50 4 14% Autres communes par intercommunalité 46% 71% 1 760 1170 94% CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes) 46% 67% 810 796 146% 1 CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon 40% 73% 330 156 65% 2 CC de la Côtière à Montluel 50% 94% 500 171 36% 1	Jujurieux	40%	89%	220	32	16%	36		
Autres communes par intercommunalité 46% 71% 1 760 1170 94% CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée 810 796 146% 1 Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes) 46% 67% 330 156 65% 2 CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon 40% 73% 330 156 65% 2 CC de la Côtière à Montluel 50% 94% 500 171 36% 1	Tenay	67%	50%	100	2	4%	4		
CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée 810 796 146% 1 Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes) 46% 67% 330 156 65% 2 CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon 40% 73% 330 156 65% 2 CC de la Côtière à Montluel 50% 94% 500 171 36% 1	Lhuis	20%	57%	50	4	14%	7		
Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes) 46% 67% 810 796 146% 1 CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon 40% 73% 330 156 65% 2 CC de la Côtière à Montluel 50% 94% 500 171 36% 1		46%	71%	1 760	1170	94%	1655		
CC de la Côtière à Montluel 50% 94% 500 171 36% 1		46%	67%	810	796	146%	1181		
	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	40%	73%	330	156	65%	215		
	CC de la Côtière à Montluel	50%	94%	500	171	36%	181		
CC de Miribel et du Plateau 60% 60% 120 47 65%	CC de Miribel et du Plateau	60%	60%	120	47	65%	78		

Résultats d'analyse de la production de logements à l'intérieur des enveloppes urbaines

Durant la période 2017-2022, à l'échelle du SCoT, 77% de la production des nouveaux logements s'est concentrée dans les enveloppes urbaines, contre 63% objectivée par le DOO. La production de logement en densification approche les 100% dans certaines communes de l'armature territoriales telles que Saint-Rambert-en-Bugey, Lagnieu et Montluel/Dagneux/La Boisse. Lhuis, Tenay présentent peu de nouveaux logements sur la période du bilan du SCoT, les valeurs indiquées ne sont pas significatives. L'objectif de production de logements (+10 310) sur 14 ans correspond à un rythme annuel moyen de +736 lgts/an. Durant la période du bilan le rythme annuel moyen de construction a été très inférieur avec 487 lgts/an, si l'effet COVID joue ce n'est peut-être pas le seul élément d'explication.

Rappel du SCoT

Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations.

Le SCOT prescrit des densités résidentielles moyennes brutes cibles à atteindre dans le cadre de la réalisation des nouvelles opérations d'habitat en extension. Ces objectifs sont déclinés selon les différentes strates de l'armature urbaine :

- 25 logements/ha pour les communes des pôles structurants et pôles réseaux
- Entre 18 et 21 logements/ha pour les pôles secondaires
- Entre 12 et 25 logements/ha pour les bourgs centres
- Entre 12 et 16 logements/ha pour les bourgs relais
- Entre 10 et 18 logements/ha pour les communes non-pôles

Les objectifs de densité moyenne minimum à l'échelle de la commune, en extension

Nivervy de relativée	dont e	en extension (surface co associés et		les équipements
Niveaux de polarités	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	24%	I 630	25	65
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis,Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	I 200	25	48
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17
PÔLES SECONDAIRES	28%	950	19	50
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17
Meximieux	35%	270	18	15
Lagnieu	40%	320	18	18
BOURG CENTRE	65%	930	17	54
Pont-d'Ain	71%	430	25	17
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23
BOURG RELAIS	55%	460	15	30
Jujurieux	60%	330	17	19
Tenay	35%	50	12	4
Lhuis	60%	80	12	6
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	54%	2 030	16	127
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31
CC de la Côtière à Montluel	50%	500	18	28
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3
TOTAL SCOT DU BUCOPA	37%	6 000	18	326

^{*} à l'exception de certaines communes.



Méthodologie de l'indicateur

INDICATEUR	ТҮРЕ	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations	А	densités moyennes opérations résidentielles en extension	/	MAJIC III	écart à l'objectif de densité

L'indicateur reposant sur une mesure chiffrée, il relève du type A. Son champ d'application correspond à la moyenne des densités des nouvelles opérations réalisées en extension sur la commune. Il nécessite donc de distinguer les opérations réalisées en extension, définies par le SCoT comme celles réalisées en dehors des limites de l'enveloppe urbaine qui a été tracée dans le cadre de son élaboration.

La mise en œuvre de l'indicateur peut s'effectuer en mobilisant les fichiers SITADEL (à condition d'avoir une version de la base permettant de géolocaliser les opérations) ou les fichiers fonciers MAJIC III. Elle sera exprimée sous forme de différence entre la densité moyenne observée sur la commune et la densité cible prescrite par le SCoT.



Résultats d'analyse de la production de logements en extension des enveloppes urbaines

				Dans les ex	xtensions rés		mixtes			
Niveaux de polarités	,	Part Igts réalisés (%) 2017-2022	Objectif DOO - Nbre logements	Nbre logts produits 2017- 2022	Objectif DOO - Densité lgt/ha	moyennes lgt/ha en résidentiel mixte (2017-	Objectif DOO - Nore ha nécessaires	Sfces d'extension consommées en Résidentiel mixte (ha)	Taux de réalisation : sfces extension RM/ sfces nécessaires	Total nvx logts produits 2017- 2022
POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU	24%	17%	1630	222	25	11,14	65	19,92	31%	1335
Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	26%	1200	198	25	11,17	48	17,72	37%	750
Pôles réseau	15%	400	430		25	40.00	17	220	120	
Miribel/St-Maurice-de-Beynost/Beynost/Neyron	28%	4%	950	24	19	10,92	50	2,20	13%	585
Pôles secondaires	20%	19% 4%	380	109 10	21	13,77 23.65	17	7,91	16% 2%	579 259
Montluel/Dagneu/La Boisse Meximieux	35%	56%	270	92	18	14,46	15	6,36	42%	165
Lagnieu	40%	5%	320	7	19	6,20	19	1,13	6%	155
Bourgs centres	65%	23%	930	38	17	12.13	54	3,13	6%	168
Pont-d'Ain	71%	31%	430	15	25	13,28	17	1,13	7%	49
Saint-Rambert-en-Bugey	60%	0%	150	0	12	15,20	14		0%	14
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	60%	22%	340	23	15	24,10	23	2,00	9%	105
Bourgs relais	55%	19%	460	q	15	7.01	30	1.32	4%	47
Jujurieux	60%	11%	330	4	17	6.94	19	0.61	3%	36
Tenay	35%	50%	50	2	12	9,97	4	0,20	5%	4
Lhuis	60%	43%	30	3	t?	5,92	6	0,51	8%	7
Autres communes par intercommunalité	54%	29%	2030	485	16	11,77	127	41,20	32%	1655
CC de la Plaine de l'Ain*	54%	33%	960	385	15	13,11	54	29,37	54%	1181
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	60%	27%	490	59	15	6,83	31	8,64	28%	215
CC de la Côtière à Montluel	50%	6%	500	10	tS	14,18	28	0,71	3%	181
CC de Miribel et du Plateau	40%	40%	80	31	18	12,48	5	2,48	50%	78
SCOT BUCOPA	37%	23%	6000	863	18	11,74	326	73,49	23%	3 784

Le bilan permet de constater une consommation en extension des enveloppes urbaines pour le résidentiel globalement faible (73,49 ha). En effet, l'enveloppe initialement prévue au DOO, pour l'habitat en extension, est de 326 ha sur 14 ans soit une moyenne 23,3 ha/an. Le constat est que depuis l'approbation le rythme annuel moyen de consommation en extensions dans le résidentiel mixte est de moitié inférieur à celui du DOO avec 12,24ha/an. Cette consommation correspond à 23% de l'enveloppe initiale prévue sur la durée du SCoT. Par contre, les densités résidentielles moyennes fixées par le DOO dans les extensions ne sont pas atteintes. Les densités observées dans les extensions sont très en dessous selon les niveaux de polarités des communes. Il y a là des marges de manœuvre encore possible.

Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension

Rappel du SCoT

Le SCoT prévoit la diversification des formes urbaines à l'échelle des opérations d'aménagement réalisées par les communes, ce qui découle de la volonté d'éviter la construction de lotissements pavillonnaires uniformes ayant caractérisées la production urbaine depuis les années 1970



Résultats

Les PLU ci-dessous ont été approuvés après l'approbation du SCoT. Ils ont fait l'objet d'avis sur leur compatibilité avec le SCoT, avis réputés positifs.

		Année
Nom commune	Document	d'approbation
AMBERIEU-EN-BUGEY	PLU	2020
BETTANT	PLU	2017
BEYNOST	PLU	2019
LHUIS	PLU	2020
MONTLUEL	PLU	2020
NEYRON	PLU	2017
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	PLU	2018
SAINT MAURICE DE REMENS	PLU	2019
SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	PLU	2020
SAULT-BRENAZ	PLU	2022
SERRIERE-DE-BRIORD	PLU	2017

De plus, 24 communes sont en cours de procédure d'élaboration ou de révision :



Béligneux, Blyes, Briord, Charnoz-sur-Ain, Chazey-sur-Ain, Douvres, Lagnieu, Loyettes, Miribel, Montagnieu, Nievroz, Ordonnaz, Pizay, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Vulbas, Sainte-Croix, Sainte-Julie, Serrières-sur-Ain, Souclin, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil, Torcieu, Villebois, Villieu-Loyes-Mollon

Elaborer une charte architecturale et paysagère

Rappel du SCoT

Dans le DOO, le syndicat mixte BUCOPA s'engage au travers de l'action 2.3.5 dans des objectifs de qualité en matière architecturale et paysagère

Le syndicat mixte du BUCOPA portera la réalisation d'une charte de qualité architecturale et paysagère, en partenariat notamment avec le CAUE de l'Ain. Cette charte se déclinera en cahier de recommandations architecturales et paysagères dont les documents d'urbanisme locaux devront prendre en compte lors de l'élaboration, ou de leur révision.

Cette charte valorisera les identités patrimoniales sans pour autant interdire la modernisation et l'évolution mesurée de l'architecture.

Résultats

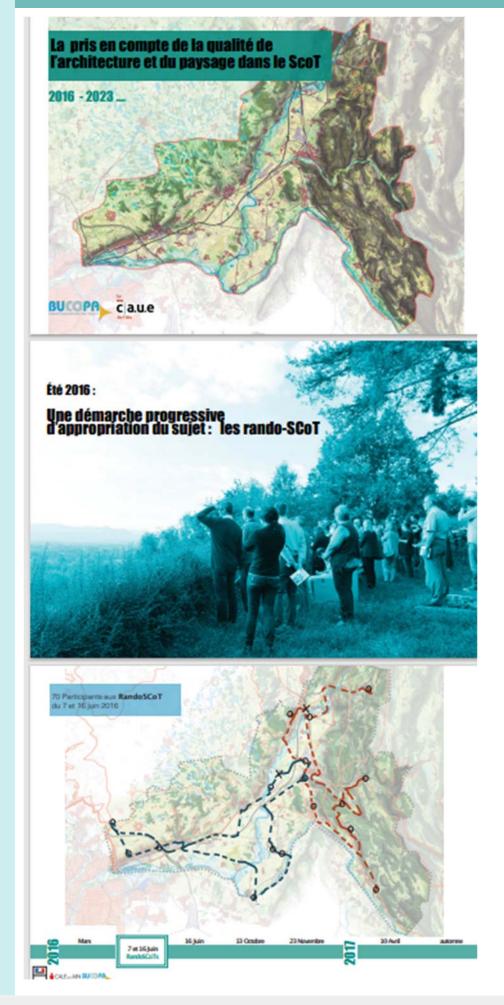
Un partenariat étroit s'est tissé sous forme d'une convention entre le syndicat mixte BUCOPA et le CAUE de l'Ain pour mener à bien ses différents objectifs.

Ce partenariat a pour objectif la rédaction de la charte paysagère sous la forme de cahiers de recommandations, le partage de connaissance et la création d'outils permettant de répondre aux objectifs du SCoT BUCOPA en termes de qualité et d'intégration architecturale et paysagère.

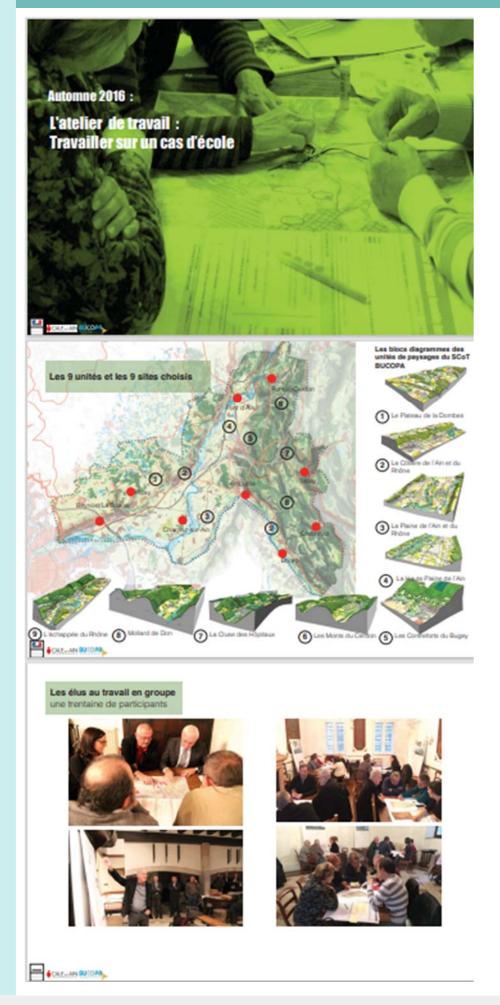
Cette convention prévoit :

- Des actions de formations et de sensibilisation :
- Élaboration et organisation d'actions de formations sur mesure (théorique et pratique).
- Elaboration de supports et d'outils
- Assistance et expertise technique





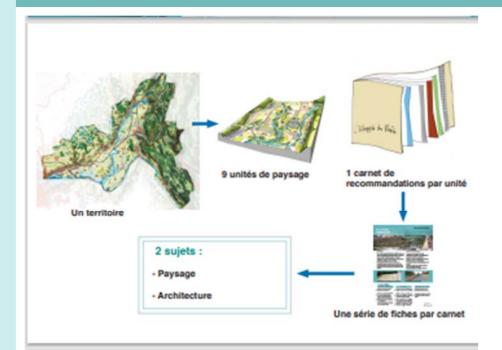




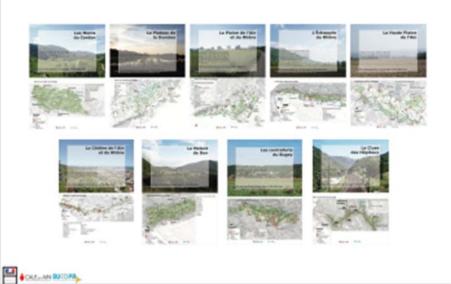








Les cahiers de recommandations



Les cahiers de recommandations







Les cahiers de recommandations







Les cahiers de recommandations

- Progressivement annexés aux règlements des PLU
 Présentés au services ADS
 Diffuser auprès des communes







TROIS SUJETS:

- Principes d'intégration des systèmes de production d'énergies renouvelables au bâti
- Optimisation du foncier à l'intérieur de l'enveloppe urbaine
- Traitement des lisières urbaines et périurbaines.









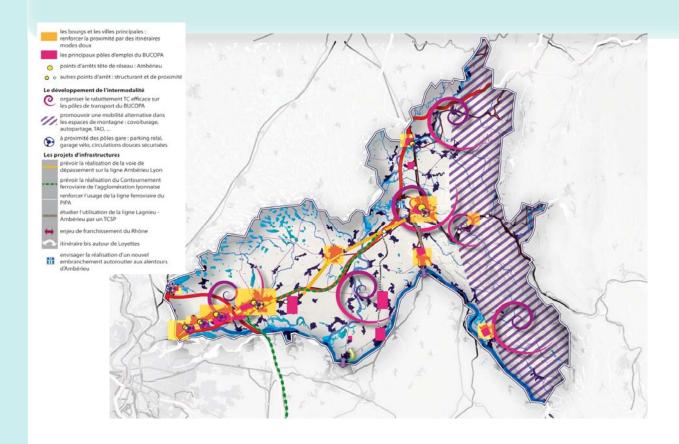




Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux

Rappel du SCoT - 2.1 La politique des transports : renforcer l'armature urbaine et répondre aux besoins de mobilités différenciés

Le BUCOPA appuie son projet stratégique sur le réseau des infrastructures majeures qui le traversent. La réussite du projet réside donc dans la capacité de ces infrastructures à relier le BUCOPA à ses partenaires territoriaux, dont il absorbe et diffuse largement les influences. Elles doivent assurer la fluidité des déplacements et des échanges, toujours plus importants, et plus particulièrement l'accessibilité vers et depuis les pôles de développement du territoire, qu'ils soient urbains ou plus spécifiquement économiques. Les orientations suivantes portent sur le soutien de projets qui ne dépendent pas du SCoT mais qu'il identifie comme stratégiques.





Résultats d'analyse de l'offre de transports collectifs urbains et régionaux

Les intercommunalités du SCoT BUCOPA sont intervenues dans le développement de l'offre de transports collectifs urbains et régionaux.

La généralisation de la prise de compétence de l'organisation des mobilités

Mesure phare de la LOM du 26 décembre 2019 en termes de gouvernance, la couverture du territoire national par des Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) traduit l'objectif d'apporter des solutions de mobilité durable pour tous, et sur tous les territoires, y compris dans les territoires peu denses (ruraux, périurbains, de montagne, etc.).

Afin de garantir en tous points du territoire national l'existence d'un acteur public compétent en matière d'organisation de la mobilité au niveau local, la LOM (article 8) a disposé qu'au 1er juillet 2021, deux types d'AOM couvrent les territoires non encore couverts :

- La communauté de communes ou une structure supra-communautaire à laquelle elle aura choisi de transférer sa compétence d'organisation de la mobilité, par exemple un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou un syndicat mixte;
- La région, par substitution, lorsque la communauté de communes fait le choix de ne pas se saisir de cette compétence.

La CCMAP et la 3CM exercent cette compétence.

Sur le territoire de la CCPA et la CCRAPC c'est la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui exerce la compétence AOM. Il existe cependant des conventions de coopération entre la Région et les EPCI ne s'étant pas saisi de la compétence pour réaliser des actions locales liées aux mobilités

• La CC de la Côtière Montluel (3CM)

Depuis 2020, la 3CM propose un service de transport en commun, le réseau « Solutions transport 3CM » composé d'une ligne régulière en heures de pointe et d'un système de TAD en journée (De 9h à 16h30). À destination des salariés des ZAE Cap&Co, Pré-seigneurs et de la Plaine, la ligne régulière dessert la gare de Montluel et s'inscrit en correspondance avec les TER en provenance et en direction de Lyon et d'Ambérieu.

La CC de Miribel et du Plateau (CCMP)

En tant qu'autorité organisatrice des mobilités (AOM) la CCMP a réalisé la restructuration du réseau Colibri, l'ancien réseau de transport en commun du territoire. Ceci a permis la mise en place de 4 lignes régulières desservant tout le territoire.

La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon (CCRAPC)

L'intercommunalité ne semble pas être intervenue sur ce volet.



La CC de la Plaine de l'Ain (CCPA)

Dans la suite des débats sur les orientations à adopter pour le développement des mobilités sur le territoire, la CCPA a fait le choix de concevoir un service de transport à la demande qui couvrira l'ensemble du territoire pour assurer le rabattement vers les centralités. Le démarrage est prévu pour fin 2023.

Depuis septembre 2022, deux nouvelles lignes de bus de la Région desservent le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA). L'une au départ du centre commercial de Meximieux et l'autre au départ de la gendarmerie d'Ambérieu. Avec 14 A/R par jour sur une grande amplitude horaire (4h00-23h00) ces deux lignes ont aussi vocation à desservir les communes rurales et pénétrer dans l'ensemble du PIPA.

Renforcer le rôle des gares du BUCOPA

Rappel du SCoT - Action 2.1.3 Renforcer le rôle des gares

Le projet du SCoT fait le choix d'une diversité et d'une qualité des modes de vie, qui implique d'accompagner la structuration des polarités urbaines par un bouquet complet des solutions de déplacement au sein du territoire du BUCOPA. Pour cela, la politique des transports du SCoT vise à articuler les différents types de réseaux de mobilité (transports collectifs ferrés ou routiers, transport individuel, transport individuel « collectivisé » …) pour répondre aux besoins différenciés des secteurs du BUCOPA, notamment les plus ruraux ou ceux de montagne.

Au sein de ce maillage à dimension variable, les gares jouent un rôle majeur dans l'articulation de ces réseaux avec la mise en œuvre de l'intermodalité. Le SCoT valorise l'usage des transports en commun en encourageant les aménagements facilitant les changements de modes de déplacement, au cours d'un même trajet, au niveau des gares notamment.

Ces orientations complètent l'action précédente, et s'appliquent sur tout le territoire du BUCOPA.

Résultats

Les intercommunalités du SCoT BUCOPA, ont eu plusieurs moyens d'intervention afin de renforcer l'accessibilité ainsi que l'intensité urbaine autour des gares, notamment autour de la gare TER de Montluel et la gare TER de Valbonne (Béligneux).

• La CC de la Côtière Montluel a menée des actions pour le renforcement du stationnement modes doux, pour le réseau cyclable ainsi que favorisant la desserte par de nouvelles lignes de transports en commun.

Concernant toutes les gares, l'organisation de la multimodalité autour des gares est un axe fort du projet de territoire de la 3CM. L'offre de desserte en modes actifs et en transport en commun de la 3CM est développée prioritairement pour faciliter le rabattement et la diffusion depuis les gares du territoire pour les habitants et les salariés.



Parmi le nouveau réseau de transport en commun développé sur le territoire, des lignes régulières permettent la desserte des gares et s'inscrit en correspondance avec les TER en provenance et en direction de Lyon et d'Ambérieu.

En complément du schéma directeur vélo de 2018, une étude complémentaire a été réalisée en 2020 pour préciser les aménagements cyclables de rabattement vers les gares et des demandes de financement sont en cours.

Ces offres de mobilité et le renforcement des pôles multimodaux autour des 2 gares du territoire seront réaffirmées dans le PDMS de la 3CM qui sera arrêté et approuvé au 1er semestre 2023.

Les projets EMA (Espace multimodal augmenté) expérimentés sur les gares de Montluel et de la Valbonne depuis octobre 2022 viennent renforcer l'attractivité modale de ces pôles (stationnements vélo, informations multimodales, kit réparation vélo en libre-service...)

L'intercommunalité identifie comme frein la multiplicité des acteurs et le partage des compétences par rapport aux coûts d'aménagements.

Concernant la gare TER de Valbonne (Béligneux), des correspondances partielles de la ligne régulière « La Costellane » avec les TER en direction et en provenance de Lyon et Ambérieu pour les salariés de la zone des 2B et du Kem-one.

• La CC de Miribel et du Plateau a menée des actions pour le renforcement du stationnement modes doux, pour le réseau cyclable ainsi que favorisant la desserte par de nouvelles lignes de transports en commun.

Concernant toutes les gares, l'intercommunalité a installé des abris vélo supplémentaires. De plus elle a mené l'aménagement d'une continuité cyclable en semi-site propre, le long de la voie ferrée, entre les gares de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost s'articulant en une voie verte ainsi qu'une chaussée à voie centrale banalisée.

Cette dynamique a notamment été portée par le Plan Global de Déplacements avec la restructuration réseau Colibri et le développement de la pratique du cycle sur son territoire.

L'un des freins identifiés par l'intercommunalité est le manque de trains en contrepointe.

Concernant la gare TER de Miribel, l'intercommunalité a réalisé l'installation d'un abri vélo de 6 stationnements en plus des consignes vélos SNCF en place. Elle a amélioré la desserte de la gare par les Lignes 2 et 4 du réseau Colibri avec des correspondances TER assurées à certains horaires.

Concernant la gare TER de Saint-Maurice-de-Beynost, l'intercommunalité a réalisé l'aménagement de 15 stationnements vélos en plus des consignes vélos SNCF en place ainsi qu'a amélioré la desserte de la gare par la ligne 1 du réseau avec des correspondances TER assurées à certains horaires.

L'un des freins particuliers à cette gare TER identifié par l'intercommunalité est lié à des contraintes techniques d'attente en gare des voyageurs, car la ligne de transport est traversante et non pas un terminus.

Concernant la gare TER de Beynost, l'installation d'un abri vélo de 6 stationnements en plus des consignes vélos SNCF en place. La desserte est également effectuée par la ligne 1 et 2 du réseau colibri avec ici aussi des correspondances de trains assurées à certains horaires.



L'un des moteurs de se développement a été le souhait des habitants de Thil d'avoir un accès en transport en commun à la gare.

• La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon n'a pas menée d'actions permettant l'intensification urbaine et le rabattement vers les gares TER du territoire.

L'intercommunalité a pour objectif dans les années à venir de développer un schéma de cheminements doux pour donner de la place aux mobilités à vélo sur le territoire permettant notamment de prendre ne compte la desserte des gares TER du territoire.

Les principaux moteurs de cette démarche sont notamment la demande locale (que ce soit celle des citoyens comme des élus, en particulier à Pont-d'Ain) de renforcer l'offre TER. La présence d'un parking vélo sécurisé installé à l'entrée de la gare mène également la montée de cette demande.

La desserte TER limitée du territoire ne permet pas aujourd'hui de faire de la gare de Pont-d'Ain un vrai point de rebattement.

• La CC de la Plaine de l'Ain (CCPA) a menée des actions permettant l'intensification urbaine et le rabattement vers les gares TER du territoire.

Concernant la gare TER de Meximieux

L'intercommunalité a réalisé l'extension du parking du Meximieux et a permis un renforcement du stationnement automobile.

Concernant la gare TER d'Ambérieu-en-Bugey

La CCPA est fortement impliquée dans la transformation du quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey, et en particulier de l'amélioration des espaces publics et de l'offre de stationnement. Elle participe à la création d'un vaste parking dédié aux usagers de la gare sur la rue Bravet, à la location de terrains afin de proposer des parkings complémentaires en proximité immédiate de la gare. Des travaux sont en cours pour la mise en place d'un parking dédié au covoiturage pour les usagers de la gare.

Après les travaux de mise en accessibilité des quais menés par SNCF en 2020, les travaux menés par la CC PA et SNCF Gare et Connexions en partenariat avec la région AURA, le département de l'Ain et la commune d'Ambérieu-en-Bugey, visent à :

- a. Agrandir et végétaliser le parvis de la gare pour faciliter les accès à la gare notamment pour les piétons et les cyclistes. Le projet intègre également la création de nouveaux stationnements tout en améliorant le signalétique voyageur.
- b. Créer une gare routière à 6 quais pour faciliter l'intermodalité avec l'offre de transports en commun régional et le TAM.
- c. Requalifier l'avenue Sarrail pour intégrer une piste cyclable sécurisée et des cheminements piétons agréables et arborés.



d. Requalifier le parking longue durée de la gare pour retrouver les 200 places actuelles en proximité immédiate de la gare.

L'ensemble du projet intègre la désimperméabilisassions des sols, une meilleure gestion des eaux pluviales avec une déconnexion du réseau unitaire et enfin une palette végétale adaptée au réchauffement climatique.

La CC PA est maitre d'ouvrage pour la mise en œuvre du Pôle d'Echange multimodal de la gare d'Ambérieu-en-Bugey avec la requalification de la gare routière, du parvis ainsi que de l'avenue Sarrail avec des travaux prévus en 2023. Ces actions s'inscrivent dans un programme plus vaste d'aménagement du quartier visant à accueillir de façon qualitative les usagers du quartier, mais également les usagers de la gare.

Concernant la gare TER d'Ambronay

La préparation d'aménagement de stationnement automobile a été réalisée via l'inscription dans le PLU d'Ambronay au travers d'une modification d'une emprise ayant pour but d'accueillir un futur parking en proximité immédiate de la gare

2.1.4 - Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture L'aménagement d'espaces dédiés au covoiturage

Rappel du SCoT - Action 2.1.4 Promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture

L'évolution des pratiques de mobilité est rapide et fait émerger des innovations (nouveaux services, modes de transports alternatifs, dépassement de l'autosolisme, voiture connectée, ...) qui ont des répercussions sur le territoire.

Les politiques publiques sectorielles, plutôt que de s'adapter à ces nouvelles façons de concevoir les déplacements, devront au contraire anticiper les besoins en aménagement et en gouvernance de ces nouvelles pratiques, en composer le terreau fertile à l'expérimentation dans ce domaine.

Dans le cadre de la mise en œuvre des démarches stratégiques en matière de mobilité, les collectivités locales y intégreront les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

L'aménagement d'espaces dédiés au covoiturage

La CC de la Côtière Montluel (3CM)

En termes de covoiturage, La 3CM, en partenariat avec APRR, a créé 2 parkings de covoiturage, à proximité des échangeurs autoroutiers :

- Le parking de la Côte au niveau de l'échangeur 5.1 de La Boisse en 2018
- Le parking du Revirat au niveau de l'échangeur 6 de Balan en 2021.

Dans une logique intermodale, ces parkings seront également équipés d'une offre stationnement sécurisée pour les vélos et une borne de recharge pour les véhicules électriques (Côte),.



Le parking du Revirat est desservi par la ligne de cars Région A32 et la ligne régulière de la 3CM « La Costellane ».

En 2022, la 3CM a intégré la réflexion du SDAC (Schéma Directeur des Aires de Covoiturage) portée par le SMT AML et délibèrera sur la charte commune en 2023.

La CC de Miribel et du Plateau (CCMP)

L'intercommunalité a réalisé un parking de covoiturage à l'entrée de la porte 5 de l'A42 en 2015. Le Plan Global de Déplacements prévoit la réalisation de Plans de Mobilités Inter-entreprises est en cours afin de produire un plan d'action comprenant des actions en faveur du covoiturage. Le moteur de cette démarche a principalement été la parole des entreprises de la ZAC des Malettes fédérées autour de cette démarche puisque 1500 employés sont concernés donc la covoiturabilité est confirmée.

Le principal frein rencontré est l'essaimage de la démarche PDMIE sur d'autres bassins d'emplois ce qui mène à une procédure longue.

La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon (CCRAPC)

Pour les aires de covoiturage, l'intercommunalité est intervenue ponctuellement. En effet, la mise en place d'un panneau de signalisation d'aire de covoiturage a été installée sur un parking de la commune de Poncin, mais son usage et sa visibilité sont limités. Par ailleurs, un diagnostic de la mobilité sur le territoire réalisé depuis mi-2022 avec des orientations en faveur du covoiturage, est actuellement en cours de réalisation. Pour les années à venir, l'expérimentation de lignes de covoiturage est en cours de réflexion. Dans cette logique de renforcement de la pratique, le parking de covoiturage de Pont-d'Ain pourrait être agrandi puisqu'il constitue un emplacement stratégique. Les principaux moteurs de cette démarche sont que les actifs du territoire travaillent à 26% dans la CCPA, et à 16% dans Grand Bourg Agglo (soit des flux potentiels). Enfin des initiatives de lignes de covoiturage dans les EPCI voisins (Grand Bourg et CCPA) permettent également de lancer cette dynamique de covoiturage.

Les principaux freins sont le coût financier à supporter sur le long terme (notamment en animation et en infrastructures) sachant que la Région est AOM locale sur le territoire de la CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon.

La CC de la Plaine de l'Ain (CCPA)

Dans la cadre de sa compétence aménagement, la CCPA a construit des parkings dédiés au covoiturage et à l'intermodalité : agrandissement du parking de la gare de Meximieux, parking de covoiturage à Château Gaillard, et parking de covoiturage à Saint-Sorlin-en-Bugey. Par ailleurs, des travaux sont actuellement en cours pour la mise en place d'un parking dédié au covoiturage sur la gare d'Ambérieu-en-Bugey.

Depuis 2018, la CCPA a pu expérimenter différents dispositifs innovants de mobilités. Les 4 lignes de covoiturage Covoit'Ici ont été mise en service en 2020 en partenariat avec le SM PIPA, la CCBD et EDF, pour une période expérimentale au démarrage. Profitant d'une dynamique positive malgré les conditions sanitaires pu favorables, le dispositif a été reconduit pour 2022 et 2023. Une expérimentation de hubs de mobilité visant à faciliter la préparation et la réalisation de trajet multimodaux a également été menée en 2020 et 2021. Une étude a été conduite pour déterminer la pertinence d'un service d'autopartage, mais elle a conduit à ne pas mettre en place un tel service.



La valorisation du vélo - Développer l'offre en infrastructures cyclables

Résultats d'analyse de l'offre en infrastructure cyclables

La CC de la Côtière à Montluel (3CM)

Un schéma directeur vélo a été réalisé en 2018 sur le territoire. De plus, une étude complémentaire a été réalisée en 2020 pour préciser les aménagements cyclables de rabattement vers les gares et des demandes de financement sont en cours.

Pour favoriser la pratique des modes actifs (marche à pied, vélo), la 3CM a d'ores et déjà réalisé ou prévu, dans le cadre de sa compétence, de nombreux travaux sur les voiries en Z.A.E, notamment sur l'avenue des Prés Seigneurs et rue des Chartinières (fin 2019).

Création d'un cheminement mode doux aux abords de la ZAE des VIADUCS (2018).

Les travaux d'aménagement des voiries sur la rue et l'avenue des Prés Seigneurs, axe principal et structurant qui traverse la ZAE des Prés Seigneurs de part en part, ont été réalisés en 3 phases successives, de 2016 à 2019. Les trottoirs de 3 mètres de larges sont séparés de la chaussée par une bande de verdure permettant ainsi de sécuriser l'accès des salariés se déplaçant à pied, à vélo ou en trottinette pour rejoindre leur entreprise et notamment depuis la gare de Montluel.

Depuis le 1er juin 2019, la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel accorde à ses habitants une aide financière pour acquérir un vélo à assistance électrique. L'objectif de ce dispositif est de favoriser la pratique cyclable sur le territoire et de réduire l'usage systématique à la voiture pour les déplacements de courtes distances.

La CC de Miribel et du Plateau (CCMP)

L'intercommunalité a installé des abris vélo au sein de chacune de ces gares TER. De plus, elle a mené l'aménagement d'une continuité cyclable en semi-site propre, le long de la voie ferrée, entre les gares de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost s'articulant en une voie verte ainsi qu'une chaussée à voie centrale banalisée.

La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon (CCRAPC)

L'intercommunalité a pour projet dans les années à venir le développement d'un schéma de cheminements doux pour donner de la place aux mobilités à vélo sur le territoire (ce schéma permettra de mettre en place des itinéraires et des stationnements).



La CC de la Plaine de l'Ain (CCPA)

Au niveau des aménagements cyclables, la CCPA continue les investissements pour améliorer le maillage cyclable du territoire. Les 3 pistes réalisées depuis 2017 sont les suivantes : Ambérieu-en-Bugey <-> Ambronay (2km), Loyettes <-> Saint-Vulbas (6km), Boucle locale de la ViaRhôna entre Villebois et Briord (9km). Des projets sont également en cours d'études : Charnoz-sur-Ain <-> Meximieux et Pérouges <-> Bourg-Saint-Christophe. En 2021, la CCPA a adopté un nouveau schéma cyclable qui est entré en phase opérationnelle avec le lancement des études pour les itinéraires prioritaires : Ambérieu-en-Bugey <-> Lagnieu, Lagnieu <-> PIPA <-> Saint-Vulbas, Charnoz-Sur-Ain <-> Blyes <-> PIPA et Ambérieu-en-Bugey <-> Torcieu.

Le développement du vélo est également soutenu par le maintien de l'aide à l'achat pour les vélos à assistance électrique ainsi que les trottinettes électriques, par le fonds de concours proposé aux communes pour la réalisation d'aménagement cyclable. La CCPA a également expérimenté un service de vélos à assistance électrique en libre-service sur le PIPA. Des ateliers de co-réparation de vélos ont vu le jour sur le territoire grâce au soutien de la CCPA.

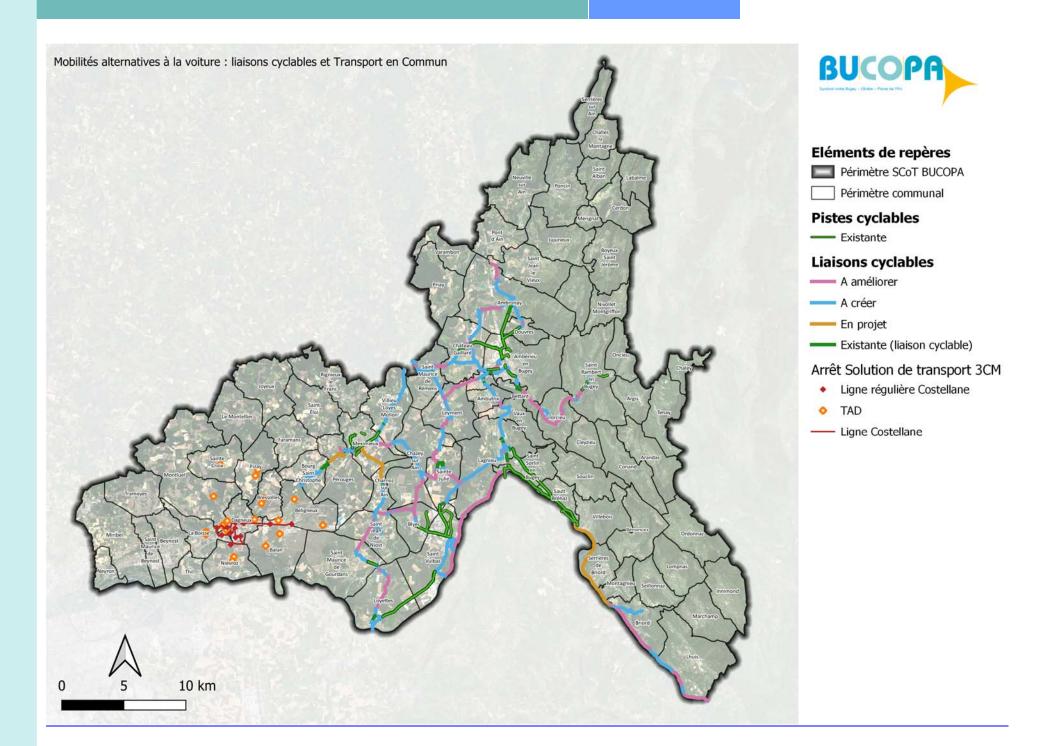
La CC PA promeut également le covoiturage et la pratique du vélo en organisant des animations et des informations à destination des entreprises, acteurs de l'emploi ou usagers. L'ensemble de ces actions ont été permises par l'obtention de financement divers et complémentaires : FEDER, DSIL, Appel à projet Vélos et Territoire (ADEME), AMI France Mobilité TenMod (ADEME), Pendaura+ (programme CEE porté par AURA EE), Plan vélo du Département de l'Ain.

PERSPECTIVES ET ENJEUX /

Les mobilités douces ont vocation à se développer au travers de maillages internes mais aussi en interconnexions entre les polarités urbaines.

Ces interconnexions se développent à l'échelle des intercommunalités comme figuré dans la cartographie page suivante (cartographie non exhaustive). Il s'agira désormais d'envisager ce maillage à l'échelle du territoire du SCoT ce qui nécessitera de développer une coopération entre les 4 intercommunalités du BUCOPA.





Préambule : Il est à noter que l'évaluation présentée ci-dessous n'intègre pas les dispositions de la modification du SCoT approuvée le 06 février 2023, notamment en ce qui concerne les secteurs d'extensions fléchés pour chacune des ZAE.

Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire

Rappel du SCoT

Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité En réalisant un schéma d'accueil des entreprises, le territoire s'engage dans une stratégie de développement économique ambitieuse, car organisée et cohérente à l'échelle du périmètre BUCOPA. Cette stratégie vise à asseoir son positionnement stratégique comme un territoire qui compte dans le contexte métropolitain lyonnais. A cette fin, le renforcement de cette attractivité économique doit permettre de répondre aux besoins d'emplois de la population.

La stratégie mise en œuvre vise à renforcer un tissu industriel spécifique et reconnu. Elle accompagne également cette dynamique économique au travers d'actions visant à :

- Diversifier son tissu économique en exploitant les potentiels du territoire (filière bois, ENR,...)
- Développer les emplois tertiaires et présentiels.

Pour asseoir son positionnement stratégique, le BUCOPA souhaite conserver les grands équilibres territoriaux, entre population et emplois sur le territoire. Ainsi, l'objectif de création d'emplois est cohérent avec les objectifs démographiques : à horizon SCoT, l'objectif est donc de créer entre 16 et 18 000 emplois supplémentaires.

Méthodologie de l'indicateur

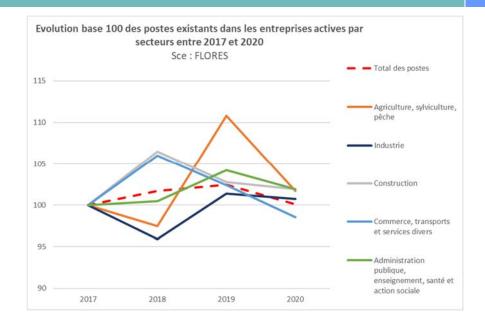
A partir des données INSEE de la base FLORES relative au nombre de salariés en poste dans les entreprises encore actives au 31.12 des années 2017 à 2020 inclues nous avons créés des courbes d'évolution des nombres de postes par grand secteurs : *Agriculture/Sylviculture/Pêche, Industrie, Construction, Commerce/transports/services divers, Administrations publiques/enseignement/santé et action sociale.*

Nous comparons ces évolutions avec la tendance moyenne objectivée par le SCoT.

Résultats d'analyse

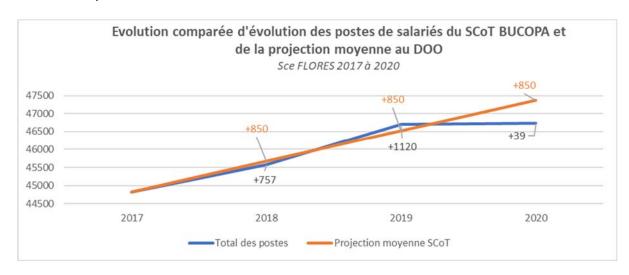
Dans les graphiques ci-dessous issus de la base de données FLORES (INSEE- (INSEE-Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) pour les années 2017 à 2020 inclues sont portés le nombres de postes existants dans les entreprises actives au 31 décembre de l'année concernée.





Le graphique de l'évolution en base 100 montre les fluctuations de créations de postes dans les grands secteurs d'activités sur la période du bilan.

Le SCoT avait 44 816 emplois salariés en 2017 et 46 732 fin 2020 soit une augmentation annuelle moyenne de 479 emplois. Néanmoins, il faut pondérer l'analyse du fait de la période COVID et des oscillations annuelles. En effet, il n'y a eu que 39 créations d'emplois en 2020, contre 1120 en 2019 et 757 en 2018. Entre 2017 et 2019 la croissance annuelle moyenne du nombre de postes salariés était de 625 emplois salariés.



Le graphique ci-dessus compare l'évolution de la création effective de postes salariés des 5 grands secteurs (*Agriculture/Sylviculture/Pêche, Industrie, Construction, Commerce/transports/services divers, Administration publiques/enseignement/santé et action sociale*) avec la tendance de création moyenne annuelle de postes qui est objectivée par le SCoT sur les 20 ans (850 emplois/an). La comparaison des courbes montre une croissance d'emplois globalement dans la tendance du SCoT jusqu'en 2019 et l'effet COVID de 2020. Les données ne sont pas disponibles au-delà de 2020.



Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques

Méthodologie de l'indicateur

→ L'évolution de la consommation d'espace à partir de l'année 2017 inclue

Les extensions urbaines sont considérées comme la consommation d'espace.

NDLR : cette analyse n'a pas pour objet de définir les consommations dans les enveloppes urbaines, comme cela pourrait être fait pour une observation compatible avec la nomenclature du décret d'application 2023-763 de la Loi Climat Résilience.

A partir de la BD Ortho (2012), corrigée pour l'année 2017 ont été tracées manuellement des enveloppes urbaines pour chacune des communes. Ces enveloppes urbaines ont servi de références à la date d'approbation du SCoT.

Ensuite ont été tracées toutes les extensions urbaines constatées à ces enveloppes sur la base de la BD Ortho 2020 (IGN), recoupée avec les données de connaissance terrain produites par le SM SCoT sur la période 2020-2022.

EN superposant ces données, on peut déduire la nature des espaces qui ont été consommés sur la base du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2022 et les comparer au RPG de 2016 sur la base des extensions urbaines constatées. Ont été distingués deux types d'espaces ayant été consommés : agricoles (A) et Naturels-Forestiers (NF)

Les données MAJIC III de septembre 2022 (année d'inventaire 2020) prises à l'échelle communale, ont été couplées aux analyses présentées ci-dessus pour associer les types de bâtis produits en extensions.

Les types de productions qui ont été distinguées sur MAJIC III sont :

- o Résidentiel mixte (ici sont distingués les appartements des maisons individuelles)
- Activité économique
- o Equipement (STEP, City Stade...)
- o Infrastructure (routes et parkings...)
- o Equipement de production d'énergie
- o Bâti agricole (non pris en compte dans les fichiers fonciers MAJIC III) créé par analyse cartographique.



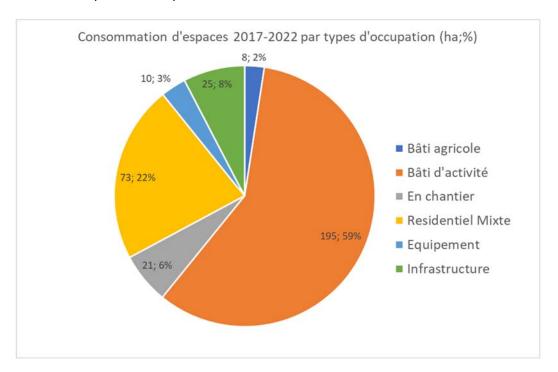
Résultats d'analyse

La consommation totale observée sur la période des 6 ans suivants l'approbation (en fonction de l'année d'inventaire des données utilisées) est légèrement supérieure à 333 ha dont :

- consommation résidentielle de 73 ha soit 22% des 326 ha objectivés
- consommation développement économique de 195 ha soit 44% des 442 ha objectivés

Natures et répartition des types d'occupation sur les espaces ENAF depuis l'approbation du SCoT

La consommation totale représente 333 ha. Plus de la moitié (59%) de la surface est consommée par les activités économiques et 22% part du résidentiel.



Programmation du SCoT pour les zones d'activités économiques

Rappel du SCoT:

Développer les parcs spécialisés en lien avec des projets ou atouts spécifiques identifiés

Le territoire est en mesure de développer une offre spécialisée sur la base des équipements existants ou au travers de nouveaux équipements qui ont vocation à s'inscrire dans une démarche métropolitaine pour valoriser les coopérations avec les territoires voisins. L'objectif est également de développer l'économie circulaire.

- Le PIPA, la centrale du BUGEY sont deux équipements d'échelle métropolitaine qu'il convient de valoriser.
- Le projet Transpolis et le réaménagement des Fromentaux associé s'inscrit dans le pôle de compétitivité métropolitain Lyon Urban Truck & Bus et dans une perspective d'innovation et d'adaptation au changement climatique puisqu'il s'agit d'imaginer les mobilités urbaines de demain.
- Toujours en lien avec les transports et la valorisation des matériaux, le site de l'ESCAT avec son accès sur la voie ferrée constituera le support d'un pôle économique innovant pour la déconstruction et la revalorisation des équipements ferroviaires.
- La valorisation des ressources/déchets des travaux publics et de la construction, la valorisation des ressources du sous-sol et la réversibilité des usages, les possibilités d'innovation en termes d'éco-aménagement et écoconstruction mais aussi de reconstitution d'espaces environnementaux à forte valeur biologique après exploitation constituent autant de savoir-faire à valoriser et à développer par la recherche et l'expérimentation. Ils pourraient être rassemblés dans un site « cluster » vitrine de l'économie circulaire locale, associant activités, incubation, recherche, formation continue, expérimentation dans un site proche des accès autoroutiers et éloignés de l'espace urbain.

programmat ion du SCoT <u>Action 2</u>		à échéance SCo	т	consommatio n foncière comptabilisée pour le SCoT	renouvelle ment en phase 2 au-delà de l'échéance SCoT	projet en extension de l'envelopp e urbaine au-delà de l'échéance SCoT
Secteurs de projet	Renouvelle ment des espaces déjà imperméabil isés sans consommati on d'espace	consommatio n sur disponibilités commerciales	projets en extension de l'enveloppe urbaine			
P.I.P.A.		150 (70)	(24)	150 (94)		200
Transpolis (Fromentaux)	80			0	40	
Pôle ferroviaire (ESCAT)	33		15 (11)	48 (11)		
Pôle éco- aménagement			12	12 (0)		28
Total	113	150	20	210 (105)	40	228



Développer, requalifier, réorganiser, optimiser les parcs « grands flux »

Au-delà des pôles spécialisés cités ci-avant, l'objectif du BUCOPA est d'accompagner les mutations et besoins des entreprises en haussant le niveau de services et la qualité des Parcs de l'axe grand flux autour des infrastructures autoroutières. En lien avec les pôles urbains structurants, le territoire dispose d'espaces d'activités souvent peu lisibles mais attractifs car situés à proximité des axes de flux et des services liés à ces pôles urbains.

L'objectif est de requalifier et développer ces parcs dans le cadre long terme des fronts urbains qui sont, soit matérialisés par le SCoT vis-à-vis des espaces agricoles, soit matérialisés par les infrastructures autoroutières ellesmêmes.

Programmati on du SCoT <u>Action 3</u>	Disponib ilités	Projets		inante des pro n de l'envelop	Consommati	Projet en extensio n de		
Secteurs de projet	dans les parcs ou réalisées récemme nt	identifiés dans l'envelop pe urbaine	Mixte forteme nt tertiaris é	Mixte industriel artisanal tertiaire	Commerce	on foncière comptabilisé e pour le SCoT	l'envelop pe urbaine au-delà de l'échéan ce SCoT	
Miribel	14	6	14		20	34(0)		
Côtière	36 (18)	6 (4)	10	20 (7)	2	32(7)		
Meximieux	10(10)	0	0	15+2	0	17(0)		
Ambérieu	0	Quartier d'affaire	5	29	17	51(0)	30	
Pont-d'Ain	7,3	0	0	50(36)	0	50(36)		
Total	67,3 (28)	12(4)	29	116(43)	39(0)	184 (43)	30	



Organiser l'irrigation artisanale et le confortement des entreprises existantes

Le maintien ou l'accueil d'activités artisanales peu nuisantes à l'échelle de la commune doit être possible pour répondre aux enjeux de proximité de ces activités

programmation du SCoT <u>Action 4</u> Secteurs de projet	Projets identifiés dans l'enveloppe urbaine	Projet en extension de l'enveloppe urbaine à échéance SCoT	Consommation foncière comptabilisée pour le SCoT		
Torcieu	0	10	10		
Lagnieu	6	6(5)	6(5)		
Enveloppe pour les parcs artisanaux complémentaires	0	15 <mark>(2</mark>)	15(2)		
Enveloppe pour le confortement des entreprises isolées	0	8	8(3)		
Développement de l'artisanat dans les enveloppes urbaines	15	4(2)	4(2)		
Briord	0	5(3)	5(3)		
Total	21	48 (15)	48 (15)		

Entre parenthèse figurent la consommation d'espace depuis 2017 sur les différents parcs d'activités économiques du BUCOPA environ 195 ha dont **32 ha** dans les enveloppes urbaines.

L'analyse précise de la consommation d'espace identifiée sur chacune des ZAE sera réalisée en collaboration avec les EPCI dans le cadre de l'inventaire de leurs zones tel qu'imposé par la loi Climat et Résilience à intervenir d'ici août 2023



Méthodologie de l'indicateur

Les résultats traités ci-dessous sont issus des questionnaires remplis par les EPCI.

Résultats d'analyse

La CC de la Côtière Montluel (3CM)

Concernant le projet du Business Village de Montluel, la commercialisation du foncier de Cap&Co sera finalisée mi-2023 avec un achèvement des travaux estimé pour fin 2025.

Sur les 4 hectares commercialisables :

- 20 100 m² vendus
- 6 800 m² consacrés au gymnase communautaire
- 13 100 m² en cours de commercialisation (Réitération des ventes en été 2023)

Moteurs de la mise en œuvre du projet : situation géographique, offre de service diversifiée, proximité de la Gare de Montluel

Concernant les projets d'extensions de la ZAC des 3B, le projet est au stade de l'étude (étude environnementale + étude de faisabilité).

Le montage opérationnel est complexe :

- Un projet à l'interface de trois communes (sans PLUI ni PLH);
- Une volonté d'intégrer une logique de mixité fonctionnelle (Habitat/Service/Activités économiques) ;
- Une volonté d'intégrer dans la réflexion la requalification de l'entrée de Ville.

C'est un projet ambitieux qui répond pleinement aux besoins identifiés sur le territoire (habitat/service/foncier économique) et aux enjeux soulevés par la ZAN (densification, forme d'habitat...).

Concernant le projet du Parc des Viaducs, celui-ci a été réalisé. La superficie commercialisable de la ZAE des Viaducs est de 7 hectares.

Aujourd'hui, 90 % de la ZAE est commercialisée. Au total, la ZAE des Viaducs devrait accueillir à terme une quinzaine de sociétés et 290 emplois.

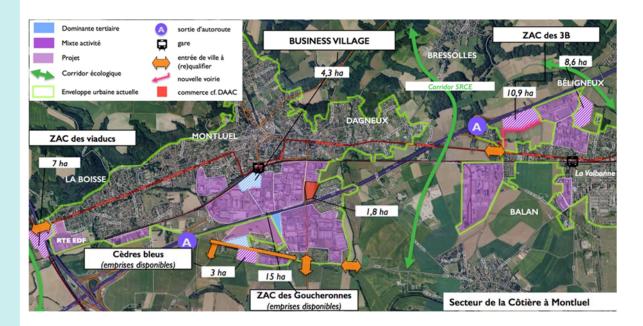
Commercialisation rapide avec des propositions de foncier qui répondent aux besoins des entreprises du territoire, notamment dans le cadre de leurs stratégies de développement.

Concernant la ZAC des Goucheronnes, elle est entrée en phase travaux depuis fin 2022 avec une date d'achèvement des travaux estimée en juin 2025. Actuellement, les différents lots sont en cours de commercialisation.

Moteurs : situation géographique à proximité immédiate d'une autoroute

Concernant le projet d'extension des Cèdres bleus, La ZAE est toujours en projet avec des premiers aménagements réalisés (rond-point, réseaux...). La commercialisation devrait être lancée courant 2023 à travers un AMI (critères de sélection définis en amont et sélection des entreprises).

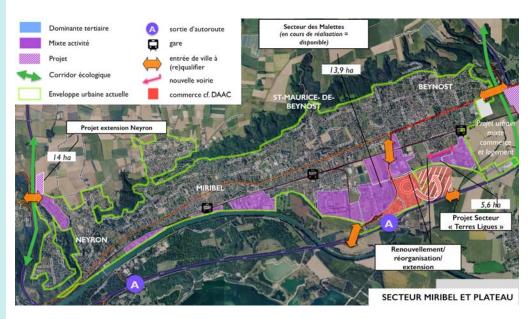




La CC de Miribel et du Plateau

Concernant le projet d'extension du la ZAE de Neyron, le projet est en attente, car la nouvelle équipe municipale de Neyron est partagée sur l'opportunité de ce projet. Nous avons lancé un Schéma stratégique d'accueil des entreprises qui devrait préciser le devenir de ce projet de ZAE. Résultats de l'étude prévus pour mars 2022.

Concernant le projet de prolongement du secteur d'activité « Terres Ligues », le projet avait été abandonné, mais il est possible qu'il revienne suite aux conclusions du Schéma stratégique d'accueil des entreprises.



La CC de la Plaine de l'Ain

Concernant le projet de quartier d'affaire du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey, il est en phase de travaux. Pour le projet de Quartier des affaires et des savoirs :



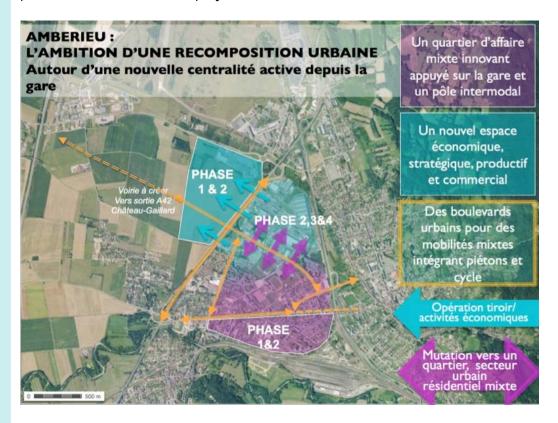
Une étude de programmation urbaine a été conduite de septembre 2021 à juin 2022. Cette étude a permis de définir une faisabilité architecturale et une programmation économique pour la friche CORDIER, mais également à insérer ce projet dans son environnement urbain par l'identification d'intervention sur l'espace public et sur la mutation d'îlots privés.

Pour la réalisation de ce projet, la Communauté de Communes a déjà entrepris l'acquisition foncière de nombreuses parcelles. La démolition de certains bâtiments a déjà été réalisée tout comme certains aménagements pour offrir une offre de stationnement aux usagers de la gare. La Communauté de Communes s'est notamment rendue propriétaire de la friche Cordier.

Une première modification simplifiée du PLU a été réalisée en 2022.

Une étude de programmation technique, fonctionnelle et environnementale sur le site a été lancée début 2023, avec un objectif dans l'année de recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre.

De nouvelles acquisitions foncières et une modification du PLU devront être engagées pour permettre la réalisation du projet.



Concernant le projet de développement du parc industriel de la plaine de l'Ain (P.I.P.A). Entre 2017 et 2021, le nombre d'entreprises a augmenté de 10,6% sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (168 entreprises en 2017 pour 188 entreprises en 2021). Parallèlement, l'emploi a fait un bond de 20% (6 616 emplois en 2017 et 8 265 emplois en 2021, soit une création d'emplois moyenne annuelle de 412). La consommation foncière moyenne, entre 2017 et 2022, est de 11,6 ha par an.

Le périmètre du Parc Industriel de la Plaine s'est agrandi avec la création, par arrêté préfectoral du 21 mars 2017, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Baccolanche, d'une surface de 709 596 m². Deux porters à connaissance ont été réalisés pour permettre l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques du PIPA a été approuvé en date du 13 mai 2019. Des solutions pour favoriser la mobilité et les nouveaux modes de travail ont été développées : pistes cyclables, implantation d'un hub mobilité, installation de vélos à assistance électrique, mise en place d'un transport à la demande, développement d'un espace de coworking.



De nombreux projets privés de production d'énergie photovoltaïques ont été encouragés et accompagnés, cumulant une puissance installée de 52 150 KWc. De nouvelles initiatives sont en cours avec, notamment, un projet en autoconsommation collective.

Le Syndicat Mixte du PIPA, structure gestionnaire du Parc a renouvelé avec succès sa certification ISO 14001 et sa labellisation LUCIE-ISO 26000.

Concernant le projet de développement de la centrale du Bugey, il est en phase de travaux. Avec 4 unités de production de 900 MGW chacune, la centrale du Bugey produit l'équivalent de 40% de la consommation d'électricité de la région Auvergne-Rhône-Alpes et représente environ 7% de la production d'électricité française. Elle emploie près de 1400 salariés EDF auxquels s'ajoutent quotidiennement 2000 salariés d'entreprises partenaires lors des grosses opérations de maintenance. Des travaux de grande ampleur ont en effet été engagés ces dernières années sur les unités de production de la centrale. Ce programme industriel, baptisé « Grand Carénage », vise à contrôler, maintenir et remplacer les équipements et matériels qui le nécessitent, mais aussi à apporter des améliorations majeures pour renforcer la sécurité des installations nucléaires, amenant les réacteurs au niveau des meilleurs standards internationaux de sécurité.

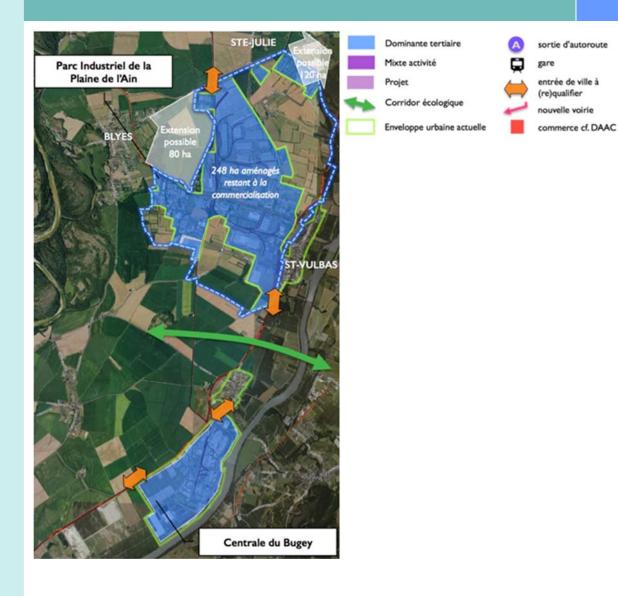
Ce programme représente un investissement de plus de deux milliards d'euros dont une partie bénéficie au territoire de proximité de la centrale en termes de développement économique et d'emploi notamment, grâce au travail conjoint des acteurs locaux et des équipes EDF.

Sur les 5 dernières années, ce sont plus de 1500 créations d'emplois générées chez nos prestataires grâce à ce programme de travaux, et 8,4 millions d'euros dédiés à la formation des demandeurs d'emploi désireux de travailler dans la filière nucléaire, versés par la Région et Pôle emploi.

En 2022, la centrale a passé plus de 92 millions d'euros de contrats avec plus de 400 entreprises de la région AURA, soit 55% de ses achats. Elle accueille également 130 alternants et stagiaires pour former les professionnels de demain.

Outre la poursuite d'exploitation des réacteurs actuels en toute sécurité, la centrale du Bugey se tourne vers l'avenir : sous réserve de la décision finale du Gouvernement, elle pourrait être l'un des sites choisis pour accueillir une paire de réacteurs de nouvelle génération, dits « EPR2 », dans le cadre du programme de construction de nouveaux réacteurs en France annoncé par le Président de la République.





Concernant les projets liés au changement de destination du camp des fromentaux, ils sont en phase de travaux. La friche des Fromentaux est un ancien camp militaire d'une superficie de 114 ha situé sur les communes de Saint-Maurice-de-Rémens, Chazey-sur-Ain et Leyment.

Ancien site de stockage de munitions d'artillerie de 1917 à 2004, il est aujourd'hui en cours de reconversion vers de nouveaux usages.

TRANSPOLIS

77 hectares de la friche des Fromentaux accueille désormais la plateforme d'essais TRANSPOLIS, l'unique ville laboratoire en Europe dédiée à la mobilité urbaine et aux systèmes de transports innovants avec un accélérateur de projets de R&D et un lieu de tests et d'expérimentations dans un environnement urbain. Une quarantaine de personnes travaillent au quotidien sur le site.

ACMUTEP

La CCPA a acquis en juin 2017 la partie Nord Est du camp des Fromentaux pour développer un technopôle notamment dédié aux problématiques de la mobilité et de l'espace public (Accélérateur des MUTations de l'Espace Public : ACMUTEP).

À partir de la fin 2017 jusqu'au second semestre 2018, la CCPA a procédé à la déconstruction de la plupart des bâtiments de ce camp. Cette phase de déconstruction a été l'occasion de promouvoir de nombreuses innovations monitorées par des laboratoires académiques.



En 2019, la CCPA a apporté ce terrain a une société d'économie mixte (SEM) en charge de la valorisation et du pilotage de ce foncier.

En 2020, profitant du renouvellement du réseau d'eau potable communal, la partie Nord Est du camp a servi de passage pour les réseaux humides et secs afin d'alimenter Transpolis et le hameau de Martinaz au nord.

En 2021, la CCPA a réalisé une voirie d'intérêt communautaire le long de ces réseaux pour servir dans un premier temps de piste d'essai pour Transpolis.

Aujourd'hui un permis de construire sur une petite partie de la zone est en cours d'instruction et un permis d'aménager de l'ensemble du site est en cours de conception.



Concernant le projet de l'ESCAT, il a été réalisé. L'arrêté préfectoral du 19/03/2019 portant autorisation environnementale relative au projet de revitalisation industrielle de l'ancien site militaire de l'ESCAT à AMBRONAY retenait :

- 1. Lot 1 : centre de déconstruction et recyclage de matériels ferroviaires stationnés sur le site
- 2. Lot 2 : construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux usées
- 3. Lot 3 : garage de matériel ferroviaire
- 4. Lots 4 à 7 seront viabilisés en vue d'1 future activité industrielle en lien avec le ferroviaire Réalisations
- 1. Lot 1 : centre de déconstruction réalisée par SME / NEOM

Arrêté préfectoral d'enregistrement des installations en date du 12/10/2018 Construction 2018/2020.

Démarrage de l'activité 2020

Marché de déconstruction de 104 rames de TGV sur 10 ans.

Recyclage d'au-moins 85% des composants

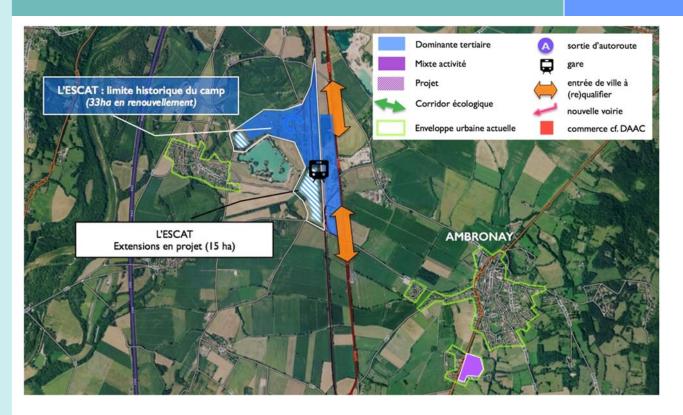
Emplois créés: 30

Chantier de désarmement des rames TGV avant déconstruction.

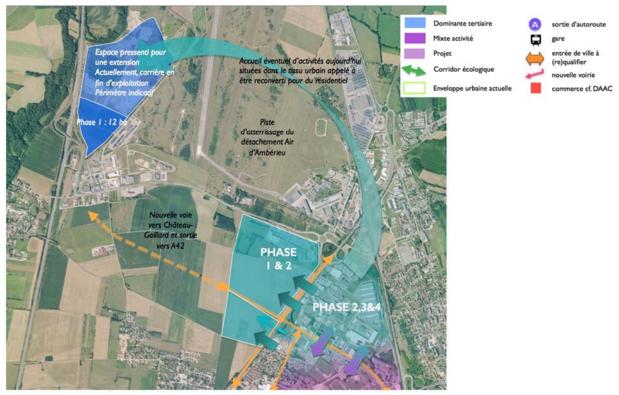
Emplois: 3

- 2. Lot 2 : nouvelle station d'épuration mise en service en 2021
- 3. Lot 3 : 25 km de voies ferrées de stationnement créés
- 4. Lots 4 à 7 : plusieurs dossiers à l'étude, rien de concret pour l'instant.





Concernant le projet du cluster éco-aménagement du pôle d'Ambérieu, le projet n'a à ce stade pas encore été lancé malgré de premières réflexions engagées par la commune sur le sujet. Ce projet conserve malgré toute sa pertinence pour le territoire, car il s'inscrit complètement dans la stratégie d'aménagement sur le territoire du pôle structurant d'Ambérieu.



Concernant les projets d'extensions des zones de Meximieux, ils sont en phase d'études. La ZAE de la Bassette, en cours de commercialisation lors de l'approbation du SCOT, a été depuis entièrement commercialisée.

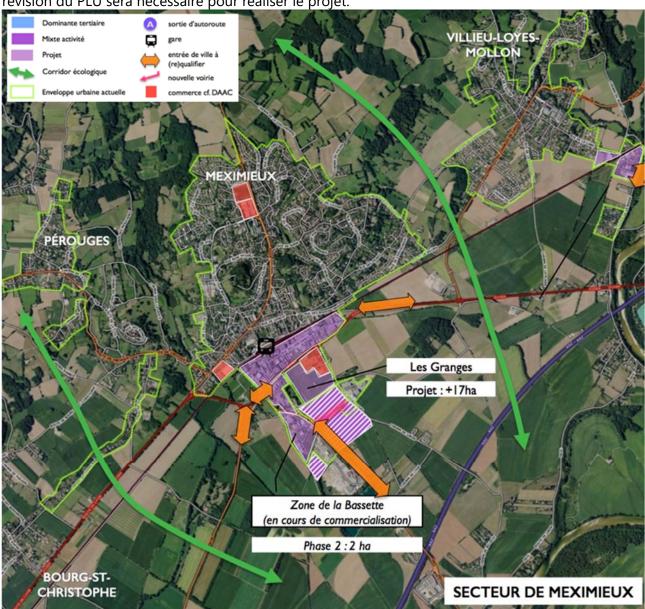


Aucun projet d'extension n'a été porté par la Communauté de communes. Cependant le foncier identifié dans le SCOT comme zone d'extension possible a été acquis par une société privée. Un bâtiment industriel y a été construit en 2022.

Entre 2017 et 2022 l'aménagement de La ZAE des Granges s'est poursuivi et la commercialisation est quasiment achevée.

Concernant le projet d'extension au Sud, des premières acquisitions foncières ont été réalisées. Une

révision du PLU sera nécessaire pour réaliser le projet.



Concernant le projet d'extension de la zone Ouest d'Ambérieu, il est en phase d'étude. Le projet d'extension ouest d'Ambérieu porté par la CCPA a vu son périmètre d'étude réduit au regard du projet inscrit dans le DOO du SCoT en 2017.

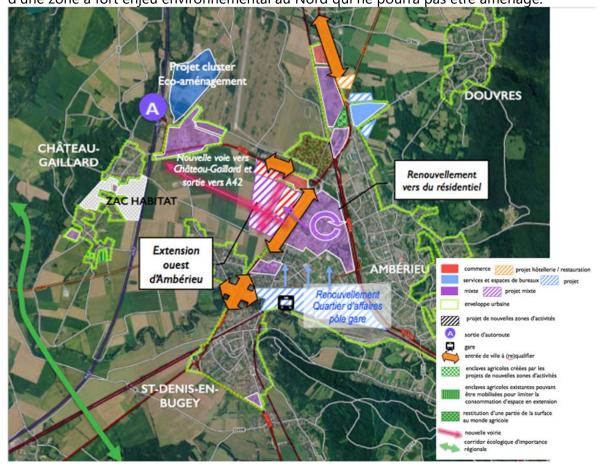
Envisagé initialement sur une surface de 44 ha, il prévoyait dans le cadre d'une stratégie globale de recomposition urbaine d'intégrer la requalification du secteur dit du Triangle favorisé par une opération de transferts d'activités commerciales et de la création d'une nouvelle ZAE à l'ouest de la 1075 requalifiée en boulevard urbain.



Le PLU d'Ambérieu approuvé le 28 février 2020 a entériné la réduction du périmètre d'étude de ce projet qui retient désormais une surface de 11 ha pour la création d'une nouvelle zone d'activité économique et 9 ha pour la création d'une nouvelle zone commerciale.

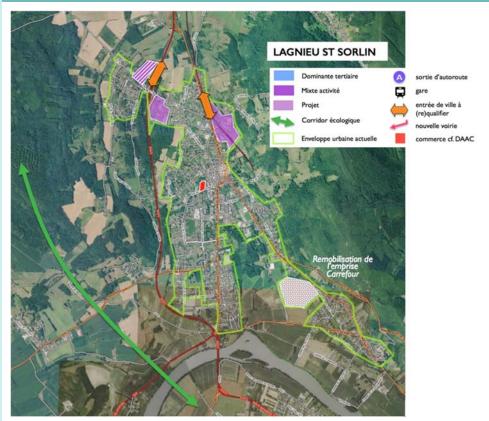
Il est important de noter que depuis cette date des évolutions législatives importantes notamment la loi Climat et Résilience et règlementaires (zones protégées à compléter) sont de nature à réinterroger ce projet au regard de son périmètre d'étude et de son contenu.

La CCPA a donc lancé une étude visant à remettre en parallèle le projet de 2019 face au contexte réglementaire de 2022. Les premiers éléments de l'étude ont notamment mis en avant la présence d'une zone à fort enjeu environnemental au Nord qui ne pourra pas être aménagé.



Concernant le projet de renforcement du pôle relais de Lagnieu, il a été réalisé. La zone d'activités du Bachas a été aménagée et complètement commercialisée depuis la date d'approbation du SCoT sur un tènement d'environ 4.5 ha elle compte 14 entreprises ainsi qu'un futur BLI.



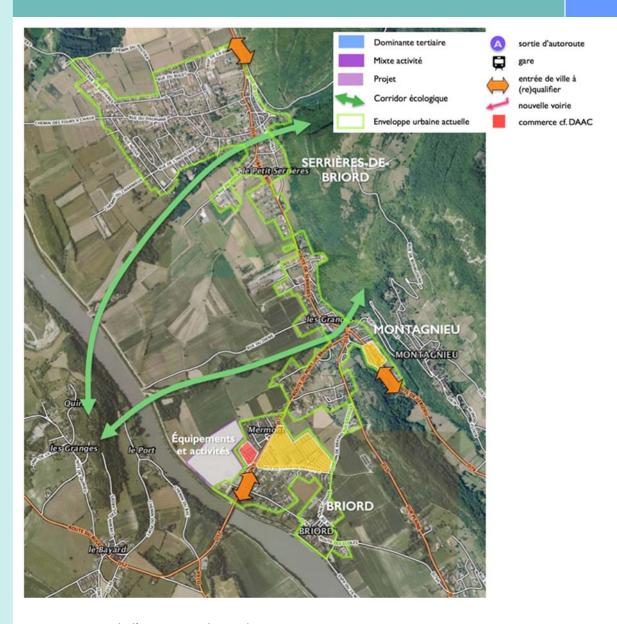


Concernant le projet de renforcement du pôle relais « Vallée de l'Albarine et Torcieu », il a été abandonné. Le projet initialement porté par la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine envisageait d'accueillir à Torcieu le long de la RD 1504 une plateforme industrielle et économique dédiée à la filière bois en complémentarité avec le pôle Bois de Cormaranche-en-Bugey. Il s'agissait en effet de valoriser cette ressource naturelle très présente sur le secteur dans les domaines de la construction et de l'énergie. Ce projet n'a pas été poursuivi à la suite de l'intégration de la CCVA par la CCPA.



Concernant le projet de confortement du pôle relais « espace d'activités et d'équipements » de Briord, l'emprise destinée à accueillir des activités économiques et des équipements a été en partie urbanisée. Elle accueille depuis 2018 le nouveau collège, un gymnase et un plateau d'équipements sportifs ainsi que 4 logements fonctions à destination des personnels du collège. En revanche la partie destinée à l'accueil d'activité économique n'a pas été à jour urbanisée.





La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon

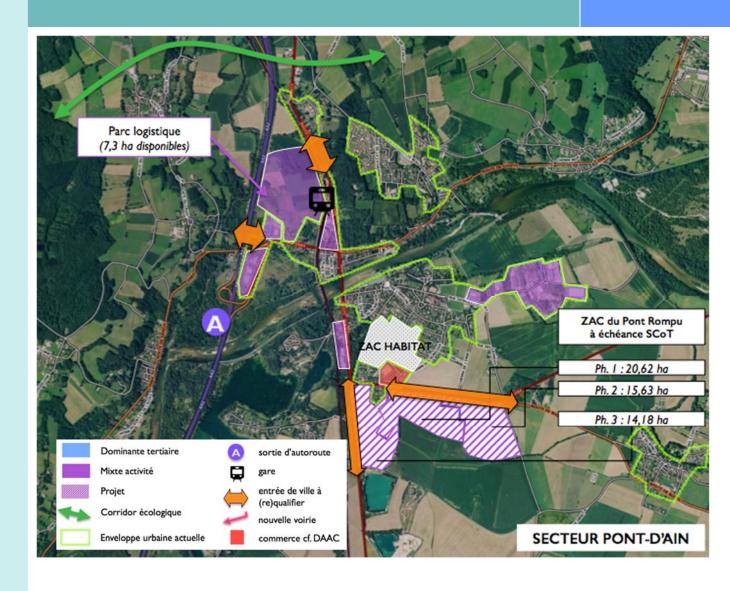
Concernant le projet de ZAC du Pont-Rompu, il a été réalisé. La ZAC Pont Rompu (Ecosphère innovation) est en cours de commercialisation bien avancée (80 % de vente ou compromis). Il ne reste que quelques travaux de finition à réaliser quand toutes les entreprises seront installées.

Il est important de noter que ce projet a été réduit de 14 ha (phase 3) par rapport à l'emprise initiale pour prendre en compte le risque d'inondation réévalué par une nouvelle carte d'aléas sur ce secteur préfigurant le nouveau PPRI en cours d'approbation.

Freins: Lourdeurs administratives avec de nombreuses procédures sur ce dossier (Archéologie, espèces protégées, loi sur l'eau, PPRI, PLU de St Jean le Vieux annulé en cours de procédure de DUP.... Etc)

Moteurs : Des élus solidaires, très motivés et convaincus de l'intérêt de ce projet pour tout le territoire.







Autorisation des extensions/ créations commerciales en CDAC

Rappel du SCoT

Le SCOT prescrit

Méthodologie de l'indicateur

A partir des décisions en CDAC et CNAC répertoriées par l'inter SCoT sur la période 2009-2022 et dont les dernières mises à jour sont disponibles depuis la période mai à juillet 2022 l'on a extrait les surfaces concernées.

Résultats d'analyse

Entre 2017 et 2022, 5 communes sont concernées par des dépôts de dossiers de créations ou d'extensions de surfaces de vente. Durant cette période, il y a eu 3 créations de surfaces de vente et une création d'un cinéma de 5 salles qui n'est pas considéré comme une surface de vente.

Un seul dossier a été refusé en CNAC, sur la commune d'Ambérieu qui concernait une extension de $525m^2$ d'un Intermarché de $4025m^2$.

Au total, 1,2 ha de surfaces de ventes ont été créées entre 2017 et février 2023.

Droits à Créer accordés (en m² Sfces de Vente)	Années de décision en CDAC ou CNAC								
	2017		201	2019 20		22	2023		Totaux
	Ext	Créa	Ext	Créa	Ext	Créa	Ext	Créa	
AMBERIEU-EN-BUGEY									2295
Bricocash - SC Fonciere chabrieres	2 159								2 159
LIDL - SNC Lidl					136				136
BEYNOST									8 783
E.Leclerc - SOGEGAMAR			1 388						1 388
Les Jardins de la Côtière - Sarl SERRES DU									
JANGOUX	1 100								1 100
LIDL - SNC Lidl						1 420			1 420
BEYNOST COMMERCIAL			3 660				1 215		4 875
LA BOISSE									1 138
Bricomarché - SAS GALBOIS	1 138								1 138
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST									-
Cinema - CC Miribel et du Plateau	•			-	•				-
Totaux	4 397		5 048		1 556	·	1 215		12 216

Pour les implantations commerciales :

La CC de la Côtière Montluel (3CM)

Concernant la zone ZACOM de Dagneux, l'acquisition du foncier de la ZACOM est toujours en cours avec une potentielle DUP concernant 3 parcelles.





Concernant la zone Carrefour Market de Miribel, aucune opération n'a été réalisée sur ce site. Aucune zone d'activité commerciale autre que celle ciblée par le SCoT n'a été produite.



La CC de Miribel et du Plateau

Concernant les projets d'extensions et de restructuration de la zone des Batterses, elles sont en phase d'études. Des premières implantations (Grand Frais...), la réalisation d'un carrefour routier prévu pour 2023, la réalisation d'un schéma d'aménagement de secteur en cours et la volonté des élus d'accélérer le processus sur la partie « Matelas George » (mise en place d'une ZAC ?) Par ailleurs 1215 m² de surface de vente ont été autorisées par la CDAC du 20 février 2023 pour la réalisation de nouvelles cellules commerciales sur un tènement contiguë au centre commercial.





Concernant la zone Carrefour Market de Miribel, aucune opération n'a été réalisée sur ce site. Aucune zone d'activité commerciale autre que celle ciblée par le SCoT n'a été produite.



Concernant la zone ZACOM de Dagneux, l'acquisition du foncier de la ZACOM est toujours en cours avec une potentielle DUP concernant 3 parcelles.



La CC de la Plaine de l'Ain

Aucune opération d'aménagement ne semble avoir été réalisée sur les zones de l'EPCI (La Granges à Meximieux, la zone Gedimat d'Ambronay, la zone Carrefour Market d'Ambérieu-en-Bugey, la zone Carrefour market de Lagnieu, la zone Intermarché Contact de Saint-Rambert-en-Bugey) hormis pour la zone des Portes du Bugey, ainsi que la zone Intermarché de Briord.









Concernant la zone des Portes du Bugey, projet lié au développement économique. La zone commerciale actuelle de l'aviation a fait l'objet de deux extensions de commerce autorisées en CDAC :

L'enseigne de Bricolage Brico Cash extension de 2159 m² en 2017

L'enseigne Intermarché : 525 m² en 2022.



Concernant la zone Intermarché de Briord,

En 2017 l'Intermarché a étendu sa surface commerciale de 352 m² soit 1982m² de surface commerciale actuellement. Par ailleurs l'offre commerciale et de service s'est étoffée sur cette polarité avec l'ouverture d'une boulangerie : 60 m², d'un cabinet de vétérinaire : 100m², d'un magasin d'optique 100m², d'un salon de coiffure : 100m².



Une nouvelle zone d'activité commerciale autre que celles ciblées par le SCoT a été réalisée. Celle-ci concerne l'extension du Lidl d'Ambérieu-en-Bugey CDAC de 2021 : +140 m² de surface de vente supplémentaire et requalification du parking.



• La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon

Aucune opération d'aménagement ne semble avoir été réalisée sur les zones de l'EPCI (la zone Intermarché Super de Neuville-sur-Ain, la zone Super U et Pont d'Ain) et aucune zone d'activité commerciales autres que celle ciblée par le SCoT n'a été produite.





UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES

Rappel du SCoT

En lien avec la politique culturelle mais aussi de développement des loisirs, le SCoT prévoit la création ou l'extension de 4 équipements majeurs : un projet culturel et ludique sur le château de Saint Exupéry, le projet de découverte du site de Cerin à Marchamp, le projet de base de loisirs à Saint-Rambert, et le renforcement des services (activités ludo-pédagogiques) et conditions d'accueil sur le domaine des grottes du Cerdon, à Labalme.

Couvert par la Loi Montagne, le secteur du Bugey du BUCOPA fait partie du Massif du Jura dont le Schéma interrégional d'aménagement et de développement (juillet 2006) dresse le constat d'une « poursuite [nécessaire] de la diversification et la qualification de l'offre touristique et l'amélioration de la notoriété du massif ». Au SCoT, revient donc la charge de programmer la réalisation d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN), toutes de niveau départementale* et au nombre de trois :

- o Le projet du Domaine des Grottes du Cerdon à Labalme,
- o Le projet du Site Musée de Cerin à Marchamp,
- o Le projet de base de loisirs à Saint-Rambert-en-Bugey.

Cette procédure UTN permet le développement d'opérations d'aménagements touristiques tout en assurant la protection des espaces naturels et en évitant la dispersion de l'habitat. Le SCoT définit la nature du projet et les objectifs qui doivent permettre la réalisation de ces projets dans le cadre des procédures habituelles de permis d'aménager ou de construire, de dossier loi sur l'eau, d'étude d'impact, ... au niveau de la collectivité compétente.

Méthodologie de l'indicateur

La fiches est basée sur les retours des EPCI du SCoT effectués dans les questionnaires qui leurs ont été soumis et des retours de terrain effectués par le SM SCoT.

Résultats de l'indicateur

Les grottes du Cerdon

Le site des Grottes du Cerdon est situé au Nord de la commune de LABALME. Dans cette cavité naturelle majestueuse, des fouilles menées dès 1914 ont mis au jour multitudes de poteries, silex taillés, amas énorme de cendres (4 à 5 m d'épaisseur), quantités d'ossements d'animaux ainsi qu'un crâne humain aux orbites proéminentes.

Ces découvertes indiquent que cet abri naturel fut habité depuis une époque très reculée (10 à 12.000 ans).

Ce site est l'un des sites touristiques phares du département de l'Ain et du territoire du BUCOPA. L'accroissement du nombre de visiteurs (passant de 24.000 en 2014 à près de 49 000 personnes en 2020, soit environ 105 % d'augmentation (en dépit des périodes de fermeture administrative et de jauge) impose d'avoir un ensemble cohérent des espaces et services ouverts au public (accueil, boutique-billetterie, pergola, Abris en dur pour les activités), mais aussi de gérer les flux pour les départs et les retours de visites.



UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES

La création d'une Unité Touristique Nouvelle (UTN) lors de la révision du SCoT du BUCOPA exécutoire depuis le 02 mai 2017 permet désormais, sous certaines conditions, la création de structures pour l'accueil et d'ateliers ludo-pédagogiques, pour des spectacles ou manifestations, pour les activités de gestion et de maintenance de l'exploitant ainsi que des hébergements légers de loisirs (HLL) intégrés à l'environnement.

Un nouveau cadre d'actions avec un calendrier prévisionnel d'aménagement pour entreprendre la réalisation des infrastructures indispensables a donc vu le jour grâce à la création d'une UTN départementale.

Les objectifs sont de différents ordres mais visent un même but : augmenter l'attractivité du site tout en respectant son environnement et son caractère singulier.

Un plan d'actions étalées sur environ sept années a été prévoyant :

- L'extension des infrastructures d'accueil et remplacement des infrastructures existantes des activités ludoculturelles
- La création d'infrastructures pour de nouvelles activités de même type
- La création d'infrastructures de gestion et de maintenance
- La création d'hébergements légers de loisirs (HLL) intégrés à l'environnement.

Après une première tranche de travaux d'agrandissement en 2015 circonscrits à la billetterie, les sanitaires et un snack, ainsi qu'à la mise aux normes d'accessibilité et d'assainissement, une 2ème tranche de travaux a été menée en 2018.

Dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le SCoT BUCOPA stipule :

L'objectif est de poursuivre la valorisation du site existant et la programmation vise à créer :

- des activités ludo-culturelles,
- des spectacles ou manifestations,
- des structures :
- pour l'accueil pédagogique du public et des groupes,
- pour les activités de gestion et de maintenance du site (...)
- pour une offre en hébergements légers intégrés à l'environnement
- pour une offre de restauration

Ces deux premières tranches de travaux ont constitué une étape significative sur la base des analyses du cabinet d'audit et d'accompagnement mandaté au lancement du projet.

Avec la rénovation de la zone d'accueil et la mise en place d'une offre de «Pass journée» incluant visite des Grottes et accès au Parc de Loisirs Préhistoriques, c'est un véritable basculement qui s'est produit avec une hausse très importante de la fréquentation d'environ 105 %.

Cette année 2022 est donc pour partie dévolue au dépôt d'un nouveau permis de construire avec des actions qui devraient s'étaler à partir de 2023 compte-tenu du délai d'instruction de notre dépôt enregistré par la commune de LABALME le 28 juin 2022.

Ce permis de construire prévoit les aménagements suivants :

Réalisation d'extension de l'accueil et réalisations de structures en bois non closes en remplacement des tentes et pour la création de nouvelles zones d'activités comportant :



UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES

Dans la zone d'accueil

- L'Extension de la boutique et billetterie d'une surface de 39 m2 et dans la continuité de cette extension, la modification de la structure légère de la pergola en une structure en dur reprenant les mêmes caractéristiques d'altimétrie, de forme et revêtement extérieur que les bâtiments situés juste en face, dans un but d'harmonisation architecturale et paysagère.
- Ces bâtiments sont situés dans le talweg. (Voir dessin ci-dessous).
- Ces bâtiments, par leurs fonctions respectives ne sont pas soumis à la RE 2020 (cf attestation APITHERM jointe)

Dans la zone du plateau

- Remplacement de structures légères démontables (tentes) par des abris non clos en bois de type préau ou pergola à l'identique de ceux déjà réalisés
- Le principe constructif consiste en une trame « duplicable » selon la nature et besoin des activités pratiquées.
- Ces bâtiments sont disséminés sur le plateau et dans la Combe (Voir dessin ci-dessous).
- Ces constructions non closes, par leurs fonctions respectives, ne sont soumises à aucune réglementation thermique

Dans la zone de la Combe

- Création de tonnelles sur la base du principe constructif utilisé pour les abris bois précédemment décrits
- Ces bâtiments viennent en complément des bâtiments existants dans la Combe (Voir dessin ci-dessous).
- Ces constructions non closes, par leurs fonctions respectives, ne sont soumises à aucune réglementation thermique

L'ensemble de ces constructions et des activités sont aux règles d'accessibilité PMR, exception faite de certaines activités proposées aux visiteurs ainsi que de la nature du terrain. Dans tous les cas, la zone d'accueil ainsi que les sanitaires du plateau et de la Combe sont accessibles (PMR).

Site paléoécologique et musée de Cerin-Marchamp

Fondé en 1986, le Musée de Cerin est le premier musée paléoécologique d'Europe. Il présente les résultats de fouilles de notoriété mondiale : fossiles de poissons, de crustacés, mollusques, reptiles, feuilles d'arbres d'une exceptionnelle qualité... Ces trésors témoignent de l'existence d'une lagune tropicale à Cerin il y a 145 millions d'années.

Le Musée de Cerin est le premier musée paléoécologique de France. Il présente les résultats de fouilles de notoriété mondiale.

Depuis trente ans, le Musée paléoécologique de Cerin, situé dans l'ancien lavoir de ce hameau de la commune de Marchamp, dans le Bugey sud, accueille un nombreux public désireux de partir à la découverte du très ancien passé du lieu.

La commune intervient directement sur les espaces publics pour réaliser des aménagements permettant :

• D'entretenir le patrimoine du musée, le valoriser et le sécuriser,



UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES

- D'accueillir les publics et transmettre l'offre culturelle.
- Le conseil municipal a décidé la rénovation externe et interne de bâtiment (électricité, toiture, accès). Ces travaux se réalisent progressivement.

Une plateforme de stationnement d'environ 28 véhicules va être réalisée d'avril 2023 à juin 2023.

Aménagé au travers du classement UTN du secteur, le sentier pédagogique de découverte des Carriers réalisé avec le concours du CEN, un parcours découverte de 1h30 au sein d'un espace naturel sensible jalonné de plusieurs stations présentant de façon ludique la carrière de Cerin, la formation des roches, des fossiles et les différentes périodes géologiques.

En mars 2021, le site du Musée fait peau neuve grâce à une profonde refonte graphique.

Le site bénéficie à présent de nouvelles fonctionnalités, d'une lisibilité plus fluide. Le site du Musée propose à présent une traduction des contenus multilingues.

En juillet 2022 un profil Instagram est créé, Il suscite un bel engouement de la part des passionnés de fossiles du monde entier.

Nous partageons régulièrement des informations sur les collections et événements du Musée.

Début 2022, une nouvelle équipe continue la mission de faire vivre le Musée. Elle propose un nouvel aménagement et une nouvelle scénographie du bâtiment d'accueil. Le but est de pouvoir organiser des expositions temporaires au cours de la saison estivale.

La scénographie du Musée est aussi étudiée. Pour la Mairie et les membres de l'association, la nécessité d'une rénovation urgente s'impose.

Pour la saison 2023, le Musée proposera un parcours repensé, une scénographie modernisée et de nombreux outils de médiation, associant pédagogie et expérience ludique.

En avril 2023, le Musée ouvrira ses portes avec une nouvelle présentation de ses collections, augmentée par différents outils de démonstration et pédagogiques.

Projet de site d'accueil touristique à Saint-Rambert-en-Bugey

A ce jour, ce projet sis à La Roche, est toujours d'actualité ; des travaux "préparatoires" sur les pistes et accès sont en cours.



UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES

Projet Château de Saint-Exupéry à Saint-Maurice-de-Rémens

N'étant pas à proprement parlé un projet UTN car non situé en zone de montagne, le projet d'accueil touristique sur le site du Château de Saint-Exupéry à Saint-Maurice-de-Rémens fait cependant l'objet d'une attention particulière dans le DOO du SCoT approuvé en 2017.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) a pris l'initiative en 2017 de relancer un projet touristique et culturel dans l'ancienne Maison de vacances d'Antoine de Saint Exupéry à Saint Maurice-de-Rémens (appelé le « Château du Petit Prince »). Après analyse de l'opportunité du projet, une consultation pour le recrutement d'un concessionnaire a été lancée en 2018 dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes avec la Commune et en partenariat avec la Succession Saint-Exupéry. La consultation a donné des résultats d'une telle ambition que la Région s'est intéressée au projet pour finalement acquérir le Château en février 2020. Dans l'intervalle, la Commune a adopté son PLU en septembre 2019 en classant le Château et les terrains connexes en zone UI (Urbaine loisirs) assortie d'une Orientation d'Aménagement programmée en faveur de l'émergence du projet. Le projet de maison du petit prince est prévu pour 2026.







de la Côtière à Montluel

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de l'évaluation du SCoT BUCOPA approuvé le 26 Janvier 2017 et entré en vigueur le 2 Mai 2017. Cette évaluation doit être obligatoirement réalisée au bout de 6 ans de mise en œuvre.

La démarche met en place un panel de 30 indicateurs de suivi abordant une variété de thématiques allant de la démographie à la préservation des ressources naturelles. Si certains développent une vision quantitative et statistique du territoire, d'autres s'attachent à une approche qualitative, notamment lorsqu'ils concernent le suivi de grands projets, d'espaces d'activités économiques ou d'offres de mobilité. Leur mise en œuvre nécessite de mobiliser la connaissance de terrain des acteurs de l'aménagement du territoire qui réalisent et assurent le suivi de ces projets.

Le questionnaire complet est transmis à chaque EPCI en amont d'entretiens sollicités avec les techniciens en charge des différents sujets. Cet envoi est destiné à prendre connaissance de la trame des entretiens ainsi que des sujets qui y seront abordés. Le questionnaire sera complété lors des entretiens. Cependant il est possible, si souhaité, de le remplir au préalable.



	Indicateur quantitatif	Indicateur PLU	Indicateur qualitatif		
habitat et démographie	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique				
	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle				
	Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social				
aménagement et formes urbaines	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine	Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension	Elaborer une charte architecturale et paysagère		
	Atteindre les parts cibles de production résidentielle à l'intérieur de l'enveloppe urbaine				
consommation foncière	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles				
environnement et ressources naturelles	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant			
	Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires				
	Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau (ressource + mise normes et création STEP)				
	Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque				
implantations commerciales	Renforcer l'offre de commerces de proximité (moins de 300m² de surface de vente) au sein des tissus urbains mixtes		Réaliser les développements commerciaux ciblés par le SCOT		
	Renforcer l'offre de commerces moyennes et grandes surfaces (plus de 300m² de surfaces de vente) au sein des zones commerciales identifiées par le SCOT				
agriculture	Evolutino des espaces agricoles au regard de la conso foncière		Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire		
		Préserver les terres agricoles à enjeux (AOC, IGP)	Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits agricoles locaux		
transports et mobilités	Développer l'offre en infrastructures cyclables	Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux	Renforcer l'accessibilité (desserte en transports en commun, stationnement) ainsi que l'intensité urbaine autour des gares		
			Renforcer l'offre de covoiturage tant au niveau de l'infrastructure (parkings relais, voies réservées) que des actions à destination de la population (plateformes de mise en contact)		
Développemen t économique	Poursuivre le développement des ZAE		Engager la réalisation des zones d'activités économiques ciblées par le SCOT		
	Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire		Recenser et remobiliser les friches d'activités économiques		
	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques				
unités touristiques nouvelles			Engager la réalisation des projets touristiques ciblés par le SCOT		



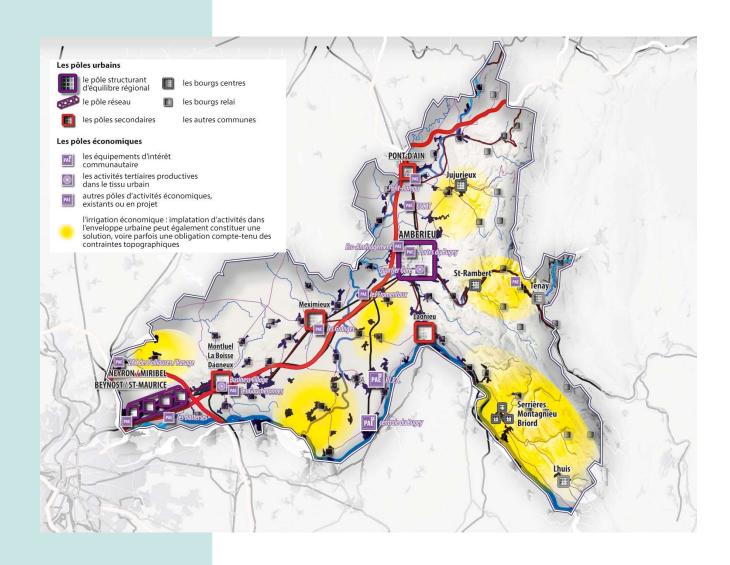


Réalisation de zones économiques

Rappel du SCoT

Le SCoT encadre le développement des parcs d'activité du territoire et met l'accent sur la réalisation d'opérations hiérarchisées :

- La création d'opérations tertiaires en tissu urbain autour du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey et du business village de Montluel.
- La création de « parcs spécialisés » valorisant les savoir-faire économiques et les atouts endogènes du territoire.
- La requalification et le développement de « parcs grands flux » desservis par les infrastructures autoroutières.

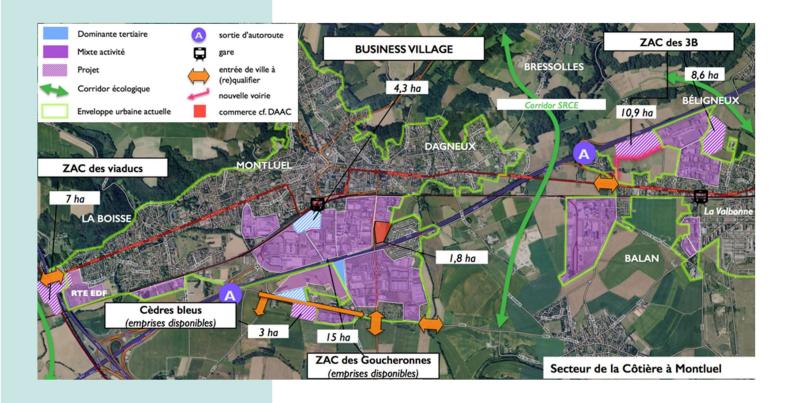




La Communauté de communes de la Côtière à Montluel est concernée par plusieurs projets économiques mentionnés dans le SCoT. Il s'agit notamment de la création du business Village de Montluel correspondant à une opération tertiaire en milieu urbain et de « parcs grands flux » dont :

- L'extension de la zone des 3B
- Le développement du parc des Viaducs
- Le développement de la ZAC des Goucheronnes
- L'extension des Cèdre Bleus

De plus, dans le cadre de l'évaluation du SCoT, l'évolution des zones d'activités identifiées dans l'atlas transmis avec le questionnaire sera abordée lors de l'entretien.





→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet du Business Village de Montluel ?
⊠Réalisé ?
⊠En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?
→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du Business Village de Montluel : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?
La commercialisation du foncier de Cap&Co sera finalisée mi-2023 avec un achèvement des travaux estimé pour fin 2025.
Sur les 4 hectares commercialisables:
- 20 100 m² vendus
- 6 800 m² consacrés au gymnase communautaire
- 13 100 m² en cours de commercialisation (Réitération des ventes en été 2023)
Moteurs de la mise en œuvre du projet : situation géographique, offre de service diversifiée, proximité de la Gare de Montluel



→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation des projets d'extension de la ZAC des 3B ?					
□Réalisé ?					
□En phase de travaux ?					
⊠En phase d'étude ?					
□Abandonné ?					
□Autre ?					
→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation des projets d'extension de la ZAC des 3B : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des projets ?					
Le projet est au stade de l'étude (étude environnementale + étude de faisabilité).					
• •					
de faisabilité).					
de faisabilité). Le montage opérationnel est complexe:					
de faisabilité). Le montage opérationnel est complexe: - Un projet à l'interface de trois communes (sans PLUI ni PLH); - Une volonté d'intégrer une logique de mixité fonctionnelle					



→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet du Parc des Viaducs ?
⊠Réalisé ?
□En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?
→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du Parc des Viaducs : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?
La superficie commercialisable de la ZAE des Viaducs est de 7 hectares.
Aujourd'hui, 90 % de la ZAE est commercialisée. Au total, la ZAE des Viaducs devrait accueillir à terme une quinzaine de sociétés et 290 emplois.
Commercialisation rapide avec des propositions de foncier qui répondent aux besoins des entreprises du territoire, notamment dans le cadre de leurs stratégies de développement.

→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation de la ZAC des Goucheronnes ?
□Réalisé ?
⊠En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?
→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation de la ZAC des Goucheronnes : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?
La ZAC des Goucheronnes est entrée en phase travaux depuis fin 2022 avec une date d'achèvement des travaux estimée en juin 2025.
Actuellement, les différents lots sont en cours de commercialisation.
Moteurs : situation géographique à proximité immédiate d'une autoroute



→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet d'extension des Cèdres bleus ?
□Réalisé ?
⊠En phase de travaux ?
⊠En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet d'extension des Cèdres Bleus : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des projets ?

La ZAE est toujours en projet avec des premiers aménagements réalisés (rond-point, réseaux...).

La commercialisation devrait être lancée courant 2023 à travers un AMI (critères de sélection définis en amont et sélection des entreprises).

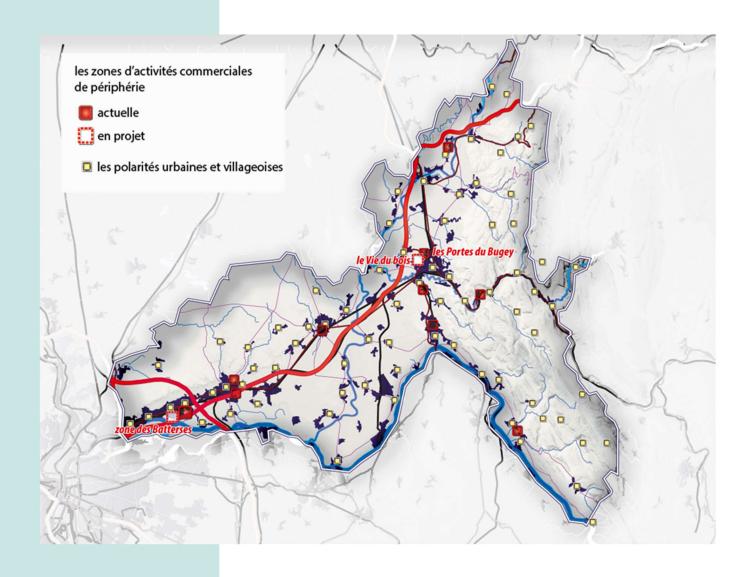


Implantations commerciales

Rappel du SCoT

Les prescriptions du document d'orientations et d'objectifs du SCoT définissent les localisations préférentielles des nouvelles implantations commerciales. Il s'agit :

- Des centralités des villes et villages du territoire du BUCOPA.
- Des zones commerciales périphériques existantes.
- Des zones commerciales périphériques en projet ciblées par le SCoT, soit la zone des Batterses à Beynost ainsi que les zones des portes du Bugey et de la vie du bois à Ambérieuen-Bugey.

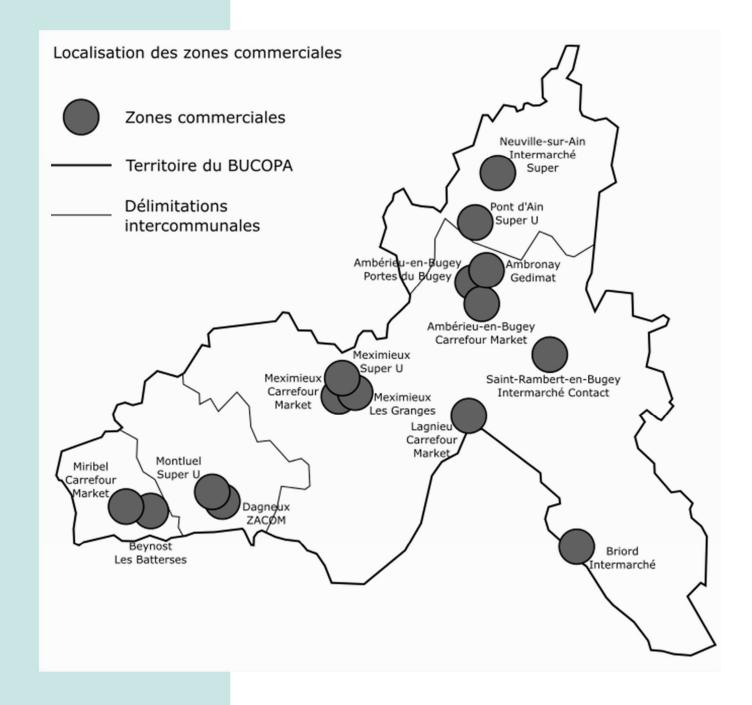






Développement des zones commerciales existantes et création de nouvelles zones

Le SCoT encadre le développement des zones commerciales existantes à sa date d'approbation. Ces zones sont identifiées dans les annexes de l'atlas des zones d'activité transmis en même temps que le questionnaire. Les éventuelles opérations les concernant pourront être localisées et quantifiées lors des entretiens.



→ Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Carrefour Market de Miribel depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
□Extension ?
□Densification ?
□Renouvellement urbain ?
□Réaménagement des espaces extérieurs ?
□ Aucune opération

□Autre ?



→ Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

Entrez votre réponse dans ce cadre

→	Des	opérations	d'aménagement	ont-elles	été	réalisées	sur	la	zone
	ZAC	OM de Dagı	neux depuis l'entr	ée en vigu	eur	du SCoT ?			

- \square Extension?
- □ Densification ?
- ☐ Renouvellement urbain?
- \square Réaménagement des espaces extérieurs ?
- ⊠ Aucune opération
- \square Autre ?



→ Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

L'acquisition du foncier de la ZACOM est toujours en cours avec une potentielle DUP concernant 3 parcelles.



→ De nouvelles zones d'activité commerciales autres que celles ciblées pa le SCoT ont-elles été créées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ? Ce zones pourront être localisées lors des entretiens.
□Oui
⊠Non
→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des projets de zones d'activité commerciales ?
Entrez votre réponse dans ce cadre



Agriculture

Rappel du SCoT

Le SCoT favorise la création de points de vente des produits agricoles locaux, qu'il s'agisse de vente directe à la ferme ou de création de points de vente mutualisés entre agriculteurs.

→ Des points de vente directe de produits agricoles locaux à la ferme ontils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
⊠Oui
□Non

→ Si oui, pouvez-vous préciser le nombre de points de vente directe à la ferme créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

D'après les informations en notre possession, 2 points de vente direct à la ferme (La Boisse et Pizay) ont été créés depuis 2017. Un troisième est en cours de finalisation (Pizay).



→ Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création des points de vente directe à la ferme ?

Les difficultés reposent notamment sur la disponibilité de locaux pour la création d'un point de vente (ou l'investissement pour en créer), et la main d'œuvre (temps supplémentaire pour tenir le point de vente).



→ Des points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
⊠Oui
□Non
→ Si oui, pouvez-vous donner le nombre de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
Un point de vente à la ferme vend des produits provenant d'autres producteurs locaux.
Un point de vente géré par un agriculteur sous forme de casiers vend également la production d'autres agriculteurs.



Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ?

Il en existe déjà 1 sur notre territoire à Balan. On remarque plus une tendance à vendre les produits d'un autre sur son propre point de vente, que de se grouper pour créer et gérer un point de vente à plusieurs.



Transports et mobilités

Rappel du SCoT

Le SCoT met l'accent sur le rééquilibrage des parts modales des déplacements, notamment au travers de l'intensification urbaine et de la politique de rabattement autour des gares ainsi que du développement d'aires de covoiturages.

























<u>Intensification urbaine et rabattement vers les gares</u> <u>TER du territoire</u>

Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités ver la gare TER de Montluel ont-elles été réalisées depuis l'entrée e vigueur du SCoT ?
☐Renforcement du stationnement automobile ?
⊠Renforcement du stationnement modes doux ?
⊠Renforcement du réseau cyclable ?
⊠Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?
□Aucune action réalisée ?
□Autre ?

L'organisation de la multimodalité autour des gares est un axe fort du projet de territoire de la 3CM. L'offre de desserte en modes actifs et en transport en commun de la 3CM est développée prioritairement pour faciliter le rabattement et la diffusion depuis les gares du territoire pour les habitants et les salariés.

Depuis 2020, la 3CM propose un service de transport en commun, le réseau « Solutions transport 3CM » composé d'une ligne régulière en heures de pointe et d'un système de TAD en journée (De 9h à 16h30). A destination des salariés des ZAE Cap&Co, Préseigneurs et de la Plaine, la ligne régulière dessert la gare de Montluel et s'inscrit en correspondances avec les TER en provenance et en direction de Lyon et d'Ambérieu.

En complément du schéma directeur vélo de 2018, une étude complémentaire a été réalisée en 2020 pour préciser les aménagements cyclables de rabattement vers les gares et des demandes de financement sur en cours.

Ces offres de mobilité et le renforcement des pôles multimodaux autour des 2 gares du territoire seront réaffirmées dans le PDMS de la 3CM qui sera arrêté et approuvé au 1^{er} semestre 2023.

Les projets EMA (Espace multimodal augmenté) expérimentés sur les gares de Montluel et de la Valbonne depuis octobre 2022 viennent renforcer l'attractivité modale de ces pôles (stationnements vélo, informations multimodales, kit réparation vélo en libreservice...)

Freins : Multiplicité des acteurs et partage des compétences / coûts des aménagements



→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?
→ Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de la Valbonne (Béligneux) ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
☐Renforcement du stationnement automobile ?
⊠Renforcement du stationnement modes doux ?
⊠Renforcement du réseau cyclable ?
⊠Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?
□Aucune action réalisée ?
□Autre ?
→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?
Idem gare de Montluel
Correspondances partielles de la ligne régulière « La Costellane » avec les TER en direction et en provenance de Lyon et Ambérieu pour les salariés de la zone des 2B et du Kem-one.



Renforcement de l'offre de covoiturage

→ Des actions favorisant la pratique du covoiturage ont-elles été réalisées sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
☑ Création d'aires de covoiturage (éventuellement localisées lors des entretiens) ?
☐Mise en place ou intégration d'une offre d'autopartage ?
☐Mise en place ou intégration d'une plateforme locale de covoiturage ?
□Aucune action réalisée ?
□Autre ?
→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

La 3CM, en partenariat avec APRR, a créée 2 parkings de covoiturage, à proximité des échangeurs autoroutiers :

- Le parking de la Côte au niveau de l'échangeur 5.1 de La Boisse en 2018
- Le parking du Revirat au niveau de l'échangeur 6 de Balan en 2021.

Dans une logique intermodale, ces parkings seront également équipés d'une offre stationnement sécurisée pour les vélos et une borne de recharge pour les véhicules électriques (Côte),.

Le parking du Revirat est desservi par la ligne de cars Région A32 et la ligne régulière de la 3CM « La Costellane ».

En 2022, la 3CM a intégré la réflexion du SDAC (Schéma Directeur des Aires de Covoiturage) portée par le SMT AML et délibèrera sur la charte commune en 2023.



Environnement et ressources naturelles

Rappel du SCoT

Le diagnostic du SCoT identifie, pour l'année 2012, plusieurs stations d'épuration non conformes ou en sous capacité pour lesquelles le DOO prescrit des travaux de renforcement ou de mise aux normes. Sur la Communauté de communes, seule la commune de Montluel est concernée par des besoins de renforcement des capacités ainsi que de mise en conformité de sa principale STEP.

de la capacité ainsi que de mise en conformité de la STEP de Montluel.
⊠Réalisé ?
□En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Montluel: quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Trois stations d'épuration non conformes ont été reconstruites.

La STEP des îles située à Niévroz et collectant les effluents de Balan, Béligneux, Bressolles, Dagneux, La Boisse, Montluel, Niévroz et Thil, a été mise en service en 2016. Les effluents de Thil y ont été raccordés en 2021, et ceux de Bressolles entre 2021 et 2023. Sa capacité est de 30 000 Equivalent-Habitants.

La STEP du Bois Mayet à Cordieux a été renouvelée en 2019. Elle collecte uniquement les effluents de Cordieux. Sa capacité est de 800 Equivalent-Habitants.

La STEP des marais à Sainte-Croix a été reconstruite en 2018. Elle collecte les effluents du village de Sainte-Croix. Sa capacité est de 900 Equivalent-Habitants.



→ D'autres actions concernant la performance des STEP du territoire ont- elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
⊠Oui
□Non
→ Si oui, pouvez-vous détailler les actions réalisées ?

Les stations d'épuration de Bressolles non conformes vont être supprimées en juillet 2023 suite au raccordement des effluents du village vers la STEP des îles afin d'améliorer la qualité des cours d'eau récepteurs. Dans le cadre des travaux de raccordement, les eaux pluviales et les eaux usées ont été séparées de manière à ne pas surcharger hydrauliquement la station d'épuration.

Des travaux sur les réseaux d'assainissement ont été réalisés afin de supprimer les eaux claires parasites arrivant aux stations d'épuration. Au cours des 5 dernières années, 2135 ml de réseaux ont été renouvelés ou réhabilités, soit 1.7% du linéaire total des réseaux (hors eaux pluviales et refoulement).

Des travaux ont également été réalisés sur les postes de relevage et déversoirs d'orage sur les réseaux d'assainissement de manière à limiter les rejets d'eaux usées vers le milieu naturel.







Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de l'évaluation du SCoT BUCOPA approuvé le 26 Janvier 2017 et entré en vigueur le 2 Mai 2017. Cette évaluation doit être obligatoirement réalisée au bout de 6 ans de mise en œuvre.

La démarche met en place un panel de 30 indicateurs de suivi abordant une variété de thématiques allant de la démographie à la préservation des ressources naturelles. Si certains développent une vision quantitative et statistique du territoire, d'autres s'attachent à une approche qualitative, notamment lorsqu'ils concernent le suivi de grands projets, d'espaces d'activités économiques ou d'offres de mobilité. Leur mise en œuvre nécessite de mobiliser la connaissance de terrain des acteurs de l'aménagement du territoire qui réalisent et assurent le suivi de ces projets.

Le questionnaire complet est transmis à chaque EPCI en amont d'entretiens sollicités avec les techniciens en charge des différents sujets. Cet envoi est destiné à prendre connaissance de la trame des entretiens ainsi que des sujets qui y seront abordés. Le questionnaire sera complété lors des entretiens. Cependant il est possible, si souhaité, de le remplir au préalable.



	Indicateur quantitatif	Indicateur PLU	Indicateur qualitatif
habitat et démographie	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique		
	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle		
	Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social		
aménagement et formes urbaines	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine	Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension	Elaborer une charte architecturale et paysagère
	Atteindre les parts cibles de production résidentielle à l'intérieur de l'enveloppe urbaine		
consommation foncière	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles		
environnement et ressources naturelles	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant	
	Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires		
	Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau (ressource + mise normes et création STEP)		
	Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque		
implantations commerciales	Renforcer l'offre de commerces de proximité (moins de 300m² de surface de vente) au sein des tissus urbains mixtes		Réaliser les développements commerciaux ciblés par le SCOT
	Renforcer l'offre de commerces moyennes et grandes surfaces (plus de 300m² de surfaces de vente) au sein des zones commerciales identifiées par le SCOT		
agriculture	Evolutino des espaces agricoles au regard de la conso foncière		Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire
		Préserver les terres agricoles à enjeux (AOC, IGP)	Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits agricoles locaux
transports et mobilités	Développer l'offre en infrastructures cyclables	Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux	Renforcer l'accessibilité (desserte en transports en commun, stationnement) ainsi que l'intensité urbaine autour des gares
			Renforcer l'offre de covoiturage tant au niveau de l'infrastructure (parkings relais, voies réservées) que des actions à destination de la population (plateformes de mise en contact)
Développemen t économique	Poursuivre le développement des ZAE		Engager la réalisation des zones d'activités économiques ciblées par le SCOT
	Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire		Recenser et remobiliser les friches d'activités économiques
	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques		
unités touristiques nouvelles			Engager la réalisation des projets touristiques ciblés par le SCOT



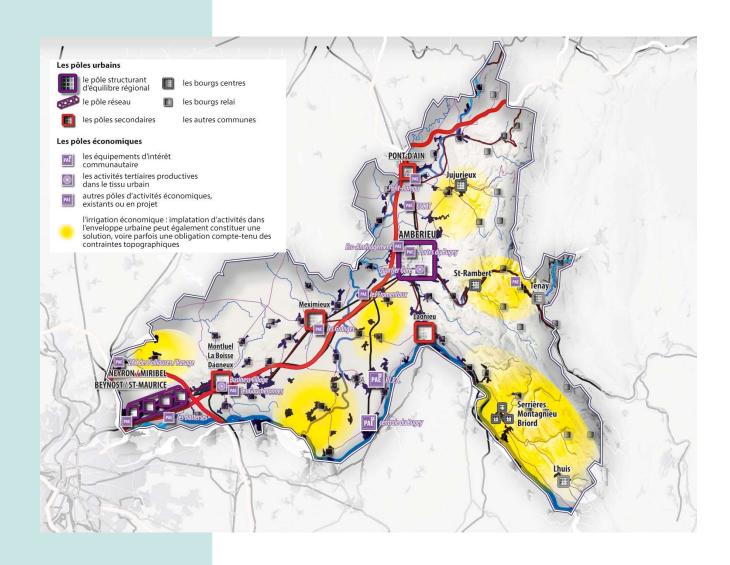


Réalisation de zones économiques

Rappel du SCoT

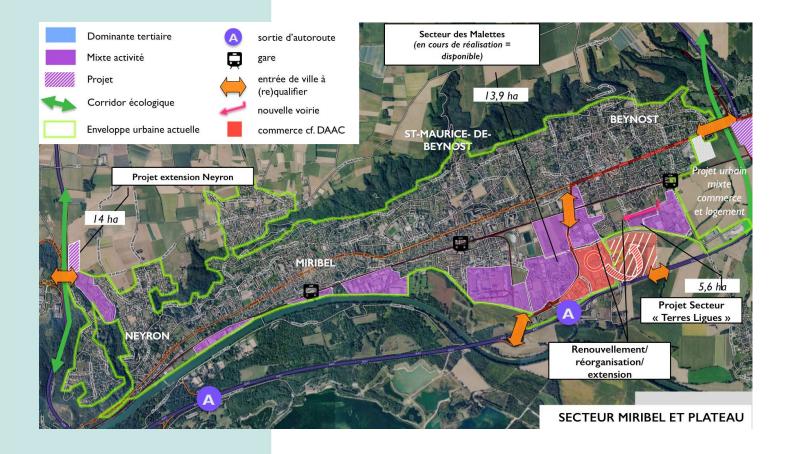
Le SCoT encadre le développement des parcs d'activité du territoire et met l'accent sur la réalisation d'opérations hiérarchisées :

- La création d'opérations tertiaires en tissu urbain autour du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey et du business village de Montluel.
- La création de « parcs spécialisés » valorisant les savoir-faire économiques et les atouts endogènes du territoire.
- La requalification et le développement de « parcs grands flux » desservis par les infrastructures autoroutières.





La Communauté de communes de Miribel et du Plateau est concernée par plusieurs projets de « parcs grands flux » dont l'extension du parc de Neyron et le prolongement de secteur « Terres Ligues ». De plus, dans le cadre de l'évaluation du SCoT, l'évolution des zones d'activités identifiées dans l'atlas transmis avec le questionnaire sera abordée lors de l'entretien.





→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet d'extension de la ZAE de Neyron ?
□Réalisé ?
□En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
□Abandonné ?
⊠Autre ?
→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet 'extension de la ZAE de Neyron : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Projet en attente car la nouvelle équipe municipale de Neyron est partagée sur l'opportunité de ce projet.

Nous avons lancé un Schéma stratégique d'accueil des entreprises qui devrait préciser le devenir de ce projet de ZAE. Résultats de l'étude prévus pour mars 2022.





→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de prolongement du secteur d'activité « Terres Ligues » ?
□Réalisé ?
□En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
⊠Abandonné ?
□Autre ?
→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de prolongement du secteur d'activité « Terres Ligues » : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?
Le projet avait été abandonné mais il est possible qu'il revienne suite aux conclusions du Schéma stratégique d'accueil des entreprises.
suite aux conclusions du Schéma stratégique d'accueil des
suite aux conclusions du Schéma stratégique d'accueil des
suite aux conclusions du Schéma stratégique d'accueil des
suite aux conclusions du Schéma stratégique d'accueil des
suite aux conclusions du Schéma stratégique d'accueil des
suite aux conclusions du Schéma stratégique d'accueil des

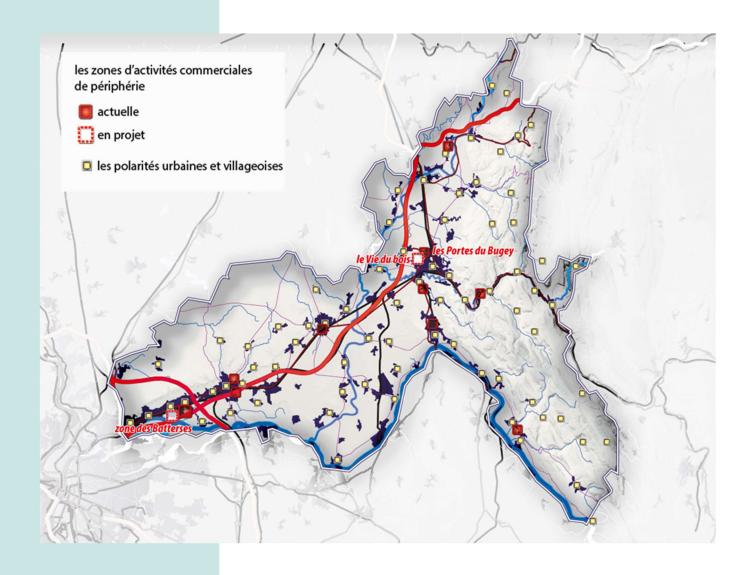


Implantations commerciales

Rappel du SCoT

Les prescriptions du document d'orientations et d'objectifs du SCoT définissent les localisations préférentielles des nouvelles implantations commerciales. Il s'agit :

- Des centralités des villes et villages du territoire du BUCOPA.
- Des zones commerciales périphériques existantes.
- Des zones commerciales périphériques en projet ciblées par le SCoT, soit la zone des Batterses à Beynost ainsi que les zones des portes du Bugey et de la vie du bois à Ambérieuen-Bugey.







Réalisation des développements commerciaux ciblés par le SCoT

La Communauté de communes de Miribel et du Plateau est concernée par le projet de développement commercial de la zone des Batterses à Beynost. Il intègre un volet d'extension de la zone commerciale conditionné à une restructuration des espaces existants.



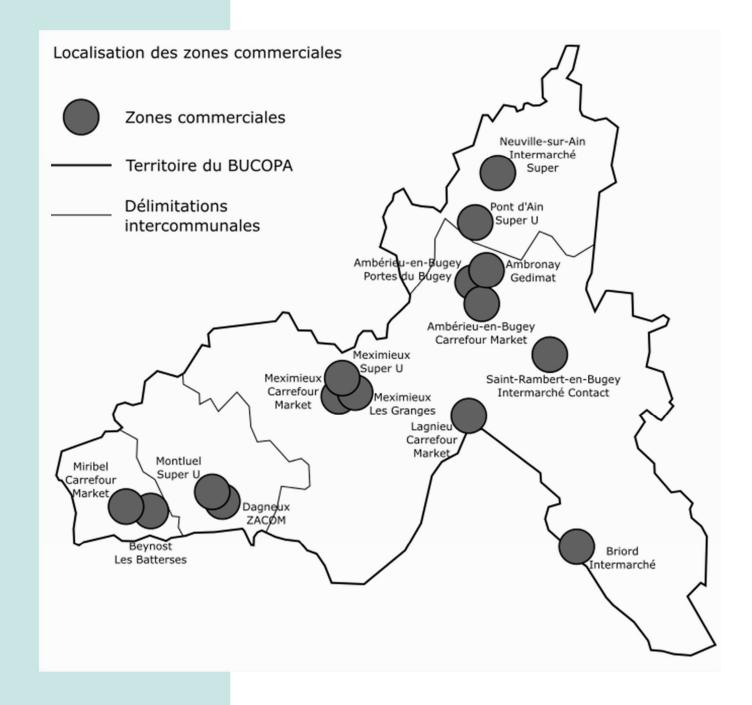


→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation des projets d'extension et de restructuration de la zone des Batterses ?
□Réalisé ?
□En phase de travaux ?
⊠En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?
→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation des projets d'extension et de restructuration de la zone des Batterses : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?
Des premières implantations (Grand Frais), la réalisation d'un carrefour routier prévu pour 2023, la réalisation d'un schéma d'aménagement de secteur en cours et la volonté des élus d'accélérer le processus sur la partie « Matelas George » (mise en place d'une ZAC ?)



Développement des zones commerciales existantes et création de nouvelles zones

Le SCoT encadre le développement des zones commerciales existantes à sa date d'approbation. Ces zones sont identifiées dans les annexes de l'atlas des zones d'activité transmis en même temps que le questionnaire. Les éventuelles opérations les concernant pourront être localisées et quantifiées lors des entretiens.



→ Des	opérations	d'aménagement	ont-elles	été	réalisées	sur	la	zone
Carr	efour Marke	t de Miribel depui	is l'entrée	en v	igueur du	SCo	T ?	

 \square Extension?

□ Densification ?

□ Renouvellement urbain?

 \square Réaménagement des espaces extérieurs ?

⊠ Aucune opération

 \square Autre ?



→ Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

Entrez votre réponse dans ce cadre





→ Des	opérations	d'aménagement	ont-elles	été	réalisées	sur	la	zone
ZAC	OM de Dagr	neux depuis l'entr	ée en vigu	eur	du SCoT ?			

 \square Extension?

 \square Densification ?

□ Renouvellement urbain?

 \square Réaménagement des espaces extérieurs ?

☐ Aucune opération

 \square Autre ?



→ Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

Entrez votre réponse dans ce cadre





→ De nouvelles zones d'activité commerciales autres que celles ciblées par le SCoT ont-elles été créées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ? Ces zones pourront être localisées lors des entretiens.
□Oui
⊠Non
→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des projets de zones d'activité commerciales ?
Entrez votre réponse dans ce cadre



Agriculture

Rappel du SCoT

Le SCoT favorise la création de points de vente des produits agricoles locaux, qu'il s'agisse de vente directe à la ferme ou de création de points de vente mutualisés entre agriculteurs.

→ Des points de vente directe de produits agricoles locaux à la ferme ont ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée er vigueur du SCoT ?
□Oui
⊠Non
→ Si oui, pouvez-vous préciser le nombre de points de vente directe à la ferme créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
Entrez votre réponse dans ce cadre



→ Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création des points de
vente directe à la ferme ?
Entrez votre réponse dans ce cadre





→ Des points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
□Oui
⊠Non
→ Si oui, pouvez-vous donner le nombre de points de vente de produits
agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs créés depuis l'entrée er vigueur du SCoT ?
Entrez votre réponse dans ce cadre





Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ?

Entrez votre réponse dans ce cadre





Transports et mobilités

Rappel du SCoT

Le SCoT met l'accent sur le rééquilibrage des parts modales des déplacements, notamment au travers de l'intensification urbaine et de la politique de rabattement autour des gares ainsi que du développement d'aires de covoiturages.



























<u>Intensification urbaine et rabattement vers les gares</u> TER du territoire

→ Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Miribel ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
☐Renforcement du stationnement automobile ?
⊠Renforcement du stationnement modes doux ?
⊠Renforcement du réseau cyclable ?
⊠Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?
□ Aucune action réalisée ?
□Autre ?

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

Installation d'un abri vélo de 6 stationnements en plus des consignes vélos SNCF en place.

Aménagement d'une continuité cyclable en semi-site propre, le long de la voie ferrée, entre les gares de Miribel, Saint Maurice de Beynost et Beynost (voie verte + chaussée à voie centrale banalisée).

Desserte de la gare par Lignes 2 et 4 du réseau Colibri : correspondances TER assurées à certains horaires.

Moteurs : Plan Global de Déplacements avec restructuration réseau Colibri, développement de la pratique du cycle sur territoire.

Freins : retards SNCF récurrents, manque de trains en contrepointe.



→ Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Saint-Maurice-de-Beynost ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
☐ Renforcement du stationnement automobile ?
⊠Renforcement du stationnement modes doux ?
⊠Renforcement du réseau cyclable ?
⊠Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?
□Aucune action réalisée ?
□Autre ?

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

Aménagement de 15 stationnements vélos en plus des consignes vélos SNCF en place.

Aménagement d'une continuité cyclable en semi-site propre, le long de la voie ferrée, entre les gares de Miribel, Saint Maurice de Beynost et Beynost (voie verte + chaussée à voie centrale banalisée).

Desserte de la gare par Lignes 1 du réseau : correspondances TER assurées à certains horaires.

Moteurs : Plan Global de Déplacements avec restructuration réseau Colibri, développement de la pratique du cycle sur territoire.

Freins : retards SNCF récurrents, contraintes techniques d'attente en gare des voyageurs car ligne de transport traversante et non pas terminus, manque de trains en contrepointe.



→ Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Beynost ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
☐ Renforcement du stationnement automobile ?
⊠Renforcement du stationnement modes doux ?
⊠Renforcement du réseau cyclable ?
⊠Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?
□ Aucune action réalisée ?
□Autre ?

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

Installation d'un abri vélo de 6 stationnements en plus des consignes vélos SNCF en place.

Aménagement d'une continuité cyclable en semi-site propre, le long de la voie ferrée, entre les gares de Miribel, Saint Maurice de Beynost et Beynost (voie verte + chaussée à voie centrale banalisée).

Desserte de la gare par Lignes 1 et 2 du réseau Colibri : correspondances TER assurées à certains horaires.

Moteurs: Plan Global de Déplacements avec restructuration réseau Colibri, développement de la pratique du cycle sur territoire, souhait des habitants de Thil d'avoir un accès en TC à la gare.

Freins : retards SNCF récurrents, manque de trains en contrepointe.



Renforcement de l'offre de covoiturage

→ Des actions favorisant la pratique du covoiturage ont-elles été réalisées sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
\Box Création d'aires de covoiturage (éventuellement localisées lors des entretiens) ?
☐Mise en place ou intégration d'une offre d'autopartage ?
☐Mise en place ou intégration d'une plateforme locale de covoiturage ?
⊠Aucune action réalisée ?
□Autre ?
→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?
Plan Global de Déplacements prévoit réalisation de Plans de
run Gibbat de Deplacements prevou realisation de runs de
Mobilités Inter-entreprises : démarche en cours pour créer plan d'actions et notamment actions en faveur du covoiturage.
Mobilités Inter-entreprises : démarche en cours pour créer plan
Mobilités Inter-entreprises : démarche en cours pour créer plan d'actions et notamment actions en faveur du covoiturage. Moteurs : entreprises de la ZAC des Malettes fédérées autour de cette démarche : 1500 employés concernés donc covoiturabilité
Mobilités Inter-entreprises : démarche en cours pour créer plan d'actions et notamment actions en faveur du covoiturage. Moteurs : entreprises de la ZAC des Malettes fédérées autour de cette démarche : 1500 employés concernés donc covoiturabilité confirmée. Freins : essaimage de la démarche PDMIE sur autres bassins
Mobilités Inter-entreprises : démarche en cours pour créer plan d'actions et notamment actions en faveur du covoiturage. Moteurs : entreprises de la ZAC des Malettes fédérées autour de cette démarche : 1500 employés concernés donc covoiturabilité confirmée. Freins : essaimage de la démarche PDMIE sur autres bassins



Environnement et ressources naturelles

Rappel du SCoT

Le diagnostic du SCoT identifie, pour l'année 2012, plusieurs stations d'épuration non conformes ou en sous capacité pour lesquelles le DOO prescrit des travaux de renforcement ou de mise aux normes. Sur la Communauté de communes, seule la commune de Beynost est concernée par un besoin de renforcement des capacités de sa STEP.

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Beynost.
□Réalisé ?
⊠En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?





→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Beynost : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

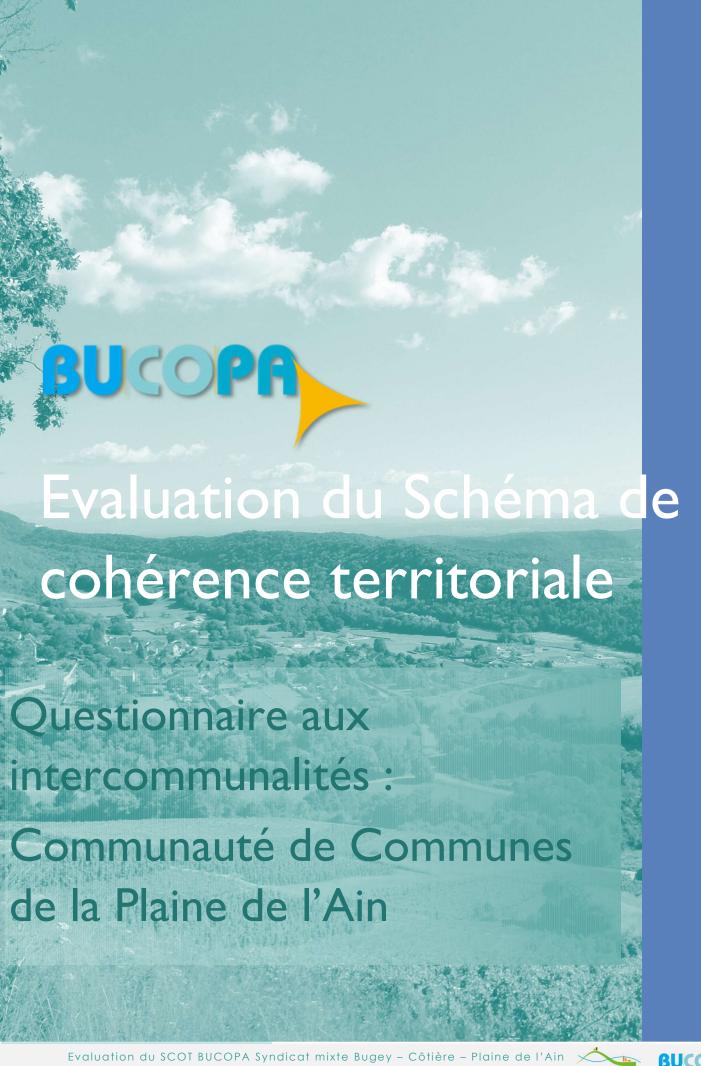
Les travaux démarrés à l'été 2022 sont en cours ; l'autorisation réglementaire a imposé un dossier complexe et une instruction assez longue. Mise en service de la nouvelle station d'épuration attendue fin 2023. Avec la publication de l'arrêté préfectoral autorisant sa construction, le dossier de la nouvelle station d'épuration (STEP) au chemin du Pilon a connu une avancée majeure. Prévue pour 19.000 équivalent-habitants, elle desservira les communes de Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost ainsi que la zone Actinove. Un projet chiffré à près de 6,8 millions d'euros hors taxes.



→ D'autres actions concernant la performance des STEP du territoire ont- elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
□Oui
⊠Non
→ Si oui, pouvez-vous détailler les actions réalisées ?
Entrez votre réponse dans ce cadre









Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de l'évaluation du SCoT BUCOPA approuvé le 26 Janvier 2017 et entré en vigueur le 2 Mai 2017. Cette évaluation doit être obligatoirement réalisée au bout de 6 ans de mise en œuvre.

La démarche met en place un panel de 30 indicateurs de suivi abordant une variété de thématiques allant de la démographie à la préservation des ressources naturelles. Si certains développent une vision quantitative et statistique du territoire, d'autres s'attachent à une approche qualitative, notamment lorsqu'ils concernent le suivi de grands projets, d'espaces d'activités économiques ou d'offres de mobilité. Leur mise en œuvre nécessite de mobiliser la connaissance de terrain des acteurs de l'aménagement du territoire qui réalisent et assurent le suivi de ces projets.

Le questionnaire complet est transmis à chaque EPCI en amont d'entretiens sollicités avec les techniciens en charge des différents sujets. Cet envoi est destiné à prendre connaissance de la trame des entretiens ainsi que des sujets qui y seront abordés. Le questionnaire sera complété lors des entretiens. Cependant il est possible, si souhaité, de le remplir au préalable.





	Indicateur quantitatif	Indicateur PLU	Indicateur qualitatif
habitat et démographie	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique		
	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle		
	Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social		
aménagement et formes urbaines	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine	Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension	Elaborer une charte architecturale et paysagère
	Atteindre les parts cibles de production résidentielle à l'intérieur de l'enveloppe urbaine		
consommation foncière	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles		
environnement et ressources naturelles	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant	
	Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires		
	Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau (ressource + mise normes et création STEP)		
	Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque		
implantations commerciales	Renforcer l'offre de commerces de proximité (moins de 300m² de surface de vente) au sein des tissus urbains mixtes		Réaliser les développements commerciaux ciblés par le SCOT
	Renforcer l'offre de commerces moyennes et grandes surfaces (plus de 300m² de surfaces de vente) au sein des zones commerciales identifiées par le SCOT		
agriculture	Evolutino des espaces agricoles au regard de la conso foncière		Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire
		Préserver les terres agricoles à enjeux (AOC, IGP)	Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits agricoles locaux
transports et mobilités	Développer l'offre en infrastructures cyclables	Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux	Renforcer l'accessibilité (desserte en transports en commun, stationnement) ainsi que l'intensité urbaine autour des gares
			Renforcer l'offre de covoiturage tant au niveau de l'infrastructure (parkings relais, voies réservées) que des actions à destination de la population (plateformes de mise en contact)
Développemen t économique	Poursuivre le développement des ZAE		Engager la réalisation des zones d'activités économiques ciblées par le SCOT
	Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire		Recenser et remobiliser les friches d'activités économiques
	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques		
unités touristiques nouvelles			Engager la réalisation des projets touristiques ciblés par le SCOT



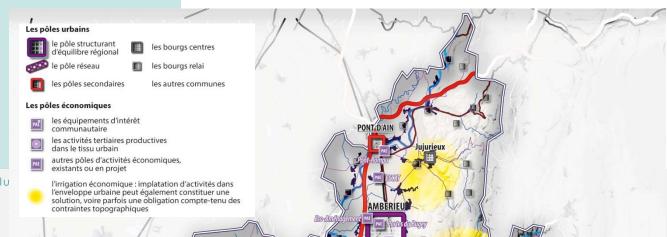


Réalisation de zones économiques

Rappel du SCoT

Le SCoT encadre le développement des parcs d'activité du territoire et met l'accent sur la réalisation d'opérations hiérarchisées :

- La création d'opérations tertiaires en tissu urbain autour du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey et du business village de Montluel.
- 2. La création de « parcs spécialisés » valorisant les savoir-faire économiques et les atouts endogènes du territoire.
- 3. La requalification et le développement de « parcs grands flux » desservis par les infrastructures autoroutières.



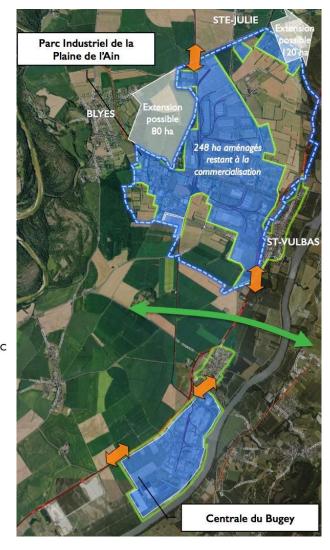
Evalu

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est concernée par de nombreux projets économiques ciblés par le SCoT :

- 1. Le projet de quartier d'affaires du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey
- 2. Plusieurs parcs spécialisés valorisant les atouts endogènes du territoire dont
 - 1. le projet du parc industriel de la plaine de l'Ain (P.I.P.A),
 - 2. le projet de la centrale du Bugey
 - 3. le projet Transpolis
 - 4. le projet de l'ESCAT
 - 5. le cluster éco-aménagement du pôle d'Ambérieu













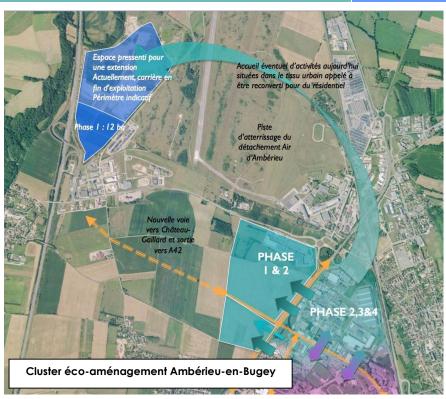
- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.



7.







8. Les extensions du parc « grands flux » de la Bassette sur



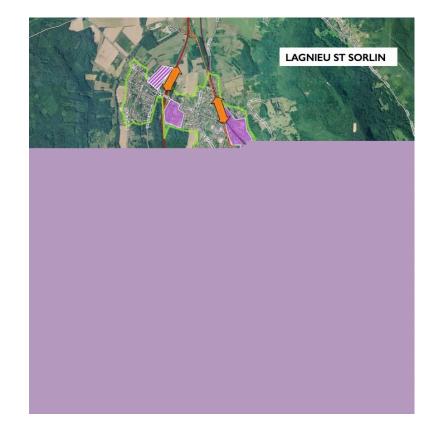
le secteur de Meximieux.





9. La réalisation du parc « grands flux » de l'extension Ouest d'Ambérieu

10. Le renforcement du pôle relais de Lagnieu







11. Le renforcement du pôle relais « Vallée de l'Albarine et Torcieu »





12. Le confortement du pôle relais « Espace d'activités et d'équipements » de Briord



De plus, dans

le cadre de l'évaluation du SCoT, l'évolution des zones d'activités identifiées dans l'atlas transmis avec le questionnaire sera abordée lors de l'entretien.



Projet Pôle Hôtellerie Restauration au rond-point de l'aviation à Ambronay

Après l'obtention du permis de construire en 2021 le chantier a débuté en janvier 2023. Deux restaurants doivent être réaliser d'ici la fin 2023 et un hôtel de 70 chambres pour le début de l'an 2024. Au final, selon le dossier du permis de construire, les deux restaurants s'alignent plutôt côté RD1075 et les deux hôtels de trois étages plutôt côté RD36 - avec environ 140 chambres au total, une zone de séminaire et une salle de réunion de 166 places. Le centre de détente spa s'implantera plus au nord. Les circulations routières seront connectées sur la RD36. Pour le stationnement, quelque 350 places sont prévues dont 97 en sous-sol.

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de quartier d'affaire du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey ?
□Réalisé ?
⊠En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?





Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de quartier d'affaire du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de

Projet de Quartier des affaires et des savoirs :

Une étude de programmation urbaine a été conduite de septembre 2021 à juin 2022. Cette étude a permis de définir une faisabilité architecturale et une programmation économique pour la friche CORDIER, mais également à insérer ce projet dans son environnement urbain par l'identification d'intervention sur l'espace public et sur la mutation d'îlots privés.

Pour la réalisation de ce projet, la Communauté de Communes a déjà entrepris l'acquisition foncière de nombreuses parcelles. La démolition de certains bâtiments a déjà été réalisée tout comme certains aménagements pour offrir une offre de stationnement aux usagers de la gare. La Communauté de Communes s'est notamment rendue propriétaire de la friche Cordier.

Une première modification simplifiée du PLU a été réalisée en 2022. Une étude de programmation technique, fonctionnelle et environnementale sur le site a été lancée début 2023, avec un objectif dans l'année de recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre.

De nouvelles acquisitions foncière et une modification du PLU devront être engagées pour permettre la réalisation du projet.

développement du parc industriel de la plaine de l'Ain (P.I.P.A) ?
□Réalisé ?
□En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
□Abandonné ?
⊠Autre ?



Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de développement du parc industriel de la plaine de l'Ain (P.I.P.A) : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de

Entre 2017 et 2021, le nombre d'entreprises a augmenté de 10,6% sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (168 entreprises en 2017 pour 188 entreprises en 2021). Parallèlement, l'emploi a fait un bond de 20% (6 616 emplois en 2017 et 8 265 emplois en 2021, soit une création d'emplois moyenne annuelle de 412). La consommation foncière moyenne, entre 2017 et 2022, est de 11,6 ha par an.

Le périmètre du Parc Industriel de la Plaine s'est agrandi avec la création, par arrêté préfectoral du 21 mars 2017, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Baccolanche, d'une surface de 709 596 m².

Deux porters à connaissance ont été réalisés pour permettre l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques du PIPA a été approuvé en date du 13 mai 2019.

Des solutions pour favoriser la mobilité et les nouveaux modes de travail ont été développées: pistes cyclables, implantation d'un hub mobilité, installation de vélos à assistance électrique, mise en place d'un transport à la demande, développement d'un espace de coworking.

De nombreux projets privés de production d'énergie photovoltaïques ont été encouragés et accompagnés, cumulant une puissance installée de 52 150 KWc. De nouvelles initiatives sont en cours avec, notamment, un projet en autoconsommation collective.

Le Syndicat Mixte du PIPA, structure gestionnaire du Parc a renouvelé avec succès sa certification ISO 14001 et sa labellisation LUCIE-ISO 26000.

développement de la centrale du Bugey ?
□Réalisé ?
⊠En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?





Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de développement de la centrale du Bugey : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement des projets liés au changement de

Avec 4 unités de production de 900 MGW chacune, la centrale du Bugey produit l'équivalent de 40% de la consommation d'électricité de la région Auvergne Rhône-Alpes et représente environ 7% de la production d'électricité française. Elle emploie près de 1400 salariés EDF auxquels s'ajoutent quotidiennement 2000 salariés d'entreprises partenaires lors des grosses opérations de maintenance.

Des travaux de grande ampleur ont en effet été engagés ces dernières années sur les unités de production de la centrale. Ce programme industriel, baptisé « Grand Carénage », vise à contrôler, maintenir et remplacer les équipements et matériels qui le nécessitent mais aussi à apporter des améliorations majeures pour renforcer la sécurité des installations nucléaires, amenant les réacteurs au niveau des meilleurs standards internationaux de sécurité.

Ce programme représente un investissement de plus de deux milliards d'euros dont une partie bénéficie au territoire de proximité de la centrale en termes de développement économique et d'emploi notamment, grâce au travail conjoint des acteurs locaux et des équipes EDF.

Sur les 5 dernières années, ce sont plus de 1500 créations d'emplois générées chez nos prestataires grâce à ce programme de travaux, et 8, 4 millions d'euros dédiés à la formation des demandeurs d'emploi désireux de travailler dans la filière nucléaire, versés par la Région et Pôle emploi.

En 2022, la centrale a passé plus de 92 millions d'euros de contrats avec plus de 400 entreprises de la région AURA, soit 55% de ses achats. Elle accueille également 130 alternants et stagiaires pour former les professionnels de demain.

Outre la poursuite d'exploitation des réacteurs actuels en toute sécurité, la centrale du Bugey se tourne vers l'avenir : sous réserve de la décision finale du Gouvernement, elle pourrait être l'un des sites choisis pour accueillir une paire de réacteurs de nouvelle génération, dits « EPR2 », dans le cadre du programme de construction de nouveaux réacteurs en France annoncé par le Président de la République.

destination au camp des tromentaux ?
□Réalisé ?
⊠En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?





Préciser l'état d'avancement t: quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de

La friche des Fromentaux est un ancien camp militaire d'une superficie de 114 ha situé sur les communes de Saint-Maurice-de-Rémens, Chazey-sur-Ain et Leyment.

Ancien site de stockage de munitions d'artillerie de 1917 à 2004, il est aujourd'hui en cours de reconversion vers de nouveaux usages.

TRANSPOLIS

77 hectares de la friche des Fromentaux accueille désormais la plateforme d'essais TRANSPOLIS, l'unique ville laboratoire en Europe dédiée à la mobilité urbaine et aux systèmes de transports innovants avec un accélérateur de projets de R&D et un lieu de tests et d'expérimentations dans un environnement urbain. Une quarantaine de personnes travaillent au quotidien sur le site.

ACMUTEP

La CCPA a acquis en juin 2017 la partie Nord Est du camp des Fromentaux pour développer un technopôle notamment dédié aux problématiques de la mobilité et de l'espace public (Accélérateur des MUTations de l'Espace Public : ACMUTEP).

A partir de la fin 2017 jusqu'au second semestre 2018, la CCPA a procédé à la déconstruction de la plupart des bâtiments de ce camp. Cette phase de déconstruction a été l'occasion de promouvoir de nombreuses innovations monitorées par des laboratoires académiques.

En 2019, la CCPA a apporté ce terrain a une société d'économie mixte (SEM) en charge de la valorisation et du pilotage de ce foncier.

En 2020, profitant du renouvellement du réseau d'eau potable communal, la partie Nord Est du camp a servi de passage pour les réseaux humides et secs afin d'alimenter Transpolis et le hameau de Martinaz au nord.

En 2021, la CCPA a réalisé une voirie d'intérêt communautaire le long de ces réseaux pour servir dans un premier temps de piste d'essai pour Transpolis.

Aujourd'hui un permis de construire sur une petite partie de la zone est en cours d'instruction et un permis d'aménager de l'ensemble du site est en cours de conception.

'ESCAT ?
⊠Réalisé ?
□En phase de travaux 3
□En phase d'étude ?
□Abandonné?
□Autre ?





Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de l'ESCAT : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du

L'arrêté préfectoral du 19/03/2019 portant autorisation environnementale relative au projet de revitalisation industrielle de l'ancien site militaire de l'ESCAT à AMBRONAY retenait :

- Lot 1 : centre de déconstruction et recyclage de matériels ferroviaires stationnés sur le site
- Lot 2: construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux usées
- 3. Lot 3 : garage de matériel ferroviaire
- 4. Lots 4 à 7 seront viabilisés en vue d'1 future activité industrielle en lien avec le ferroviaire

Réalisations

1. Lot 1 : centre de déconstruction réalisée par SME / NEOM

Arrêté préfectoral d'enregistrement des installations en date du 12/10/2018

Construction 2018/2020.

Démarrage de l'activité 2020

Marché de déconstruction de 104 rames de TGV sur 10 ans.

Recyclage d'au-moins 85% des composants

Emplois créés: 30

Chantier de désarmement des rames TGV avant déconstruction.

Emplois: 3

- 2. Lot 2 : nouvelle station d'épuration mise en service en 2021
- 3. Lot 3 : 25 km de voies ferrées de stationnement créés
- 4. Lots 4 à 7 : plusieurs dossiers à l'étude, rien de concret pour l'instant.

projet?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet du cluster éco-aménagement du pôle d'Ambérieu ?

□ Réalisé ?□ En phase de travaux ?□ En phase d'étude ?□ Abandonné ?





⊠Autre?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de cluster éco-aménagement du pôle d'Ambérieu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Le projet n'a à ce stade pas encore été lancé malgré de premières réflexions engagées par la commune sur le sujet. Ce projet conserve malgré toute sa pertinence pour le territoire car il s'inscrit complétement dans la stratégie d'aménagement sur le territoire du pôle structurant d'Ambérieu.

Quel est l'état d'avancement de la réalisation des projets d'extension des zones de Meximieux ?

□Réalisé ?

□En phase de travaux?

⊠En phase d'étude ?

□Abandonné?

□Autre ?





Préciser l'état d'avancement de réalisation des projets d'extension des zones de Meximieux : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de la zone

La ZAE de la Bassette, en cours de commercialisation lors de l'approbation du SCOT, a été depuis entièrement commercialisée.

Aucun projet d'extension n'a été porté par la Communauté de communes. Cependant le foncier identifié dans le SCOT comme zone d'extension possible a été acquis par une société privée. Un bâtiment industriel y a été construit en 2022.

Entre 2017 et 2022 l'aménagement de La ZAE des Granges s'est poursuivi et la commercialisation est quasiment achevée.

Concernant le projet d'extension au Sud, des premières acquisitions foncières ont été réalisées. Une révision du PLU sera nécessaire pour réaliser le projet.

de l'extension ouest d'Ambérieu ?
□Réalisé ?
□En phase de travaux ?
⊠En phase d'étude ?
□Abandonné?
□Autre ?



Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de la zone de l'extension ouest d'Ambérieu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Le projet d'extension ouest d'Ambérieu porté par la CCPA a vu son périmètre d'étude réduit au regard du projet inscrit dans le DOO du SCoT en 2017.

Envisagé initialement sur une surface de 44 ha, il prévoyait dans le cadre d'une stratégie globale de recomposition urbaine d'intégrer la requalification du secteur dit du Triangle favorisée par une opération de transferts d'activités commerciales et de la création d'une nouvelle ZAE à l'ouest de la 1075 requalifiée en boulevard urbain.

Le PLU d'Ambérieu approuvé le 28 février 2020 a entériné la réduction du périmètre d'étude de ce projet qui retient désormais une surface de 11 ha pour la création d'une nouvelle zone d'activité économique et 9 ha pour la création d'une nouvelle zone commerciale.

Il est important de noter que depuis cette date des évolutions législatives importantes notamment la loi Climat et Résilience et règlementaires (zones protégées à compléter) sont de nature à réinterroger ce projet au regard de son périmètre d'étude et de son contenu.

La CCPA a donc lancé une étude visant à remettre en parallèle le projet de 2019 face au contexte réglementaire de 2022. Les premiers éléments de l'étude ont notamment mis en avant la présence d'une zone à fort enjeu environnemental au Nord qui ne pourra pas être aménagée.



 ☑ En phase de travaux ? ☐ En phase d'étude ? ☐ Abandonné ? ☐ Autre ? Préciser l'état d'avancement de la réalisation du de renforceme du pôle relais de Lagnieu : quels sont les freins et les moteurs de l'mise en œuvre du projet ? Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de La zone d'activités du Bachas a été aménagée et complètement commercialisée depuis la date d'approbation du SCoT Sur un tènement d'environ 4.5 ha elle compte entreprises ainsi qu'un futur BU. renforcement du pôle relais « Vallée de l'Albarine et Torcieu » ? ☐ Réalisé ? 		d'avancement de la réalisation du projet de du pôle relais de Lagnieu ?
□ Abandonné ? □ Autre ? Préciser l'état d'avancement de la réalisation du de renforcement du pôle relais de Lagnieu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ? Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de La zone d'activités du Bachas a été aménagée et complètement commercialisée depuis la date d'approbation du SCoT Sur un tènement d'environ 4.5 ha elle complentreprises ainsi qu'un futur BU.	⊠Réalisé ?	
□ Autre ? Préciser l'état d'avancement de la réalisation du de renforcement du pôle relais de Lagnieu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ? Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de La zone d'activités du Bachas a été aménagée et complètement commercialisée depuis la date d'approbation du SCoT Sur un tènement d'environ 4.5 ha elle compléentreprises ainsi qu'un futur BU.	□En phase de	e travaux ?
Préciser l'état d'avancement de la réalisation du de renforceme du pôle relais de Lagnieu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ? Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de La zone d'activités du Bachas a été aménagée et complètement commercialisée depuis la date d'approbation du SCoT Sur un tènement d'environ 4.5 ha elle compleentreprises ainsi qu'un futur BLI.	□En phase d'	étude ?
Préciser l'état d'avancement de la réalisation du de renforcement du pôle relais de Lagnieu : quels sont les freins et les moteurs de l'mise en œuvre du projet ? Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de La zone d'activités du Bachas a été aménagée et complètement commercialisée depuis la date d'approbation du SCoT Sur un tènement d'environ 4.5 ha elle compte enfreprises ainsi qu'un futur BLI.	□Abandonné	÷ \$
du pôle relais de Lagnieu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ? Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de La zone d'activités du Bachas a été aménagée et complètement commercialisée depuis la date d'approbation du SCoT Sur un tènement d'environ 4.5 ha elle comptentreprises ainsi qu'un futur BLI.	□Autre ?	
La zone d'activités du Bachas a été aménagée et complètement commercialisée depuis la date d'approbation du SCoT Sur un tênement d'environ 4.5 ha elle comptentreprises ainsi qu'un futur BLI. renforcement du pôle relais « Vallée de l'Albarine et Torcieu » ?	du pôle relais	de Lagnieu : quels sont les freins et les moteurs de la
depuis la date d'approbation du SCoT Sur un tènement d'environ 4.5 ha elle comptentreprises ainsi qu'un futur BLI. renforcement du pôle relais « Vallée de l'Albarine et Torcieu » ?	Quel est l'état	d'avancement de la réalisation du projet de
- Redise :	enforcement	du pôle relais « Vallée de l'Albarine et Torcieu » ?
□En phase de travaux ?	Péalisé 2	





□En phase d'étude ?
⊠Abandonné ?
□Autre ?
Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement du pôle relais « Vallée de l'Albarine et Torcieu » : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?
Le projet initialement porté par la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine envisageait d'accueillir à Torcieu le long de la RD 1504 une plateforme industrielle et économique dédiée à la filière bois en complémentarité avec le pôle Bois de Cormaranche-en-Bugey. Il s'agissait en effet de valoriser cette ressource naturelle très présente sur le secteur dans les domaines de la construction et de l'énergie. Ce projet n'a pas été poursuivi à la suite de l'intégration de la CCVA par la CCPA.





Quel est l'état d'avancement de la réalisation du proconfortement du pôle relais « Espace d'activités et d'équipements » de Briord ?	rojet de
□Réalisé ?	
□En phase de travaux ?	
□En phase d'étude ?	
□Abandonné ?	
⊠Autre ?	
Préciser l'état d'avancement de la réalisation du pr confortement du pôle relais « Espace d'activités et d'équipements » de Briord : quels sont les freins et le mise en œuvre du projet ?	,
L'emprise destinée à accueillir des activités économiques et des économiques et de économiques et des économiques et des économique	gymnase et un lestination des

Implantations commerciales

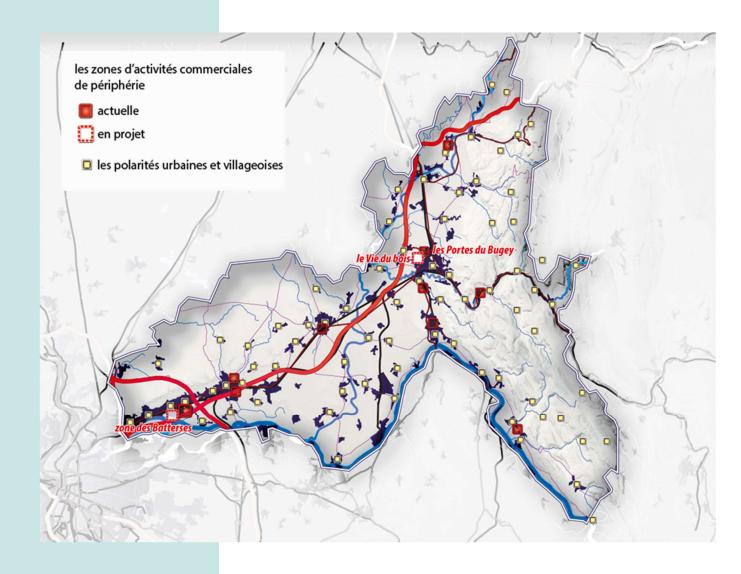




Rappel du SCoT

Les prescriptions du document d'orientations et d'objectifs du SCoT définissent les localisations préférentielles des nouvelles implantations commerciales. Il s'agit :

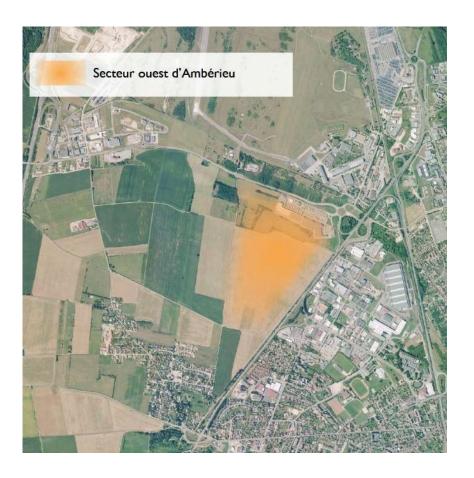
- 13. Des centralités des villes et villages du territoire du BUCOPA.
- 14. Des zones commerciales périphériques existantes.
- 15. Des zones commerciales périphériques en projet ciblées par le SCoT, soit la zone des Batterses à Beynost ainsi que les zones des portes du Bugey et de la vie du bois à Ambérieu-en-Bugey.





Réalisation des développements commerciaux ciblés par le SCoT

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est concernée par le projet de développement commercial du secteur Ouest d'Ambérieu-en-Bugey.



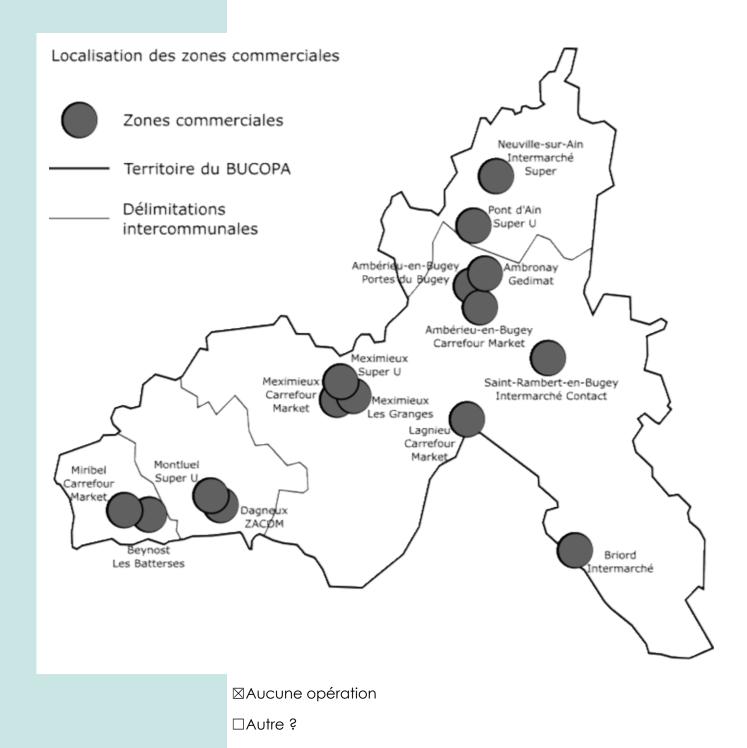


	ouel est l'état d'avancement de la réalisation du projet ommercial du secteur Ouest d'Ambérieu-en-Bugey ?
	Réalisé ?
]En phase de travaux ?
]En phase d'étude ?
]Abandonné ?
	Autre ?
С	réciser l'état d'avancement de la réalisation du projet ommercial du secteur Ouest d'Ambérieu-en-Bugey : quels sont les eins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?
D	éveloppement des zones commerciales existantes et création de
	Voir réponse projet extension ouest Ambérieu
n	ouvelles zones





Le SCoT encadre le développement des zones commerciales existantes à sa date d'approbation. Ces zones sont identifiées dans les annexes de l'atlas des zones d'activité transmis en même temps que le questionnaire. Les éventuelles opérations les concernant pourront être localisées et quantifiées lors des entretiens.





Entrez votre réponse dans ce cadre

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone des Granges à Meximieux depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

□Extension ?

□Densification?

□Renouvellement urbain?

□Réaménagement des espaces extérieurs ?

☐ Aucune opération

□Autre ?







Entrez votre réponse dans ce cadre

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Intermarché Super de Meximieux depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

□Extension?

□Densification?

□Renouvellement urbain?

□Réaménagement des espaces extérieurs ?

□Autre ?







Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

Entrez votre réponse dans ce cadre

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone des Portes du Bugey depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- □Extension ?
- □Densification?
- □Renouvellement urbain?
- □Réaménagement des espaces extérieurs ?
- ☐ Aucune opération
- □Autre ?







Projet lié au développement économique. La zone commerciale actuelle de l'aviation à fait l'objet de deux extensions de commerce autorisés en CDAC : L'enseigne de Bricolage Brico Cash extension de 2159 m² en 2017 L'enseigne Intermarché : 525 m² en 2022.

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Gedimat d'Ambronay depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

□Extension ?

□Densification?

□Renouvellement urbain?

□Réaménagement des espaces extérieurs ?

□Autre ?







Entrez votre réponse dans ce cadre

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Carrefour Market d'Ambérieu-en-Bugey depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- □Extension ?
- □Densification?
- □Renouvellement urbain?
- □Réaménagement des espaces extérieurs ?
- ⊠ Aucune opération
- □Autre ?







Entrez votre réponse dans ce cadre

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Intermarché de Briord depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- □Extension ?
- □Densification?
- □Renouvellement urbain?
- □Réaménagement des espaces extérieurs ?
- □ Aucune opération
- □Autre?







En 2017 l'Intermarché a étendu sa surface commerciale de $352~\text{m}^2$ soit 1982m^2 de surface commerciale actuellement.

Par ailleurs l'offre commerciale et de service s'est étoffée sur cette polarité avec l'ouverture

D'une boulangerie : 60 m²

D'un cabinet de vétérinaire : 100m² D'un magasin d'optique 100m² D'un salon de coiffure : 100m²

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Carrefour market de Lagnieu depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

□Extension?

□Densification?

□Renouvellement urbain?

□Réaménagement des espaces extérieurs ?

□Autre ?







Entrez votre réponse dans ce cadre

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Intermarché Contact de Saint-Rambert-en-Bugey depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

□Extension?

□Densification?

□Renouvellement urbain?

 \square Réaménagement des espaces extérieurs ?

□Autre?







Entrez votre réponse dans ce cadre

De nouvelles zones d'activité commerciales autres que celles ciblées par le SCoT ont-elles été créées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ? Ces zones pourront être localisées lors des entretiens.

⊠Oui

□Non





Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des projets de zones d'activité commerciales ?

Extension du Lidl d'Ambérieu en Bugey CDAC de 2021 : +140 m² de surface de vente supplémentaire et requalification du parking.

Agriculture

Rappel du SCoT

Le SCoT favorise la création de points de vente des produits agricoles locaux, qu'il s'agisse de vente directe à la ferme ou de création de points de vente mutualisés entre agriculteurs.





Des points de vente directe de produits agricoles locaux à la ferme ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
⊠Oui
□Non
Si oui, pouvez-vous préciser le nombre de points de vente directe à la ferme créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
Création du point de vente collectif le Bocal à Saint Sorlin en Bugey
Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création des points de vente directe à la ferme ?
Entrez votre réponse dans ce cadre





Des points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
⊠Oui
□Non
Si oui, pouvez-vous donner le nombre de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
Entrez votre réponse dans ce cadre



Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre

Entrez votre réponse dans ce cadre

agriculteurs?

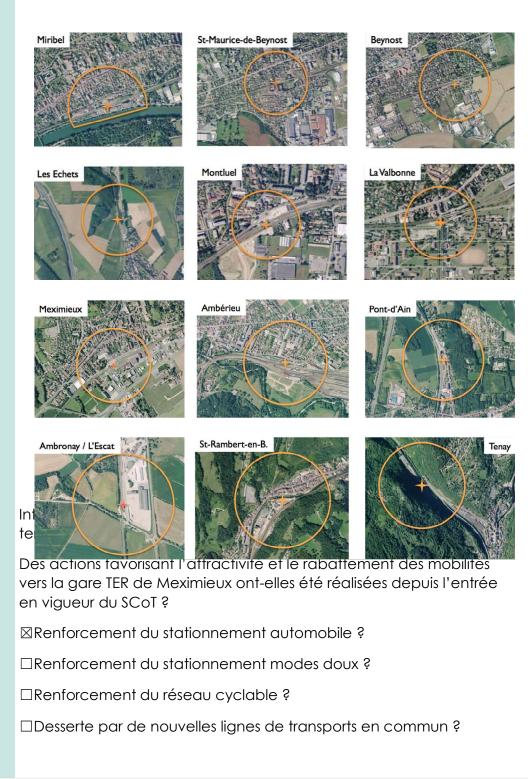




Transports et mobilités

Rappel du SCoT

Le SCoT met l'accent sur le rééquilibrage des parts modales des déplacements, notamment au travers de l'intensification urbaine et de la politique de rabattement autour des gares ainsi que du développement d'aires de covoiturages.







□Aucune action réalisée ?
□Autre ?
Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?
Eulopaion du parling de Mauissiaux
Extension du parking de Meximieux
Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER d'Ambérieu-en-Bugey ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
□Renforcement du stationnement automobile ?
□Renforcement du stationnement modes doux ?
□Renforcement du réseau cyclable ?
□Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?
□Aucune action réalisée ?
□Autre ?





La CCPA est fortement impliquée dans la transformation du quartier gare d'Ambérieuen-Bugey, et en particulier de l'amélioration des espaces publics et de l'offre de stationnement

Après les travaux de mise en accessibilité des quais menés par SNCF en 2020, les travaux menés par la CCPA et SNCF Gare et Connexions en partenariat avec la région AURA, le département de l'Ain et la commune d'Ambérieu-en-Bugey, visent à :

- Agrandir et végétaliser le parvis de la gare pour faciliter les accès à la gare notamment pour les piétons et les cyclistes. Le projet intègre également la création de nouveaux stationnements tout en améliorant la signalétique voyageurs.
- 2. Créer une gare routière à 6 quais pour faciliter l'intermodalité avec l'offre de transports en commun régional et le TAM.
- Requalifier l'avenue Sarrail pour intégrer une piste cyclable sécurisée et des cheminements piétons agréables et arborés.
- 4. Requalifier le parking longue durée de la gare pour retrouver les 200 places actuelles en proximité immédiate de la gare.

L'ensemble du projet intègre la désimperméabilisation des sols, une meilleure gestion des eaux pluviales avec une déconnexion du réseau unitaire et enfin une palette végétale adaptée au réchauffement climatique.

Les travaux démarreront fin 2022 pour une durée de 18 mois avec différentes phases de travaux qui nécessiteront des aménagements de la circulation notamment au niveau de l'avenue Sarrail.

Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER d'Ambronay ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Donforoonet	ما، ،	ataitia non anna ant	+	abile 9	2
□Renforcement	αu	sialionnemeni	autom	obile 9	۶

□Renforcement du stationnement modes doux ?

□Renforcement du réseau cyclable ?

□Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?

□ Aucune action réalisée ?





⊠Autre ?	
Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œu envisagées et réalisées ?	vre des actions
Inscription dans le PLU d'Ambronay au travers d'une modification d' destinée à la réalisation d'un futur parking en proximité immédiate d	
Des actions favorisant l'attractivité et le rabattemen vers la gare TER de Saint-Rambert-en-Bugey ont-elle depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?	
□Renforcement du stationnement automobile ?	
□Renforcement du stationnement modes doux ?	
□Renforcement du réseau cyclable ?	
□Desserte par de nouvelles lignes de transports en d	commun ?
⊠Aucune action réalisée ?	
□Autre ?	





	Entrez votre réponse dans ce cadre
ve	es actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités rs la gare TER de Tenay ont-elles été réalisées depuis l'entrée en gueur du SCoT ?
	Renforcement du stationnement automobile ?
	Renforcement du stationnement modes doux ?
	Renforcement du réseau cyclable ?
	Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?
	Aucune action réalisée ?
	Autre ?
Ш.	Aune v





Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

Entrez votre réponse dans ce cadre

Au niveau des aménagements cyclables, la CCPA continue les investissements pour améliorer le maillage cyclable du territoire. Les 3 pistes réalisées depuis 2017 sont les suivantes : Ambérieu-en-Bugey <-> Ambronay (2km), Loyettes <-> Saint-Vulbas (6km), Boucle locale de la ViaRhôna entre Villebois et Briord (9km). Des projets sont également en cours d'études : Charnoz-sur-Ain <-> Meximieux et Pérouges <-> Bourg-Saint-Christophe. En 2021, la CCPA a adopté un nouveau schéma cyclable qui est entré en phase opérationnelle avec le lancement des études pour les itinéraires prioritaires : Ambérieu-en-Bugey <-> Lagnieu, Lagnieu <-> PIPA <-> Saint-Vulbas, Charnoz-Sur-Ain <-> Blyes <-> PIPA et Ambérieu-en-Bugey <-> Torcieu.

Le développement du vélo est également soutenu par le maintien de l'aide à l'achat pour les vélos à assistance électrique ainsi que les trottinettes électriques, par le fonds de concours proposé aux communes pour la réalisation d'aménagement cyclable. La CCPA a également expérimenté un service de vélos à assistance électrique en libre-service sur le PIPA. Des ateliers de co-réparation de vélos ont vu le jour sur le territoire grâce au soutien de la CCPA.

Dans la cadre de sa compétence aménagement, la CCPA a construit des parkings dédiés au covoiturage et à l'intermodalité : agrandissement du parking de la gare de Meximieux, parking de covoiturage à Château Gaillard, et parking de covoiturage à Saint-Sorlin-en-Bugey.

La CCPA est fortement impliquée dans la transformation du quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey, et en particulier de l'amélioration des espaces publics et de l'offre de stationnement: création d'un vaste parking dédié aux usagers de la gare sur la rue Bravet, location de terrains afin de proposer des parkings complémentaires en proximité immédiate de la gare. Les travaux sont en cours également pour la mise en place d'un parking dédié au covoiturage pour les usagers de la gare. La CCPA est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du Pôle d'Echange multimodal de la gare d'Ambérieu-en-Bugey avec la requalification de la gare routière, du parvis ainsi que de l'avenue Sarrail (travaux prévus en 2023). Ces actions s'inscrivent dans un programme plus vaste d'aménagement du quartier visant à accueillir de façon qualitative les usagers du quartier mais également les usagers de la gare.





En 2021, c'est la Région qui est devenue AOM locale sur le ressort territorial de la CCPA. Une convention de coopération est signée entre les deux collectivités afin que l'offre de mobilité sur le territoire soit défini au bon niveau et de façon habile et innovante.

En effet depuis 2018, la CCPA a pu expérimenter différents dispositifs innovant de mobilités. Les 4 lignes de covoiturage Covoit'lci ont été mises en service en 2020 en partenariat avec le SM PIPA, la CCBD et EDF, pour une période expérimentale au démarrage. Profitant d'une dynamique positive malgré les conditions sanitaires pu favorables, le dispositif a été reconduit pour 2022 et 2023. Une expérimentation de hubs de mobilité visant à faciliter la préparation et la réalisation de trajet multimodaux a également été menée en 2020 et 2021. Une étude a été conduite pour déterminer la pertinence d'un service d'autopartage mais elle a conduit à ne pas mettre en place un tel service. La CCPA promeut également le covoiturage et la pratique du vélo en organisant des animations et des informations à destination des entreprises, acteurs de l'emploi ou usagers. L'ensemble de ces actions ont été permises par l'obtention de financement divers et complémentaires : FEDER, DSIL, Appel à projet Vélos et Territoire (ADEME), AMI France Mobilité TenMod (ADEME), Pendaura+ (programme CEE porté par AURA EE), Plan vélo du Département de l'Ain.

Dans la suite des débats sur les orientations à adopter pour le développement des mobilités sur le territoire, la CCPA a fait le choix de concevoir un service de transport à la demande qui couvrira l'ensemble du territoire pour assurer le rabattement vers les centralités. Le démarrage est prévu pour fin 2023.

Renforcement de l'offre de covoiturage

Des actions favorisant la pratique du covoiturage ont-elles été réalisées sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

	n nlaca	au intágration	מייינים	affra a	l'auton	artaaa	2
MINISE E	in Didice	ou intégration	a une a	ometo	a GUIOD	anaae	Ç
		0009.00	J. J			J J. J	•

\square Mise en place	ou intégration	d'une	plateforme	locale	de
covoiturage?					

		,		_
□Aucune	action	$r \cap \alpha$	פשמו	~
	aciioii	100		~

⊠Autre?





Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

Dans la cadre de sa compétence aménagement, la CCPA a construit des parkings dédiés au covoiturage et à l'intermodalité : agrandissement du parking de la gare de Meximieux, parking de covoiturage à Château Gaillard, et parking de covoiturage à Saint-Sorlin-en-Bugey.

Depuis 2018, la CCPA a pu expérimenter différents dispositifs innovant de mobilités. Les 4 lignes de covoiturage Covoit'lci ont été mise en service en 2020 en partenariat avec le SM PIPA, la CCBD et EDF, pour une période expérimentale au démarrage. Profitant d'une dynamique positive malgré les conditions sanitaires pu favorables, le dispositif a été reconduit pour 2022 et 2023. Une expérimentation de hubs de mobilité visant à faciliter la préparation et la réalisation de trajet multimodaux a également été menée en 2020 et 2021. Une étude a été conduite pour déterminer la pertinence d'un service d'autopartage mais elle a conduit à ne pas mettre en place un tel service.

Environnement et ressources naturelles

Rappel du SCoT

Le diagnostic du SCoT identifie, pour l'année 2012, plusieurs stations d'épuration non conformes ou en sous capacité pour lesquelles le DOO prescrit des travaux de renforcement ou de mise aux normes. Sur la Communauté de communes,

les communes concernées par un besoin de renforcement des capacités de leurs STEP

- 1. Faramans
- 2. Ambronay chef-lieu
- 3. Loyettes

4. Saint-Jean-de-Niost

Les communes concernées par un besoin de mise en conformité de leurs STEP

- 1. Blyes
- 2. Charnoz-sur-Ain
- 3. Ambérieu-en-Bugey
- 4. Vaux-en-Bugey

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Faramans ?

□Réalisé ?

□En phase de travaux?

⊠En phase d'étude?

□Abandonné?

□Autre ?





Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Faramans : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Les conclusions du contrôle obligatoire décennal du système d'assainissement sont connues. Deux actions sont à entreprendre au plus tôt : rénovation de la station d'épuration devenu trop petite, remise en état d'une partie du réseau qui laisse entrer trop d'eaux claires parasites. Il convient donc de revoir le dimensionnement de la station d'épuration qui pourrait être remplacée par un système de traitement type filtres plantés de roseaux. Des travaux seront à réaliser sur le réseau pour réduire les entrées d'eaux claires parasites. Une des solutions envisageables serait de poser une membrane étanche sur la paroi interne des tuyaux (chemisage). Une étude de coûts sera rapidement lancée pour mener ces travaux dans un futur proche.

Quel est l'état d'avancement de la realisation du projet de
renforcement de la capacité de la STEP d'Ambronay chef-lieu ?

□Réalisé ?

□En phase de travaux ?

□En phase d'étude ?

□Abandonné?

□Autre?





Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP d'Ambronay chef-lieu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Création d'une station d'épuration de type filtre verticale planté de roseaux, d'une capacité de 100EH desservant les hameaux de Salaport à Ambronay et de Côte Savin à l'Abergement de Varey. Mise en service en 2020

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Loyettes ?
□Réalisé ?
□En phase de travaux ?
⊠En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?



Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Loyettes : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Le projet est à l'étude car la STEP est proche de son niveau de saturation. Mais se heurte aux difficultés de financement d'une telle infrastructure
uel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de Inforcement de la capacité de la STEP de Saint-Jean-de-Niost ?
Réalisé ?
En phase de travaux ?
En phase d'étude ?
Abandonné ?
Autre ?





Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Saint-Jean-de-Niost : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise

Entrez votre réponse dans ce cadre

en conformité de la STEP de Biyes s
⊠Réalisé ?
□En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?





Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise en conformité de la STEP de Blyes : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise

La nouvelle station d'épuration est en service depuis octobre 2018. Le coût global des travaux s'élève à 1 030 000 euros. Le conseil départemental a participé à hauteur de 234 000 euros, l'agence de l'eau pour 224 000 euros par autofinancement de la commune

en conformité de la STEP de Charnoz-sur-Ain ?
□Réalisé ?
□En phase de travaux ?
⊠En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?





Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise en conformité de la STEP de Charnoz-sur-Ain : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Entrez votre réponse dans ce cadre
Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise en conformité de la STEP d'Ambérieu-en-Bugey ?
□Réalisé ?
□En phase de travaux ?
⊠En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?





Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise en conformité de la STEP d'Ambérieu-en-Bugey : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

La station d'épuration des Blanchettes située à Château-Gaillard permet le traitement des effluents de 7 communes (Ambérieu, Ambutrix, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Rambert-en-Bugey et Torcieu). Cette station date de 1993 et a capacité de 33 333 habitants équivalents habitant est actuellement en surcharge hydraulique et elle ne permettra pas non plus de répondre aux futures exigences réglementaires du traitement poussé de l'azote et du phosphore. Dans ce contexte le syndicat STEASA a terminé les études de faisabilité du projet de requalification de la filière de traitement de la station d'épuration. Les études de conception détaillée quant à elles, sont en cours et devraient encore se poursuivre encore sur toute l'année 2023.

état d'avancement de la réalisation du projet de mise mité de la STEP de Vaux-en-Bugey ?
e de travaux ?
e d'étude ?
nné ?
mité de la STEP de Vaux-en-Bugey ? e de travaux ? e d'étude ?



□Autre?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise en conformité de la STEP de Vaux-en-Bugey : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Etude des offres en cours pour la construction de la future STEP
D'autres actions concernant la performance des STEP du territo ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
□Oui
⊴Non





Si oui, pouvez-vous détailler les actions réalisées ?

Entrez votre réponse dans ce cadre









Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de l'évaluation du SCoT BUCOPA approuvé le 26 Janvier 2017 et entré en vigueur le 2 Mai 2017. Cette évaluation doit être obligatoirement réalisée au bout de 6 ans de mise en œuvre.

La démarche met en place un panel de 30 indicateurs de suivi abordant une variété de thématiques allant de la démographie à la préservation des ressources naturelles. Si certains développent une vision quantitative et statistique du territoire, d'autres s'attachent à une approche qualitative, notamment lorsqu'ils concernent le suivi de grands projets, d'espaces d'activités économiques ou d'offres de mobilité. Leur mise en œuvre nécessite de mobiliser la connaissance de terrain des acteurs de l'aménagement du territoire qui réalisent et assurent le suivi de ces projets.

Le questionnaire complet est transmis à chaque EPCI en amont d'entretiens sollicités avec les techniciens en charge des différents sujets. Cet envoi est destiné à prendre connaissance de la trame des entretiens ainsi que des sujets qui y seront abordés. Le questionnaire sera complété lors des entretiens. Cependant il est possible, si souhaité, de le remplir au préalable.



	Indicateur quantitatif	Indicateur PLU	Indicateur qualitatif
habitat et démographie	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique		
	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle		
	Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social		
aménagement et formes urbaines	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine	Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension	Elaborer une charte architecturale et paysagère
	Atteindre les parts cibles de production résidentielle à l'intérieur de l'enveloppe urbaine		
consommation foncière	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles		
environnement et ressources naturelles	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant	
	Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires		
	Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau (ressource + mise normes et création STEP)		
	Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque		
implantations commerciales	Renforcer l'offre de commerces de proximité (moins de 300m² de surface de vente) au sein des tissus urbains mixtes		Réaliser les développements commerciaux ciblés par le SCOT
	Renforcer l'offre de commerces moyennes et grandes surfaces (plus de 300m² de surfaces de vente) au sein des zones commerciales identifiées par le SCOT		
agriculture	Evolutino des espaces agricoles au regard de la conso foncière		Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire
		Préserver les terres agricoles à enjeux (AOC, IGP)	Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits agricoles locaux
transports et mobilités	Développer l'offre en infrastructures cyclables	Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux	Renforcer l'accessibilité (desserte en transports en commun, stationnement) ainsi que l'intensité urbaine autour des gares
			Renforcer l'offre de covoiturage tant au niveau de l'infrastructure (parkings relais, voies réservées) que des actions à destination de la population (plateformes de mise en contact)
Développemen t économique	Poursuivre le développement des ZAE		Engager la réalisation des zones d'activités économiques ciblées par le SCOT
	Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire		Recenser et remobiliser les friches d'activités économiques
	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques		
unités touristiques nouvelles			Engager la réalisation des projets touristiques ciblés par le SCOT



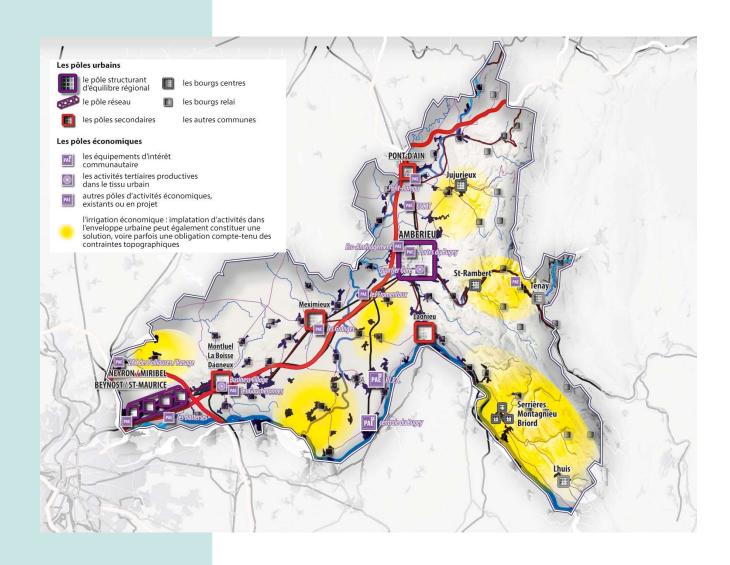


Réalisation de zones économiques

Rappel du SCoT

Le SCoT encadre le développement des parcs d'activité du territoire et met l'accent sur la réalisation d'opérations hiérarchisées :

- La création d'opérations tertiaires en tissu urbain autour du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey et du business village de Montluel.
- La création de « parcs spécialisés » valorisant les savoir-faire économiques et les atouts endogènes du territoire.
- La requalification et le développement de « parcs grands flux » desservis par les infrastructures autoroutières.

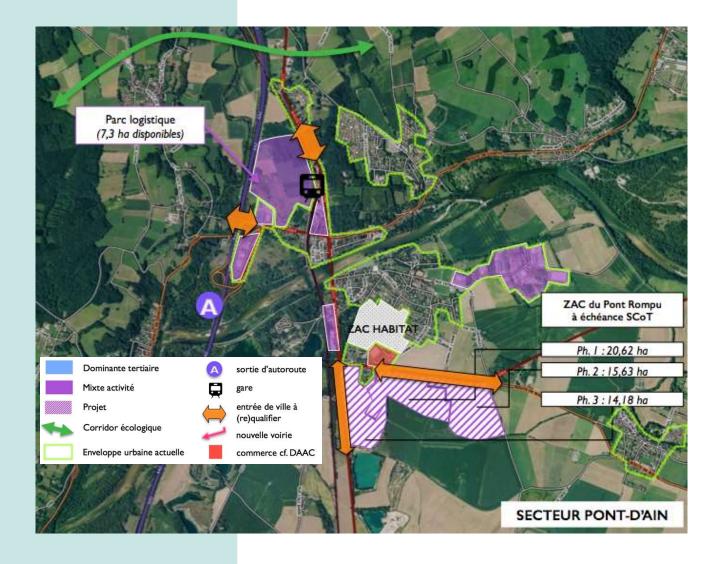






La Communauté de communes des Rives de l'Ain – Pays du Cerdon est concernée par le projet de « parcs grands flux » de la ZAC du Pont Rompu.

De plus, dans le cadre de l'évaluation du SCoT, l'évolution des zones d'activités identifiées dans l'atlas transmis avec le questionnaire sera abordée lors de l'entretien.





→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de la ZAC du Pont-Rompu ?
⊠Réalisé ?
□En phase de travaux ?
□En phase d'étude ?
□Abandonné ?
□Autre ?
→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation de la ZAC du Pont-Rompu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?
La ZAC Pont Rompu (Ecosphère innovation) est en cours de commercialisation bien avancé (80 % de vente ou compromis). Il ne reste que qq travaux de finition à réaliser quand toutes les entreprises seront installées.
Il est important de noter que ce projet a été réduit de 14 ha (phase 3) par rapport à l'emprise initiale pour prendre en compte le risque d'inondation réévalué par une nouvelle carte d'aléas sur ce secteur préfigurant le nouveau PPRI en cours d'approbation.
Freins : Lourdeurs administratives avec de nombreuses procédures sur ce dossier (Archéologie, espèces protégées, loi sur l'eau, PPRI, PLU de St Jean le Vieux annulé en cours de procédure de DUP Etc)
Moteurs : Des élus solidaires, très motivés et convaincus de l'intérêt de ce projet pour tout le territoire.



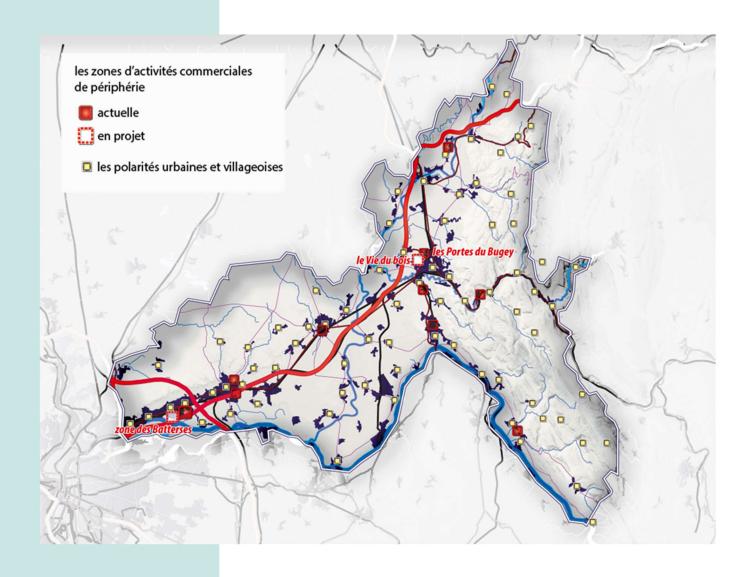


Implantations commerciales

Rappel du SCoT

Les prescriptions du document d'orientations et d'objectifs du SCoT définissent les localisations préférentielles des nouvelles implantations commerciales. Il s'agit :

- Des centralités des villes et villages du territoire du BUCOPA.
- Des zones commerciales périphériques existantes.
- Des zones commerciales périphériques en projet ciblées par le SCoT, soit la zone des Batterses à Beynost ainsi que les zones des portes du Bugey et de la vie du bois à Ambérieuen-Bugey.

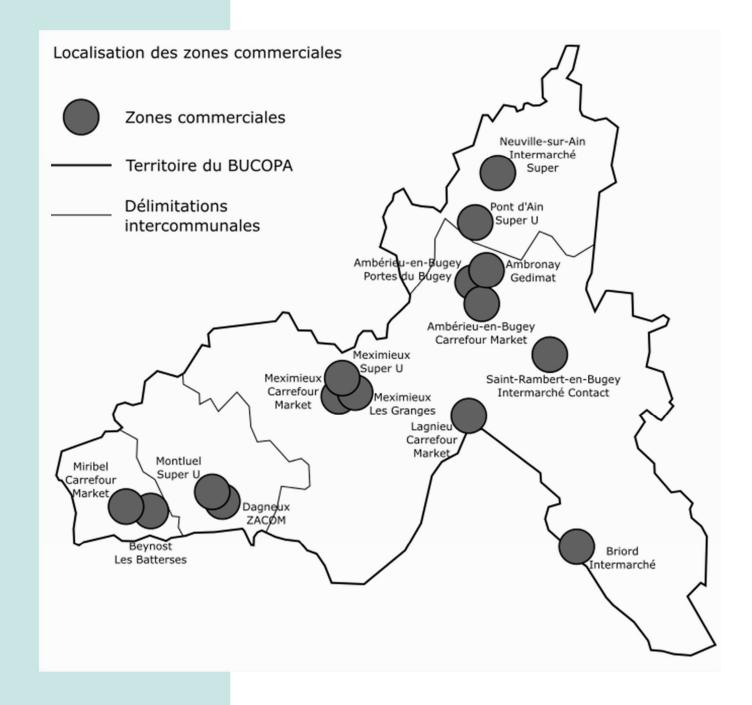






Développement des zones commerciales existantes et création de nouvelles zones

Le SCoT encadre le développement des zones commerciales existantes à sa date d'approbation. Ces zones sont identifiées dans les annexes de l'atlas des zones d'activité transmis en même temps que le questionnaire. Les éventuelles opérations les concernant pourront être localisées et quantifiées lors des entretiens.





→ Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Intermarché Super de Neuville-sur-Ain depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

 \square Extension ?

□ Densification?

□ Renouvellement urbain?

□Réaménagement des espaces extérieurs ?

⊠ Aucune opération

□Autre?



→ Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

Entrez votre réponse dans ce cadre





→ Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Super U de Pont d'Ain depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

□Extension?

□ Densification?

□ Renouvellement urbain?

 \square Réaménagement des espaces extérieurs ?

 \square Autre ?



→ Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

Entrez votre réponse dans ce cadre





→ De nouvelles zones d'activité commerciales autres que celles ciblées par le SCoT ont-elles été créées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ? Ces zones pourront être localisées lors des entretiens.
□Oui
⊠Non
→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des projets de zones d'activité commerciales ?
Entrez votre réponse dans ce cadre





Agriculture

Rappel du SCoT

Le SCoT favorise la création de points de vente des produits agricoles locaux, qu'il s'agisse de vente directe à la ferme ou de création de points de vente mutualisés entre agriculteurs.

→ Des points de vente directe de produits agricoles locaux à la ferme ont ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée er vigueur du SCoT ?
□Oui
□Non
→ Si oui, pouvez-vous préciser le nombre de points de vente directe à la ferme créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
Notre 1 ^{er} inventaire des points de vente directe de produits agricoles à la ferme ne date que de fin 2022.
Nous n'avons donc pas de recul depuis l'entrée en vigueur du SCOT.





→ Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création des points de vente directe à la ferme ?
Entrez votre réponse dans ce cadre





→ Des points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
□Oui
⊠Non
→ Si oui, pouvez-vous donner le nombre de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
Il y a une fruitière à Comté sur la commune de Poncin (AOC)





Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ?

Entrez votre réponse dans ce cadre





Transports et mobilités

Rappel du SCoT

Le SCoT met l'accent sur le rééquilibrage des parts modales des déplacements, notamment au travers de l'intensification urbaine et de la politique de rabattement autour des gares ainsi que du développement d'aires de covoiturages.



























<u>Intensification urbaine et rabattement vers les gares</u> <u>TER du territoire</u>

→ Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Pont d'Ain ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
☐Renforcement du stationnement automobile ?
☐Renforcement du stationnement modes doux ?
□Renforcement du réseau cyclable ?
□Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?
⊠Aucune action réalisée ?
□Autre ?
→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?
Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Pont d'Ain ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
Pour les années à venir : développement d'un schéma de cheminements doux pour donner de la place aux mobilités à vélo sur le territoire (itinéraires et stationnements)
Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

Moteurs:

- Une demande locale (des citoyens et des élus, en particulier à Pontd'Ain) de renforcer l'offre TER
- Un parking vélo sécurisé installé à l'entrée de la gare

Freins:

- Une desserte TER qui demeure limitée pour faire de la gare de Pontd'Ain un vrai point de rabattement pour l'instant





Renforcement de l'offre de covoiturage

sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
☑ Création d'aires de covoiturage (éventuellement localisées lors des entretiens) ?
☐Mise en place ou intégration d'une offre d'autopartage ?
☐Mise en place ou intégration d'une plateforme locale de covoiturage ?
□Aucune action réalisée ?
⊠Autre ?
→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?
Des actions favorisant la pratique du covoiturage ont-elles été réalisées sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?
de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ? Un panneau de signalisation d'aire de covoiturage a été installé sur un parking

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

Moteurs: 26% des actifs du territoire travaillent dans la CCPA; 16 % dans Grand Bourg Agglo (potentiel de flux) et des initiatives de lignes de covoiturage dans les EPCI voisins (Grand Bourg et CCPA)

Freins : Coût financier à supporter sur le long-terme (notamment en animation et infrastructures), sachant que la Région est AOM locale sur notre territoire





Environnement et ressources naturelles

Rappel du SCoT

Le diagnostic du SCoT identifie, pour l'année 2012, plusieurs stations d'épuration non conformes ou en sous capacité pour lesquelles le DOO prescrit des travaux de renforcement ou de mise aux normes. Sur la Communauté de communes, les communes de Jujurieux, Labalme et Neuville-sur-Ain chef-lieu sont concernées par des besoins de renforcement des capacités ainsi que de mise en conformité des STEP.







→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcemen de la capacité ainsi que de mise en conformité de la STEP de Labalme	
□Réalisé ?	
□En phase de travaux ? prévus pour fin 2023	
⊠En phase d'étude ?	
□Abandonné ?	
□Autre ?	
→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcemen de la capacité et de mise en conformité de la STEP de Labalme : quel sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?	
Pas de station d'épuration mais un lagunage qui n'est pas au maximum de sa capacité	
Les freins sont surtout au niveau des couts et des aides qui sont faibles par rapport à l'enjeu.	

















UNE PROCEDURE D'EVALUATION NORMEE PAR LE CODE DE L'URBANISME

La procédure d'évaluation est normée par l'article L.143-28 de l'urbanisme

- Elle doit se produire au plus tard 6 ans après l'élaboration, révision ou dernière évaluation
- Elle appuie la décision de l'établissement public porteur du SCOT de maintenir ou engager la révision du document.

L'évaluation doit a minima aborder les thèmes suivants:

- Environnement
- Transports et déplacements
- Maîtrise de la consommation de l'espace
- Réduction du rythme d'artificialisation des sols
- Implantations commerciales
- Réhabilitation de l'immobilier de loisir
- Unités touristiques nouvelles

En zone de montagne





Au total 263 prescriptions inscrites dans le DOO du SCOT qui est structuré en 3 parties abordant successivement :

- La diversité et la lisibilité du territoire au travers des trames vertes et bleues, trames agricoles et trames urbaines
- Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXIe siècle au travers des politiques des transports, de l'habitat et de l'adaptation des espaces urbains au changement climatique.
- Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA

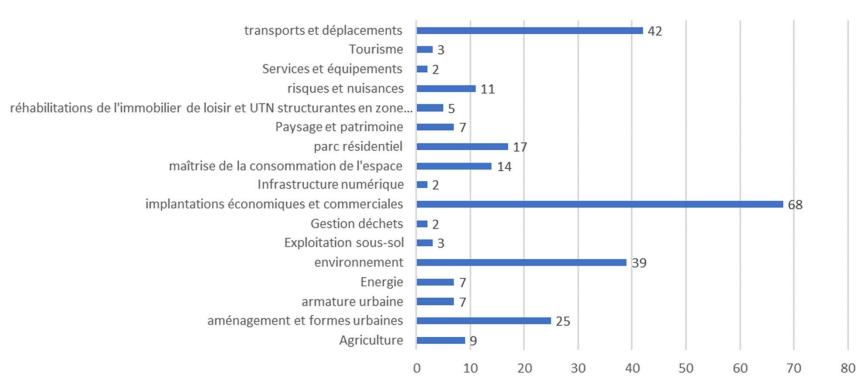
Parties	Objectifs
n développement résidentiel attractif et adapté aux éfis du XXIe siècle	La politique de l'habitat
	La politique des transports
	Les territoires et le changement climatique
	Développer la valorisation et l'innovation pour l'exploitation des ressources naturelles
Un schéma d'aménagement économique pour	Encadrer le développement commercial dans le BUCOPA
valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer	Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité
ainsi le poids économique du BUCOPA	Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée
	Structurer l'armature touristique et culturelle au service d'une vocation régionale
aloriser la diversité et la lisibilité du territoire	La trame agricole
	La trame urbaine
	La trame verte et bleue



17 domaines abordés dont plusieurs se distinguent en nombre de prescriptions:

- L'environnement, qui est décliné dans toutes les parties du document et a plusieurs objectifs dédiés (TVB, ressources naturelles, changement climatique)
- Les implantations commerciales, qui sont déclinées dans la 3^{ième} partie correspondant à un DAAC.
- Les transports, qui ont un objectif dédié renforcé
- Les modes d'aménager qui apparaissent transversaux à l'ensemble des parties.

Nombre de prescriptions du DOO par domaines



Des prescriptions appelant différentes modalités de mise en œuvre

14 objectifs chiffrés

Croissance démographique Croissance du parc de logement Consommation ENAF Densité résidentielle

••

141 dispositions à intégrer aux PLU

Protection du foncier agricole et de la TVB
 Critères d'extension urbaine
 Objectifs de qualité des espaces urbains
 Cohérence développement urbain / offre TC

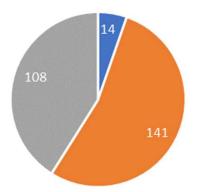
•••

108 opérations / actions ciblées à réaliser

Principes de structuration de l'espace urbain Réalisation des ZAE et zones commerciales Réalisation des UTN Principes de structuration de l'offre TC

•••

Nombre de prescriptions du DOO par types

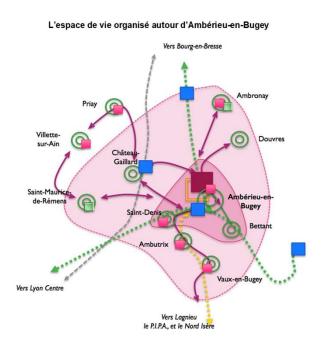


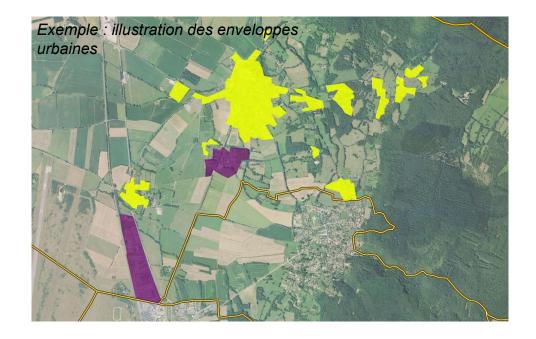
Objectifs chiffrés

Des concepts clés correspondant à des notions centrales du SCOT articulant plusieurs prescriptions:

- L'enveloppe urbaine
- Les espaces de vie
- Le renforcement du rôle des gares
- La préservation des ressources naturelles
- L'armature urbaine

evaluation peu opérante







Les pôles urbains



le pôle structurant d'équilibre régional



le pôle réseau



les pôles secondaires



les bourgs centres



les bourgs relai

les autres communes

Les pôles économiques

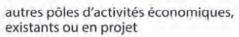


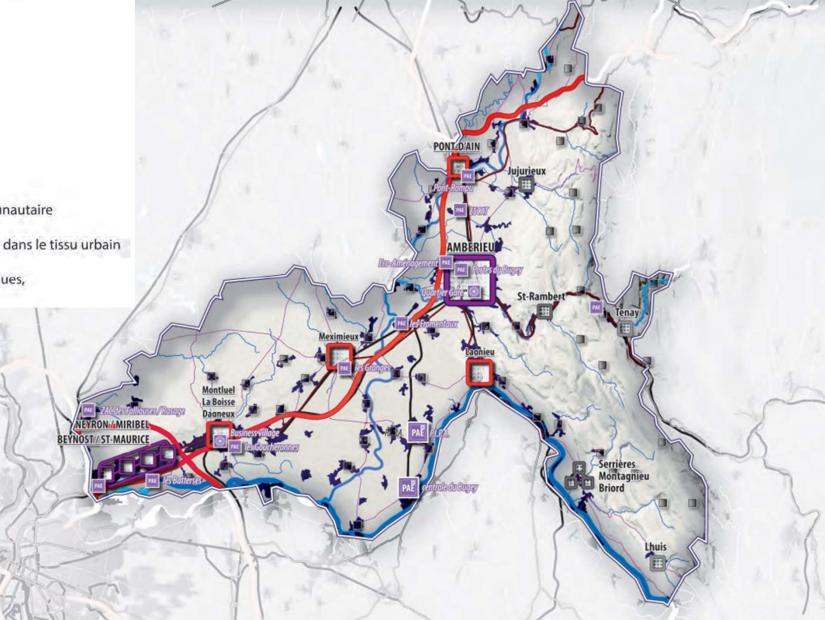
les équipements d'intérêt communautaire



les activités tertiaires productives dans le tissu urbain











LE CHOIX DES INDICATEURS D'EVALUATION

Un choix d'indicateurs synthétisant les 263 prescriptions sur la base de plusieurs principes:

- Avoir une approche de l'ensemble des objectifs du DOO
- Avoir une approche de l'ensemble des thématiques d'évaluation listées par le Code de l'Urbanisme
- Privilégier les indicateurs ayant un point de référence objectivable (données SIG, rédaction à reprendre dans les PLU...) ou reposant sur des éléments chiffés.
- Avoir une vision de l'avancée des opérations précisément ciblées par le DOO.
- Mobiliser les concepts clés du DOO

L'ensemble de ces prescriptions ont été considérées pour les indicateurs, notamment afin de savoir sur lesquelles l'évaluation pouvait être opérante ou pas.



LES PRESCRIPTIONS CHIFFREES A EVALUER

Le DOO comprend 14 prescriptions chiffrées qu'il est possible de synthétiser en 8 indicateurs:

14 prescriptions

Domaine	Prescriptions
aménagement et formes urbaines	Atteindre les densités prescrites par le SCOT pour les nouvelles opérations résidentielles
environnement	Ne pas dépasser le volume annuel prélevable dans la nappe alluviale
implantations économiques et commerciales	Respecter les planchers / plafonds de surfaces de vente par commerces selon le type de réponses aux besoins de la population
	Atteindre et respecter la ventilation des objectifs de prodution résidentielle chiffrés du SCOT
	Atteindre et respecter la ventilation des objectifs démographiques chiffrés du SCOT
maîtrise de la consommation de l'espace	Atteindre les densités prescrites par le SCOT pour les nouvelles opérations résidentielles
	Limiter la consommation foncière en extension à 768 ha soit 54,9 ha/an entre 2016 et 2030
	Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine
	Dans les bourgs relais et bourgs centres de moins de 2000 habitants atteindre 10% de LLS
	Dans les bourgs relais et bourgs centres de plus de 2000 habitants atteindre 15% de LLS
nare récidential	Dans les communes de plus de 3500 habitants de l'UU de Lyon ou de la CC de la plaine de l'Ain atteindre 25% de LLS
parc résidentiel	Dans les communes non pôles de moins de 1000 habitants maintenir le niveau actuel de LLS
	Dans les communes non pôles de plus de 1000 habitants atteindre 10% de LLS
	Réaliser environ 1165 logements par an à horizon 2030



8 indicateurs

	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique
habitat et démographie	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle
	Atteindre les parts fixées de logement social au sein des nouvelles opérations
	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations
aménagement et formes urbaines	Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine
consommation foncière	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière
environnement et ressources naturelles Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	
implantations commerciales	Respecter les planchers / plafonds de surfaces de vente par commerces selon le type de réponses aux besoins de la population



LES OPERATIONS ET ACTIONS CIBLEES A REALISER

Le DOO comprend 108 prescriptions consacrées à la réalisation d'opérations ciblées notamment au niveau de :

- La réalisation de zones d'activités et commerciales
- La réalisation de projets touristiques
- La préservation des emprises nécessaires à la réalisation des infrastructures de transport
- Le renforcement des espaces de vie à l'échelle intercommunale
- La réalisation d'une charte architecturale et paysagère

évaluation peu opérante

Exemple : illustration d'emprise de ZAE à retranscrire dans le PLU de la commune







30 indicateurs classés par types et par thèmes + 1 indicateur lié à l'évolution des PLU

Les types désignent le caractère quantitatif ou qualitatif de l'indicateur.

- 18 indicateurs de type A cartographiables et/ou quantifiables avec des données pertinentes sur l'ensemble des communes du SCOT. Ils reposent sur des données littérales et données cartographiques homogènes à son échelle (SITADEL, INSEE, MAJIC...).
- 5 indicateurs de type B concernant la prise en compte des orientations du SCOT dans les PLU sur lesquels elles s'exercent dans un rapport de compatibilité. Donc les PLU des communes révisés ou élaborés après que le SCOT soit entré en vigueur.
- 7 indicateurs de type C concernant la mise en œuvre et l'avancée des « grands projets » mis en avant par le SCOT. Ils reposent sur de l'information qualitative (entretiens avec les communes ou EPCI concernés)

Les thèmes retenus sont fonction du DOO et de la liste inscrite dans le Code de l'Urbanisme.

- Habitat et démographie
- Aménagement et formes urbaines
- Consommation foncière
- Environnement et ressources naturelles
- Implantations commerciales

- Agriculture
- Transports et mobilités
- Réalisation de zones d'activité économiques
- Unités touristiques nouvelles



	Α	В	С
habitat at dámagraphia	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique Atteindre et respecter les équilibres		
habitat et démographie	territoriaux des objectifs de production résidentielle		
	Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social		

- Des indicateurs répondant à des prescriptions chiffrées
- Des objectifs ventilés en fonction de l'armature urbaine
- Suivi de l'évolution de :
 - La croissance démographique
 - La croissance du parc résidentiel
 - Le développement de l'offre de logement social



		А	В	С
	mes urhaines	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine	Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension	Elaborer une charte architecturale et paysagère
aménagement et forr	nes undanies	Atteindre les parts cibles de production résidentielle à l'intérieur de l'enveloppe urbaine		

- Des indicateurs diversifiés entre prescriptions chiffrées, dispositions à intégrer aux PLU et actions ciblées à réaliser
- Des objectifs chiffrés ventilés en fonction de **l'armature urbaine**
- Un besoin de localiser, quantifier et qualifier les développements urbains



	А	В	С
consommation foncière	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles		

- Un indicateur chiffré
- Un objectif ventilé en fonction de **l'armature urbaine**
- Un besoin de localisation et de qualification des opérations
- Une enveloppe urbaine T0 distinguant extension et densification intégrée au SCOT



	А	В	С
	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant	
	Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires		
environnement et ressources naturelles	Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau (ressource + mise normes et création STEP)		
	Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque		

- Des indicateurs essentiellement chiffrés
- Un suivi des prélèvements de ressources naturelles, productions ENR et qualité des réseaux mobilisant diverses données (OREGES, UNICEM, SYNDICATS LOCAUX)
- La préservation de la TVB dans les zonages / OAP des PLU entrés en vigueur après le SCOT



		Α	В	С			
	Renforcer l'offre de commerces de proximité (moins de 300m² de surface de vente) au sein des tissus urbains mixtes		Réaliser les développements commerciaux ciblés par le SCOT				
iı	mplantations commerciales	Renforcer l'offre de commerces moyennes et grandes surfaces (plus de 300m² de surfaces de vente) au sein des zones commerciales identifiées par le SCOT					

- Des indicateurs chiffrés
- Un grand nombre d'opérations ciblées dont l'avancée est évaluée lors d'une série d'entretiens
- Des développements commerciaux à localiser et qualifier
- Mobilisation de la base des autorisations commerciales tenue par Urbalyon



	•					
		Α	В	С		
agriculture		Possibilité de réaliser bâtiments pour activités annexes prolongement activité agricole	Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire			
	agriculture		Préserver les terres agricoles à enjeux (AOC, IGP)	Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits agricoles locaux		
			Préserver les surfaces dédiées à l'activité agricole dans les documents d'urbanisme			

- Des dispositions à intégrer aux PLU et le développement des points de vente à suivre.
- Une analyse des règlements et zonages des PLU
- Des entretiens à réaliser afin de localiser les points de vente collectifs



	A	В	С			
	Développer l'offre en infrastructures cyclables	Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux	Renforcer l'accessibilité (desserte en transports en commun, stationnement) ainsi que l'intensité urbaine autour des gares			
transports et mobilités			Renforcer l'offre de covoiturage tant au niveau de l'infrastructure (parkings relais, voies réservées) que des actions à destination de la population (plateformes de mise en contact)			

- Des indicateurs diversifiés entre prescriptions chiffrées, dispositions à intégrer aux PLU et actions ciblées à réaliser
- Une quantification du développement des infrastructures cyclables
- Un suivi de l'offre TC au travers des documents publiés par les transporteurs
- Des entretiens permettant une vision qualitative du développement des réseaux TC et cyclables



	Α	В	С		
	Poursuivre le développement des ZAE		Engager la réalisation des zones d'activités économiques ciblées par le SCOT		
réalisation de zones économiques	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques		Recenser et remobiliser les friches d'activités économiques		

- Des indicateurs chiffrés évalués grâce à une mise à jour de l'observatoire des ZAE du territoire
- Un grand nombre d'opérations ciblées dont l'avancée est évaluée lors d'une série d'entretiens



	Α	В	С
unités touristiques nouvelles			Engager la réalisation des projets touristiques ciblés par le SCOT

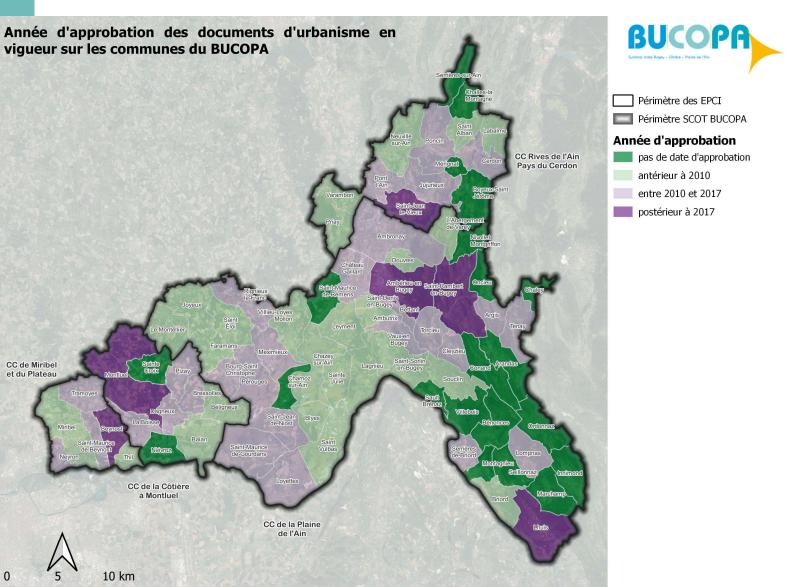
• La réalisation des projets repose entièrement sur la connaissance de terrain des acteurs du territoire.





LE SUIVI DE LA MISE EN COMPATIBILITE DES PLU

- Sur 82 communes, 55 disposent d'un PLU
- 9 documents d'urbanisme entrés en vigueur après le SCOT
- 2 PLH réalisés sur la CC Plaine de l'Ain et la CC Miribel et Plateau



Couverture en documents d'urbanisme

■ CC ■ PLU ■ RNU



SUIVI DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

- Atteindre 169 619 habitants en 2030, soit 55 930 de plus qu'en 2012.
- Des taux de croissance annuels moyens (TCAM) par strates d'armature urbaine
- Une répartition des poids démographiques de chaque strate d'armature urbaine

Renforcer l'armature urbaine par des objectifs de population fléchés

	POPULATION						population du OPA
Niveaux de polarités	Population en 1999	Population en 2012	TCAM Population 1999-2012	Population en 2030	TCAM Population 2016-2030	en 2012	en 2030
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	37 057	43 225	1,19%	56 890	1,79%		
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	18 811	23 200	1,63%	31 984	2,04%	32,1%	33,5%
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost / Beynost / Neyron	18 246	20 025	0,72%	24 905	1,49%		
PÓLES SECONDAIRES	25 642	28 277	0,76%	35 420	1,53%		
Montluel / Dagneux / La Boisse	12 920	14 184	0,72%	17 673	1,46%		
Meximieux	6 840	7 304	0,51%	9 198	1,61%	21,0%	20,9%
Lagnieu	5 882	6 789	1,11%	8 549	1,61%		-
BOURG CENTRE	6 393	7 642	1,38%	10 792	2,06%		
Pont-d'Ain	2 307	2 668	1,12%	3 823	2,43%		
Saint-Rambert-en-B.	2 065	2 216	0,54%	2 802	1,43%	5,7%	6,4%
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	2 02 1	2 758	2,42%	4 167	2,17%		
BOURG RELAIS	3 510	4 106	1,21%	5 396	1,87%		
Jujurieux	1 700	2 148	1,82%	3 006	2,17%		
Tenay	1 086	1 085	-0,01%	1 262	1,43%	3,0%	3,2%
Lhuis	724	873	1,45%	1 128	1,61%		-
autres communes, par intercommunalité	41 087	51 390	1,74%	61 122	0,92%		
CC Plaine de l'Ain	21 772	27 439	1,80%	32 189	0,81%		
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	7 193	8 874	1,63%	10 528	1,00%		
CC de la Côtière à Montluel	7 183	9 529	2,20%	12 238	1,22%	38,2%	36.0%
CC Vallée de l'Albarine	1 627	1 899	1,20%	2 105	0,62%		
CC Miribel et Plateau CC Rhône - Chartreuse de Portes	2 476 836	2 678 971	0,61%	2 918	0,88%		
CC Kilone - Chartreuse de Fortes	030	7/1	1,10%	1 143	0,73%		-
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	3 843	5 317	2,53%	6 453	1,12%		
Balan	1 534	2 785	4,69%	3 769	1,58%		
Niévroz	1 360	1 502	0,77%	I 584	0,28%		
Thil	949	1 030	0,63%	1 099	0,88%		
TOTAL SCoT DU BUCOPA	113 689	134 640	1,31%	169 619	1,43%	100%	100%

Comparaison du TCAM 2013-2019 (INSEE RP) avec l'objectif 2016-2030

SUIVI DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

- A échelle SCOT un rythme de croissance moins élevé que l'objectif 2016-2030
- Un écart avec l'objectif plus SCOT plus marqué sur le pôle structurant d'équilibre régional, les bourgs relais et bourgs centres
- Un dépassement de l'objectif pour les communes non pôles.

	POP 2030	TCAM 2016-2030	POP 2013	POP 2019	TCAM 2013- 2019	Ecart TCAM
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	56890	1,79%	43734	45446	0,64%	-1,15
Pôle structurant/d'équilibre régional	31984	2,04%	23523	24039	0,36%	-1,68
Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	31304	2,0470	20020	24009	0,5070	-1,00
<u>Pôle Réseau</u>	24905	1,49%	20211	21407	0,96%	-0,53
Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost / Beynost / Neyron	24000	1,4070	20211	21407	0,5070	-0,00
PÔLES SECONDAIRES	35420	1,53%	28622	30030	0,80%	-0,73
Montluel / Dagneux / La Boisse	17673	1,46%	14309	14946	0,73%	-0,73
Meximieux	9198	1,61%	7424	7923	1,09%	-0,52
Lagnieu	8549	1,61%	6889	7161	0,65%	-0,96
BOURG CENTRE	10792	2,06%	7775	8124	0,73%	-1,33
Pont-d'Ain	3823	2,43%	2734	2924	1,13%	-1,30
Saint-Rambert-en-B.	2802	1,43%	2240	2188	-0,39%	-1,82
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	4167	2,17%	2801	3012	1,22%	-0,95
BOURG RELAIS	5396	1,87%	4119	4045	-0,30%	-2,17
Jujurieux	3006	2,17%	2172	2137	-0,27%	-2,44
Tenay	1262	1,43%	1067	1014	-0,85%	-2,28
Lhuis	1128	1,61%	880	894	0,26%	-1,35
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	61121	0,92%	46876	49949	1,06%	0,14
CC de la Plaine de l'Ain	35437	0,81%	30821	32832	1,06%	0,25
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	10528	1,00%	8987	9610	1,12%	0,12
CC de la Côtière à Montluel	12238	1,22%	5411	5731	0,96%	-0,26
CC de Miribel et du Plateau	2918	0,88%	1657	1776	1,16%	0,28
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	6453	1,12%	5373	5274	-0,31%	-1,43
Balan	3769	1,58%	2828	2563	-1,63%	-3,21
Niévroz	1584	0,28%	1524	1624	1,06%	0,78
Thil	1099	0,88%	1021	1087	1,05%	0,17
TOTAL SCoT DU BUCOPA	169619	1,43%	131126	137594	0,81%	-0,62



SUIVI DE LA CROISSANCE DU PARC DE LOGEMENTS

- La production de 16 302 logements à l'échelle du territoire du SCOT entre 2016 et 2030
- La part de chaque strate dans la production totale du territoire du SCOT entre 2016 et 2030

	P#	ARC DE LOGEMEN	Répartition de l'effort constructif du BUCOPA		Poids dans le parc du BUCOPA		
Niveaux de polarités	Nombre de logements en 1999	Nombre de logements en 2012	Logements à construire sur la période 2016-2030	1999-2012	2016-2030	en 2012	en 2030
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	15 222	19 095	6 867				
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	8 298	10 635	3 996	34,4%	42,1%	31,4%	33,4%
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	6 924	8 460	2 871				>
pôles secondaires	10 291	12 437	3 359				
Montluel / Dagneux / La Boisse	4 905	5 950	I 786			20,5%	20,4%
Meximieux	2 735	3 287	780	19,1%	20,6%		
Lagnieu	2 65	3 201	792				
BOURG CENTRE	3 309	3 934	1 452				
Pont-d'Ain	I 048	I 282	610				
Saint-Rambert-en-B.	I 199	I 283	272	5,5%	8,9%	6,5%	7,0%
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	1 062	I 369	570				_
BOURG RELAIS	2 133	2 415	827				
Jujurieux	952	I 138	547		5,1%	4,0%	4,1%
Tenay	744	756	153	2,5%			
Lhuis	437	521	128				
autres communes, par intercommunalité	18 510	22 850	3 798				
CC Plaine de l'Ain *	9 311	11 885	1 580				
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	3 962	4 790	823			37,6%	35,0%
CC de la Côtière à Montluel	2 503	3 170	1 007	38,5%	23,3%		
CC Vallée de l'Albarine	I 239	I 348	137	30,3%			
CC Miribel et Plateau	835	948	204				
CC Rhône - Chartreuse de Portes	660	708	46				
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	I 303	I 499	221				
Balan	509	586	159				
Niévroz	453	528	36				
Thil	341	385	26				
TOTAL SCoT DU BUCOPA	49 465	60 73	16 302	100%	100%	100%	100%

Comparaison de l'objectif 2016-2030 avec les logements commencés (SITADEL) rapportés en moyenne annuelle

SUIVI DE LA CROISSANCE DU PARC DE LOGEMENTS

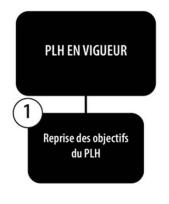
- La production de 1 302 logements à l'échelle du territoire du SCOT entre 2016 et 2030
- La part de chaque strate dans la production totale du territoire du SCOT entre 2016 et 2030

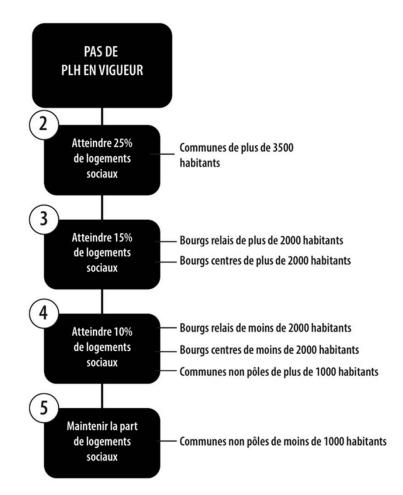
	PRODUCTION 2016-2030	PRODUCTION 2016- 2030 MOYENNE ANNUELLE	LOGEMENTS COMMENCES 2017-2021	LOGEMENTS COMMENCES 2017-2021 MOYENNE ANNUELLE	ECART PRODUCTION ANNUELLE MOYENNE
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	6867	491	1317	263	-227
Pôle structurant/d'équilibre régional	3996	285	584	117	-169
Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	3990	203	304	117	-109
<u>Pôle Réseau</u>	2871	205	733	147	-58
Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron					
PÔLES SECONDAIRES	3359	240	675	135	-105
Montluel / Dagneux / La Boisse	1786	128	247	49	-78
Meximieux	780	56	301	60	4
Lagnieu	792	57	127	25	-31
BOURG CENTRE	1452	104	170	34	-70
Pont-d'Ain	610	44	27	5	-38
Saint-Rambert-en-B.	272	19	84	17	-3
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	570	41	59	12	-29
BOURG RELAIS	827	59	13	3	-56
Jujurieux	547	39	10	2	-37
Tenay	153	11	3	1	-10
Lhuis	128	9	0	0	-9
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	3798	271	981	196	-75
CC de la Plaine de l'Ain	1763	126	734	147	21
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	823	59	77	15	-43
CC de la Côtière à Montluel	1007	72	134	27	-45
CC de Miribel et du Plateau	204	15	36	7	-7
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	221	16	106	21	5
Bal	an 159	11	53	11	-1
Niévi	oz 36	3	1	0	-2
T	hil 26	2	52	10	9
TOTAL SCoT DU BUCOPA	16302	1164	3156	631	-533



DEVELOPPEMENT DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

- Un objectif différencié en fonction de la population 2017 des communes
- Un objectif exprimé sous forme de parts sociales au sein du parc à atteindre à horizon 2030, non évaluable en l'état
- Le choix de comparer les parts cibles à la production résidentielle annuelle moyenne
- Mobilisation du RPLS et de SITADEL





Ambrona Ambutrix Arandas Args Bēnonces Bettant Beynost Blyves Bourg-Sa Briord Chaley Charnoz- Château- Chazey-si Cleyzieu Conand Douvres Faraman Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximiet Miribel Montagn Neyron Nivo llet-I Oncieu Ordonnai Pérouges Rignieux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elo Saint-Jea	int-Christophe sur-Ain sur-Ain int-Christophe sur-Ain s	pôle structurant d'équilibre régional pôle structurant d'équilibre régional pôle structurant d'équilibre régional pole structurant d'équilibre régional autres communes autres communes autres communes pôle structurant d'équilibre régional pôle réseau autres communes autres communes autres communes autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes autres c	PUH	752 144 424 2684 3333 1007 3229 1366 911 130 913 1514 1366 124 248 14035 1041 1546 159 271 1772 297 1303 8899 1688 3146 3146 3146 3146 3146 3146 3146 3146
Ambutrix Arandas Aragis Bénonce: Bettarit Beynost: Blyes Bourg-Sa Briord Chaley Charnoz-Château- Châzey-s- Cleyzieu Conand Douvres Faraman Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximieu Miribel Montagn Neyron Nivo Ilet-I Oncieu Ordonna Péro uges Rignie ux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elo Saint-Elo Saint-Elo	int-Christophe sur-Ain sur-Ain int-Christophe sur-Ain s	pôle structurant d'équilibre régional autres communes autres communes autres communes pôle structurant d'équilibre régional pôle réseau autres communes bours centre autres communes bours centre autres communes autres commu	Р	442 2684 1007 3139 1366 911 130 913 1514 248 14035 1041 152 248 14035 1041 152 272 152 153 154 154 248 154 154 154 154 154 154 154 154 154 154
Arandas Argis Bénonce: Bettant Beynost Blyes Bourg-Sa Briord Chaley Charnoz- Château- Chazey-Si Cleyzieu Conand Douvres Faraman Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximie Miribel Mintagn Neyron Nivollet-1 Oncieu Ordonnai Péro uges Rignieux- Saint-Due Saint-Jue Saint-Jue Saint-Jue Saint-Floi	int-Christophe sur-Ain Gaillard ur-Ain nent-de-Varey dilier p xx dontgriffon i-	autres communes autres communes pôle structurant d'équilibre régional pôle réseau autres communes	PH P	2684 3333 461313 1007 3229 13666 911 130 1311 1514 248 14035 104141 806 89 2717 2726 7143 297 1303 889 1688 3146 311 77434 9963 622 25277 119 89
Argis Bénonces Bettant Beynost Blyves Bourg-Sa Briord Chaley Charroz- Château- Chazey-si Cleyzieu Conand Douvres Faraman Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximiet Miribel Montagn Neyron Nivo llet-f Oncieu Ordonnai Pérouges Rignieux Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elo Saint-Jue Saint-Elo Saint-Der	int-Christophe sur-Ain Gaillard ur-Ain nent-de-Varey dilier p xx dontgriffon i-	autres communes autres communes pôle structurant d'équilibre régional pôle réseau autres communes bourg centre autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes	PH P	3333 4613 10070 3229 1366 9131 130 913 15144 14035 1041 806 89 271 2726 27 1303 889 168 3146 315 316 316 317 317 317 317 317 317 317 317 317 317
Bénonce Bettart Beynost Blyes Bourg-Sa Briord Chaley Charnoz-Château- Chazey-s Cleyzieu Conand Douvres Faramant Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximieu Miribel Montagn Neyron Nivo Ilet-I Oncieu Ordonna: Péro uges Rignie ux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Jea	int-Christophe sur-Ain Gaillard ur-Ain nent-de-Varey dilier p xx dontgriffon i-	autres communes pole structurant d'équilibre régional pole réseau autres communes autres communes bourg centre autres communes pole structurant d'équilibre régional autres communes pole structurant d'équilibre régional autres communes pole secondaire autres communes autres communes bourg relais autres communes	P.H	4613 1007 3229 1366 911 1303 913 1514 124 248 14035 1001 806 7143 277 1303 889 271 177 189 188 3146 131 774 38 9963 622 25277 1199 89
Bettant Beynost Blyes Bourg-Sa Briord Chaley Charnoz- Château- Chazey-Si Cleyzieu Conand Douvres Faraman Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximieu Miribel Montagn Neyron Nivollet-1 Oncieu Ordonnas Pérouges Rignieux- Saint-Due Saint-Jue Saint-Eloi Saint-Jue Saint-Eloi	int-Christophe sur-Ain Gaillard ur-Ain nent-de-Varey dilier p xx dontgriffon i-	pôle structurant d'équilibre régional pôle réseau autres communes autres commu	P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H.	1007 3229 13666 911 130 913 1514 136 1366 89 1244 248 806 89 717 2726 7143 2977 1303 889 1688 3146 311 7743 9963 622 25277 119 89
Beynost Blyes Bourg-Sa Briord Chaley Charnoz- Château- Chazey-si Cleyzieu Conand Douwes Faraman Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximiet Minbel Montagn Neyron Nivo llet-f Oncieu Ordonnai Péro uges Rignieux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Jelo Sain	sur-Ain Saillard ur-Ain inent-de-Varey illier p p ix uontgriffon i- ie-Franc iis-en-Bugey is- ie-Bugey is-	pôle réseau autres communes autres communes bourg centre autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes	P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H.	3229 1366 3146 3156 3156 3156 3156 3156 3156 3156 315
Blyes Bourg-Sa Briord Chaley Charnoz- Château— Chazey-s- Cleyzieu Conand Douvres Faraman Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximieu Miribel Montagn Neyron Nivo llet-1 Oncieu Ordonna: Péro uges Rignie ux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elo Saint-Elo Saint-Elo	sur-Ain Saillard ur-Ain inent-de-Varey illier p p ix uontgriffon i- ie-Franc iis-en-Bugey is- ie-Bugey is-	autres communes autres communes bourg centre autres communes bourg centre autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes bourg relais autres communes	P.H	1366 911 1303 913 1514 1368 1244 248 806 806 87 7143 277 1303 889 188 3146 313 7743 9963 622 25277 119 89
Bourg-Sa Briord Chaley Charlor Château- Charey-Sa Cleyzieu Conand Douwres Faraman Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marchan 1: objectif PLH Meximie Miribel Montagn Neyron Nivollet-1 Oncieu Ordonnas Péro uges Rignieux- Saint-Due Saint-Jue Saint-Eloi	sur-Ain Saillard ur-Ain inent-de-Varey illier p p ix uontgriffon i- ie-Franc iis-en-Bugey is- ie-Bugey is-	autres communes bourg centre autres communes bourg relais autres communes	P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H.	911 130 913 1514 136 137 140 124 248 14035 1041 1806 89 271 2726 7143 297 1303 889 1888 3146 311 7743 9963 622 25277 119 89 141
Briord Chaley Chaley Charonz- Château- Chazey-s Cleyzieu Conand Douvres Faramane Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximiet Miribel Montagn Neyron Nivollet-f Oncieu Ordonnai Péro uges Rignieux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Eiol Saint-Jea	sur-Ain Saillard ur-Ain inent-de-Varey illier p p ix uontgriffon i- ie-Franc iis-en-Bugey is- ie-Bugey is-	bourg centre autres communes autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes	P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H.	130 913 15144 14055 14055 189 271 2726 297 1303 889 168 31464 9953 622 25277 119 89
Chaley Charnoz- Château Chazey-si Cleyzieu Conand Douvres Faramant Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximieu Miribel Montagn Neyron Nivo llet-1 Oncieu Ordonnai Péro uges Rignie ux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elo Saint-Elo	Gaillard ur-Ain inent-de-Varey illier p ix ivit undontgriffon it ie-Franc ie-Franc ie-Franc ie-e-Bugey ie-e-Bugey ie-e-Bugey ie-e-Bugey	autres communes autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes autres communes autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes bourg relais autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes pôle secondaire pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes	P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H.	913 1514 1366 124 248 14035 1041 806 89 271 2726 1333 297 1333 145 3146 3146 622 2527 771 119 89
Charnoz- Château- Chazey-si Clayzieu Conand Douwres Faraman Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham Miribel Mintbel Mintbel Montagn Neyron Nivollet-f Oncieu Ordonnas Péro uges Rignieux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Eloi	Gaillard ur-Ain inent-de-Varey illier p ix ivit undontgriffon it ie-Franc ie-Franc ie-Franc ie-e-Bugey ie-e-Bugey ie-e-Bugey ie-e-Bugey	autres communes pole structurant d'équilibre régional autres communes autres communes autres communes autres communes pole structurant d'équilibre régional autres communes bourg relais autres communes	Р. Н Р. Н	1514 136 1244 248 44035 1041 2721 2726 711 297 1303 889 1688 3146 131 7743 9963 622 25777 119 89
Château- Chazey-si Cleyzieu Conand Douvres Faramanei Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximiet Minbel Montagn Neyron Nivo llet-f Oncieu Ordonnai Péro uges Rignieux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elol Saint-Jeol	Gaillard ur-Ain inent-de-Varey illier p ix ivit undontgriffon it ie-Franc ie-Franc ie-Franc ie-e-Bugey ie-e-Bugey ie-e-Bugey ie-e-Bugey	pôle structurant d'équilibre régional autres communes autres communes autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes pôle secondaire autres communes	P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H.	136 124 2488 14035 1041 8066 899 271 2726 7143 899 1688 399 1688 602 222 1199 899 141
Chazey-si Cleyzieu Conand Douvres Faramant Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximieu Minibel Montagn Neyron Nivo llet-I Oncieu Ordonna: Pérouges Rignieux- Saint-Jue	ment-de-Varey dlier p ix Montgriffon it ie-Franc ie-Franc ie-Franc ie-Franc ie-Franc	autres communes autres communes autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes autres communes autres communes autres communes pôle secondaire autres communes	Р. Н Р. Н	124 248 248 140355 1041 806 89 271 272 1303 1403 1404 1504 1604 1704 1704 1704 1704 1704 1704 1704 17
Cleysieu Conand Douwes Faraman Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Miribel Minibel Montagn Neyron Nivollet-1 Oncieu Ordonnas Péro uges Rignieux- Saint-Der Saint-Ju Saint-Eloi Saint-Eloi	nent-de-Varey dlier p ix we dontgriffon it ie-Franc is-en-Bugey is-en-Bugey	autres communes autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes	PLH	248 14035 104141 806 89 2717 2726 7143 297 1303 889 1888 3146 311 77434 9963 622 252777 119 89 141
Conand Douvres Faramanar Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximiet Miribel Montagn Neyron Nivollet-f Oncieu Ordonnar Péro uges Rignieux Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elol Saint-Jea	pp xx x	autres communes pôle structurant d'équilibre régional autres communes autres communes autres communes autres communes pôle secondaire autres communes bourg relais autres communes	P.H	14035 1041 1061 1066 1076 1076 1076 1076 1076 107
Faramani Innimond Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximieu Miribel Montagn Neyron Nivollet-1 Oncieu Ordonnas Péro uges Rignieux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Eloi Saint-Eloi	pp xx x	autres communes autres communes autres communes autres communes pôle secondaire autres communes pôle réseau bourg centre pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes	P.H	1041 806 89 97 271 2726 1303 889 188 3146 7743 9963 622 2577 119 89
Innimond Joyeux L'Aberger Lagnleu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximiet Miribel Montagn Neyron Nivolet-f Oncieu Ordonnai Péro uges Rignieux Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elo Saint-Elo	pp xx x	autres communes autres communes pôle secondaire autres communes autres communes bourg relais autres communes pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes	P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H.	89 271 2726 7143 297 1303 1898 1688 3146 3146 1311 7743 9963 622 2527 119 89
Joyeux L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximieu Miribel Montagn Neyron Nivo llet-f Oncieu Ordonnas Péro uges Rignie ux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elo Saint-Elo	pp ix iveu Montgriffon :: ie-Franc iis-en-Bugey ise	autres communes autres communes pôle secondaire autres communes autres communes bourg relais autres communes autres communes autres communes autres communes pôle secondaire pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes	P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H.	271 2726 7143 297 1303 889 168 3146 1311 7743 9963 622 2527 119 89 141
L'Aberger Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximieu Miribel Montagn Neyron Nivollet-1 Oncieu Ordonnas Péro uges Rignieux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Eloi Saint-Eloi	p p ix ix ieu dontgriffon ::	autres communes pôle secondaire autres communes autres communes bourg relais autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes pôle secondaire pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes	P.H P.H P.H P.H P.H P.H P.H P.H P.H P.H	2726 7143 297 1303 889 168 3146 131 7743 9963 622 2527 119 89
Lagnieu Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximie Miribel Montagn Neyron Nivollet-f Oncieu Ordonnai Péro uges Rignieux Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elo Saint-Elo	p p ix ix ieu dontgriffon ::	pôle secondaire autres communes autres communes bourg relais autres communes autres communes autres communes autres communes pôle secondaire pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes	P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H. P.H.	7143 297 1303 889 168 3146 131 7743 9963 622 2527 119 89 141
Le Monte Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximieu Miribel Montagn Neyron Nivo llet-f Oncieu Ordonna: Péro uges Rignie ux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elo Saint-Elo	p ix Montgriffon ie-Franc ie-Franc ie-en-Bugey ie-	autres communes autres communes bourg relais autres communes autres communes autres communes autres communes pôle secondaire pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes	PH P	297 1303 889 168 3146 131 7743 9963 622 2527 119 89 141
Leyment Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximies Miribel Mintagn Neyron Nivollet-1 Oncieu Ordonnas Péro uges Rignieux- Saint-Ju Saint-Eloi Saint-Eloi Saint-Eloi Saint-Eloi Saint-Eloi Saint-Eloi	p ix Montgriffon ie-Franc ie-Franc ie-en-Bugey ie-	autres communes bourg relais autres communes autres communes autres communes pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes	PLH	1303 889 168 3146 131 7743 9963 622 2527 119 89 141
Lhuis Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximie Miribel Montagn Neyron Nivollet-I Oncieu Ordonnai Péro uges Rignieux Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elo Saint-Elo	eu Montgriffon ie-Franc is-Fen-Bugey le-	bourg relais autres communes autres communes autres communes pôle escondaire pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes	PUH	889 168 3146 1311 7743 9963 622 2527 119 89 141
Lompnas Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximiet Miribel Montagn Neyron Nivo llet-f Oncieu Ordonnai Péro uges Rignie ux Saint-Elo Saint-Elo Saint-Elo	eu Montgriffon ie-Franc is-Fen-Bugey le-	autres communes autres communes autres communes pôle secondaire pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes	PLH PUH PUH PUH PUH PUH PUH PUH PUH PUH PU	168 3146 131 7743 9963 622 2527 119 89 141
Loyettes Marcham 1: objectif PLH Meximie Miribel Montagn Neyron Nivollet-1 Oncieu Ordonnai Péro uges Rignieux- Saint-Der Saint-Ju Saint-Eloi Saint-Eloi Saint-Eloi	eu Montgriffon ie-Franc is-Fen-Bugey le-	autres communes autres communes pôle secondaire pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes	PLH	3146 131 7743 9963 622 2527 119 89 141
Marcham 1: objectif PLH Meximiet Miribel Montagn Neyron Nivollet-1 Oncieu Ordonnai Péro uges Rignieux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Jeo Saint-Jeo Saint-Jeo Saint-Jeo	eu Montgriffon ie-Franc is-Fen-Bugey le-	autres communes pôle secondaire pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes	PLH	131 7743 9963 622 2527 119 89 141
1: objectif PLH Meximiet Miribel Montagn Neyron Nivo llet-f Oncieu Ordonnai Pérouges Rignie ux Saint-Der Sainte-Ju Saint-Elo Saint-Elo	eu Montgriffon ie-Franc is-Fen-Bugey le-	pôle secondaire pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes	PLH	7743 9963 622 2527 119 89 141
Miribel Montagn Neyron Nivollet-1 Oncieu Ordonna: Pérouges Rignieux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Jeo Saint-Jeo	eu Montgriffon : : ie-Franc is-en-Bugey ie-	pôle réseau bourg centre pôle réseau autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes	PLH PLH PLH PLH PLH PLH PLH PLH	9963 622 2527 119 89 141 1201
Montagn Neyron Nivollet-I Oncieu Ordonna: Pérouges Rignieux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Jea	Montgriffon : : :e-Franc :is-en-Bugey ie	bourg centre pôle réseau autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes	PLH PLH PLH PLH PLH PLH PLH	622 2527 119 89 141 1201
Neyron Nivo let-f Oncieu Ordonnai Péro uges Rignieux Saint-Der Sainte-Ju Saint-Élo Saint-Élo	Montgriffon : : :e-Franc :is-en-Bugey ie	pôle réseau autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes	PLH PLH PLH PLH PLH PLH	2527 119 89 141 1201
Nivollet-I Oncieu Ordonnai Pérouges Rignieux- Saint-Der Saint-Der Saint-Ju Saint-Jeo	e-Franc iis-en-Bugey iie	autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes	PLH PLH PLH PLH PLH	119 89 141 1201
Oncieu Ordonna: Pérouges Rignieux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Eloi Saint-Jea	e-Franc iis-en-Bugey iie	autres communes autres communes autres communes autres communes autres communes	PLH PLH PLH PLH	89 141 1201
Ordonnai Péro uges Rignie ux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Élo Saint-Flo	le-Franc iis-en-Bugey iie	autres communes autres communes autres communes	PLH PLH PLH	141 1201
Péro uges Rignie ux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Jea	le-Franc iis-en-Bugey iie	autres communes autres communes	PLH PLH	1201
Rignieux- Saint-Der Sainte-Ju Saint-Jea	is-en-Bugey ie	autres communes	PLH	
Saint-Der Sainte-Ju Saint-Éloi Saint-Jea	is-en-Bugey ie			9/1
Saint-Éloi Saint-Éloi	ie	pole structurant d equilibre regional		2309
Saint-Éloi Saint-Jea		autres communes	PLH	1017
Saint-Jea			PLH	456
		autres communes autres communes	PLH	1477
	urice-de-Beynost	pôle réseau	PLH	3967
	urice-de-Gourdans	autres communes	PLH	2572
	urice-de-Rémens	autres communes	PLH	756
	nbert-en-Bugey	bourg centre	PLH	2269
	in-en-Bugey	autres communes	PLH	1157
Saint-Vul		autres communes	PLH	1286
Sault-Bré	naz	autres communes	PLH	953
Seillonna	z	autres communes	PLH	137
Serrières-	de-Briord	bourg centre	PLH	1264
Soudin		autres communes	PLH	273
Tenay		bourg relais	PLH	1035
Thil		autres communes (DTA)	PLH	1088
Torcieu		autres communes	PLH	726
Tramo ye:		autres communes	PLH	1681
Vaux-en-	Bugey	autres communes	PLH	1224
Villebois		autres communes	PLH	1173
	yes-Mollon	autres communes	PLH	3653
2 : 25% logements sociaux		pôle secondaire	NO PLH	4717
Montluel		pôle secondaire	NO PLH	6964
3 : 15% logements sociaux	•	bourg relais	NO PLH	2156
POIL-U AI	n aint-Jérôme	bourg centre	NO PLH	2964 1016
	aint-Jerome i-Montagne	autres communes autres communes	NO PLH NO PLH	2138
Neuville-		autres communes	NO PLH	1756
4 : 10% logements sociaux Niévroz		autres communes (DTA)	NO PLH	1619
Poncin		autres communes	NO PLH	1703
Priay		autres communes	NO PLH	1729
	n-le-Vieux	autres communes	NO PLH	1723
Balan		autres communes (DTA)	NO PLH	298
Béligneux		autres communes	NO PLH	748
Bressolle		autres communes	NO PLH	783
Cerdon		autres communes	NO PLH	194
La Boisse	8	pôle secondaire	NO PLH	346
5 : maintenir la part de logements Labalme		autres communes	NO PLH	210
socia ux Mérignat		autres communes	NO PLH	130
Pizay		autres communes	NO PLH	820
Saint-Alb	an	autres communes	NO PLH	178
Sainte-Cr		autres communes	NO PLH	570
Serrières-		autres communes	NO PLH	134
		autres communes	NO PLH	584

SUIVI DES CONSOMMATIONS ENAF

- Des objectifs de production de logements dans l'enveloppe urbaine
- Des objectifs de consommation foncière en extension

	Niveaux de polarités	Part des logements à construire entre 2016 et 2030 dans l'enveloppe urbaine				
	гчичевих не розвичес	%	nombre de logements (arrondis)			
PÔLE ST	ructurant et pôle reseau	76%	5 240			
Ambérie	cturant/d'équilibre régional u-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, \$t nbutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	70%	2 800			
Pôle Rés Miribel /	eau Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	85%	2 440			
PÓLES S	econdaires	72%	2 420			
Montluel	/ Dagneux / La Boisse	80%	I 430			
Meximie	ıx	65%	510			
Lagnieu		60%	480			
BOURG	CENTRE	35%	520			
Pont-d'A	in I	29%	180			
Saint-Ran	nbert-en-B.	40%	110			
Serrières	-de-B./ Montagnieu / Briord	40%	230			
BOURG	RELAIS	45%	370			
Jujurieux		40%	220			
Tenay		65%	100			
Lhuis		40%	50			
AUTRES	COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	46%	I 760			
CC Plain	e de l'Ain *	45%	710			
CC Rive	s de l'Ain Pays de Cerdon	40%	330			
CC de la	Côtière à Montluel	50%	500			
CCVallé	e de l'Albarine	55%	80			
CC Mirit	pel et Plateau	60%	120			
CC Rhôr	ne - Chartreuse de Portes	35%	20			
	TOTAL SCoT DU BUCOPA	63%	10 310			

Niveaux de polarités		dont en extension (surface comprenant les équipements associés et les VRD)					
iniveaux de polarites	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires			
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	24%	I 630	25	65			
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	I 200	25	48			
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost / Beynost / Neyron	15%	430	25	17			
PÔLES SECONDAIRES	28%	950	19	50			
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17			
Meximieux	35%	270	18	15			
Lagnieu	40%	320	18	18			
BOURG CENTRE	65%	930	17	54			
Pont-d'Ain	71%	430	25	17			
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14			
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23			
BOURG RELAIS	55%	460	15	30			
Jujurieux	60%	330	17	19			
Tenay	35%	50	12	4			
Lhuis	60%	80	12	6			
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	54%	2 030	16	127			
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54			
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31			
CC de la Côtière à Montluel	50%	500	18	28			
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6			
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5			
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3			
TOTAL SCOT DU BUCOPA	37%	6 000	18	326			

SUIVI DES CONSOMMATIONS ENAF

- Des enveloppes urbaines retracées sous SIG (les originales étaient tracées sous Powerpoint)
- La mobilisation des fichiers fonciers (toilettés par vérification orthophotographique) afin de déterminer si les consommations sont dans l'enveloppe urbaine (densification) ou hors de l'enveloppe urbaine (extension)

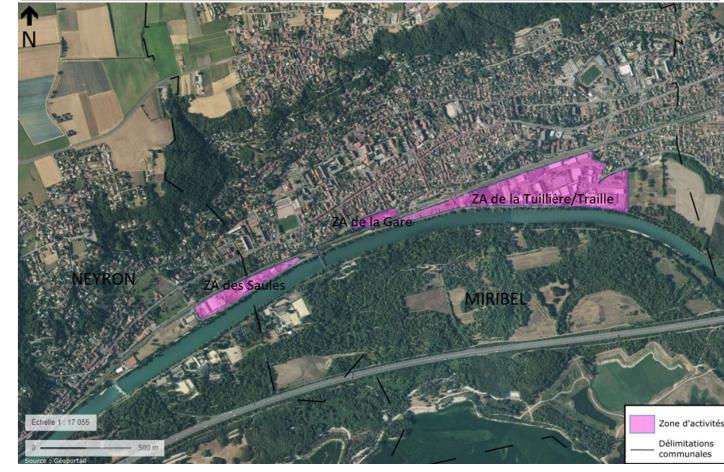




SUIVI DU DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITE

 Une mise à jour de l'atlas des ZAE lors d'entretiens avec les techniciens des collectivités

Zone	Superficie	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Emploi ZA/Total	Nombre	Potentiel
	(ha)	d'ent	d'emplois	d'ets/ha	d'emplois/ha	d'emplois/	emploi ZAE	d'ha	de dvpmt
						ets		disponibles	(ha)
Saules	3	5	100	1,6	33	20	1,52%	0	0
Tuillière/ Traille	12	35	500	2,92	41,67	14,29	7,58%	0	0
Gare	2	10	50	5	25	5	0,76%	0	0







LE CALENDRIER DE LA DEMARCHE

2 Mai 2017 Entrée en vigueur du SCOT

1^{er} semestre 2022 Définition des indicateurs

2^{ième} semestre 2022 Réalisation de l'évaluation

Avril 2023
Délibération en conseil syndical pour déterminer si le SCOT est maintenu ou mis en révision

Communication de l'évaluation à la DDT, à la DREAL et au public.

